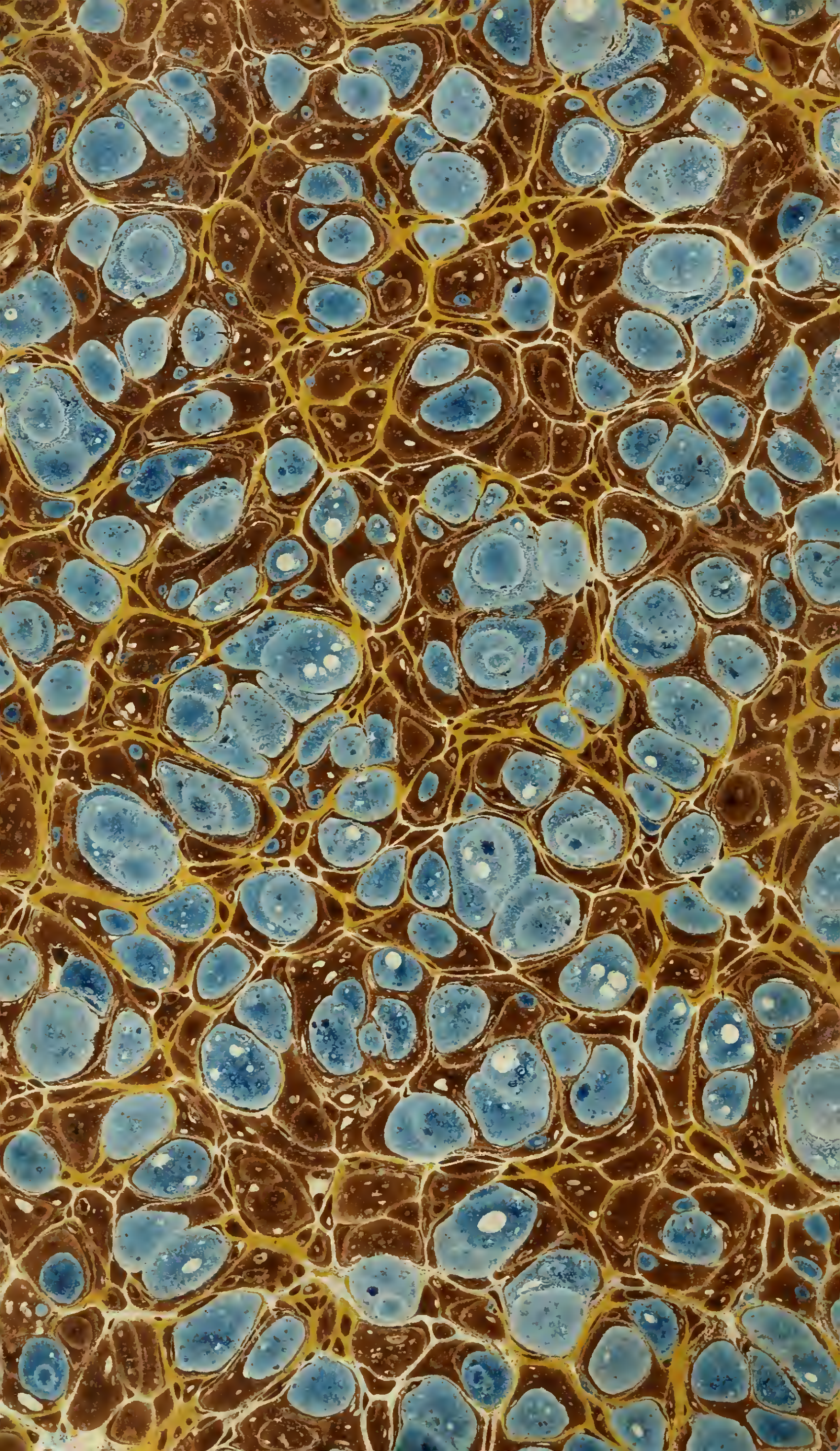
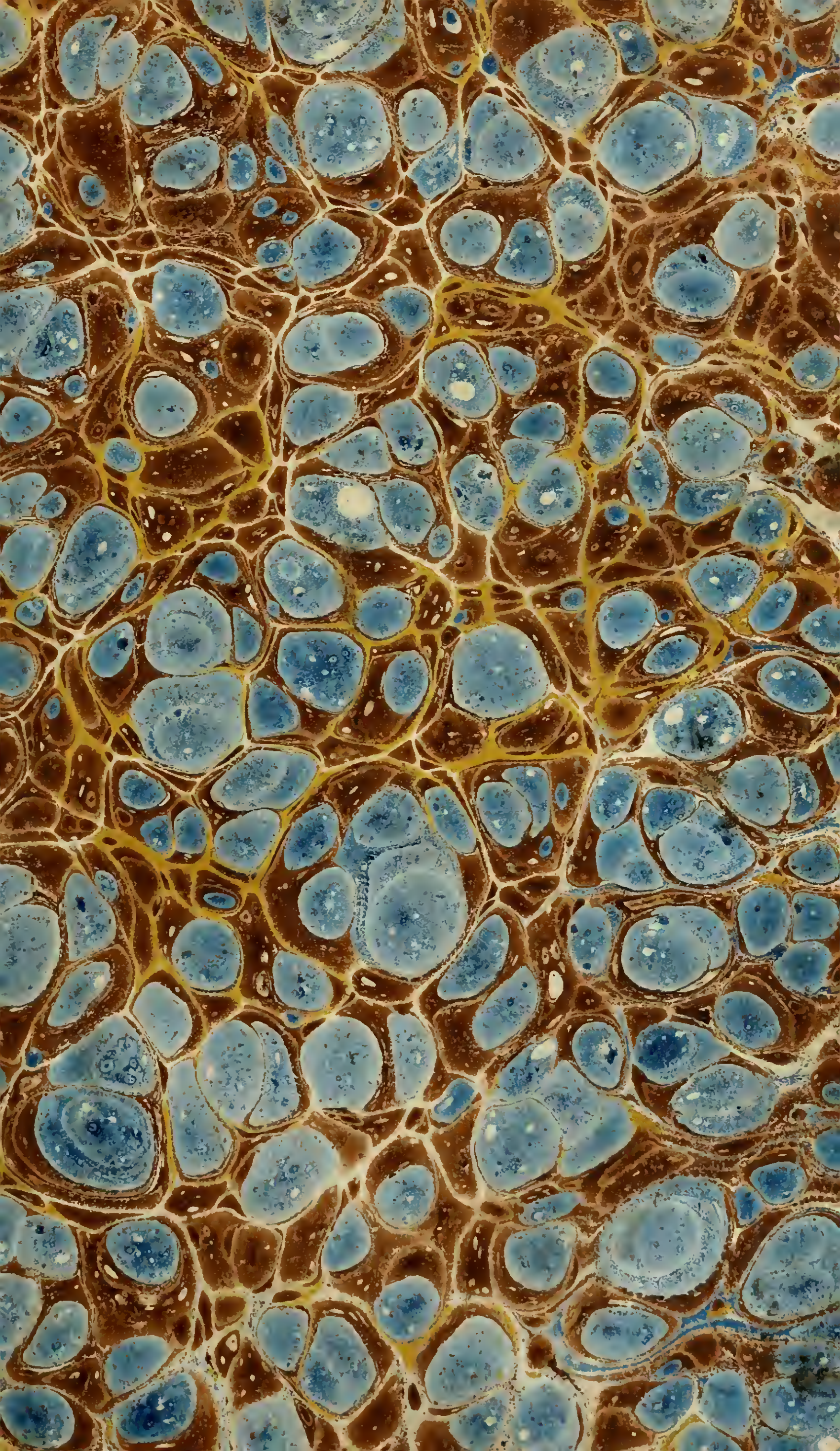
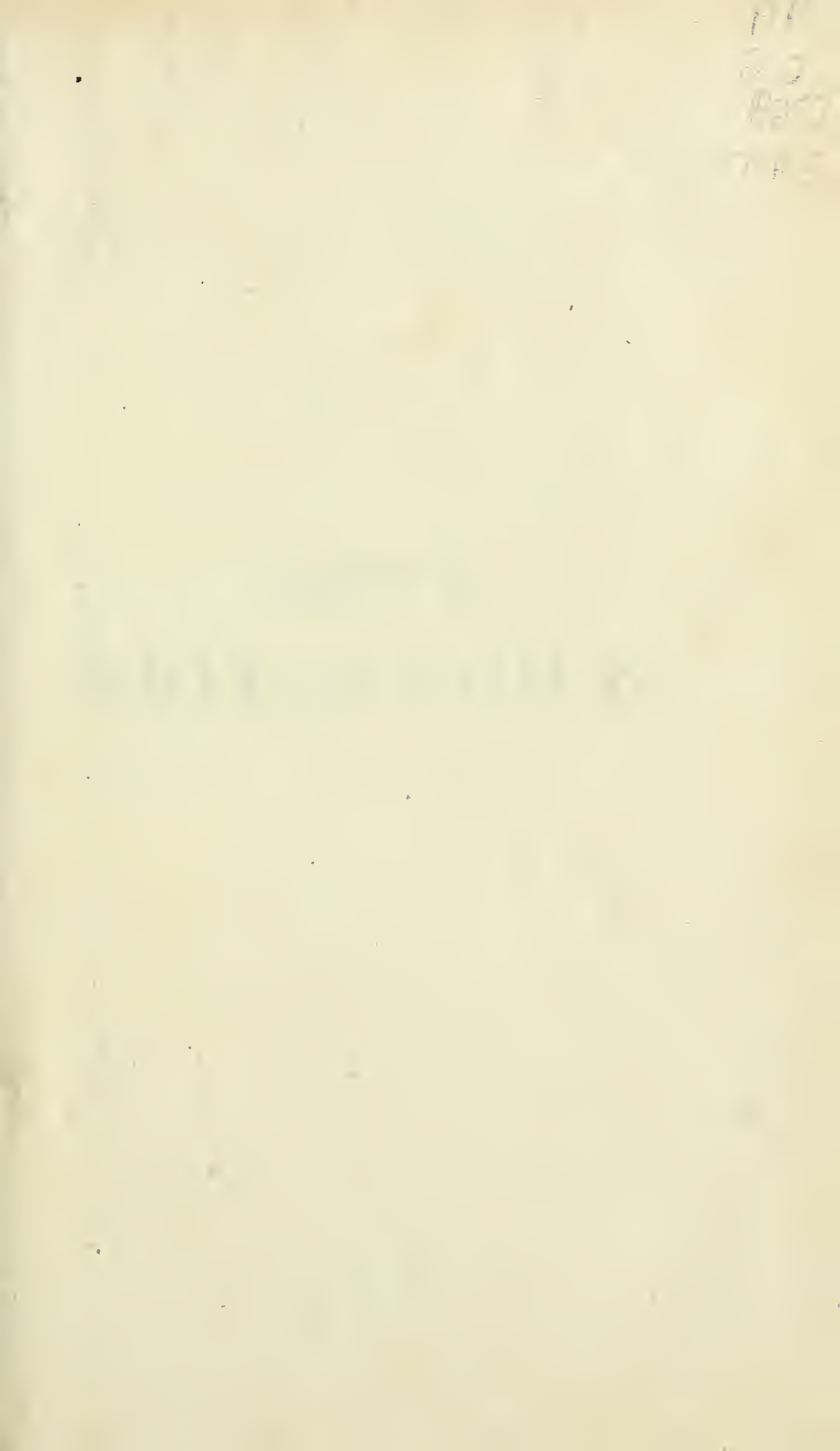








REVUE
BRITANNIQUE.

(n° 1 — Juin 1825)

REVUE BRITANNIQUE,

OU

CHOIX D'ARTICLES

TRADUITS DES MEILLEURS ÉCRITS PÉRIODIQUES

DE LA GRANDE-BRETAGNE,

SUR LA LITTÉRATURE, LES BEAUX-ARTS, LES ARTS INDUSTRIELS, L'AGRICULTURE, LA GÉOGRAPHIE, LE COMMERCE, L'ÉCONOMIE POLITIQUE, LES FINANCES, LA LÉGISLATION, ETC., ETC.;

Par MM. SAULNIER Fils, ancien préfet, de la Société Asiatique, directeur de la *Revue Britannique*; DONDEY-DUPRÉ Fils, de la Société Asiatique; CHARLES COQUEREL; LANGRAND; L. AM. SÉDILLOT; WEST, Docteur en Médecine (*pour les articles relatifs aux sciences médicales*), etc., etc.

Troisième Édition.

Tome Premier.

Paris,

AU BUREAU DU JOURNAL, RUE DE GRENELLE-ST.-HONORÉ, N° 29;
Chez DONDEY-DUPRÉ PÈRE ET FILS, IMP.-LIB.,
Rue Saint-Louis, N° 46, au Marais, ou rue Richelieu, N° [illegible] *bis*.

1825.

IMPRIMERIE DE DONDEY-DUPRÉ.

REVUE
BRITANNIQUE.

INDUSTRIE.

DU TRANSPORT PAR LES CANAUX, LES ROUTES A RAINURES DE FER ET LES VOITURES A VAPEUR (1).

Nous vivons, il faut l'avouer, dans un tems d'expériences et de spéculations. Ceux qui cultivent maintenant les arts et les sciences, ne peuvent plus se plaindre du manque de protection, soit de la part du gouvernement, soit de celle des particuliers ; car il serait assurément fort injuste d'accuser les hommes auxquels leur rang ou leur fortune donne de l'influence, de voir avec défaveur les innombrables projets qui paraissent chaque jour. Quoique plusieurs de ces projets soient aussi extravagans que s'ils avaient été conçus par les académiciens que Gulliver rencontra à Laputa, c'est avec une sorte de frénésie qu'on les accueille, dès

(1) Note du Tr. Nous avons pensé que cet article où les avantages et les inconvéniens des différens modes de transport sont habilement discutés, présenterait un intérêt particulier dans un moment où l'on examine si on joindra Paris au Hâvre par une route en fer, ou par un canal qui serait accessible aux bâtimens de mer. Les observations générales de l'auteur de l'article sur certaines spéculations qui se font actuellement en Angleterre, et sur les vues toutes personnelles et la mauvaise foi des auteurs de ces projets, ne seront pas en France sans utilité, car elles n'y seront point sans application. S.

qu'ils sont présentés, sous une forme palpable, comme objets de spéculations. « Y a-t-il quelque nouveau projet aujourd'hui ? » Telle est la première question que l'on fait en entrant à la Bourse. Les hommes à argent de la Cité demandent des actions dans les nouvelles entreprises, avec une ardeur au moins égale à celle que les Romains mettaient jadis à demander leur *panem et circenses*. Et ce n'est pas seulement dans la Cité que règne cette manie : les oisifs qui fréquentent les clubs, nos jeunes officiers aux gardes et les commis des administrations publiques, en sont également possédés! Nous craindrions même qu'elle ne finît par dégénérer en affection chronique, si au fond elle ne portait son remède avec elle, et si ce remède ne devait pas bientôt opérer. La prospérité sans exemple du pays, l'exubérance des capitaux, et partant le taux peu élevé de l'intérêt, doivent sans doute être placés au nombre des causes de cette maladie. Mais c'est une autre cause qui doit être moins durable, qui a plus particulièrement contribué à la propager et à en augmenter la violence : nous voulons parler de la facilité que toutes les classes trouvent à s'intéresser dans les nouvelles entreprises, à cause de l'extrême modération des premières mises à faire; quant à la possibilité de faire les secondes, c'est une chose à laquelle on ne réfléchit pas.

Mais quelle que soit l'origine de cette rage de spéculer, qui pousse les différentes classes de la société à chercher de l'emploi pour les capitaux hors des routes ordinaires, il faut convenir qu'elles ne montrent guère de prudence et de discrétion dans le choix des voies nouvelles qu'elles adoptent. Peu importe sur quelle base reposent les projets; il n'est même pas nécessaire qu'ils en aient aucune : la seule chose dont aient besoin ceux qui les ont conçus, c'est d'avoir un agent rusé, remuant, impudent, qui se charge de leur procurer un *chairman*, ou président d'un

rang et d'une condition honorables, si cela est possible; une douzaine de directeurs dont les noms aient quelque notoriété et soient convenablement saupoudrés de M. P. (1); un banquier, ce qui est très-facile; et un ingénieur qui, comme les médecins et certains avocats, soit disposé à se charger de tous les cas désespérés, parce que, comme eux, il est toujours sûr d'en retirer quelqu'avantage particulier. Lorsque ces *dramatis personæ* de la farce sont trouvés et réunis, on lève le rideau, et la foule se précipite pour jouer son rôle dans la nouvelle entreprise et pour y apporter son argent. En général, les nouveaux venus se contentent des rôles muets, et tous leurs mouvemens, comme les gestes des marionnettes, sont déterminés par ceux qui tiennent les fils. Tout cela serait assez divertissant, si on ne réfléchissait pas aux tristes conséquences que doivent avoir tant de spéculations extravagantes. Aucun de ceux qui s'intéressent dans ces spéculations, ne s'enquiert de leurs résultats probables et n'en calcule les chances fâcheuses. Ils vont tous en avant, sans avoir près d'eux personne qui les guide dans les routes sur lesquelles ils se sont si imprudemment lancés. Ce serait une erreur de supposer que les auteurs de ces projets n'entendent pas mieux leurs intérêts : si les actions dont ils sont toujours les plus forts détenteurs, peuvent se négocier avec bénéfice, et cela est presqu'infaillible lorsqu'elles paraissent pour la première fois à la Bourse, quelqu'absurde que soit d'ailleurs l'entreprise, ils se hâtent de s'en défaire, et leur objet étant rempli, ils vont appliquer leur coupable industrie à d'autres entreprises du même genre. Lorsque l'affaire commence à languir, et que l'on fait de nouveaux appels de fonds, les malheureux intéressés, dans

(1) NOTE DU TR. Ces initiales sont celles que les membres du Parlement sont dans l'usage de joindre à leurs noms.

l'impossibilité de payer, et dans la crainte que plus tard on ne leur fasse encore d'autres demandes, sont obligés de vendre. Le prix des actions fléchit, et les derniers acquéreurs, bientôt effrayés par des causes semblables, se tirent d'embarras comme ils peuvent, en vendant à leur tour avec une perte considérable. De plus en plus avilies, à mesure qu'elles changent de mains, ces actions, qui d'abord s'étaient négociées au-dessus du pair, finissent par tomber à leur véritable niveau, c'est-à-dire à *zéro :* alors la bulle de savon crève et se dissipe dans l'air, comme les emprunts du roi Ferdinand ou les bons du Cacique du Poyais (1).

Il n'est pas nécessaire, pour plusieurs de ces projets, de réaliser un capital considérable; car l'exécution en est

(1) Note du Tr. L'auteur de l'article fait allusion à un aventurier écossais qui, après avoir pris quelque part à la lutte engagée entre l'Espagne et ses colonies émancipées, avait fait annoncer, en Angleterre, que les habitans du Poyais, vaste contrée du Nouveau-Monde, l'avaient choisi pour régner sur eux avec le titre américain de Cacique. Lorsque cette histoire fut suffisamment accréditée, il ouvrit un emprunt à Londres, pour subvenir, disait-il, aux premiers besoins de son gouvernement, négocia des actions de la *Banque royale* du Poyais, donna ou vendit des commissions d'officiers dans ses armées, et détermina, par un brillant prospectus, un assez grand nombre de personnes à lui acheter des terres plus ou moins considérables dans ce qu'il appelait ses états. Les concessionnaires de ces terres frétèrent plusieurs navires, et mirent de suite à la voile pour se rendre au Poyais, empressés qu'ils étaient de jouir des délices de ce nouvel Eden. Mais, à leur arrivée, ils ne trouvèrent ni cacique, ni banque, ni armée, ni gouvernement quelconque, et ils furent fort mal accueillis par une tribu indienne, celle des Mosquites, qui ne vit que du produit de ses chasses, et qui s'irrita beaucoup de la prétention que témoignaient des étrangers. de mettre en culture les forêts dans lesquelles elle cherchait sa subsistance. Après avoir été pillés par les Mosquites, ces pauvres dupes, cruellement détrompées, se virent dans la nécessité de se rembarquer. Le *Times* assure que le Cacique du Poyais est, depuis quelque tems, à Paris, où S. A. vit dans le plus profond *in-*

abandonnée, dès que ceux qui les ont conçus et les hommes de l'art ou les gens d'affaires dont ils ont mis les noms en avant, se sont partagés le montant du premier versement fait par les actionnaires. Mais c'est assez sur ce sujet; et assurément nous n'essaierons pas d'énumérer, et encore moins de faire connaître en détail les diverses spéculations qui occupent, dans ce moment, l'attention publique. Nous observerons seulement que celles d'origine étrangère obtiennent plus de vogue, par la raison qu'elles sont moins comprises; ce sont, en général, les produits de la fraude qui spécule sur l'avarice et la crédulité. On peut les classer dans deux grandes divisions : les emprunts faits par les nouveaux états qui se sont établis dans l'Amérique du Sud, et les prétendues associations pour l'exploitation des mines des mêmes contrées (1). Tous les jours nous expédions d'immenses sommes, réalisées, en bons dollars, pour le

cognito. Suivant le même journal, un des malheureux qu'il a ruinés lui ayant écrit dernièrement, afin d'obtenir une indemnité pour les pertes qu'il avait faites, un individu qui prend le titre de comte, et qui se qualifie de directeur-général du département de l'intérieur du Poyais, avait répondu au pétitionnaire, sous la date du 20 avril 1825, avec les formes usitées dans les chancelleries européennes, « que lorsqu'il aurait produit les pièces nécessaires pour établir la validité de la réclamation qu'il avait adressée au Cacique, S. A. R. se ferait rendre compte de son affaire, et qu'il lui serait fait justice. »

(1) Note du Tr. Le *Quarterly Review*, auquel nous avons emprunté cet article, est considéré, en Angleterre, comme un des principaux organes du parti *tory*. Il a cependant beaucoup modifié ses doctrines, depuis que le ministère a adopté en grande partie celles de l'opposition. Mais les observations ci-dessus, si peu bienveillantes pour les gouvernemens qui se sont récemment constitués en Amérique, annoncent que ses rédacteurs n'ont pas encore pu parvenir à dépouiller entièrement le vieil homme. Le président du bureau du commerce, M. Huskisson, manifestait, sur le même sujet, une opinion bien différente, quand il se félicitait, à la chambre des communes, de voir la Grande-Bretagne devenir créancière hypothécaire du Nouveau Monde.

Mexique, le Pérou, le Chili, la Colombie, le Brésil, d'où ces dollars furent primitivement tirés, et dont probablement ils ne reviendront pas de sitôt. N'importe : le taux élevé de l'intérêt attaché à ces emprunts, est payé régulièrement pendant un certain tems, non par les emprunteurs, mais avec une portion du capital des prêteurs, réservée à cet effet; car nous avons l'assurance positive que les états qui ont contracté ces emprunts, n'ont pas encore renvoyé un seul dollar en Europe. Malheur à ceux dans les mains desquels se trouveront en dernier lieu tous ces bons américains, si improprement nommés *sécurités! Occupet extremum scabies* (1).

Mais c'est principalement vers l'exploitation des mines que se dirige la rage des spéculateurs. Au moyen des capitaux anglais, des ingénieurs anglais, des machines anglaises, on espère arracher de leurs entrailles tout cet *aurum irrepertum* que les Espagnols y avaient laissé, parce qu'ils ne voyaient plus d'avantages à l'en extraire. On est même convaincu qu'on l'y trouvera en si grande quantité, que déjà certains économistes gémissent de l'avilissement probable des métaux précieux, et que d'autres commencent à craindre que le chancelier de l'Échiquier ne puisse rembourser le capital de la dette publique; ce qui, sans aucun doute, amènerait un grand bouleversement dans la société. Mais, comme dit la judicieuse mistriss Glass (2), il faut d'abord prendre le poisson. Que ne peut-on pas tenter de persuader aux hommes, quand nous voyons qu'une seule

(1) Note du Tr. On voit qu'au commencement de 1825, l'auteur de cet article avait prévu la crise commerciale qui devait désoler l'Angleterre en 1826, et la plus grande partie du continent.

(2) Note du Tr. Mistriss Glass est l'auteur d'un livre de cuisine dont les formules sont les mêmes que celles de la *Cuisinière bourgeoise*. Son article sur les matelotes commence ainsi : « Si vous voulez faire une matelote, il faut d'abord prendre du poisson. »

action dans une mine nommée Real del Monte, pour laquelle on n'avait encore avancé que 70 liv. st. (1,750 fr.), s'est négocié avec un bénéfice de 1,400 liv. st. (35,000 fr.), ou de 2,000 liv. st. (50,000 fr.) pour cent. L'histoire en circulation sur cette mine est qu'un habitant de Mexico avait acquis, en l'exploitant, une fortune si considérable, que, pendant la dernière guerre, il avait fait présent au roi d'Espagne de deux vaisseaux de 74. On serait tenté de croire que les gentlemen qui fréquentent la Bourse ont tout-à-fait perdu l'esprit, ou qu'ils ont retrouvé ce passage, si long-tems et si vainement cherché, par lequel Candide et son fidèle Cacambo pénétrèrent jadis dans la vallée d'Eldorado; qu'ils se sont convaincus qu'en effet, pour se procurer des cailloux d'or et de la boue jaune, il n'y avait qu'à prendre la peine d'aller en chercher, et qu'on leur aura dit : « Prenez-en tant qu'il vous plaira, et grand bien vous fasse! » comme disait jadis à l'Optimiste le roi de cette heureuse contrée. Nous dirons à notre tour à ces messieurs : Puissiez-vous long-tems prolonger vos songes dorés, amuser votre imagination de vos cailloux d'or et de votre boue jaune, et ne pas être trop tôt détrompés des illusions dont vous entretiennent ceux qui veulent persuader à leurs dupes qu'il existe certaines contrées où

« The molten silver
Runs out like cream on cakes of gold;
And rubies
Do grow like strawberries (1). »

Presque toujours les premiers auteurs de ces associations se tiennent en arrière, et les personnages qu'ils mettent en avant ne sont en état d'en discuter ni les inconvéniens, ni les avantages. Quant à ceux qui spéculent sur les actions,

(1) « L'argent liquide arrose, comme de la crême, des gâteaux d'or, et les rubis poussent comme des fraises. »

ils ne sont pas susceptibles de mettre l'ombre de prudence et de bon sens dans leurs opérations. D'ailleurs, des qualités aussi vulgaires ne seraient pas en harmonie avec l'esprit entreprenant qui caractérise notre époque. Les Espagnols qui exploitaient autrefois les mines, se ruinaient presque tous ; si bien qu'il était passé en proverbe dans les colonies qu'une mine d'argent conduisait à la pauvreté, et une mine d'or à la misère. Mais qu'est-ce que cela fait à des gens qui ne s'inquiètent ni de ce qui a été ni de ce qui peut être ? C'est tout au plus s'ils sont légèrement ébranlés, lorsque des actions qui, dans le cours d'une seule Bourse, s'étaient élevées d'une liv. st. à trois ou quatre cents, retombent le lendemain dans une proportion encore plus forte ; et cependant la plus simple réflexion devrait leur faire comprendre que ces oscillations convulsives ne peuvent être que le résultat de faux rapports, d'acquisitions et de ventes fictives, en un mot, de tout le frauduleux manége de l'agiotage. Demandez aux actionnaires dans quelle portion de l'Amérique sont situées leurs mines : ils n'en savent pas un mot ; quels sont ceux avec qui ils ont contracté : ils l'ignorent également ; avec quel combustible on alimentera les machines à vapeur, et d'où on tirera ce combustible : ils ne le savent pas davantage. Nous nous rappelons avoir vu, dans de vieux livres espagnols, des gravures qui représentaient de longues files de mules gravissant les sentiers d'une montagne, et toutes chargées, de chaque côté, d'un morceau de bois qu'elles portaient à des mines. Alcedo assure qu'un morceau de bois propre à faire un essieu, coûte 1,800 ou 2,000 dollars, dans la partie des Cordillères où se trouvent les mines ; et c'est là que l'on espère que les machines à vapeur, que toutes les mules du Tucuman ne parviendraient pas à y transporter, feront des prodiges ! Les spéculateurs ne paraissent pas avoir réfléchi à tous les hasards indispensables

pour qu'ils puissent recevoir quelque chose en retour des capitaux qu'ils avancent dans ces opérations. Il semblerait qu'ils n'ont jamais calculé : 1° que la nature des choses s'oppose à ce qu'ils puissent rien toucher avant plusieurs années ; 2° que les résultats de l'exploitation des mines sont toujours très-douteux ; 3° que les retours dépendront nécessairement de la bonne foi des nouveaux gouvernemens et de leur durée. La réunion de tant de chances incertaines est si difficile, qu'il y a tout à parier que ces projets auraient des résultats déplorables, si on devait réellement en tenter l'exécution. Mais nous n'hésitons pas à affirmer qu'en général ceux qui les ont conçus, ne songent pas sérieusement à exploiter les mines d'Amérique. Ils ont une mine bien plus sûre et bien plus productive à mettre en valeur : c'est la crédulité des habitués de la Bourse. Les prétendues spéculations qu'ils proposent ne sont que de purs jeux, et des jeux de la plus dangereuse espèce ; car ils s'arrangent de manière à ne laisser aucune chance favorable à leurs adversaires. Il vaudrait mieux cent fois jouer à la plus courte paille, en donnant, à l'une des pailles, le nom de Canterac, et à l'autre, celui de Bolivar. Dans le petit nombre de projets que l'on veut véritablement mettre à exécution, il en est un cependant qui a quelques probabilités de succès : nous voulons parler de celui qui a pour objet la pêche des perles sur la côte de Panama. Il sera facile, avec des cloches, de protéger les plongeurs contre les requins qui, dit-on, avaient forcé les Espagnols de renoncer à cette pêche. Nous ferons également exception en faveur de la compagnie établie sous le nom de MM. John Innes, John Irvingt Hart Davis, etc., pour l'exploitation des mines du Brésil : leurs noms (la plupart des autres compagnies sont anonymes) excluent toute idée de fraude. Les mines du Brésil sont, d'ailleurs, facilement accessibles, tandis que celles des Cordillères ne le sont pas.

Mais laissons ces spéculations étrangères dans tout l'éclat de leur première vogue, et occupons-nous un peu des spéculations intérieures, non moins nombreuses et encore plus variées. Nous avons, d'abord, des associations pour l'exploitation des mines d'Irlande, d'Écosse et du pays de Galles, auxquelles nous désirons vivement toute espèce de succès. Nous en avons aussi qui s'occupent de suspendre des ponts sur les rivières, et d'autres qui veulent creuser des corridors sous leurs lits. Nous avons des machines à vapeur de toutes les dimensions et pour toutes sortes d'objets : des vaisseaux à vapeur, des voitures à vapeur, des canons à vapeur, des fours à vapeur pour faire éclore les poulets, des cuisines à vapeur pour les cuire; des serres à vapeur pour avoir des ananas et des raisins à la Noël; des buanderies à vapeur pour blanchir et pour user notre linge. Nous avons la *Compagnie Métropolitaine* pour la pêche du poisson d'eau douce, et celles de *Westminster*, qui tendent également leurs amorces aux goujons de la Tamise. Nous en avons d'autres qui, avec le gaz du charbon de terre, doivent nous faire faire quarante milles à l'heure dans les nuages, et douze milles sur les routes qui auront, à l'avenir, des relais à chaque distance de dix milles, abondamment fournis de gaz en bouteilles, au lieu de chevaux. L'animal qui, en se nourrissant de gaz, doit nous faire voler sur nos routes, n'a pas encore été décrit : il sera dit-on, de la famille des vélocipèdes, et il aura six ou huit jambes de chaque côté alternativement en mouvement. Quant à la compagnie qui se charge d'illuminer toute l'Europe continentale, nous ne savons pas encore si son gaz sera fabriqué en Angleterre, et expédié ensuite en bouteilles, ou si nous ne fournirons que la matière brute. Comme, pendant la belle saison, la société quitte Londres pour aller s'établir sur les bords de la mer, on a judicieusement calculé que ce serait lui rendre service que de lui épar

gner la peine du voyage, en faisant venir la mer à Londres. Enfin les intérêts des morts n'ont pas été négligés par les hommes à projets, et l'on se propose d'établir une ou deux *nécropolis* sur l'inclinaison des collines de Hampstead et de Highgate, qui surpasseront de beaucoup en agrémens le cimetière du Père Lachaise à Paris.

Nous souhaitons de bon cœur que ces projets, et plusieurs autres, également destinés à être mis à exécution au milieu de nous, soient favorablement accueillis : ils auront du moins l'avantage d'empêcher que les capitaux créés par notre industrie et par une paix prolongée, aillent se perdre dans les spéculations étrangères dont nous parlions tout-à-l'heure. Des opérations intérieures, quelles qu'elles soient, ne peuvent jamais tarder à être convenablement appréciées ; car elles sont placées sous la surveillance immédiate du public qui, dans ce moment, est entraîné dans le tourbillon des spéculations, mais qui sera bientôt ramené par le sentiment de ses intérêts, à discerner ce qui lui est avantageux de ce qui lui est préjudiciable. Nous sommes convaincus qu'il vaudrait beaucoup mieux que nos capitaux surabondans fussent employés, dans l'intérieur de la Grande-Bretagne, aux entreprises les plus désespérées, que d'être versés dans des emprunts et dans des spéculations qui ne peuvent profiter qu'à des étrangers nécessiteux, ou, parmi nous, à quelques fripons qui leur servent d'agens. Aussi, quelqu'absurde que nous parût un projet, si l'exécution devait en avoir lieu en Angleterre, nous nous garderions bien de le décourager, quand bien même on proposerait d'élever des kangarous (1) dans les bruyères de Bagshot-Heath, ou, comme un plaisant du dix-septième siècle, de

« .... Set Dut windmills

(1) Note du Tr. Animal de l'Australie, qui n'existe dans aucune autre partie de l'univers.

Upon Newmarket heath and Salisbury plain
To drain the fens (1). »

Au fond l'homme est un animal spéculateur : qu'il soit riche ou pauvre, civilisé ou sauvage, c'est un besoin pour lui, ou plutôt c'est une condition de sa nature de spéculer sur des chances. Tout ce que l'on peut demander, c'est que cette disposition soit dirigée de manière à ce que les classes ouvrières aient du travail; car alors, quels que soient les résultats des spéculations, elles ont toujours contribué au bien public. D'ailleurs, il arrive souvent qu'une entreprise qui, au premier coup-d'œil, paraissait frivole et même ridicule, finit par être extrêmement utile. Tel projet qui n'a point réussi dans certaines mains, prospère dans les mains d'un autre. Il est facile de plaisanter sur les laborieuses bagatelles qui occupaient les anciens alchimistes; ce qui n'empêche pas que la chimie moderne n'ait des obligations immenses à l'alchimie. Cette flamme brillante, extraite du charbon de terre, qui éclaire maintenant nos rues, et qui les rend aussi sûres la nuit que le jour, produite parmi nous, il y a encore un bien petit nombre d'années, par un Allemand maladroit, y fut un objet de plaisanteries. Il serait donc à désirer que toutes les inventions nouvelles pussent être éprouvées, au lieu d'être découragées, à cause de leur absurdité apparente ou de l'inutilité qu'on leur suppose.

D'un autre côté, il arrive aussi que les projets qui présentaient les plus flatteuses espérances, échouent complétement et occasionent la ruine de ceux qui avaient concouru à les faire mettre à exécution. Mais ces revers n'abattent pas le courage de nos compatriotes. Ce pays est le seul sur la terre où de riches particuliers emploient une

(1) « Employer les moulins à vent à dessécher les marais de Newmarket et de Salisbury. »

portion notable de leur fortune dans des travaux d'utilité publique qui, trop souvent, n'ont que des résultats stériles pour les auteurs des projets et pour les capitalistes qui ont avancé les fonds. Aussi croyons-nous qu'il y a des cas où il conviendrait de les indemniser aux dépens du public. Ne serait-il pas juste, par exemple, qu'on retirât le péage du pont de Waterloo, et qu'on indemnisât ceux qui ont fait élever avec leurs capitaux cette magnifique construction, monument prodigieux de l'art et du travail humain qui, selon la belle expression d'un écrivain français (1), indiquera un jour, par ses débris, la place où fut la moderne Tyr? Assurément il est loin d'être démontré que le canal du Régent, le quai projeté du colonel Trench, la route souterraine de la Tamise, et le canal accessible aux vaisseaux, qui doit unir la Manche à la mer d'Irlande, indemnisent jamais complètement les souscripteurs; et cependant qui consentirait à voir abandonner ces travaux! Outre que ces grandes entreprises sont glorieuses pour la nation qui les exécute, elles fournissent d'abondantes ressources aux classes ouvrières. Un grand nombre d'individus qui y appartiennent seraient forcés, sans ces travaux, de vivre aux dépens de leur paroisse. Ce sont ces considérations qui nous font désirer que la législature n'apporte aucun obstacle à toutes les spéculations intérieures qui n'ont point un but nuisible.

Mais il est tems que nous nous occupions de l'objet principal de cet article, c'est-à-dire de l'examen d'une vieille découverte, tout récemment renouvelée, qui, dans ces derniers tems, n'a pas préoccupé moins vivement l'imagination des spéculateurs que les mines et les emprunts. Cet examen intéresse également le commerce, l'agriculture, l'industrie, et même toutes les classes de la société. Il serait

(1) M. Charles Dupin, de l'Académie des Sciences.

superflu d'ajouter que nous faisons allusion aux améliorations qu'on se propose d'introduire dans les communications intérieures du pays; améliorations au moyen desquelles on compte que le transport des marchandises, comme celui des personnes, s'effectuera à l'avenir d'une manière plus certaine, plus économique et plus prompte que par le passé. Il serait superflu de perdre notre tems à chercher à démontrer ce qui est évident, qu'un semblable résultat serait utile à tout le monde, au producteur comme au consommateur, à celui qui voyage comme à celui qui reste tranquillement chez lui.

Aujourd'hui que nous sommes accoutumés à parcourir une distance de huit à neuf milles à l'heure, sur nos routes si fermes et si unies, nous ne pouvons pas nous faire une idée exacte de tous les désagrémens qu'avaient à supporter nos grands-pères quand ils voyageaient. Ils étaient obligés de trouver leur route à travers des sentiers bourbeux, de passer des rivières à gué, de s'arrêter souvent pendant plusieurs jours, lorsque les eaux étaient débordées. Ils faisaient rarement plus de deux à trois milles à l'heure, et la crainte de tomber dans quelque fondrière ou d'être noyés dans une inondation imprévue, les préoccupait sans cesse.

Telle était la manière incommode dont nos ancêtres voyageaient, jusqu'à ce que les différens actes du parlement sur les barrières améliorèrent graduellement, non-seulement l'état des routes, mais en général celui du pays, en facilitant les communications et en donnant les moyens de transporter les articles d'un poids et d'un volume considérables, qu'auparavant aucun effort n'aurait pu déplacer. Le cheval de bât fut alors attelé au chariot, et les diligences et les chaises de poste remplacèrent les chevaux de selle. Quelqu'imparfaites que fussent la plupart de ces routes, et malgré la négligence avec laquelle on les réparait, c'était

déjà une prodigieuse amélioration. On ne tarda pas cependant à en sentir l'insuffisance pour le transport des marchandises d'un grand poids, et l'on commença à ouvrir des canaux qui furent aux routes et aux voitures ce que celles-ci avaient été aux sentiers bourbeux et aux chevaux de bât. Mais on peut appliquer aux hommes à projets ce mot connu : « Donnez-leur une bonne chose, ils ne la quittent pas qu'ils n'en aient fait une sottise. » En effet, la manie de la canalisation devint telle, qu'en peu d'années le pays fut sillonné, dans tous les sens, par des canaux, et qu'on en ouvrit jusque dans des districts où il n'y avait rien ou presque rien à transporter. Il en résulta qu'un assez grand nombre de canaux ne produisirent qu'un intérêt d'un pour cent, et que plusieurs n'en produisirent aucun, tandis que d'autres, judicieusement dirigés à travers des contrées industrieuses et bien peuplées, indemnisèrent amplement les parties intéressées, et contribuèrent, en même tems, à la richesse et à la prospérité de la nation.

Cependant ces dispendieux ouvrages, créés pour faciliter le transport des produits agricoles, industriels ou commerciaux, tout avantageux qu'ils sont, ne tarderont pas, selon toute apparence, à être remplacés à leur tour par la vieille invention des ROUTES A RAINURES DE FER, antérieure, de plus d'un siècle, à l'usage des canaux. On n'entend plus parler que de routes à rainures; les journaux quotidiens sont remplis d'avis sur de nouvelles lignes qu'on veut tracer dans chaque direction, et on publie tous les jours des pamphlets pour démontrer l'utilité qu'il y aurait à en établir dans la totalité du royaume. C'est fort tardivement que cette utilité a été aperçue; car, jusque dans ces derniers tems, on ne s'était guère servi de routes à rainures que comme d'un moyen auxiliaire des canaux, pour y conduire des marchandises, ou pour transporter

de la chaux, du fer, du charbon et autres produits des mines, au point le plus rapproché d'embarquement.

On demandera peut-être ce qui a donné une impulsion si subite aux spéculations de ce genre, et déterminé, dans moins d'un mois, la création d'associations et de compagnies pour l'établissement d'environ trois mille milles de routes en fer qui doivent coûter vingt millions st. (cinq cents millions de fr.)? Ce ne sont pas les voitures à vapeur; car on ne serait pas plus fondé à considérer ces voitures comme une nouvelle invention que les routes à rainures elles-mêmes. En effet, M. Cumming (1) nous apprend que ce fut en 1759 qu'on proposa d'employer la vapeur pour faire mouvoir les voitures, et que ce furent MM. Vivian et Trevithick qui firent la première application de cette découverte à Merthyr Tydvil, où une voiture à vapeur en traînait d'autres portant environ dix tonneaux et demi de fer et faisant plus de cinq milles à l'heure, pendant un trajet de neuf milles, sans qu'il fût nécessaire de remettre de l'eau dans la bouilloire. Il dit aussi, qu'il y a déjà plusieurs années, sur un chemin à rainures très-uni qui conduit aux mines de charbon de Middleton, près de Leeds, on se servait d'une voiture à vapeur qui pouvait traîner trente autres voitures pesant ensemble cent cinq tonneaux, et faisant trois milles et demi à l'heure. Il n'est pas à notre connaissance qu'on ait mieux fait depuis.

La puissance de la machine à vapeur et la persuasion où l'on est actuellement que nos moyens de transport, tout avantageux qu'ils sont, peuvent être beaucoup améliorés, sont sans doute les causes principales qui ont imprimé cette direction à l'activité des spéculateurs; mais il faut aussi mettre au nombre de ces causes les encouragemens donnés

(1) *Illustrations of the origin and progress of rail and tram roads and steam carriages*, by T. G. Cumming, Denbigh, 1824.

par le premier ministre de la couronne et par ses collègues (dans la réunion qui a eu lieu pour élever un monument à James Watt), à ceux qui s'occupent des moyens d'étendre les applications de cette machine, et, en général, aux inventeurs et promoteurs de toutes les découvertes utiles. C'est avec raison qu'on a observé, dans la même réunion, que rien n'est trop grand ni trop petit pour cette merveilleuse machine qui, comme la trompe d'un éléphant, peut déraciner un chêne et ramasser une épingle; forger avec une égale facilité l'ancre la plus pesante et percer le trou d'une aiguille; tordre le cable le plus fort; filer le fil le plus délicat; traîner un vaisseau de guerre sur l'Océan, malgré les vents et les marées; et, de cette manière, rapprocher les différentes nations, en rendant leurs communications plus rapides, plus sûres et plus régulières.

Le président du bureau du commerce (1) se félicita, dans cette réunion, de vivre à une époque où l'on recueillait déjà les avantages de la machine à vapeur, et où l'on pouvait prédire avec confiance que l'on ne tarderait pas à en obtenir, par de nouveaux efforts, des avantages encore plus importans. Le secrétaire d'état de l'intérieur (2) avoua, avec une modestie pleine de franchise, que c'était aux découvertes et à l'industrie des autres qu'il devait toute sa fortune, et il ajouta qu'il se considérerait comme indigne de la position dans laquelle il se trouvait, s'il refusait son appui et ses encouragemens à ceux qui avaient tant contribué à la fortune nationale et à son bien-être particulier. Sir James Mackintosh, M. Wilberforce et M. Brougham manifestèrent, avec la même vivacité, des sentimens semblables, ce qui fit dire à lord Liverpool que, lorsqu'en Angleterre il s'agissait de l'intérêt des arts, il n'y avait plus de partis.

(1) M. Huskisson.
(2) M. Peel.

Une telle unanimité de sentimens entre les ministres du roi et leurs adversaires habituels, a dû sans doute exciter les facultés inventives de nos concitoyens. Il faut cependant que ceux qui ont conçu le projet des routes à rainures se préparent à soutenir une lutte vigoureuse contre les propriétaires de canaux, qui ne manqueront pas de chercher à se prévaloir de ce qu'ils nommeront leurs droits acquis; quoiqu'il n'y ait pas une seule de ces mille rivières artificielles qui divisent l'Angleterre, qui n'ait aussi porté préjudice à des droits acquis, et dont l'exécution n'ait eu lieu aux dépens du bien-être d'un grand nombre d'individus, et par l'envahissement des propriétés particulières. Si donc on peut démontrer que, soit par la force des chevaux, employée sur des routes à rainures, soit par celle de la vapeur, le transport des marchandises s'effectuera, à l'avenir, à moins de frais et d'une manière plus expéditive que par le passé, il ne faut pas que les propriétaires de canaux espèrent que l'on sacrifiera à leurs droits prétendus et à leur intérêt particulier les avantages de tous. Mais, de même que l'établissement des routes à barrières fit abandonner l'usage des chevaux de bât, et que les intérêts des entrepreneurs de roulage souffrirent ensuite du développement de la navigation artificielle, il faut qu'à leur tour, les propriétaires de canaux se résignent à voir préférer les routes à rainures ou tout autre moyen de transport qui donnera des facilités nouvelles aux manufactures et au commerce.

Nous ne voyons pas en effet de quel droit ils pourraient se plaindre. Ils ont placé leurs capitaux dans ce qu'ils supposaient être de bonnes spéculations. Dans certains cas, leurs espérances ont été remplies, et même au-delà; dans d'autres, elles ont été complètement trompées. Si ceux qui ont réussi peuvent soutenir la concurrence des routes à rainures, en diminuant leurs péages, ce qu'ils perdront sera un bénéfice très-légitime pour le public, et ils au-

ront encore un intérêt convenable de leur argent. Quant aux autres, ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est de se retirer d'une mauvaise opération pour s'intéresser dans une autre susceptible d'être avantageuse. C'est avec plaisir que nous apprenons qu'ils en auront la possibilité ; car on a déjà proposé d'établir des routes à rainures dans le lit de plusieurs canaux improductifs.

On serait, d'ailleurs, autorisé à repousser les prétentions des propriétaires de canaux, rien qu'en alléguant les charges exorbitantes qu'ils ont fait peser sur le commerce. L'immense tonnage du charbon, du fer et de la vaisselle en terre, dit M. Cumming, a permis aux actionnaires d'un des canaux qui passent près de Birmingham, de se partager un dividende annuel de 140 liv. st., par chaque action de 140 liv. st. ; ce qui a élevé le prix de ces actions, de leur valeur primitive, à 3,200 liv. st. (80,000 fr.) Un autre canal du même district donne un dividende annuel de 160 liv. st. par action de 200 liv. st. Ces actions se négocient maintenant au prix de 4,600 liv. st. (115,000 fr.) chacune !

Et ce ne sont pas des faits isolés (1) ; M. Sandars nous apprend que les trente-neuf actionnaires primitifs de l'un des deux canaux qui unissent Liverpool à Manchester, avaient, pendant un demi-siècle, reçu chaque année une somme égale à celle qu'ils avaient versée pour la construction de ce canal, et que l'autre canal qui appartenait au feu duc de Bridgewater, lui avait procuré, pendant ces vingt dernières années, un revenu net d'environ 100,000 liv. st. (2,500,000 fr.) par an !

Quelles que soient les plaintes et les réclamations des propriétaires de canaux, il est impossible que la législature

(1) *A letter on the subject of the projected rail-road between Liverpool and Manchester*, by Joseph Sandars, esq, Liverpool, 1825.

consente à leur garantir, à perpétuité et à l'exclusion de toute concurrence, des profits aussi monstrueux pris dans la poche du public, quand bien même ils pourraient exécuter avec la régularité convenable la totalité des transports des différens districts que leurs canaux traversent; ce qui n'est point, ainsi que nous le démontrerons tout-à-l'heure.

Nous désirons vivement qu'en lisant ces observations, on ne nous attribue pas de prévention contre les canaux. Nous voulons seulement combattre les prétentions injustes de leurs propriétaires. Du reste, nous sommes bien éloignés de chercher à favoriser les projets de ceux qui voudraient établir des routes à rainures dans chacune des parties du royaume, et supprimer à la fois tous les canaux, tous les chariots, toutes les messageries, toutes les chaises de poste, en un mot tous les moyens de transport autres que les voitures à vapeur. Nous croyons que l'on s'exagère beaucoup les avantages, d'ailleurs incontestables, de ces voitures; et que ces exagérations conduiront à des spéculations très-malheureuses. Que peut-on en effet de plus ridicule que le paragraphe suivant d'un prospectus qu'on vient de publier?

« D'après l'estimation faite par des ingénieurs expérimentés, la dépense d'une route à rainures doit être de 5,000 liv. st. par mille (1). Mais supposons qu'il faille 10,000 liv. st. par mille (plaisante estimation pour des ingénieurs expérimentés!); une route de ce genre entre Londres et Woolwich coûterait 100,000 l. st. (2,500,000 f.) Le nombre des petites voitures qui parcourent cette ligne est environ de deux cent cinquante par jour. En admettant que ces voitures, terme moyen, soient seulement à demi remplies, les recettes annuelles pour le transport des voyageurs doivent se monter à 26,000 liv. st. Comme les voi-

(1) Trois *milles* font environ une lieue de poste.

tures à vapeur parcourront la même distance deux fois plus vite, et avec beaucoup plus de sûreté, elles feront bientôt abandonner l'usage des autres voitures, et la compagnie retirera probablement des voyageurs, indépendamment de ce que produira le transport des bagages, un revenu de 20,000 liv. st., ou de 20 p. 100 du capital de 100,000 liv. st. supposé nécessaire pour établir la route à rainures de Woolwich. »

Nous ne sommes pas surpris que M. Peter Moore et quelques autres de ses co-directeurs, qui probablement n'ont jamais vu ni une machine à vapeur ni un chemin à rainures, aient mis leurs noms à de pareilles absurdités; mais nous ne devions pas nous attendre à ce qu'un ingénieur, M. Telford, consentirait à y donner la sanction du sien. Un concitoyen de cet ingénieur nous assure aussi qu'au moyen de la machine à haute pression, nous pourrons faire plus de quatre cents milles par jour, ou quinze ou vingt milles à l'heure, avec les mêmes aisances que dans les bateaux à vapeur, mais sans le désagrément du mal de mer, et sans courir le risque d'être brûlé ou submergé. Malgré toutes ces garanties, nous pensons que les habitans de Woolwich aimeraient autant être lancés sur une fusée à la Congrève, que de monter dans des voitures qui iraient d'un pareil train. Peut-être consentiraient-ils à y charger leurs bagages et leurs marchandises; mais tant qu'une des plus belles rivières navigables du monde coulera parallèlement à la route projetée, nous considérons les 50 p. o/o que les souscripteurs doivent recevoir pour le transport des effets, comme aussi problématiques que les 20 p. o/o qu'ils comptent percevoir sur les voyageurs.

Mais revenons à la question des avantages et des inconvéniens des canaux et des routes à rainures; question sur laquelle le public est encore si peu fixé. Il n'est pas possible de faire une comparaison exacte de leurs frais, attendu que

ces frais dépendent de circonstances essentiellement variables. Mais on peut affirmer, en général, que les levées et les profondes tranchées qu'il faut faire pour établir les niveaux des canaux, ou, à défaut, les ponts et les écluses; le haut prix qu'on est obligé de payer pour l'acquisition des terres cultivables, à travers lesquelles la navigation artificielle est ordinairement dirigée; les réservoirs nécessaires pour conserver l'eau; l'entretien des écluses et des bords constamment exposés à l'action des eaux ou des gelées; l'achat et la nourriture des chevaux; la construction et les réparations des bateaux, et plusieurs autres frais encore, doivent rendre un canal plus dispendieux qu'une route à rainures qui viendrait aboutir aux mêmes points; quand bien même, ce qui arrivera presque toujours, le canal, à cause des détours qu'on sera dans la nécessité de lui faire faire, ne décrirait pas une ligne beaucoup plus longue. Nous avons sous les yeux le devis des frais d'établissement de soixante-quinze canaux, qui s'élèvent, prix moyen, à 7,946 liv. st. par mille; et, comme les devis sont ordinairement dépassés, nous pouvons estimer la dépense définitive à 9,000 liv. st. par mille. Nous avons aussi une liste de routes à rainures avec une double paire d'ornières, qui présentent un développement total de 500 milles, et dont les frais de construction ne s'élèvent qu'à 4,000 liv. st. par mille. Cependant, comme ces anciennes routes sont, en général, très-imparfaites, on peut compter que la dépense moyenne des nouvelles sera de 5,000 liv. st. par mille. Le devis pour la route à rainures, entre Liverpool et Manchester est, dit-on, de 12,000 liv. st. par mille; mais cette route doit être exécutée avec une grande magnificence: elle aura soixante-six pieds de largeur; on prendra les meilleurs matériaux pour les ornières, et l'acquisition des terrains, aux deux extrémités, ne pourra se faire qu'à des prix énormes. D'ailleurs, dans cette estimation, se trouve

compris le coût des machines, des voitures et des magasins. Le canal de l'Union a précisément coûté la même somme; le Forth et Clyde, deux fois autant; et le canal Calédonien, quatre fois davantage. Nous devons aussi observer que M. Jessop, après un examen minutieux du projet de la route à rainures de Peak-Forest, qui a pour patron le duc de Devonshire, estime qu'elle coûtera 149,206 liv. st. Un canal, pour établir les mêmes communications, coûterait 650,000 liv. st., c'est-à-dire quatre fois plus, d'après le devis fait par M. Rennie, en 1810.

Les désavantages des canaux sont nombreux. Le froid, pendant une saison de l'année, empêche entièrement le transport des marchandises, et, pendant une autre, la sécheresse ne permet que de transporter des demi-chargemens. Une route à ornières n'est point sujette à ces deux graves inconvéniens, et, lorsqu'il est tombé de la neige, il est très-facile de dégorger les rainures avec une râpe disposée en avant de la voiture.

La marche d'une voiture, sur une route à rainures, peut être réglée d'une manière constante et certaine, tandis que les bateaux sont souvent arrêtés aux écluses des canaux pendant plusieurs jours. D'ailleurs, la rapidité de la marche est nécessairement limitée sur les canaux, et elle est illimitée sur les routes à rainures, tant que la force de la vapeur surpasse celle du frottement. Ce sera l'expérience qui déterminera le point où la rapidité du mouvement cesse de se concilier avec la sûreté. Un autre avantage des routes à rainures, c'est de pouvoir être exécutées dans toutes les directions, et selon que les besoins du commerce l'exigent. Une machine stationnaire portera les voitures sur les côtes qui pourront se rencontrer sur la route, et les en descendra. L'ouverture d'un canal, au contraire, est subordonnée aux mouvemens du terrain et à la possibilité de se procurer de l'eau.

Les canaux n'ont d'avantages sur les routes à rainures que lorsqu'on ne fait pas plus de deux milles $\frac{82}{100}$ à l'heure ; mais, au fond, cet avantage est plutôt apparent que réel, car il est à peu près annulé par les courbes que les canaux décrivent, tandis que les routes à rainures vont en ligne droite. Comme deux milles $\frac{82}{100}$ à l'heure sont l'allure la plus prompte d'un cheval ordinaire, qu'on l'emploie sur une route à rainures ou sur un canal, et, comme lorsqu'on ne va pas plus vite, la résistance de l'eau est moins considérable que celle qui résulte du frottement des rainures, on conçoit pourquoi les canaux ont été préférés aux chemins à ornières, tant qu'on n'a fait usage que de chevaux. Il nous sera facile cependant, au moyen de quelques développemens, de démontrer l'immense supériorité de ces chemins sur la navigation artificielle.

Il n'y a pas deux estimations qui soient d'accord, quant au poids qu'un cheval peut transporter sur une route à rainures, quoique le principe ait été soumis à l'exactitude des calculs mathématiques : les différences résultent du plus ou moins de soin avec lequel les routes ont été exécutées, de la forme de la rainure, de la dimension et de la construction des chariots, et de la force des chevaux. On a dit qu'un cheval, sur une route à rainures qui aurait une inclinaison de soixante pieds par mille, pourrait transporter vingt tonneaux, en faisant trois milles à l'heure, et que ce cheval transporterait le même poids avec la même rapidité sur un canal. M. Telford prétend qu'un cheval transportera de douze à quinze tonneaux sur une route à ornières, dont la pente sera de cinquante-cinq pieds par mille, et pourra retourner avec quatre tonneaux. Sur le chemin à rainures de sir John Hope, qui a à peu près deux milles, un cheval conduit douze tonneaux en moins d'une heure. M. Cumming assure que, sur des routes à ornières du pays de Galles, dont l'inclinaison est à peu près d'un pouce par

verge, un cheval traîne de trente à quarante tonneaux, indépendamment du poids des chariots. M. Wilkes, de Measham, affirme qu'un cheval de la valeur de 20 liv. st., sur une route à rainures dont l'inclinaison est d'un pied sur cent quinze, peut conduire trente-cinq tonneaux qui seront réduits à six un quart sur une route de niveau. Mais un fait fort extraordinaire, et qui cependant est garanti par M. Bankes et par d'autres témoignages, c'est un cheval qui conduisait cinquante-cinq tonneaux sur la partie de la route à rainures de Surrey, qui est de niveau ou très-légèrement inclinée. En résumé, il paraît constant que, sur une route bien construite et de niveau, un cheval ordinaire peut traîner facilement un poids de sept à huit tonneaux, en faisant deux milles et demi à l'heure, ou dix ou douze tonneaux, en faisant seulement deux milles. Le même cheval en transporterait trois fois autant sur un canal, pendant le même espace de tems. Mais c'est là que s'arrête l'avantage des canaux sur les routes à rainures, et cet avantage est contrebalancé par la construction plus dispendieuse du canal et par les circuits qu'il fait presque toujours.

« Si un cheval en repos, dit M. Sylvester (1), peut empêcher de tomber un poids de 169 livres, suspendu à une poulie, sa force disponible sera de 121 livres, s'il fait deux milles à l'heure; de 100 livres, s'il fait trois milles à l'heure; de 81 livres, s'il fait quatre milles; de 64 livres, s'il fait cinq milles; de 49 livres, s'il fait six milles; de 36 livres, s'il fait sept milles; de 25 livres, s'il fait huit milles; de 16 livres, s'il fait neuf milles; de 9 livres, s'il fait dix milles; de 4 livres, s'il fait onze milles; d'une livre, s'il

(1) *Report of rails-roads and locomotive engines, addressed to the chairman and committee of the Liverpool and Manchester projected rail-road.* By Charles Sylvester, civil engineer, Liverpool, 1825.

fait douze milles ; s'il en fait treize, toute sa force sera absorbée par la rapidité de sa course.

Mais cette diminution de force, en proportion de la rapidité du mouvement, n'est pas le seul inconvénient ; la résistance d'un corps qui flotte sur l'eau, s'accroît comme le carré de la vitesse. Ainsi, quelle que soit la force nécessaire pour faire mouvoir un corps flottant avec une vitesse donnée, il faudra quatre fois la même force pour le faire mouvoir deux fois plus vite, et neuf fois la même force pour tripler sa vitesse. Ce n'est pas tout. Un cheval, quand il fait quatre milles à l'heure, ne peut exercer qu'une force de soixante-une livres. Par conséquent, il faudra six chevaux pour faire faire quatre milles à l'heure à un fardeau qu'un seul cheval, qui ne ferait que deux milles à l'heure, pourrait traîner.

L'application de la vapeur à la navigation des canaux, si elle était praticable, remédierait, jusqu'à un certain point, à l'inconvénient dont nous venons de parler ; c'est-à-dire, qu'une machine qui aurait la force de seize chevaux pourrait, en faisant six milles à l'heure, traîner le même poids qu'un cheval qui ne ferait que deux milles. Mais cela serait très-préjudiciable à la conservation du canal ; car l'agitation entretenue dans l'eau par la rapidité de mouvement des roues, en dégraderait promptement les bords. Plusieurs tentatives ont déjà été faites pour faire mouvoir les barques sur les canaux sans troubler l'eau, et M. Perkins a imaginé pour cela un appareil ingénieux ; mais le problème est cependant bien loin encore d'être résolu, et il est même très probable qu'il ne le sera jamais d'une manière parfaitement satisfaisante.

M. Sylvester a dressé le tableau suivant des avantages comparés des routes ordinaires, des routes à vapeur et des canaux :

VITESSE.	POIDS A MOUVOIR.		
MILLES par heures.	Sur les Routes ordinaires.	Sur les Routes à rainures.	Sur les Canaux.
	Livres.	Livres.	Livres.
2	3,024	22,400	44,800
3	——	Même poids.	19,911
4	——	——	11,200
5	——	——	1,768
6	——	——	4,978
7	——	——	3,657
8	——	——	2,800
9	——	——	2,212
10	——	——	1,792

Il résulte de ce tableau que si, avec une vitesse donnée de deux milles à l'heure, la même force motrice est employée sur une route ordinaire, une route à rainures et un canal, l'avantage du canal, sur les routes ordinaires, sera dans la proportion de quinze à un, et de deux à un, sur les routes à rainures; que, si la vitesse était de deux milles $\frac{82}{100}$ à l'heure, le canal et la route à rainures transporteraient à peu près le même poids; qu'à trois milles à l'heure, la route à rainures aurait sur le canal un avantage qui serait dans la proportion de vingt-deux mille quatre cent à dix-neuf mille neuf cent onze, et qu'à neuf milles à l'heure on ne pourrait plus transporter sur le canal que deux mille deux cent douze livres, c'est-à-dire seulement le huitième du poids que la même force transporterait sur une route à rainures. Ces estimations sont le résultat d'expériences faites avec soin.

Le transit des marchandises entre Liverpool et Manchester, ayant été souvent entravé par l'insuffisance des moyens de transport et par l'exagération des péages, plusieurs personnes se réunirent en comité pour prendre en considération l'utilité que pourrait avoir une route à rainures. Ce comité, avec la prudence et la circonspection que réclament les grandes affaires, commença d'abord par tâcher de déterminer M. Bradshaw, agent du canal du feu duc de Bridgewater, à augmenter les moyens de transport et à réduire les droits de péage; ils n'en obtinrent qu'un refus absolu. Lorsqu'ensuite ils l'entretinrent du projet qu'ils avaient de faire une route à rainures, et qu'ils lui proposèrent de prendre un fort intérêt dans cette opération, sa réponse très-laconique fut: « Tout ou rien. » M. Bradshaw se conduisit, dans cette occasion, comme les propriétaires du canal de Stroud. Ils avaient rejeté bien loin toute idée de réduction dans leurs péages; ils témoignaient une confiance impolitique et présomptueuse dans la prolongation de leurs gros dividendes, et, de cette manière, ils ont engendré eux-mêmes cette opposition, que d'abord ils avaient commencé par tourner en ridicule, mais qu'ils redoutent aujourd'hui.

Après le rejet de ses propositions par M. Bradshaw, le comité fit arpenter le pays entre Liverpool et Manchester, et il se convainquit que ce pays était très-favorable à l'établissement d'une route à rainures; qu'au moyen de quelques travaux peu considérables, l'inclinaison de toute la ligne ne serait que d'un pied sur huit cents; et que par conséquent elle pourrait être regardée comme étant de niveau. Il acquit également l'assurance qu'on ne pouvait pas établir un nouveau canal entre ces deux villes, l'eau étant absorbée par les canaux déjà existans. Des commissaires se rendirent ensuite aux mines de charbon de Killingworth, pour examiner les routes à rainures et les voi-

tures à vapeur, depuis long-tems en usage dans ces mines. Quoique les routes, les machines et les chariots fussent tous susceptibles de grandes améliorations, ils eurent la satisfaction de voir un de ces chariots transporter quarante-cinq tonneaux de charbon, en faisant quatre milles à l'heure et l'ingénieur de l'établissement leur apprit qu'une fois on était parvenu à faire traîner, par la machine à vapeur, neuf chariots pesant vingt-quatre tonneaux, qui avaient parcouru une distance d'un mille (environ le tiers d'une lieue) en cinq minutes et demie. Une expérience semblable avait eu le même succès aux mines d'Hetton.

Quand l'utilité de l'emploi de la machine à vapeur, sur les routes à rainures, fut démontrée au comité, il publia un prospectus dans lequel il proposait de faire un fonds de 400,000 liv. st. (10,000,000 fr.) divisé en quatre mille actions de 100 liv. chacune. Les négocians et les fabricans étaient si persuadés des avantages de cette entreprise, que si la souscription eût été dix fois plus forte, elle n'en aurait pas moins été remplie immédiatement. En effet, l'utilité en est évidente. Il serait assurément superflu d'observer que le *tems* est une considération fort importante dans toutes les affaires commerciales ; et que la *sûreté*, l'*exactitude* et l'*économie* du transport des lettres, de l'argent et des marchandises ne sont pas moins nécessaires. Or, jusqu'à présent, tous les articles lourds et volumineux ont été transportés entre Liverpool et Manchester, par le canal de Bridgewater, et par la Mersey et l'Irwell ; et dans l'un et l'autre cas, par une voie longue, difficile et très-dangereuse dans les tems d'orages et par les grands vents : car M. Sandars nous assure que, pendant les tempêtes de novembre 1821 et du 5 décembre 1822, plus de cinquante bâtimens furent perdus, ou échouèrent sur les bords de la Mersey, et, l'hiver précédent, beaucoup de marchandises et plusieurs individus ont également péri.

Les circuits de l'une et de l'autre de ces voies, et la lenteur avec laquelle les transports s'y opèrent, donnent aussi beaucoup de facilité aux voleurs. Aucun de ces graves inconvéniens n'existera quand les transports s'effectueront, dans cinq heures au plus, sur une route à rainures.

Le manque d'exactitude n'a pas moins d'inconvéniens que celui de sûreté et de célérité; et les négocians des deux villes en question sont toujours très-incertains sur l'époque précise à laquelle leurs marchandises doivent arriver; car les ballots qui, dans le cours ordinaire des choses, peuvent être rendus dans moins de deux jours, sont souvent retardés d'une semaine et même d'un mois, et quelquefois beaucoup plus long-tems, pendant les gelées et la sécheresse. Il n'est même pas très-rare de voir des marchandises embarquées à New-York, arriver à Liverpool avant d'autres, chargées à Manchester. Mais, en mettant de côté ces cas extraordinaires, il résulte de la difficulté du passage des écluses, de l'état des vents, etc., que la durée moyenne du trajet est de trente-six heures. On a vu plusieurs fois des fabricans de Manchester, expédier leurs marchandises par le roulage, au prix énorme de 2 et 3 livres st. par tonneau, afin qu'elles pussent être embarquées, à jour fixe, à Liverpool. Elles auraient été transportées, sur une route à rainures, dans quatre ou cinq heures, à un prix fort au-dessous du fret des canaux, et sans qu'on eût à craindre aucun retard.

Les propriétaires des deux canaux existans étaient d'autant moins disposés à diminuer leurs péages, qu'ils savaient bien qu'on ne pouvait pas ouvrir un autre canal, à cause du manque d'eau, et que par conséquent, ils n'avaient aucune concurrence à craindre de ce côté; et afin de lutter avec toute espèce d'avantages contre celle du roulage, ils se sont assurés de tous les quais et de tous les magasins, de manière que lorsque les voitures consentent à transporter

des marchandises de Liverpool à Runcorn, sur le pied de 2 sh. par tonneau, tandis que les curateurs du canal du duc et les actionnaires de l'autre canal exigent 5 sh., le propriétaire de marchandises, indépendamment des 2 sh., doit aussi payer les 5, sans quoi on ne lui permettrait pas de les décharger sur les quais. Les administrateurs des deux canaux se sont concertés, en 1810, pour régler d'un commun accord, les tarifs de leurs péages.

On estime à mille tonneaux la quantité de marchandises transportées, journellement, entre Liverpool et Manchester; ce transport coûte par an environ 200,000 liv. st. Sur cette somme, les héritiers du duc prélèvent de 80 à 100,000 liv. st.; et les actionnaires de l'autre canal se sont partagés chaque année, pendant un demi-siècle, le montant de leur versement primitif.

Le commerce de Liverpool et de Manchester n'a eu jusqu'à présent aucune protection contre l'avidité des propriétaires des deux canaux, et tels sont les effets d'un monopole heureux et paisible, que tandis que des plaintes s'élevaient de tous côtés contre l'exorbitance des charges qu'ils faisaient peser sur le public, ils n'ont pas compris que le meilleur moyen qu'ils eussent de perpétuer leurs bénéfices, c'était de diminuer un peu ces charges. Il paraît qu'aujourd'hui ils commencent à sentir la folie d'une semblable conduite, et il est question de la réduction de leurs péages. Ces concessions, faites en tems utile et de bonne grâce, auraient désarmé leurs adversaires : elles ne feront actuellement que les encourager, parce qu'on les considérera comme un signe de crainte et de faiblesse.

Il nous reste à faire valoir, en faveur de l'établissement d'une route à rainures entre les deux villes les plus commerçantes de l'empire, une dernière considération plus puissante encore que toutes les raisons que nous venons d'exposer : c'est la *nécessité absolue* de la mesure, attendu

qu'indépendamment de tous leurs autres inconvéniens, les moyens actuels de transport sont devenus tout-à-fait insuffisans. M. Sandars assure que l'on a souvent éprouvé les plus grandes difficultés pour expédier du blé et du bois de charpente à Manchester, et que quelquefois même l'on a été obligé de laisser séjourner des marchandises pendant un mois, sur les quais de Liverpool, faute de moyens de transport. Plusieurs des négocians les plus respectables de cette dernière ville, réunis en comité, ont déclaré que ces retards étaient extrêmement préjudiciables aux intérêts du commerce du pays, et que les accroissemens si rapides et si prodigieux de ce commerce rendaient indispensable l'établissement d'une nouvelle voie de communication. Afin que nos lecteurs puissent se former une idée de la prospérité progressive de Liverpool et de Manchester, nous allons leur présenter un extrait de documens authentiques que nous avons, dans ce moment, sous les yeux.

Les villes de Manchester et de Salford, n'étant séparées que par une petite rivière, ont toujours été considérées comme n'en faisant qu'une seule.

En 1757, le nombre des maisons était de 3,316, et la population de 19,837.

En 1773, maisons : 4,268; habitans : 27,446.

En 1821, maisons : 21,156; habitans : 133,788.

En 1824, maisons : 25,910; habitans : 163,888.

Ainsi, dans le cours de trois années, il y avait eu un accroissement de plus de quatre mille maisons et de plus de trente mille habitans !

En 1815, la quantité des cotons façonnés à Manchester s'éleva à cent dix millions de livres, et représentait une valeur de 7,487,562 liv. st. Elle s'éleva en 1823, à cent quarante-cinq millions de livres, faisant une valeur de près de 11,000,000 liv. st. (environ 275,000,000 de fr.).

Ce fut en 1790 qu'on employa la machine à vapeur,

pour la première fois, à Manchester. En 1824, il y en avait plus de deux cents en activité. Aujourd'hui il n'y a pas moins de trente mille métiers mus par cette machine, et en 1814, il n'y en avait pas un seul.

Les accroissemens de Liverpool sont peut-être encore plus extraordinaires. En 1347, lorsque la totalité des forces navales de l'Angleterre étaient réunies devant Calais, Londres avait fourni 25 bâtimens; Bristol, 24; Hull, 16; Great-Yarmouth, 481; et la rivière de Mersey, un seul!

Liverpool avait :

	NAVIRES.	TONNEAUX.
En 1618	24	462
1822	8,916	1,010,819
1823	9,507	1,120,114
1824	10,001	1,180,914

Ainsi, dans le cours de la dernière année, le nombre des navires s'est augmenté de quatre cent quatre-vingt-quatorze, et le tonnage de soixante mille deux cents!

Depuis 1814, l'augmentation du tonnage de Liverpool a été dans la proportion de vingt à douze.

En 1636, lorsque Charles Ier mit un impôt sur les navires, Bristol fut taxé à 1,000 liv. st., et Liverpool seulement à 25 liv.

En 1770, le receveur John Colquitt s'écriait : « Que je serai heureux, quand les douanes de Liverpool produiront 100,000 liv.! » Elles ne produisaient alors qu'un peu plus de 80,000 liv. par an.

En 1822, elles produisirent : 1,591,123 liv. st.

En 1823, 1,808,402 (près de 46 millions de fr.)

Il y a donc eu, dans le cours d'une seule année, une augmentation de 217,279 liv. (plus de 5 millions de fr.)

En 1784, un vaisseau américain apporta, à Liverpool,

huit balles de coton qui furent saisies, parce qu'on supposa qu'elles ne venaient pas d'Amérique. En 1823, on débarqua dans ce port 668,400 balles, dont 409,670 venant des États-Unis. De 1822 à 1825, l'importation s'est augmentée de 135,250 balles.

Voici quels ont été les mouvemens de la population.

	MAISONS.	HABITANS.
En 1720	2,367	11,833
1760	5,156	25,787
1801	11,784	77,708
1811	16,162	94,376
1821	20,339	118,972
1824	22,756	135,000

La banlieue, dans une étendue de trois milles, contient vingt-neuf mille habitans; ce qui fait un total de cent soixante-quatre mille ames.

Il est inutile d'observer que les 9/10 du coton brut, mentionné ci-dessus, sont transportés à Manchester et dans les districts voisins, d'où une partie considérable, après avoir été tissée, est renvoyée à Liverpool, pour être embarquée et exportée.

On conçoit qu'une telle augmentation dans la population et dans la richesse de Liverpool et de Manchester, et les besoins toujours croissans de leur commerce, aient rendu indispensable l'établissement d'une nouvelle communication entre ces deux villes. Quant à la nature de cette communication, il n'y a pas de choix à faire, puisque, comme nous l'avons vu plus haut, l'établissement d'un troisième canal est impossible. Mais, quand bien même on pourrait choisir, ce serait encore une route à rainures qu'il faudrait établir; car les avantages en sont évidens.

En effet, la distance entre Liverpool et Manchester,

par l'ancien canal, est de plus de cinquante milles. Il faut près de deux jours pour la franchir, et quelquefois même il en faut bien davantage. Par une route à rainures, cette distance sera réduite à trente-trois milles, que l'on fera facilement dans un jour, soit avec des chevaux, soit avec la machine à vapeur. Si l'on emploie ce dernier moyen, la même machine pourra sans difficulté aller et revenir le même jour. Les communications ne seront jamais interrompues sur la nouvelle voie, comme elles le sont sur les canaux, par la gelée et la sécheresse, et l'on ne sera pas exposé aux vents et aux orages qui rendent une partie de la navigation de la Mersey si dangereuse. Au lieu de quinze sh. par tonneau, les transports se feront à dix sh., et probablement à moins. Les habitans de Liverpool et ceux des districts voisins de la ligne que la route à rainures suivra, pourront acheter le charbon de terre, plusieurs sh. au-dessous du prix qu'ils paient actuellement. Lorsque des communications seront, de cette manière, établies entre la mer et les mines de charbon, Liverpool deviendra un des points les plus importans du royaume pour l'embarquement de ce combustible. En même tems que le chemin à ornières facilitera la circulation de cet article indispensable, il facilitera également celle des produits agricoles, du fer, de la chaux, etc., dans toutes les parties du comté si industrieux de Lancastre, qui renferme une population agglomérée de plus de cinq cent mille ames, dont Manchester peut être considéré comme le point central. Mais l'utilité de la route à rainures ne sera pas seulement locale. Au moyen de cette route, et des bâtimens à vapeur, le trajet de cette dernière ville à Dublin pourra se faire dans dix-huit ou vingt heures. Les transports entre Dublin et Manchester sont très-considérables, et s'augmentent tous les jours. La nouvelle route fera nécessairement tomber, dans une forte proportion, les prix auxquels se vendent,

dans le comté de Lancastre, et dans le Yorkshire, les grains, le chanvre, la toile et le beurre d'Irlande. Au milieu de tous les plans conçus pour améliorer le sort de ce malheureux pays, le projet du chemin à rainures n'est certainement pas un des moins importans, et ses habitans eux-mêmes en sont convaincus : ils sentent qu'à l'égard des transports, ce qui sert à abréger le tems, abrège par le fait la distance, et que tout ce qu'on diminuera sur le prix de ces transports sera un pur gain pour l'Irlande.

D'après ces considérations et d'autres encore, les principaux négocians de Liverpool et quelques-uns des plus riches fabricans de Manchester ont résolu de demander au Parlement un acte qui les autorisât à mettre à exécution le projet de cette route. On peut s'attendre qu'ils rencontreront une forte opposition de la part de ceux qui sont intéressés à conserver le monopole; il est vraisemblable qu'ils n'auront pas seulement à combattre cette résistance partielle, et que les propriétaires de tous les canaux uniront leurs forces contre ce projet, dans l'espoir que, comme c'est le premier soumis à la chambre des communes, s'il échoue, ils n'auront plus rien à craindre des projets semblables qui pourront être présentés à l'avenir. Ceux qui sont opposés à la mesure ne manqueront pas de parler de droits acquis, de crier à l'envahissement des propriétés particulières, de mettre en avant l'inconvénient de croiser, par la nouvelle route, les routes ordinaires, les rivières et les canaux qui seront dans leur direction. Ils parleront aussi du désagrément qu'éprouveront la noblesse et les gentilshommes de campagne, lorsque ces routes seront dirigées à travers leurs parcs, leurs avenues, leurs jardins, souvent à quelques toises de leurs demeures, et que la machine locomotrice les remplira de nuages de fumée. Peut-être même diront-ils que ces machines effraieront les bestiaux attelés à la charrue, et ceux qui seront dispersés dans les pâturages. Si

effectivement leurs adversaires n'ont pas de meilleures raisons à faire valoir, les habitans de Liverpool et de Manchester n'ont rien de mieux à faire qu'à rester sur la défensive, à se fier à la justice du tribunal qui doit prononcer sur leur cause, et se reposer entièrement sur la nécessité de la mesure dont ils demandent l'exécution. Nous ne croirons jamais que cette même chambre des communes, qui s'est signalée en affranchissant le commerce du royaume des entraves qui gênaient la liberté de ses mouvemens, puisse jamais consentir à le contrarier dans l'un de ses premiers intérêts, en repoussant un projet dont le but est de rendre les transports plus sûrs, plus prompts et plus économiques.

On a dit que les propriétaires fonciers s'opposeraient fortement à l'établissement des routes à rainures ; mais cette assertion est tellement absurde qu'elle tombe d'elle-même. Si quelques-uns de ces propriétaires ne voient pas d'abord leur véritable intérêt, leurs fermiers le verront pour eux : ceux-ci sentiront promptement tout le parti qu'ils peuvent tirer de ces routes, pour envoyer leurs productions au marché, et pour en rapporter en retour les articles qui leur sont nécessaires.

Les grands propriétaires fonciers qui se trouveraient sur la ligne que suivrait la route à rainures de Liverpool, sont les lords Derby et Sefton. D'après le plan que nous avons sous les yeux, il paraît que ce chemin ne s'approcherait pas de plus d'un mille et demi de la demeure du comte de Sefton, et qu'elle traverserait la propriété du comte de Derby, sur les bruyères stériles de Knowsley, à environ deux milles du château. Les voitures qui apportent le charbon des mines, et d'autres voitures de roulage, passent maintenant à quelques centaines de toises de l'habitation de lord Sefton, et par conséquent il gagnerait à l'établissement d'un chemin à ornières. Les paisibles jouissances du

propriétaire de Knowsley seraient encore moins troublées par ce chemin, fort éloigné du château, et qui serait même séparé du parc par la route ordinaire. Ainsi, la nouvelle route augmenterait considérablement la valeur des propriétés des deux nobles lords, sans les incommoder en aucune manière.

C'est à dessein que nous nous sommes abstenus, dans le cours de cet article, de parler du transport des voyageurs. Il n'y a aucun doute qu'un poids réduit puisse être transporté avec un mouvement accéléré et une sûreté égale, au moyen de la machine à vapeur; mais nous croyons qu'il convient d'ajourner l'examen de cette partie de la question jusqu'à ce que les routes à rainures et les machines locomotrices aient acquis ce degré de perfection auquel elles doivent arriver un jour. Cependant, sans attendre ce moment fort désirable, nous terminerons cet article par l'extrait d'une brochure d'un partisan très-spirituel, quoiqu'un peu bizarre, des routes à rainures.

« Il est raisonnable de penser que les hommes dont la susceptibilité nerveuse est la plus facilement excitable, pourront avant peu se placer dans une voiture traînée ou poussée par la machine locomotrice, avec plus de garanties, de sûreté et moins d'inquiétudes, que lorsqu'ils montent aujourd'hui dans une voiture conduite par quatre chevaux dont la force et l'allure sont inégales, qui sont d'ailleurs exposés à cette multitude d'accidens qui menacent sans cesse tout ce qui vit, et animés par des passions qu'une force supérieure peut seule contenir. Sans contredit, une force inanimée, qui n'a besoin pour être mise en action, dirigée et arrêtée, que du doigt ou du pied d'un homme, doit inspirer plus de confiance aux voyageurs que des animaux dont les caprices peuvent compromettre son existence, si un conducteur attentif et vigoureux ne les réprime. Qu'on se transporte en idée dans vingt ou trente ans, lorsque cette

machine sombre, grossière, informe, qui choque maintenant nos regards, sera remplacée par une autre d'une construction élégante, parée de toutes les pompes du luxe, et décorée d'écussons héraldiques, comme un carosse sorti des ateliers de Long-Acre. Cette nouvelle machine ne blessera pas l'odorat par les exhalaisons du charbon ou de l'huile de baleine; mais elle embaumera l'air et flattera les sens du voyageur par le parfum que la même force qui la fera mouvoir, extraira, à peu de frais, de quelque production de la terre. Au lieu du bruit monotone et étourdissant de nos voitures actuelles, le jeu de ses ressorts produira des sons harmonieux. Enfin, au moyen de cette même machine, on pourra préparer un dîner plus somptueux et plus *confortable* que ceux que l'on sert, en 1825, aux voyageurs d'une diligence. Mais laissons-là ces hypothèses, dont au surplus la cause que nous défendons n'a pas besoin, et bornons-nous à garantir que ni le sens de l'odorat, ni ceux de la vue et de l'ouie, ne perdront au change, lorsque les voitures à vapeur remplaceront celles qui sont en usage aujourd'hui. » (*Quarterly Review.*)

FINANCES.

PRODUITS COMPARÉS DES TAXES ÉLEVÉES ET DES PETITES TAXES (1).

Nous ne nous occuperons aujourd'hui que de vérités pratiques. Notre intention n'est pas de nous livrer à des

(1) Note du Tr. Cet article a paru au commencement de 1822, dans la *Revue d'Édinbourg*. A cette époque, c'était M. Vansittart qui remplissait les fonctions de chancelier de l'Échiquier, et un

recherches spéculatives ; nous désirons seulement constater un fait : c'est que l'augmentation du revenu public ne suit pas toujours celle des taxes, et qu'il arrive très-souvent que les impôts sont réduits, sans que ce revenu diminue. Les opinions erronées qui ont prévalu jusqu'ici sur ce point important d'économie politique, ont été fécondes en résultats désastreux. Il est inutile de démontrer que l'excessive élévation des droits ravit au peuple son bien-être, et corrompt sa moralité en encourageant les fausses déclarations, la fraude et la contrebande. Ces vérités sont généralement reconnues ; mais on répond que le mal est sans remède, que les besoins du gouvernement ne permettront plus à l'avenir de réduire les taxes ! Les réclamations unanimes du peuple ont amené la diminution d'un sh. sur les 7 sh. 6 sous qui pèsent sur chaque boisseau de drèche (1) ; mais les ministres ont déclaré qu'il était impossible

homme fatal, qui exerçait une influence prépondérante dans le conseil, présidait encore aux destinées de la Grande-Bretagne. Depuis, tout a changé : M. Vansittart a été remplacé par M. Robinson, et M. Huskisson est entré dans le ministère avec le titre de président du bureau du commerce. Cette succession de sages mesures, qu'ils ont fait adopter par le Parlement, n'est au fond que l'application des principes posés dans l'article suivant. C'est la grande influence que sa publication a exercée sur les déterminations du ministère anglais, qui nous a décidés à en donner la traduction, quoique la date en soit déjà assez ancienne. On peut, sans trop préjuger des hommes qui dirigent aujourd'hui les affaires du continent, espérer que la reproduction de cet article dans notre recueil, ne sera pas sans quelqu'action sur eux. Lorsqu'ils verront, par une série de faits authentiques et incontestables, qu'il est en leur pouvoir de soulager les peuples, en diminuant les impôts, sans que pour cela les recettes diminuent, aucun d'eux ne se refusera sans doute aux jouissances d'une popularité qui peut être si facilement acquise. S.

(1) Le droit sur la drèche est de 60 sh. 6 d. par *quarter*, savoir : 28 sh. de droit fixe, et 10 sh. par baril sur chacun des trois barils 1/4 de bière que produit le *quarter* de drèche.

de céder une obole de plus. Et quel est leur motif pour justifier les droits exorbitans qui sont imposés sur le sel, le cuir, le thé, le sucre et autres articles non moins indispensables? la nécessité prétendue de maintenir le revenu au taux où il est actuellement. Ils ne nient pas que ces droits ne soient onéreux et appressifs; mais ils disent que le maintien du crédit public doit l'emporter sur toute autre considération, et que, malgré les ressources qui proviennent de l'élévation des taxes, les recettes suffisant à peine au service courant et à l'obligation de conserver au moins l'apparence d'un fonds d'amortissement, ils sont contraints de repousser tous les efforts qu'on ferait pour les réduire.

Ce raisonnement des ministres et de leurs adhérens repose tout entier sur cette assertion, que la réduction du revenu est toujours la conséquence nécessaire de celle des taxes. « Si vous réduisez les droits sur le sel de 15 sh. à » 10 sh. par boisseau, disait le chancelier de l'Échiquier, » le sel ne nous donnera plus qu'une recette de 1,000,000 » liv. st., au lieu de 1,500,000 liv. Mais, dans les circons- » tances où se trouve l'état, et lorsque le gouvernement » s'est engagé lui-même à maintenir un fonds d'amortisse- » ment de 5,000,000, il m'est impossible de consentir » à une telle diminution. Certes, ajoutait-il, les ministres » de S. M. éprouveraient une vive satisfaction s'ils pou- » vaient, d'accord avec les intérêts réels de l'état, con- » sentir à de plus grandes réductions; mais après ce que le » Parlement a déjà fait sur ce point (en réduisant le droit » sur la drèche), il est impossible de ne pas s'opposer à » tout nouveau dégrévement (1). »

Nous ne nous arrêterons pas à faire ressortir l'absurdité qu'il y a à supposer que la réduction du fonds d'amortisse-

(1) Voyez les débats qui ont suivi la motion de M. Calcraft, tendante à faire révoquer graduellement les droits sur le sel; séance du 28 février 1822.

ment de 5,000,000 à 4,500,000 liv. entraînerait de funestes conséquences. Il suffit d'observer que la nécessité de maintenir intact ce fonds de 5,000,000 liv., était la seule raison alléguée par les ministres, en 1819, pour proposer 3,000,000 liv. de nouvelles taxes, et que malgré ces taxes, le principal et l'intérêt de la dette consolidée et de la dette flottante se sont régulièrement accrus depuis cette époque! Mais, en admettant l'utilité de créer un fonds d'amortissement de 5,000,000 liv., et sans se faire une bien haute idée de la sagacité de M. Vansittart et de ses collègues, on pouvait supposer qu'ils calculeraient que la demande d'un article taxé devait naturellement s'accroître par la réduction de l'impôt et la diminution du prix. Il est certain toutefois qu'ils ont dédaigné cette considération, ou bien qu'ils ont pensé que l'élévation ou la modération des prix était sans importance pour la grande masse de la nation. Cependant il est évident que, si la consommation des marchandises imposées augmente en raison de la réduction du droit, le revenu ne diminuera pas en proportion de cette même réduction; il est même probable qu'il éprouvera un accroissement positif et considérable. Si, après une réduction de 15 sh. à 10 sh. dans les droits sur le sel, *trois* boisseaux étaient consommés au lieu de *deux*, il n'y aurait pas de diminution dans le revenu; si *deux* boisseaux étaient consommés au lieu d'*un*, il en résulterait une augmentation notable, et le gouvernement gagnerait 500,000 liv., au moyen du dégrévement qu'il aurait accordé aux contribuables. Nous ne craignons pas d'affirmer que tel sera toujours le résultat d'une diminution dans les droits excessifs imposés sur les denrées d'un usage général; nous sommes prêts à démontrer que, loin d'entraîner la moindre diminution dans les recettes, elle augmentera immédiatement la consommation, et sera, par cela même, un des moyens les plus efficaces d'accroître le revenu. La demande

des articles que l'élévation des frais de production maintient à un très-haut prix, sera toujours assez bornée, et ne s'élèvera pas considérablement par suite d'une réduction dans les droits que ces marchandises supportent; mais les denrées dont l'usage est général et qui n'ont qu'une faible valeur intrinsèque, figureront en bien plus grande quantité dans la masse des consommations, du moment où on réduira les impôts qu'elles supportent. En effet, cette réduction, en même tems qu'elle donnera aux consommateurs ordinaires les moyens d'en consommer davantage, mettra ces denrées à la portée de classes nouvelles, et bien plus nombreuses de consommateurs. Que l'on consulte les tableaux publiés par le docteur Colquhoun, et l'on verra que la diminution de l'impôt ou du prix des marchandises, qui n'étaient auparavant consommées que par les hautes classes, en augmentera la demande dans une proportion géométrique, dès que les classes inférieures pourront à leur tour en faire usage.

Ce qui s'est passé à l'égard des tissus de coton prouve, d'une manière frappante, la vérité de cette observation. A l'avénement du feu roi, en 1760, l'élévation des frais de production de ces tissus les maintenait à un prix excessif, et il ne s'en vendait pas annuellement pour plus de 200,000 liv. (5,000,000 fr.) (1). Mais, grâce au génie des Hargrave, des Arkwright et des Watt, le prix des tissus de coton a tellement baissé, qu'ils sont maintenant à la portée des classes les plus pauvres, et tel a été l'immense accroissement des demandes que, malgré cette réduction de prix, la valeur des cotons manufacturés chaque année dans la Grande-Bretagne, et consommés dans l'intérieur ou exportés, s'élève, au plus bas, à la somme énorme de

(1) *Annals of Commerce*, par Macpherson, vol. IV, pag. 132.

40,000,000 liv. (un milliard de francs) (1). Il est évident que, si cette même baisse, dans le prix des tissus de coton, due au perfectionnement des machines, avait été produite par une réduction équivalente dans l'impôt, on aurait obtenu précisément les mêmes résultats, le nombre des demandes se serait également augmenté et aurait plus que compensé la diminution des droits.

Mais il n'est pas nécessaire, pour démontrer l'influence de la modération des taxes sur le revenu public, de recourir à des argumens tirés des principes généraux de l'économie politique; elle est constatée par l'histoire de l'impôt, en Angleterre et dans d'autres pays. Ainsi, par exemple, avant 1745, l'accise qui était de 4 sh. par livre de thé, rapportait, année commune, environ 150,000 liv., ce qui, s'il n'y eût pas eu de fraude et de contrebande, n'aurait supposé qu'une consommation de 750,000 livres; mais il est notoire que la contrebande était à cette époque extrêmement active; et que la consommation réelle du thé dépassait de beaucoup la consommation apparente. Pour réprimer cette importation clandestine, on présenta, en 1745, d'après le vœu de la chambre des communes, un bill par lequel le droit d'accise sur le thé fut réduit de 4 sh. à 1 sh. et 25 p. °/$_0$ *ad valorem;* cette mesure réussit au-delà de toute espérance. En 1746, la vente du thé, pour la consommation intérieure, s'éleva à plus de *deux millions* de livres pesant, et le produit de la taxe à 245,309 liv.! Pour mieux préciser les effets d'une disposition aussi sage et aussi salutaire, nous allons offrir un relevé du produit net des droits sur le thé, de 1743 à 1745 inclusivement.

(1) NOTE DU TR. Depuis 1822, la vente des étoffes de coton s'est encore prodigieusement accrue. En 1824, le commerce anglais en a exporté pour près de 800,000,000 fr., et la consommation intérieure s'est élevée à une somme beaucoup plus considérable. Au commence-

En 1743 ce produit s'éleva à	151,959 liv.
1744	175,065
1745	145,630
1746 (après la réduction du droit)..	243,309
1747	257,947
1748	303,515 (1).

Mais cette démonstration sans réplique de la supériorité des produits des droits modérés, était insuffisante pour réprimer l'esprit de fiscalité. En 1748, les droits furent élevés de nouveau, et, depuis cette époque jusqu'en 1785, ils flottèrent de 64 à 11 p. °/₀.

Les conséquences de cette augmentation désordonnée de l'impôt ne sont pas moins instructives que les résultats de leur réduction. Le revenu n'augmenta pas dans une proportion correspondante, et comme l'usage du thé était alors devenu général, la contrebande fut portée à un degré où on ne l'avait pas encore vue. De 1771 à 1780, environ cent dix-huit millions de livres pesant de thé, furent exportés de Chine en Europe, sur des navires du continent, et cinquante millions seulement sur des bâtimens anglais. Mais la consommation réelle fut en raison inverse des quantités importées ; celle de la Grande-Bretagne s'éleva à *treize millions* de livres, tandis que celle du continent n'excédait pas *cinq millions et demi*. Il y eut donc par an un excédant de six millions et demi, importé frauduleusement en Angleterre, malgré l'excessive vigilance des douaniers. Mais ce n'était pas là le plus fâcheux résultat de l'exagération des taxes. Plusieurs détailleurs, qui étaient dans l'usage d'acheter directement à la Compagnie des Indes, se voyant

ment de 1825, les demandes étaient si nombreuses, que les fabricans anglais avaient envoyé des agens dans tous les marchés de l'univers pour y accaparer la totalité des cotons bruts qui s'y trouvaient. S.

(1) *Hamilton's Principles of Taxation, appendix, n° 19; and Postlewaite's History of the Revenue*, p. 293.

dans l'impossibilité de soutenir la concurrence dans les marchés, furent réduits, pour lutter avec les fraudeurs, à mélanger leurs thés avec de la prunelle sauvage et des feuilles de frêne (1).

Enfin, en 1784, les ministres, après avoir vainement tenté d'opposer à la contrebande d'autres mesures préventives, revinrent au précédent de 1745, et réduisirent le droit sur le thé de 119 à 12 1/2 p. °/°. Cette mesure ne fut pas moins heureuse que la première; la contrebande et la falsification cessèrent aussitôt. L'état officiel ci-joint prouve que la quantité de thé, vendue par la Compagnie des Indes, fut à peu près *triplée* dans le cours des deux années qui suivirent la réduction.

En 1781, le thé vendu par la Compagnie des Indes s'élevait à	5,023,419 livres
En 1782	6,283,664
En 1783	5,857,888
En 1784 (après la réduction des droits)	10,148,257
En 1785	16,307,433
En 1786	15,093,952
En 1787	16,692,246

Tandis que la quantité de thé, vendu par la Compagnie, allait toujours en augmentant, par suite de la réduction du droit, celle importée de la Chine sur le continent décroissait plus rapidement encore. Cette quantité qui, en 1784, montait à 19,027,300 livres, descendit, en 1791, à 2,291,500 livres (2)!

Les droits sur le thé, dans les cinq ou six années qui précédèrent 1783, produisirent environ 700,000 liv. par an; et, dans le même tems où le Parlement réduisait

(1) *Macpherson's Commerce with India* p. 208. *Milburn's Oriental Commerce*, vol. II, pag. 540.

(2) *Macpherson's Commerce with India*, pag. 146.

ces droits à 12 1/2 p. $_0/^0$, il mettait un impôt additionnel sur les fenêtres, que l'on estimait devoir produire 600,000 l., comme taxe de *commutation*, pour combler le déficit que l'on supposait devoir avoir lieu, pour une somme égale, par suite de la réduction du droit sur le thé. Mais, au lieu de tomber dans la proportion de 119 à 12 1/2, ou de 700,000 liv. à 73,000 liv., le produit de l'impôt sur le thé, grâce à l'accroissement de la consommation, ne tomba que dans la proportion d'environ *deux à un*, ou de 700,000 liv. à 340,000 liv.! L'*acte de commutation* a toujours été regardé, avec justice, comme une des plus heureuses mesures financières qui aient été adoptées sous l'administration de M. Pitt. On pensa généralement que ce plan avait été suggéré par M. Richardson, chef de la comptabilité de la Compagnie des Indes Orientales. Mais la popularité de la mesure fut si grande, qu'elle détermina plusieurs personnes à en revendiquer l'honneur, et que même elle occasiona des discussions très-vives dans la Chambre des Communes. Et cependant, le mérite de la première idée de ce plan n'appartenait réellement ni à M. Richardson, ni à aucun de ceux qui se l'attribuèrent; et celui de nos lecteurs qui voudra prendre la peine de lire une brochure de Sir Matthew Decker (*Considérations sérieuses sur les droits élevés d'aujourd'hui*), publiée en 1743, reconnaîtra que la mesure adoptée en 1784 avait été fortement réclamée, quarante ans auparavant.

Mais on perdit bientôt de vue le principe de l'*acte de commutation*, et l'avantage évident qu'on avait recueilli de la réduction du droit. En 1795, ce droit fut élevé à 25 p. $_0/^0$, et, après plusieurs augmentations successives en 1797, 1798, 1800 et 1805, il fut porté, en 1806, à 96 p. $_0/^0$, ce qui dura jusqu'en 1819, où on l'éleva à 100 p. $_0/^0$.

Bien que le droit sur le thé donne de nos jours un pro-

duit fort supérieur à celui de 1793, on est fondé à croire que cette branche de revenu aurait été bien plus considérable, si le droit eût été moins élevé. En 1793 et 1796, la Compagnie vendit 20,000,000 de livres de thé par an ; en 1799, environ 23,000,000. Depuis lors, il n'en a pas été vendu annuellement une plus grande quantité. En effet, nous lisons, dans le rapport fait à la Chambre des lords sur le commerce des Indes Orientales (p. 334), que la quantité moyenne de thé vendue par la Compagnie, en 1818, 1819 et 1820, a été au-dessous de 23 millions de livres par an. Cependant la population de la Grande-Bretagne qui, d'après le dernier récensement, s'élève à 14,379,000, n'était que de 10,817,000 en 1800 ; si, dans l'intervalle, la consommation individuelle du thé de la Compagnie n'eût pas diminué, les quantités annuellement vendues par elle auraient suivi la progression de 10,817,000 à 13,379,000 et se seraient élevées de 23 à 33 millions de livres. Ce n'est pas tout : les ventes faites par la Compagnie alimentent le marché de l'Irlande ; et, si nous tenons compte de l'excessif accroissement de la population dans cette partie de l'empire, la diminution de la consommation paraîtra plus frappante encore.

Mais, quoique les ventes faites par la Compagnie soient restées stationnaires depuis 1795, l'opinion générale est que la consommation individuelle du thé, ou plutôt du mélange vendu sous ce nom, n'a pas diminué considérablement dans les villes, tandis qu'elle s'est beaucoup accrue dans la campagne. Il est clair que ce surcroît de consommation n'a pu être alimenté que par la contrebande ou par la falsification. Mais, pendant les dernières années de la guerre, la contrebande était presqu'impossible ; depuis la paix, elle a été très-difficile, grâce à la force organisée sur toutes nos côtes, pour empêcher l'importation frauduleuse des thés étrangers. Le vide causé par

l'exagération des droits a donc été comblé en grande partie par des mixtions frauduleuses. En effet, on est fondé à croire que la falsification opérée, en mêlant avec le thé des feuilles de frêne, de prunelle et de thé séché, après une première infusion, est devenue aujourd'hui bien autrement commune qu'en 1784; et ce qui le prouve, c'est qu'à Londres, en 1818, plus de vingt épiciers furent convaincus d'avoir des thés falsifiés dans leurs magasins. Dans l'affaire d'*Owen*, le conseil du prévenu (M. Lawes) *déclara que cet usage était si général, que son client ignorait qu'il fût défendu par aucune loi.* D'autres délits du même genre ont été depuis juridiquement constatés; mais le remède du mal n'est pas au pouvoir des tribunaux. Les ministres veulent-ils sincèrement prévenir la falsification? qu'ils suivent l'exemple de Pitt, et réduisent les droits actuels de 50 ou 60 p. %. L'expérience des réductions de 1745 et 1784 garantit que celle qu'on opérerait n'entraînerait point une diminution équivalente dans les revenus de l'état; loin de là, en portant un coup mortel à la contrebande et à la falsification, elle contribuerait puissamment à l'extension du commerce de notre pays avec la Chine, en même tems qu'elle serait un grand soulagement pour les classes inférieures, pour lesquelles le thé est devenu un article de première nécessité.

Nous sommes entrés dans quelques dévelóppemens à l'égard des droits imposés sur le thé, parce que les ventes de la Compagnie des Indes constatent, d'une manière positive, l'influence qu'ils ont eue sur la diminution et l'accroissement de la consommation. Ces résultats sont à la fois curieux et instructifs, et ils suffiraient seuls pour établir la vérité de l'observation de Swift, que, dans les comptes de douanes, deux et deux ne font pas toujours quatre et que souvent même ils ne font pas un.

Les vues courtes et étroites qui ont presque constamment

déterminé les mesures des ministres, ne nous permettent pas malheureusement de citer beaucoup de faits aussi concluans que ceux que nous venons de rapporter, pour prouver la supériorité des produits des taxes réduites. Il en est cependant un ou deux encore que nous ne devons pas négliger. En 1742, les gros droits imposés sur les liqueurs spiritueuses et sur le commerce de détail de ces liqueurs, furent abolis et remplacés par d'autres très-modérés, dans l'espoir que la recette s'augmenterait par l'accroissement de la consommation légale. Les évêques s'opposèrent avec force, dans la chambre haute, à l'adoption de cette mesure; mais ce fut vainement, et bientôt l'augmentation du produit de la taxe et la diminution de la contrebande démontrèrent qu'elle avait des effets également avantageux pour le revenu public et pour la moralité du peuple. En 1787, M. Pitt diminua le droit sur les vins et sur les esprits, de 50 p. $_0/^0$, et cependant le produit augmenta considérablement. Les résultats de l'élévation du droit sur le café sont encore plus remarquables. En 1805, on l'augmenta d'un tiers, et le produit, au lieu de s'élever dans la même proportion, diminua d'un huitième. A la fin on sentit que le café avait été surtaxé, et on réduisit le droit, de deux shellins à sept deniers. Les effets de cette mesure furent immédiats; le produit moyen des trois années pendant lesquelles on avait maintenu l'élévation du droit, fut de 166,000 liv. sterlings, et le produit moyen des trois années qui suivirent la réduction, fut de 195,000 liv.; ce qui prouve que la consommation avait quadruplé.

L'histoire des finances des autres pays n'est pas moins instructive. En 1775, M. Turgot réduisit à moitié les droits sur le poisson qui se vendait dans les marchés de Paris, et, malgré cette réduction, le produit de ces droits ne fut pas diminué. Qu'en conclure, si ce n'est que la demande pour cet aliment agréable et nutritif avait doublé,

aussitôt que les consommateurs avaient pu se le procurer à meilleur marché ?

Ustariz donne des détails fort intéressans sur les effets désastreux qu'ont eu certaines taxes, pour l'industrie de l'Espagne, et sur les bons résultats de l'abolition ou de la réduction de quelques autres. Nous citerons un seul fait : « Quoique le royaume de Valence, dit-il, soit fort peu abondant en grains et en bestiaux, et quoique son étendue n'égale pas les deux tiers du royaume d'Aragon, il verse cependant des sommes beaucoup plus considérables au trésor royal. Cela vient de la situation florissante du commerce et des manufactures de cette province ; situation qui est le résultat de la réduction des taxes sur la viande et autres denrées alimentaires, et de l'entière abolition de celle qui pesait sur le pain, et de tous les impôts désignés sous le nom de *droits anciens*. Ces droits furent en partie remplacés par d'autres plus modérés et plus convenablement établis, et ces différentes mesures améliorèrent à la fois la condition du peuple et le revenu public (1). »

La supériorité du produit des petites taxes, lorsqu'elles sont imposées sur des marchandises d'un usage général, peut aussi être démontrée par les résultats des tentatives faites pour augmenter ces taxes au-delà de leurs véritables limites. L'histoire des droits sur le sucre est, sous ce rapport, fort curieuse. Dans les trois années qui suivirent 1803, les droits sur cet article furent augmentés d'environ 50 p. °/₀. Le produit moyen des trois années qui précédèrent l'augmentation, avait été de 2,778,000 liv. Le produit de 1824, après qu'ils avaient été augmentés de 20 p. °/₀, ne fut pas de 3,333,000 liv., comme cela aurait dû être si la consommation était restée la même, mais seulement de 2,537,000, c'est-à-dire de 241,000 liv. de moins qu'avant

(1) *Théorie et pratique du Commerce.*

l'élévation du droit; et lorsqu'en 1806 et 1807 ce droit fut de 50 p. °/₀ au-dessus de ce qu'il était en 1803, le produit fut seulement de 3,133,000 liv., au lieu de 4,167,000 liv., comme il eût été, s'il n'y avait pas eu de diminution dans la consommation. Ainsi, en 1804, la consommation et le revenu ont diminué; et, dans les deux années suivantes, le revenu s'est fort augmenté, et la consommation a été considérablement réduite. Les droits sur le verre ont été doublés en 1813, et le produit est à peu de chose près resté le même. Les taxes sur le cuir, après avoir été stationnaires pendant un siècle, furent doublées en 1813. En 1812, les anciens droits avaient produit 394,000 fr. Les nouveaux auraient dû produire 788,000 liv.; mais, depuis cette époque, ils ont rarement dépassé un demi-million, et plusieurs fois ils ont été au-dessous.

Les taxes sur les vins étrangers ont été triplées depuis 1792. La dernière augmentation a eu lieu en 1815, lorsqu'on augmenta de 30 liv. l'ancien droit sur les vins de France, et de 20 liv. celui auquel était imposé le vin de Portugal. Le lecteur pourra se faire une idée de l'effet de cette augmentation, en prenant connaissance du tableau suivant du nombre de tonneaux importés dans la Grande-Bretagne, de 1809 à 1820 inclusivement, de ceux qui ont été exportés, et de ce qui est resté pour la consommation intérieure.

	Ton. importés.	*Id.* Réexportés.	*Id.* Restés pour la consom. intér.	Consommation moyenne pendant les cinq ans antérieurs à 1815.
1809	49,762	14,501	35,261	
1810	47,058	12,729	34,329	
1811	20,787	5,928	14,844	
1812	35,082	6,716	28,366	28,489 tonn.
1813	Les comptes de cette année ont été détruits par le feu.			
1814	31,465	11,838	29,627	

Ton. importés.	*Id.* Réexportés.	*Id.* Restés pour la consommation	Consommation moyenne pendant les cinq ans postérieurs à 1815.
1815—30,874	5,855	25,019	
1816—18,218	5,160	13,055	
1817—27,073	4,457	22,616	
1818—35,763	4,021	31,742	21,027 tonn.
1819—23,408	3,840	19,567	
1820—22,782	4,625	18,157	

Diminution moyenne de la consommation annuelle, pendant les cinq années postérieures à 1815.. 7,462

Il résulte de ces tableaux que l'augmentation des droits sur le vin, en 1815, a occasioné une diminution moyenne dans la consommation annuelle, de 7,462, ou d'*un quart* de la quantité consommée annuellement pendant les cinq ans qui ont précédé l'augmentation. Voyons maintenant si cette diminution des jouissances du peuple a été compensée par l'accroissement du revenu public.

Le produit des droits d'accise imposés sur les vins consommés en Angleterre, de 1810 à 1820 inclusivement, a été comme il suit :

		Produit moyen du droit, pendant les cinq ans antérieurs à 1815.
1810. Liv. st.	1,406,417	
1811	1,215,507	
1812	1,065,150	Liv. st. 1,162,382.
1813	1,061,604	
1814	1,065,223	
1815	1,277,481	*Id.* Pendant les cinq années postér. à 1815.
1816	943,987	
1817	928,473	
1818	1,195,427	Liv. st. 1,020,540.
1819	1,085,500	
1820	949,328	

Le produit moyen du droit d'accise, pendant les cinq années antérieures à 1815, a été de 1,162,382 liv. st.; le produit moyen du même droit, pendant les cinq années postérieures, a été de 1,020,540 liv. st. Ainsi le revenu, loin de s'accroître, a diminué de 141,842, par suite de l'augmentation de l'impôt.

Les effets de l'augmentation des droits de douanes, sur le même article, ne sont pas moins frappans. En 1814, avant l'augmentation, le produit des perceptions faites par les douanes sur les vins étrangers s'était élevé à 1,061,416 liv.; en 1816, après l'augmentation, il ne fût plus que de 780,258 liv.; et, excepté en 1818 où il monta à 1,066,894 liv., jamais depuis il n'a atteint un million.

Il est inutile de faire des commentaires sur des faits aussi décisifs. Ces faits prouvent de la manière la plus évidente que le revenu public, les jouissances du peuple et le commerce du pays, ont également été diminués par l'extension des taxes, et nous devons supposer qu'ils s'augmenteraient si ces taxes étaient réduites.

Mais toutes les parties de notre système financier fournissent également des preuves des inconvéniens de l'exagération des impôts. Nous dirons quelques mots des fâcheux effets qu'ont eus les droits qu'on a imposés sur le sel : ces droits furent établis dans le principe, comme taxe temporaire, sous le règne de Guillaume III ; mais le fisc les trouva bientôt trop avantageux pour vouloir y renoncer, et on les convertit en taxe perpétuelle, dans la première partie du règne de George II. A l'avénement du feu roi, ils montaient à 5 sh. par boisseau, et on les maintint à ce taux jusqu'en 1798, époque à laquelle ils furent portés à 10 sh. Un comité de la chambre des communes fut chargé d'informer sur les effets qu'avaient eus ces taxes. M. Vansittart, actuellement chancelier de l'Échiquier, fut nommé chairman (président) du comité, et il fit un rapport dans

lequel il réclamait fortement l'abolition absolue de ces droits. Mais, au lieu de prendre en considération les observations du comité, M. Pitt mit, en 1815, un droit additionnel de 5 sh. sur cet article, ce qui porta le droit à 15 sh.

Nous ne croyons pas que, parmi les innombrables taxes qui pèsent sur les peuples de la Grande-Bretagne, il y en ait aucune qui soit plus funeste. Le sel est une des choses les plus nécessaires à la vie, et, comme il est indispensable à l'assaisonnement des viandes froides, du beurre, du fromage, etc., les classes pauvres en font un plus grand usage que les riches, et cependant on n'a pas craint de surcharger cet article de droits qui montent au moins à trente ou trente-cinq fois sa valeur. Sans la taxe de 15 sh., le sel pourrait être acheté à 4 sous, ou, du moins, à 6 sous le boisseau. La Pologne exceptée, l'Angleterre a les plus riches mines de sel de l'Europe, et, malgré cela, il s'y vend plus cher que dans aucune autre partie du monde. Grâce à l'avidité du fisc, les bienfaits de la Providence n'ont eu d'autres résultats que la misère et le crime. Malgré la vigilance des employés de l'accise et la sévérité des punitions qu'infligent les lois fiscales, il est certain qu'il n'y a pas plus du tiers du sel consommé dans la Grande-Bretagne, qui acquitte le droit. La valeur de la totalité est artificiellement augmentée; mais les contributions du public sont divisées entre le trésor et les contrebandiers, et tandis qu'une armée d'employés fait ses perceptions sur environ 50,000 ton., la contrebande impose des droits moins élevés, quoique cependant fort considérables, sur à peu près 100,000 ton. Il résulte de cet état de choses, qu'indépendamment des 1,500,000 liv. (36,000,000 fr.) que les droits sur le sel font entrer au trésor, une autre somme, au moins égale, est prélevée sur les classes industrieuses de la nation par un amas de voleurs et de bandits qui se la partagent.

Les droits sur le sel n'ont pas seulement l'inconvénient de dégrader le caractère moral du prolétaire, en le poussant à entrer dans la funeste carrière des contrebandiers, carrière qui conduit presque toujours à la potence ; ils sont aussi extrêmement préjudiciables à quelques-unes des principales branches de l'industrie du pays. Malgré les immenses sommes employées en primes, drawbacks, etc., etc., pour encourager les pêcheries, il est vraisemblable qu'elles n'atteindront jamais un certain degré de prospérité, tant que les droits actuels, sur le sel, ne seront pas abolis. M. Carter, un des principaux saleurs de poisson de Londres, termine le tableau fort exact des fâcheux effets qu'ont eus ces droits sur les pêcheries, en disant que, si elles ont pu se maintenir, malgré tant de difficultés et de circonstances décourageantes, elles recevraient, sans aucun doute, un prodigieux accroissement, si elles étaient émancipées par l'abolition de ces taxes. L'auteur bien informé de l'*Aperçu des Hébrides*, M. Macdonald, assure que, faute de sel, plusieurs milliers de barils des plus beaux harengs du monde sont perdus toutes les semaines, dans la saison de la pêche. « J'ai vu, dit-il, des cargaisons tout entières jetées dans la mer, dans un état de putridité, et d'autres employées comme engrais dans des champs de pommes de terre, par suite de l'impossibilité où étaient les pêcheurs de trouver caution pour le sel qui leur était nécessaire. » Tels sont les déplorables résultats des taxes oppressives que les ministres sont parvenus à maintenir au moyen d'une majorité de quatre voix.

En France, avant la révolution, la consommation moyenne du sel, dans les provinces soumises à la *grande gabelle*, s'élevait par an, suivant l'estimation de M. Necker, qui avait été plus qu'un autre à même d'être bien informé, à 7 liv. 1/6, et à 18 liv. dans les provinces *rédimées*, c'est-à-dire dans celles qui avaient acheté l'exemption de la plus

forte partie de ces odieuses taxes. D'après ces documens authentiques, il est évident qu'on eût pu réduire considérablement le droit sur le sel dans les provinces surtaxées, sans qu'il en résultât aucune diminution dans le revenu; et, en même tems que la condition du peuple se serait améliorée, le gouvernement eût été déchargé de l'obligation d'entourer des provinces particulières de cordons de troupes; car cette opération aurait arrêté tout-à-coup la contrebande, qui faisait chaque année condamner trois à quatre cents individus à la prison et aux galères. Mais notre législation actuelle sur le sel, quoique moins partiale, est encore plus oppressive que ne l'était celle de la France; car, par le fait, toute l'Angleterre *se trouve soumise à la grande gabelle*. Il y a environ 50,000 ton. qui acquittent le droit. Répartis entre les douze millions d'habitans qui composent la population de l'Angleterre et du pays de Galles, ils donnent 9 liv. 1/3 par individu, ce qui est, à bien peu de chose près, la même quantité que celle qui était consommée autrefois dans les provinces françaises soumises aux gros droits. Mais le prix naturel du sel est, en Angleterre, bien moins élevé qu'en France, et nous faisons une bien plus grande consommation de provisions salées que les Français. Aussi nous ne croyons pas exagérer en affirmant que si les droits étaient réduits à 3 ou 4 sh. par boisseau, la consommation moyenne serait par individu de 20 à 24 liv. D'où il résulte que, malgré la diminution de la taxe, le produit serait toujours à peu près le même. La contrebande serait tout-à-fait découragée par l'adoption de cette mesure, et le public ne paierait plus une somme deux ou trois fois plus forte que celle qui entre dans les caisses du trésor.

Mais c'est surtout en consultant les annales financières de l'Irlande que nous pourrons nous former une idée exacte de la manière dont l'exagération des taxes réduit le revenu. Depuis 1807, on a imposé sur ce royaume des con-

tributions dont le produit, suivant les estimations des ministres, devait s'élever à 3,500,000 liv. ster. Les états suivans feront voir comment ces espérances ont été réalisées.

REVENU PUBLIC D'IRLANDE

PENDANT LES ANNÉES 1807, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821.

	1807.	1817.	1818.	1819.	1820.	1821.
Douanes........	1,976,961	1,483,805	1,645,372	1,514,259	1,200,380	1,437,653
Accise........ }	1,765,466	1,687,941	1,833,473	1,705,328	1,564,651	1,632,648
Taxes réparties.... }		342,708	542,615	280,150	264,570	308,223
Timbre........	564,424	520,266	509,039	482,469	403,403	400,827
Poste........	71,390	57,230	46,153	53,538	59,077	65,536
TOTAL.......	4,378,241	4,191,241	4,366,750	4,035,744	3,498,081	3,844,879

Les taxes imposées en Irlande devaient procurer, suivant les estimations ministérielles, les recettes suivantes :

Droits imposés en 1808—Liv. st.......	363,000
Id. En 1809—...........	600,000
Id. En 1811—...........	338,000
Id. En 1812—...........	229,000
Id. En 1813—...........	595,000
Id. En 1814—...........	521,000
Id. En 1815—...........	730,000
	3,376,000

De cette somme, nous avons déduit 400,000 liv. de taxes qui ont été abolies à la fin de la guerre. Si les données sur lesquelles les ministres fondaient leurs estimations, eussent été exactes, ou, ce qui est la même chose, si le pays eût pu supporter ce nouveau fardeau, le revenu de l'Irlande aurait été, en 1817, 1818, 1819, 1820 et 1821, de 3 millions plus élevé qu'en 1807. Mais les états officiels que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, montrent que les taxes additionnelles, au lieu de produire 3 millions, n'ont pas produit un seul shelling! au contraire, le revenu de l'Irlande était, en 1807, avant les nouveaux impôts, de 4,378,241 liv., et en 1821 il n'était que de 3,844,889 liv. Ainsi au lieu d'une augmentation de 3 millions, il y avait eu une diminution de 533,352 liv. !

Voilà certes un exemple assez frappant de la folie qu'il y a à vouloir imposer de nouvelles charges à un pays qui succombe déjà sous le poids des anciennes. Si les ministres avaient fait un effort vigoureux pour réveiller l'énergie assoupie de la population, pour lui inspirer du goût pour les jouissances et les commodités de la vie civilisée, et pour faire disparaître quelques-unes des causes d'irritation qui ont porté le trouble dans ce malheureux pays, les résultats eussent été bien différens, et toutes les classes de la so-

ciété ne se seraient pas de plus en plus enfoncées dans l'abîme de la pauvreté et de la misère.

Le tableau suivant contient le détail des diminutions qui ont eu lieu dans la consommation des articles dont les droits ont été augmentés, et, par suite, dans le produit de ces droits. Ces documens sont extraits des livres de la douane et de l'accise d'Irlande; il en est bien peu qui offrent un aussi haut degré d'intérêt et d'instruction.

INDICATION DES ARTICLES.	Consommation moyenne avant l'augmentation des droits.	Consommation depuis l'augmentation.	Produit moyen des droits avant l'augmentation.	Produit depuis l'augmentation.
			liv. st.	liv. st.
Rhum	1,000,000 gal.	28,000 gal.	297,700	16,500
Eau-de-vie..............	208,000 *id.*	8,000 *id.*	77,000	5,600
Genièvre.................	83,000 *id.*	4,000 *id.*	31,000	2,800
Vins de Portugal..........	5,700 ton.	1,200 ton.	268,000	118,000
—— de France...........	640 *id.*	69 *id.*	38,000	20,000
—— de Madère...........	95 *id.*	63	9,300	6,000
—— d'Espagne...........	1,160 *id.*	720	100,000	70,000
Sucre.....................	338,000 cwt	266,000	379,000	404,000
Tabac.....................	6,484,000 liv.	2,414,000	744,600	677,000
Esprits faits dans l'intérieur.			1,236,000	1,170,000
Drèche			362,000	310,000
Thé......................			527,000	451,000
TOTAL.........			4,069,600	3,250,900

Ainsi l'augmentation des taxes sur les articles ci-dessus a fait perdre chaque année, au trésor, terme moyen, une somme de 818,700 liv. st.! Il n'y a que le produit du sucre qui ait reçu quelqu'augmentation.

Il est impossible qu'on laisse les ministres persévérer dans ce système insensé. N'est-il pas monstrueux de priver tout un peuple, par des contributions énormes, de la plupart des agrémens de la vie et de quelques-unes des choses qui y sont le plus nécessaires, sous le prétexte stupide de conserver intact le revenu public, lorsqu'il est aussi clair que

le jour qu'au lieu de diminuer il augmenterait beaucoup, si ces contributions étaient réduites? M. Spring Rice a observé, avec raison, que le chancelier de l'Échiquier était l'allié le plus actif du capitaine Rock (1); car il est hors de doute que les privations extraordinaires auxquelles l'Irlande a été obligée de se soumettre, par suite de l'accroissement des taxes, ont été les causes principales de la guerre civile qui la dévore. Et à quelle fin M. Vansittart s'est-il fait l'allié du capitaine Rock? Pourquoi a-t-il forcé les Irlandais de renoncer aux jouissances des peuples civilisés? Encore si le revenu public se fût accru, c'eût été une compensation, bien misérable sans doute, pour tant de privations; mais les nouvelles taxes n'ont pas eu ce résultat: elles ont pu réduire au désespoir les habitans de cet infortuné pays, et leur faire faire des actes d'une atrocité inouie; mais elles n'ont pas pu tirer un seul shelling de leurs poches vides.

Ce n'est pas sans raison que M. Chichester a dit, dans son excellent écrit sur les lois relatives aux distilleries d'Irlande, que les calamités de la guerre, telle qu'elle se fait maintenant chez les peuples civilisés, sont moins grandes que celles que produit la contrebande dans ce royaume. En effet, il ne s'est guère écoulé de semaines, dans ces douze derniers mois, qu'il n'y ait eu quelqu'engagement entre les soldats et les matelots destinés à l'empêcher, et les contrebandiers. Quelques-uns de ces engagemens ont été fort sérieux. En novembre dernier, 400 habitans de la campagne, occupés à décharger un lougre smogleur, furent attaqués par un détachement de soldats qui, après un engagement très-vif, dans lequel plusieurs hommes périrent de part et d'autre, fut obligé de se replier. D'autres ren-

(1) C'est le nom qu'on donne au chef imaginaire des insurrections irlandaises.

contres ont eu lieu dans toute l'étendue de la côte, et les distillations illégales, la falsification du thé et la contrebande du sel sont beaucoup plus communes qu'elles ne l'ont jamais été. Et que les ministres n'espèrent pas réprimer ces désordres par la sévérité des punitions. Les gros droits ont rendu la contrebande populaire dans d'autres pays, et il en sera de même parmi nous, si on ne diminue pas les tarifs. Assurément nous ne voulons pas excuser les torts de ceux qui fraudent le revenu public, et qui, de cette manière, portent un immense préjudice aux négocians honnêtes. Mais c'est vainement que l'on espérerait que la multitude verra avec aversion ceux qui lui procurent du thé, du genièvre, de l'eau-de-vie, à bon marché. Dans le fait, ceux qui ont creusé l'abîme sont beaucoup plus coupables que ceux qui y tombent. « Il y a des pays, dit Montesquieu, où le droit excède, de dix-sept fois, la valeur de la marchandise. (En Angleterre, ce n'est pas de dix-sept fois, mais de trente fois que le droit excède la valeur du sel.) Il faut donc avoir recours à des peines extravagantes, et pareilles à celles que l'on inflige pour les plus grands crimes. Toute la proportion des peines est ôtée; des gens qu'on ne saurait regarder comme des hommes méchans, sont punis comme des scélérats. » C'est certainement une chose subversive de toute justice que d'exciter fortement la tentation de la fraude par des impôts énormes, et ensuite de punir les hommes qui ont cédé à cette tentation. Cette manière d'agir révolte les sentimens naturels du peuple. Il en résulte qu'il s'intéresse à des êtres méprisables, tels que sont en général les contrebandiers; qu'il épouse leurs querelles et qu'il est disposé à tirer vengeance du mal qu'on leur fait. La punition qui n'est pas proportionnée à l'offense, et qui n'a pas reçu la sanction de la société, ne saurait jamais avoir des résultats utiles. Le seul moyen d'arrêter la contrebande, c'est d'empêcher qu'elle ne soit profitable, et

c'est à quoi on peut facilement parvenir; non en entourant la côte d'un cordon de troupes; en multipliant les sermens; en transformant le pays en un vaste champ de bataille; en excitant la chicane et le parjure dans les cours de justice; mais uniquement en réduisant les gros droits. Lorsque les profits du négociant honnête seront à peu près les mêmes que ceux du contrebandier, il faudra bien que celui-ci renonce à sa périlleuse et méprisable profession. Mais tant que des taxes disproportionnées seront maintenues et qu'il existera une prime pour les aventuriers et les nécessiteux qui feront la fraude, ce sera sans succès qu'une armée d'employés de l'accise, secondée par la sévérité des lois fiscales, tentera de la réprimer.

(*Revue d'Édinbourg.*)

VOYAGES.—STATISTIQUE.

ESQUISSES DE L'INDE

PAR UN OFFICIER ANGLAIS (1).

Les Esquisses de l'Inde sont un livre très-agréable, un charmant modèle de cette manière d'écrire dont nous voudrions que l'usage fût plus général parmi ceux qui ont parcouru le monde, c'est-à-dire une relation simple et rapide de ce qu'une personne d'une instruction ordinaire peut voir et sentir, dans les contrées qu'elle traverse et qu'elle examine sans avoir en vue un objet particulier. Il y a sans doute une classe de voyageurs qui se propose un

(1) *Sketches of India*, written by an officer, for fire-side travellers at home. Second edition, with alterations, in-8°, London, 1824.

but plus élevé, et dont les relations sont plus instructives. Ils ne se bornent pas à nous parler de leurs impressions; mais, selon la diversité de leurs habitudes antérieures et la nature de leurs connaissances, ils nous entretiennent des antiquités, de l'histoire naturelle ou de la statistique des pays qu'ils ont visités. Nous sommes bien loin de vouloir déprécier les travaux de ces laborieux et savans personnages; nous observerons seulement que leurs écrits exigent une attention trop forte et trop de connaissances acquises, pour la généralité des lecteurs. Dans le fait, ce ne sont pas des relations qu'ils composent, mais des ouvrages de science et de philosophie, et comme le plus grand plaisir que nous trouvons en voyageant, résulte des impressions que nous recevons, pour ainsi dire, passivement, de la présence des objets nouveaux, et des réflexions spontanées qu'ils font naître, les relations les plus agréables sont celles qui nous rendent ces impressions dans leur fraîcheur et leur simplicité première, et qui nous associent aux sentimens de celui qui les a éprouvées, par la manière naturelle dont il en rend compte. Ce charme disparaît, là où se fait voir la prétention de la science et de l'érudition. Presque toujours nous laissons ces longues dissertations, inutilement présentées sous la forme d'un journal, sans rien savoir de ce que nous aurions éprouvé, si nous avions fait les mêmes voyages que leurs auteurs; mais bien convaincus que nous aurions été occupés d'une tout autre manière et assez disposés à croire qu'eux-mêmes l'étaient différemment dans leurs heures les plus agréables, et qu'ils ont précisément omis de rapporter ce qu'ils se rapellent avec le plus de charme, dans leurs momens de loisir.

Le recueil dont nous allons rendre compte est une composition d'une nature très-différente; il s'en faut bien cependant que l'agrément qu'il présente soit entièrement dépourvu d'instruction. Notre observateur, sans être un

grand philosophe, est un homme intelligent et bien élevé. Il examine avec curiosité tout ce qu'il raconte, et il fait volontiers les recherches qui n'exigent pas trop d'efforts et qui ne retardent pas trop long-tems la rapidité de sa marche. La manière d'écrire qu'il a adoptée, lui permet de traiter légèrement un grand nombre de sujets fort intéressans, que des discussions plus approfondies auraient exclus. Aussi, en lisant son livre, l'esprit du lecteur est-il plus agréablement excité et plus vivement sollicité à la réflexion, par la variété des objets qui passent rapidement sous ses yeux, qu'il ne le serait par des détails techniques, sur des plantes, des pierres, des animaux ou des ruines.

Ces légères et charmantes esquisses nous font, pour ainsi dire, voyager avec celui qui les a tracées ; elle nous rendent témoins des scènes qu'il a vues, et nous ressentons les impressions que ces scènes ont excitées chez lui. A ce dernier égard, nous sommes tout-à-fait à sa merci, et peut-être en a-t-il quelquefois un peu abusé. Si c'est un des attraits de ce genre de relations, que la manière dont elles nous font sympathiser avec les sensations de leurs auteurs, c'est aussi un de leurs dangers. Pour le privilége de voir avec des yeux étrangers, nous devons en général renoncer à celui de faire usage de notre propre jugement, et si nous jouissons des grands spectacles auxquels d'autres ont assisté, nous nous trouvons en même tems dans l'obligation de partager les sentimens qu'il leur convient d'y associer.

A tout prendre, cependant, le lecteur de ce petit volume n'aura pas lieu de se plaindre. L'auteur sert comme officier dans les armées du roi, et il n'est pas sans quelques préjugés de corps ; mais il se montre partout profondément imbu de sentimens tendres, philanthropiques et religieux. Il a un tour d'esprit et une diction poétiques et pittoresques; et si, quelquefois, il a un peu d'affectation dans son

style, ce défaut est compensé par la concision, la grâce et la variété qui se font généralement remarquer dans l'ouvrage. Quelques citations justifieront nos éloges; la suivante est extraite du commencement des *Esquisses*.

« Ce fut dans l'après-midi du 10 juillet 1818, que nous jetâmes l'ancre dans la rade de Madras, trois mois et demi après notre départ de la terre natale. Combien la scène était changée, et quel contraste entre Ryce, ses petites maisons si propres et si commodes, ses toits de chaume ou d'ardoises, ses jolis jardins, ses rivages dont l'inclinaison est couverte de verdure, et Madras avec les grandes murailles nues de son fort, ses pompeux édifices, ses verandahs, ses hautes colonnes et ses toits en terrasse! La foule se presse dans les rues de cette ville spacieuse, bâtie dans un terrain plat, sur une côte que blanchissent des flots d'écume. Ici, la rade est animée par une multitude d'yachts élégans, de barques de pêcheurs parfaitement construites, de légères nacelles; là, c'est le bateau noir, informe, du *Massoulah*, que vous apercevez. Des matelots entièrement nus le conduisent en chantant ces airs sauvages, mais qui sont loin d'être dépourvus de charme, et que, depuis des siècles, les vagues d'une mer agitée accompagnent en mugissant. Il était tard et il faisait déjà nuit lorsque nous atteignîmes notre gîte. Nous ne trouvâmes aucun de nos compatriotes pour nous y recevoir; mais la salle à manger était éclairée et la table mise. Nous nous empressâmes de nous y placer; je crois, dans ce moment, qu'il eût été bien difficile de trouver, dans l'Inde entière, une réunion plus gaie et plus satisfaite que la nôtre. Quatre ou cinq hommes proprement vêtus de blanc, avec des turbans également blancs ou d'étoffe rouge, des pendans d'oreilles en or ou en émeraudes, et de larges anneaux en argent à leurs doigts, étaient groupés autour de chacune de nos chaises, et surveillaient tous nos mouvemens pour pré-

venir nos désirs. Après avoir goûté beaucoup de fruits et de légumes, tout-à-fait nouveaux pour nous, et nous être prononcés sur leur mérite, nous allâmes nous coucher fort contens de la fin de notre soirée.

» La scène du matin fut vraiment plaisante. Dès la pointe du jour, notre chambre avait été envahie : ici, un barbier, qu'on n'avait pas demandé, rasait un officier encore tout assoupi; un autre faisait craquer les jointures d'un second officier à demi habillé; deux domestiques s'étaient emparés des mains d'un troisième pour les lui laver, et malgré tous mes efforts pour les en empêcher, deux hommes fort bien vêtus s'étaient saisis de mes pieds dans le même but. Tout près de moi, un jeune garçon habillait avec beaucoup de dextérité, et comme si c'eût été un enfant confié à ses soins, un autre de mes camarades à peine éveillé. Toute cette scène, qui m'avait d'abord fort diverti, finit cependant par m'affliger; car il y avait, dans ces empressemens serviles, quelque chose qui était fait pour blesser le cœur du citoyen d'un état libre. »

Avec toutes les aisances dont il est environné, les marches d'un officier anglais, dans l'Inde, ne peuvent pas être considérées comme une chose pénible.

« Il est certainement fort agréable, dit l'auteur des *Esquisses*, de voyager dans ce pays, quoique cependant on soit obligé de se lever trop tôt. Une heure avant la pointe du jour, vous montez à cheval; vous allez d'un pas modéré et vous arrivez à l'endroit où vous devez passer la journée, avant que le soleil ait atteint toute sa force. Vous y trouvez une petite tente dressée et votre déjeûner servi. Votre grande tente, avec votre couchette et vos bagages, arrivent plus tard. A neuf heures du matin, vous pouvez être lavé, habillé et occupé avec votre plume, votre crayon ou vos livres. Des nattes, tressées avec des plantes odoriférantes, sont suspendues à l'entrée de la tente, du côté

opposé au vent, et, constamment humectées, elles procurent, pendant les momens les plus chauds du jour, un air agréable et rafraîchissant.

» Tandis que nos pères étaient vêtus de peaux de loup, qu'ils habitaient des cavernes, qu'ils subsistaient du produit de leurs chasses, l'Hindou vivait comme il vit aujourd'hui. Comme aujourd'hui, ses princes étaient couverts de riches vêtemens, portaient des turbans resplendissans de pierreries, et logeaient dans des palais. Comme aujourd'hui, des prêtres orgueilleux et à demi nus recevaient ses offrandes dans des temples taillés dans le granit et surchargés de sculptures, et l'appelaient à des cérémonies aussi absurdes que celles de maintenant, non moins voluptueuses et encore plus magnifiques. Sa maison, ses vêtemens, les outils des artisans et des laboureurs, étaient les mêmes qu'actuellement. A cette époque, il arrosait déjà la terre en pressant son pied sur une planche, disposée en travers d'une longue perche, ou bien il faisait tirer par ses bœufs, d'un puits profondément creusé, des sacs de cuir remplis d'eau qu'il répandait dans tous ces petits canaux qui divisent ses champs et ses jardins. Le maître d'école de village apprenait à ses enfans à tracer des lettres sur le sable, à chiffrer et à écrire sur la feuille sèche du palmier. Sa femme portait ses grains au même moulin, ou les broyait dans le même mortier. Il pouvait faire ses emplettes dans un bazar, y changer son argent ou emprunter à usure, pour payer la dépense d'un mariage ou d'une fête. Toutes les inventions utiles et tous les raffinemens de luxe qui frappent aujourd'hui l'attention du voyageur, étaient déjà d'une haute antiquité, au tems d'Alexandre. Les costumes, les constructions, les usages, les mœurs, rien n'a changé; et l'officier anglais voit précisément le même spectale que celui qui s'offrit aux regards des soldats macédoniens, il y a plus de vingt siècles. »

Un voyage en palanquin n'est ni moins agréable, ni moins commode.

« En général vous vous mettez en route, après le coucher du soleil; vous êtes habillé avec de larges pantalons et une espèce de robe de chambre. Vous vous étendez de tout votre long et vous dormez paisiblement pendant la nuit, si cela vous convient. Si vous êtes éveillé, vous tirez un petit panneau, derrière lequel est fixée une lampe, et vous lisez. Vos vêtemens sont empaquetés dans des corbeilles et portés par des enfans. Le palanquin est rempli de poches et de tiroirs. Vous pouvez, sans embarras, avoir avec vous un pupître pour écrire, trois ou quatre volumes, et des provisions de bouche pour plusieurs centaines de milles. Pendant le jour, vous lisez, vous méditez ou vous regardez autour de vous. Le matin et le soir, vous vous arrêtez pendant une demi-heure sous l'ombrage d'un arbre, pour vous laver et vous rafraîchir. Les relais des porteurs de palanquin sont établis, tous les dix ou douze milles; communément vous faites quatre milles à l'heure. »

La place nous manque pour citer les jolies descriptions que fait notre voyageur, des villages, des fontaines, des forêts qu'il rencontre, et celles des costumes et de l'aspect des différentes classes de la population. Voici de quelle manière il décrit l'éléphant :

« Pendant qu'on préparait le déjeûner, je m'amusais à regarder un éléphant et quelques chameaux que chargeaient des domestiques qui revenaient du Décan avec les tentes d'un général. L'intelligence de l'éléphant et son caractère docile sont bien connus. Mais voir ce puissant et monstrueux animal s'agenouiller au seul son de la voix humaine, et lorsqu'il est relevé, avancer sa trompe, pour en faire un marche-pied à son *mahoud* ou conducteur, afin de l'aider à monter; ou bien, dans le même but, plier les jointures de ses jambes de derrière dont on se sert comme

d'un degré ; puis, avec l'obéissance d'un chien, employer de nouveau sa trompe pour ramasser et remettre à leur place les cordes ou les paquets qui peuvent être tombés ; c'est un spectacle qui étonne et qui ne cesse pas d'intéresser, alors même qu'il a perdu l'attrait de la nouveauté. Lorsque l'éléphant que j'avais sous les yeux fut chargé, il détacha une large branche d'un arbre fort élevé qui était près de lui, et il s'en servit comme d'un éventail ou d'un chasse-mouche, avec toute la nonchalance d'une femme à la mode, jusqu'à ce que les chameaux fussent prêts. Ces derniers animaux s'agenouillent aussi quand on les charge. Lorsqu'ils sont en mouvement, leur allure a quelque chose de gauche et ils vont beaucoup plus vite qu'ils n'en ont l'air. Leurs grands cols allongés, leurs larges pieds, leurs membres dont tous les nerfs sont fortement prononcés, leurs garnitures de tête, leurs sonnettes, les anneaux suspendus à leurs narines, le bagage élevé sur leur dos, et le conducteur ordinairement placé sur la croupe de celui qui est en tête, présentent un aspect tout-à-fait singulier. »

Nous citerons aussi la description d'une pagode :

« Un mur élevé et solide environne une grande cour qui a la forme d'un carré long. A l'une des extrémités est la porte d'entrée au-dessus de laquelle est construite une tour de forme pyramidale ; sa largeur à la base et son élévation sont proportionnées à la grandeur de la pagode. La tour est divisée en étages ; on y monte par un escalier intérieur. Elle est percée par des jours pratiqués d'espace en espace, qui sont plus petits, à mesure que l'on s'élève. Ces ouvertures produisent un fort bel effet quand on aperçoit au travers un beau ciel ou quelque massif de verdure. Toutes les parties de la porte sont couvertes de sculptures, travaillées avec soin, mais sans goût. En dehors et à peu de distance de cette porte, se trouve souvent un pilier octogone très-élevé, ou bien un bâtiment percé à jour et sup-

porté par de hautes colonnes, et dans lequel est sculpté un taureau accroupi, aussi grand ou plus grand que nature.

» Lorsque vous avez traversé la porte d'entrée de la pagode, vous vous trouvez dans une grande cour pavée. Au centre, s'élève le temple intérieur, exhaussé d'environ trois pieds au-dessus du sol, ouvert de tous côtés, et soutenu par de nombreux piliers en pierre. A son extrémité, est un sanctuaire, clos de murs, qui renferme l'idole. Tout autour de la cour est un large verandah également soutenu par des colonnes de pierre, sur lesquelles sont ordinairement sculptés des reptiles sacrés, conduits par leurs divinités respectives. Toutes les autres parties de la pagode; le mur, les entablemens, les corniches, sont aussi couverts d'images et d'ornemens de toutes les dimensions, en haut et bas relief. Ici, vous voyez exactement représentées en granit noir les différentes incarnations de Vichnou le conservateur; là vous apercevez Sivah le destructeur, à cheval sur un taureau, avec un serpent autour du col et un croissant sur la tête; Krishen, l'Apollon des Hindous, et Kamadeva, leur Cupidon, monté sur un perroquet, et armé d'un arc de canne à sucre, dont la corde est remplacée par une guirlande de fleurs.

» Près de chaque pagode, on conserve un énorme char, ou plutôt un temple posé sur des roues, ciselé avec beaucoup de soins; mais les scènes qui y sont représentées sont presque toujours si monstrueuses et si indécentes, qu'il est impossible de les décrire. A certaines époques de l'année, une idole peinte et magnifiquement ornée, est placée sur ce char et traînée dans les rues par des centaines d'adorateurs.

» C'est dans ces pagodes que je viens rapidement de décrire, que les Hindous apportent chaque jour leurs humbles offrandes de riz et de plantain; c'est encore là que, dans les grandes fêtes, chargés de fleurs, de fruits,

d'encens, d'or et d'argent, ils se pressent pour voir les groupes que forment de jeunes bayadères, brillamment parées, d'une figure et d'une taille élégantes, et dont les regards et tous les mouvemens respirent la volupté; ou pour écouter les contes licencieux que font les religieux mendians, au son d'une musique barbare et discordante. »

Nous donnerons maintenant des extraits de la description de Calcutta, la métropole de notre empire dans l'Inde. Cette description se termine par quelques conjectures menaçantes que nous n'avons pas cru devoir omettre.

« Sur la rive orientale du Houghly, à environ cent milles de son embouchure, s'élève la ville de Calcutta : elle a à peu près six milles de longueur, mais la largeur en est partout très-peu considérable. Lorsque vous approchez de Chandpal-Ghaut, et que vous apercevez une grande et belle forteresse; une vaste esplanade, bordée d'un côté d'hôtels superbes, et, au-delà, une suite de pompeux édifices; plus loin, à l'ancrage, une multitude de navires, et enfin une ville immense qui contient plus de 80,000 maisons; quelle qu'ait été votre attente, elle ne peut pas manquer d'être surpassée. Ce qui frappe surtout l'attention du voyageur, c'est ce grand nombre de voitures de toute espèce qu'il rencontre le soir sur le cours à la mode. Des carricles, des landaus, des tylburys, lui rappellent vivement le souvenir de l'Angleterre, et comme ces voitures s'associent chez lui à des idées d'opulence, il s'étonne d'abord de tant de luxe et de richesse. Mais ces impressions s'affaiblissent un peu quand il aperçoit ces cochers noirs, coiffés d'un turban et couverts de mousseline; ces chevaux du pays d'une race inférieure et mal attelés; et, malgré plusieurs voitures élégantes construites en Angleterre, il reconnaît qu'il faudra encore bien du tems pour que le cours de Calcutta puisse être comparé à celui de Hyde-Park.

» Beaucoup d'Arméniens et de négocians du pays ont adopté nos voitures et quelques-uns de nos usages, tout en conservant leurs costumes particuliers ; de manière que vous voyez souvent les bonnets pointus des uns, et les turbans applatis des autres, dans des calèches ou des landaus, construits sur le modèle de ceux de Long-Acre, et quelquefois aussi vous rencontrez un des fils de Tippou, enveloppé de schalls et rapidement entraîné dans un phaéton (1).

» La portion de Calcutta, où logent les naturels, celle qu'on nomme *la Ville-Noire*, fourmille d'habitans. Vous y rencontrez aussi des étrangers venus de tous les points de l'Asie; des Chinois, des Arabes, des Persans, des insulaires de l'Archipel oriental, beaucoup de juifs et de marchands des ports de la Mer-Rouge. C'est une chose fort amusante de parcourir les rues qu'ils fréquentent le plus, et, nonchalamment étendu sur votre palanquin, de considérer les groupes variés et nombreux qu'ils forment.

» Lorsque le jour tombe, les voitures réunies sur le cours se dispersent, et, une demi-heure après, vous revoyez ces mêmes voitures et une multitude de palanquins se diriger, en grande hâte, à la lumière des torches, vers les brillantes réunions qui se succèdent constamment dans cette ville opulente. A minuit, vous pouvez les voir qui en reviennent, et si, comme cela arrive souvent, une chaleur accablante vous force d'aller chercher de l'air sur le balcon ou sur le toit de votre maison, lorsque tout est rentré dans le silence, vous ne tardez pas à entendre, par intervalles, les cris sauvages et perçans du chacal, tantôt à distance et tantôt plus rapprochés. Vous vous rappelez alors que

(1) Note du Tr. Après la destruction de l'empire du Mysore, les fils de Tippou-Saëb furent conduits dans le Bengal où ils vivent sous la surveillance des agens de la Compagnie des Indes.

cette ville est le rapide produit d'un siècle ; qu'à Chonringhie, où vous vous trouvez actuellement dans un spacieux verandah, soutenu par d'élégantes colonnes grecques, les villageois pouvaient à peine se barricader contre les attaques du tigre, il y a moins de soixante ans ; et vous calculez que si la population de Calcutta périssait tout-à-coup, il n'en faudrait pas davantage pour que ces fragiles édifices de briques, de bois, etc., qui le décorent aujourd'hui, fussent entièrement détruits, et qu'une abondante végétation vînt en cacher la trace.

» Telle ne sera pas certainement la destinée de cette métropole. Lorsque notre empire dans l'Inde aura cessé d'exister, elle n'en sera pas moins une ville riche, populeuse et puissante. Nous ne laissons pas coloniser l'Hindostan (1) ; mais une classe d'individus qui y sont nés et qui

(1) Note du Tr. Vraisemblablement, dans la crainte que ses possessions, en-delà et en-deçà du Gange, ne lui échappassent, comme l'Amérique septentrionale, le gouvernement de la Grande-Bretagne n'a pas voulu laisser s'y établir de colons. Les seuls Anglais qu'on y rencontre sont des soldats, des fonctionnaires civils et militaires et des négocians. A l'époque, maintenant très-rapprochée, de l'expiration de la charte de la compagnie des marchands qui tient à bail cet immense empire, il est probable que cette interdiction sera levée. Les Anglais, dont le commerce avec l'Amérique du Nord s'est prodigieusement accru depuis qu'elle est constituée en états libres, ne s'alarment plus autant de l'idée de voir leurs possessions de l'Asie ou l'Amérique devenir indépendantes. Ils ont, d'ailleurs, un grand intérêt à augmenter, dans l'Inde, le nombre des consommateurs des produits de leurs fabriques. Les peuples de cette vaste péninsule, très-opiniâtres dans leurs usages, s'étaient long-tems refusés à consommer autre chose que les fruits de leur sol ou de leur propre industrie. Ce n'est que très-récemment qu'ils ont commencé à acheter des marchandises d'Europe. La Compagnie a envoyé au Bengal, pour 30,000,000 fr. de tissus de coton, en 1823 ; fait d'autant plus remarquable que c'était au Bengal qu'était confectionnée une grande partie des étoffes de coton que les Anglais portaient dans le XVIII[e] siècle. Les expéditions de 1824 ont été encore

nous sont attachés par les liens du sang, du langage, des mœurs, du culte, de l'éducation, augmente rapidement son nombre, ses possessions, son importance; et ses lumières, son ambition, ses vues s'étendent tous les jours. Ce sont ces individus qui sont les boutiquiers, les petits marchands, en un mot, les bourgeois de nos présidences. La Compagnie ne les admet pas dans ses emplois, mais elle ne doit pas oublier qu'ils sont ses sujets. Le sang anglais et le sang hindou qui se confondent dans leurs veines, ne leur sont pas moins odieux l'un que l'autre; car les Anglais et les Hindous les dédaignent et les désavouent également; mais ils ont déjà assez de lumières pour sentir que ce n'est pas la condition qui constitue la honte ou le véritable honneur. Encore quelques années et le nombre s'en sera augmenté dans une progression effrayante; si leur développement intellectuel est aussi rapide, il ne faut pas espérer que ces hommes, qui comptent déjà parmi eux des individus remarquables par leurs lumières, leurs talens et leurs vertus, consentiront à se regarder comme des êtres décastés, déchus des priviléges ordinaires des hommes libres, indignes d'arriver à la fortune ou aux honneurs, et de concourir à l'action de leur propre gouvernement (1). »

Les réflexions suivantes ne sont pas moins justes :

« Rien n'amortit davantage l'ardeur de l'Européen qui voyage dans ce pays, que de voir qu'il peut en visiter les diverses parties, les villes, les villages, les uns après les autres, et cependant ne connaître que l'extérieur de la

plus considérables : elles le seraient bien davantage si une population anglaise s'établissait dans l'Inde. S.

(1) Note du Tr. En 1815 ou 16, les métis du Bengal avaient établi un journal à Calcutta, dans lequel ils réclamaient avec chaleur contre l'espèce d'ilotisme dans lequel ils sont retenus. La vivacité de ces plaintes alarma les autorités supérieures de Calcutta, et, comme la presse n'est pas libre dans l'Inde, leur journal ne put plus paraître.

société indienne. Il faut qu'il renonce à pénétrer dans l'intérieur de la maison, à se joindre au groupe, à voir le cercle domestique, à écouter les conversations libres et franches que les naturels ont entr'eux. Il échangera quelques mots avec son mounshie ou son pundit, fera quelques milles avec un sirdar musulman, sera reçu en cérémonie dans la cour d'un nabah ou de quelque rajah; mais les barrières que le culte des Hindous ou des Mahométans lui oppose, sont telles qu'il lui sera impossible de vivre avec eux dans des rapports d'amitié et d'intimité. Il est vraisemblable que lorsque nos établissemens étaient dans l'enfance et peu considérables, les officiers de la Compagnie en petit nombre, et, par cette raison-là même, actifs, au fait des langues du pays, et obligés de se conformer davantage aux habitudes locales; les naturels étaient mieux connus qu'ils ne le sont actuellement, et qu'ils ne peuvent l'être. »

L'auteur visita d'abord le pays jusqu'à Agra, en examinant, avec soin, les lieux remarquables qui se trouvaient sur son chemin. Il revint ensuite dans le Mysore, en traversant le centre même de l'Inde, le Decan et le pays soumis à Scindiah. Quoiqu'il n'eût aucun caractère public, et qu'il voyageât seulement en qualité d'officier d'un régiment anglais, c'est une chose qui mérite d'être observée, que le respect et les attentions uniformes avec lesquels il était traité, même par les bandes indisciplinées de soldats qu'il rencontrait fréquemment. Les indolens et mercenaires Bramines sont peut-être les seuls individus dont il ait eu quelquefois à se plaindre. Pendant le cours de ce voyage, un heureux hasard lui fit rencontrer Scindiah lui-même, ce terrible chef de Marattes, qui balança quelque tems, dans l'Inde, la fortune de la Grande-Bretagne. La brillante peinture qu'il fait de la pompe vraiment orientale du cortége qui l'environnait, mérite d'être citée.

« Comme nous passions près du fort, nous fûmes assez heureux pour voir Scindiah, qui revenait de la chasse, environné de tous ses chefs, et précédé ou suivi par plus de sept cents chevaux. Des décharges de canon annonçaient son arrivée. Quelques piquets de lanciers précédaient le cortége. Nous arrêtâmes nos éléphans sur un des côtés de la route où Scindiah et l'escorte, qui l'approchait immédiatement, allaient passer.

» Des cavaliers, légèrement armés, couraient en avant; les uns suivaient la route et les autres sautaient, en galopant, les fossés qui la bordent. A leur suite se trouvaient d'autres cavaliers, armés de pied en cap, et dont quelques-uns étaient revêtus de cottes de mailles; puis, un certain nombre d'éléphans, parmi lesquels on nous fit remarquer celui que monte Scindiah, quand il est à la chasse. Un jeune éléphant qui se guidait lui-même, portait un bel enfant, le protégé chéri de ce prince. Derrière, une troupe de chefs magnifiquement vêtus caracolaient sur de superbes chevaux. Dès qu'ils nous virent, ils poussèrent en avant; et, après s'être groupés autour de nous et avoir planté en terre leurs longues lances, ils nous considérèrent avec fierté. Après eux venait Scindiah lui-même, porté dans un palanquin couvert d'un dais cramoisi. Il était vêtu très-simplement; un turban rouge couvrait sa tête, et un schall était roulé autour de son corps. Quand il s'approcha de nous, il était incliné sur les coussins de son palanquin, et il fumait dans un petit tube d'or. Nous nous étions dressés dans nos howdah (1) pour le saluer : il se leva à moitié et nous rendit notre salut avec beaucoup de grâce. Aussitôt ceux qui étaient près de lui poussèrent de longs cris; et après avoir fait, en chantant, l'énumération de tous ses

(1) Note du Tr. Le howdah est le siége dans lequel on est assis, lorsqu'on voyage sur un éléphant.

titres, ils célébrèrent l'honneur que nous venions de recevoir : chacun d'eux nous salua ensuite profondément.

» J'examinai les chefs qui nous environnaient, et dont le maintien fier augmentait encore l'impression produite par la magnificence de leur costume. Ils étaient armés d'une lance, d'un bouclier, d'un cimeterre, de pistolets et d'un poignard. Ils étaient enveloppés de schalls de Cachemire ou de mousseline. La plupart avaient aussi un morceau de mousseline plissé sous le menton, qui se rattachait par ses deux extrémités à leur turban; et, quoique cela puisse paraître bizarre à ceux qui ne l'ont pas vu, cette parure avait quelque chose de très-militaire. Elle est d'ailleurs fort utile pour défendre les deux côtés du cou.

» Comment se fait-il que nous trouvions du plaisir à voir des hommes armés, braves sans doute, mais trop souvent cruels, et dont la bravoure a presque toujours pour principe des vues ambitieuses ou cupides? C'est ce que je ne puis expliquer; mais ce n'était pas la première fois que j'éprouvais une impression semblable. Je me rappelle, entr'autres, que, me trouvant en France comme prisonnier de guerre, je vis passer plusieurs escadrons de gendarmerie d'élite qui revenaient du champ fatal de Leipsick. C'étaient de superbes hommes, d'un aspect tout-à-fait militaire : ils portaient des casques de cuivre et d'acier, décorés de crinières noires. Ils avaient de grands sabres suspendus à de larges ceintures. L'étoile de la Légion-d'Honneur brillait sur la poitrine de la plupart d'entr'eux. Leurs trompettes sonnèrent, et je sentis qu'une admiration involontaire soulevait ma poitrine, et que des larmes humectaient mes yeux. Quelle énigme inexplicable que le cœur de l'homme! »

Nous citerons aussi, en l'abrégeant un peu, la description si pittoresque qu'a faite notre voyageur, d'une solennité religieuse chez les Hindous :

« Une des plus grandes fêtes de Carnate se célèbre tous

les ans à Conjeveram ; elle s'appelle la *Garudastavum*, et elle est destinée à célébrer la descente de Vichnou sur la terre. Pendant dix jours consécutifs, une ancienne et petite image du dieu est portée en triomphe au milieu de ses adorateurs, ou exposée à leurs regards dans la cour de son temple. Pendant dix jours les rues sont encombrées de tous les paysans accourus du voisinage, et de Bramines, de fakirs, de pélerins, qui viennent souvent de points très-éloignés. Tout retentit des bruyantes acclamations du fanatisme et des chants joyeux du peuple de la ville et des campagnes, dont les travaux ordinaires sont suspendus par cette solennité.

» J'étais par hasard stationné à quelques milles de Conjeveram, à l'époque de cette fête, en juin 1827, et on pense bien que je ne laissai pas échapper l'occasion d'en être témoin. Il était deux heures du matin lorsque je montai à cheval pour me rendre à la ville. Il avait plu pendant la nuit ; la lune était encore sur l'horizon, et tout, sur ma route et autour de moi, les arbres, les buissons, l'herbe, les eaux, le sable, réfléchissait un éclat argenté. Une vive satisfaction faisait battre rapidement mon cœur ; j'étais seul, mais je n'éprouvai pas le sentiment de la solitude, même lorsque la lune, en se couchant, me laissa dans les ténèbres. L'antiquité était présente à mon imagination ; j'allais assister à une scène familière à ces peuples d'autrefois dont l'histoire sacrée et profane a conservé le souvenir, scène qu'on ne peut plus voir aujourd'hui que chez les idolâtres de l'Hindostan.

» En approchant de la ville, je me trouvai sur la grande route, et je vis une multitude d'habitans de la campagne, groupés par familles ; les uns avec des fardeaux sur la tête, les autres avec des enfans dans leurs bras, sur leurs hanches, ou qu'ils conduisaient par la main ; plusieurs inclinés par l'âge, s'appuyant sur leur bâton, et tous marchant

d'un pas plus ou moins rapide, avec cette satisfaction empressée et silencieuse avec laquelle, dans tous les pays, on se rend aux cérémonies publiques. Mon guide me conduisit au Choultry (1), où la procession devait venir, au lieu de me conduire à l'entrée de la pagode, par où elle devait sortir; de manière que je ne fus pas témoin de l'ouverture des portes du temple; moment solennel, où, au lever du jour, la multitude, sans haleine, contemple son dieu et s'incline devant lui, allume l'encens de ses petits encensoirs, répand le lait de ses noix de coco et pousse ces bruyantes clameurs dont elle salue l'image sainte, glorifiée, comme elle le suppose, par la présence de la Divinité elle-même.

» Dirigé par le bruit et par le mouvement de la foule, j'aperçus bientôt la procession; elle était conduite par un de leurs religieux mendians. C'était un vieillard robuste, dont une longue barbe blanche couvrait la poitrine. Sa robe était d'un jaune foncé, et son turban de même couleur, avait la forme pointue d'une mitre. Il brandissait, dans sa main droite, un bâton terminé à son extrémité supérieure par une tête d'airain, et semblable au sceptre de Vichnou. Il chantait à haute voix et dansait en tournant rapidement sur lui-même. Une vingtaine d'hommes, montés sur de jeunes bœufs, le suivaient en battant du *tam-tam*. Après eux, se trouvaient quatre éléphans; leurs flancs étaient couverts de bannières, et ils portaient un énorme tambour, nommé *Nagara*. De longues files de jeunes danseuses, dont les cheveux étaient couverts de fleurs, venaient ensuite. Elles se tenaient par la main et s'avançaient en formant des pas mesurés, au son de la musique du temple. On voyait, derrière les bayadères, la petite statue de Vi-

(1) Note du Tr. C'est ainsi qu'on nomme une espèce de caravanserai.

chnou, étincelante de pierreries et couverte d'une robe de brocart; elle était posée sur le col incliné de Ganida, figure monstrueuse de cuivre doré, plus grande que nature, qui a la tête d'un aigle et le corps d'un homme. Quelques Bramines étaient placés près de l'image du dieu, et devant elle se trouvaient l'ombrelle et les autres emblêmes de la royauté. Tout cet appareil était porté sur une vaste plate-forme exhaussée au-dessus de la foule. Un grand nombre de Bramines, tous tonsurés, terminaient la procession : lorsque j'entendis leur chant, tantôt grave et tantôt aigu et nasal, je me rappelai involontairement les cérémonies des couvens et des églises de l'Occident.

» Je jetai mes regards sur la foule, et ce fut plutôt avec un sentiment de pitié que de dédain, que je vis un grand nombre de fakirs, les uns avec des fers tout sanglans enfoncés dans leurs membres, les autres suspendus par les pieds aux arbres qui bordent les rues, avec des feux allumés sous leur tête, plusieurs dont le front était caché dans des monceaux de sable et qui étendaient leurs corps tout nus sous les pas de la multitude. A Muntipum, petit temple qui sert de reposoir, où j'avais suivi la procession, s'offrit une scène bien différente; car les bayadères y dansèrent devant la statue du dieu. Aucune de ces jeunes filles n'était d'une beauté remarquable; mais, à moins d'être privé de toute espèce de sentiment de poésie, il était impossible de voir, sans être ému, leur parure, leurs pas cadencés et les mouvemens grâcieux de leurs bras.

Nous dînâmes chez M. C., le receveur des finances de la Compagnie, et, à neuf heures du soir, on vint nous chercher à table, pour voir la procession nocturne. L'ordre en était le même que celui de la procession du matin; seulement Vichnou était placé sur l'image dorée et brillante de Hanuman, *le dieu-singe*. La plate-forme était illuminée; plusieurs centaines d'individus portaient des torches, et

cinquante environ étaient armés d'espèces de tridens, dont les extrémités étaient en feu. De tous côtés, on faisait voler dans l'air de superbes fusées. La procession s'arrêta peu d'instans après que nous l'eûmes rejointe. Il y eut un fort beau feu d'artifice sur une grande place que l'on avait tenue libre, et dans laquelle on fit ensuite danser deux énormes poupées de carton, ce qui provoqua les bruyans éclats de rire de la multitude. Il y avait au milieu de cette foule noire ou olivâtre, une douzaine de *pâles* Européens, un rajah et deux de ses fils et un riche négociant indien, assis sur des fauteuils anglais. J'avais craint d'abord que la lune ne fît manquer l'effet des artifices et des illuminations, mais il n'en fut pas ainsi. Les torches et les tons bleuâtres des feux du Bengal donnaient à la verdure des cocotiers, alignés dans les rues, un éclat *métallique*. Le feuillage de ces arbres était rempli d'enfans qui s'y pressaient comme des essaims d'abeilles. Les vieux murs et le faîte de toutes les maisons étaient également couverts de groupes innombrables, et une population immense qui formait une masse compacte et animée, se mouvait dans les rues.

» Le jour suivant, je fus témoin d'un spectacle encore plus singulier. Les sectateurs de Vichnou le conservateur, firent sortir son idole sur un énorme éléphant de bois doré, dans l'intention d'insulter le temple et les sectateurs de Sivah le destructeur. Cet ancien usage, transmis par une longue succession de siècles, occasionait jadis des scènes tumultueuses et sanglantes. Aujourd'hui il y a un certain pilier que les sectateurs de Vichnou ne peuvent pas dépasser. Un officier de la Compagnie assiste à cette bizarre cérémonie pour empêcher le désordre, et elle se termine, si ce n'est paisiblement, au moins sans accidens fâcheux. Lorsque je vis cette folie, j'observai que les gestes de mépris des Hindous sont les mêmes que ceux adoptés, d'un commun accord, dans les pantomimes anglaises, françaises et ita-

liennes. Le dieu et l'éléphant tournaient le dos au portique du temple rival, et, par trois fois, les sectateurs de Vichnou poussèrent son idole jusqu'au pilier, avec des gestes et des cris injurieux pour l'autre divinité. Ils paraissaient avoir entièrement perdu la raison; ils sautaient sur les épaules les uns des autres, secouaient de grandes torches allumées et défiaient en chantant les sectateurs de Sivah.

» Je vis le lendemain, à la pointe du jour, le Rutt, ou char de la pagode, en mouvement, et assurément ce spectacle n'était pas indigne de l'attention du voyageur. La plate-forme de ce char, ou temple ambulant, est élevée de trente ou trente-cinq pieds au-dessus du sol, et le dais avec les riches draperies qui le décorent est encore trente cinq pieds plus haut. Vingt-cinq ou trente Bramines peuvent s'y placer. Il est très-solide et très-lourd, et sculpté avec beaucoup de soin; ses roues, qui ont dix pieds de diamètre, sont d'une énorme épaisseur. Quatre câbles de cent verges de long y sont attachés, et deux mille personnes, au moins, avaient le dos courbé sous ces câbles ou les tiraient avec la main. A mesure que le char s'avançait, les adorateurs de Vichnou, la tête élevée vers l'idole, y jetaient des pièces d'or ou d'argent, et des noix de coco. Les Bramines rompaient les noix, et, après les avoir présentées au Dieu, les rejetaient, ainsi consacrées, à ces malheureux idolâtres qui les recevaient avec ravissement, et s'empressaient ensuite de les partager avec leurs familles qui les avaient accompagnés à la fête.

» Le Rutt est traîné de cette manière dans les rues principales de la ville, et, au retour, lorsqu'il est à environ cent verges de la pagode, ses conducteurs poussent un grand cri, l'entraînent d'un mouvement plus rapide, et cette masse énorme frémit et chancelle d'une manière effrayante, même après que ses roues ont été arrêtées dans l'endroit où elles doivent rester jusqu'aux solennités prochaines.

» Pendant la procession, on voyait de jeunes Bramines qui bondissaient au milieu de la foule, en frappant, avec des lanières de daim, tantôt ceux qui conduisaient le Rutt, tantôt ceux qui se pressaient à côté. Des hommes riches et bien vêtus avançaient la main pour toucher les cordes du char, afin de pouvoir réclamer l'honneur d'avoir concouru à le traîner. Les femmes tenaient leurs petits enfans élevés au-dessus de leurs têtes ; et tout ce qui frappait vos yeux ou vos oreilles, avait le caractère d'une joie tumultueuse. Cependant la cérémonie est terminée, et la foule, accourue pour la voir, commence à se disperser. Quelles sont ces pauvres familles qui saluent d'un air craintif cet orgueilleux Bramine, et qui mangent quelques chétives portions de riz froid? Elles sont venues de leurs villages pour adorer l'idole de Vichnou, et lui offrir le peu qu'elles possèdent, et elles vont y retourner pour amasser, par l'économie et les travaux les plus pénibles, l'offrande qu'elles doivent faire l'année suivante. Mais entrez dans la cour du temple. Quel contraste, et comme tout y a un caractère de fête et de gaîté! Ces gros hommes, à la peau lisse et luisante, sont des prêtres attachés à la pagode : ils se partagent, dans ce moment, un repas somptueux qui leur est offert par un riche marchand de la caste des Byses, venu tout exprès de Madras pour assister à la fête, et que vous reconnaîtrez à la ruse de son regard, et aux diamans qui brillent à ses oreilles. »

Nous terminerons ces longs extraits, comme l'auteur termine son livre, par l'admirable peinture qu'il a faite de la situation présente de Goa, cet ancien établissement portugais, jadis si florissant et aujourd'hui si misérable.

« Comme je longeais la côte de Malabar, de Mangalore à Bombay, en décembre 1822, je dis au capitaine de mon patamare, petit bâtiment côtier, d'entrer dans le port de Goa. Si vous fermez les yeux, en écoutant les chants de

l'équipage moresque qui conduit votre navire, vous êtes tenté de croire que ce sont les villageois du midi de l'Espagne que vous entendez, et ce fut avec cette impression, fortement excitée par mes souvenirs de la Péninsule, que j'entrai dans le port extérieur, grand et superbe bassin que dominent une colline, une tour et un fort abandonné. J'y trouvai un vaisseau de guerre portugais, d'un aspect misérable, sans aucune apparence de vie et d'activité; et, en voyant quelques hommes nonchalamment appuyés sur ses bords, j'avais peine à croire qu'ils étaient les descendans de ces marins intrépides qui bravèrent les premiers le génie redoutable du cap des Tempêtes.

» Je me plaçai sous le tentelet d'une barque qui était venue nous joindre, et les rameurs me conduisirent rapidement dans le second port. Sur un des côtés du rivage se trouve la moderne Goa, petite ville sans importance, située à quelques milles de l'ancienne cité, que des causes nombreuses ont fait abandonner, et dont il ne reste plus que les prisons, les palais, les couvens, les églises, que la solidité de leur construction a défendu des outrages du tems. Je débarquai, et, de l'échoppe d'un Parsis (1), seul abri que je trouvai contre l'ardeur du jour dans cette sale petite ville. J'écrivis au gouverneur, pour lui demander l'autorisation de visiter l'ancienne Goa. Les seuls hommes de quelqu'apparence que je vis dans les rues, étaient les soldats d'un régiment récemment arrivé de Lisbonne. Les habitans avaient l'air indolent et pauvre : ils étaient tous plus ou moins malproprement vêtus, quoique cependant il y eût dans leur costume une certaine affectation, qui annonçait qu'ils n'étaient pas sans vanité.

(1) Note du Tr. On appelle Parsis les adorateurs du feu; ils descendent de ces anciens Persans que les persécutions des Musulmans ont forcés de fuir de leur patrie.

» Lorsque mon domestique fut de retour, je rentrai dans la barque, et nous continuâmes notre chemin. Rien n'est plus agréable que ces élégantes plantations de cocotiers qui couvrent les deux rives du fleuve, près de l'ancienne Goa, dont les couvens et les églises que l'on aperçoit à travers ces charmans ombrages, ont un caractère si remarquable de paix monastique et de majesté. Nous amarrâmes près des marches du couvent de Saint-Thomas. C'était l'après-midi, et pendant l'heure brûlante de la *siesta*. Je ne rencontrai personne qui pût répondre à mes questions. Je traversai les cloîtres du dessous et les galeries du haut, sans entendre d'autre bruit que celui que faisaient mes pas. A la fin j'aperçus une figure malade à travers une porte entr'ouverte, et, en entrant, je vis que c'était l'infirmerie. Je chargeai un infirmier, à figure olivâtre et maigre, d'aller dire aux frères que je leur demandais l'hospitalité pour la nuit. Je descendis ensuite, et, pendant que mon domestique étendait mon tapis sur le bord de la rivière, comme je l'avais ordonné, je gravis la colline, en me dirigeant vers le cloître des Augustins. Je n'oublierai jamais les sons tristes et prolongés de la cloche de ce couvent quand elle commença à sonner vêpres. Ces sons pénétrèrent jusqu'à mon cœur; jamais je n'ai entendu de cloche d'un effet aussi mélancolique que celle qui, de la tour des Augustins, appelle aux offices religieux de cette ville délaissée et dont le gazon couvre les rues. J'entrai dans la grande et belle église du couvent : les voix qui lisaient, celles qui chantaient, les petites sonnettes qui avertissaient, par leurs tintemens, des momens où on devait se signer et s'agenouiller; tout paraissait extrêmement faible : on eût dit qu'elles voulaient inutilement lutter contre le profond silence qui les environnait de toutes parts, et qui semblait les étouffer.

» Je parcourus lentement les cloîtres remplis de pein-

tures à fresque, qui représentent presque toutes le martyr de quelques religieux de l'ordre des Augustins. L'exécution en est généralement médiocre; cependant il y en a quelques-unes dans lesquelles les traits noirs et sauvages du Maure sont habilement contrastés avec la figure pâle et résignée des martyrs. Je désirais visiter la tombe de saint François Xavier; elle est dans une petite église, située près du collége en ruines des jésuites. Un jeune sacristain m'ouvrit la sombre chapelle qui renferme cette tombe. Elle est richement décorée. Au-dessus, il y a un coffre d'argent qui contient, dit-on, les cendres du saint, et des lampes, également en argent, sont suspendues tout autour. Au-dessous, il y a quatre bas-reliefs parfaitement exécutés en bronze. Dans le premier, saint François est représenté prêchant les idolâtres; dans le second, il baptise des convertis; le troisième représente sa persécution; et le quatrième, sa mort. C'est avec une véritable joie que je vis, à peu de distance de cette église, l'inquisition ouverte à la curiosité des passans et dans le plus complet abandon. Mais ce ne fut pas un sentiment semblable que j'éprouvai en parcourant le palais désert des anciens gouverneurs; car certes les Gama, les Castro et le grand Albuquerque n'étaient pas des hommes ordinaires. Je marchai sur des sentiers couverts d'herbes, à l'ombre d'arbres très-élevés, et je visitai encore deux autres couvens avant le coucher du soleil. Aucun d'eux n'a le nombre de religieux qu'il doit avoir; mais celui des jésuites est le seul qui soit entièrement vide. En général, vous n'y trouvez que le supérieur et un ou deux frères qui soient européens. Les autres descendent de parens européens, et portent des noms portugais; mais en voyant leur teint noir et leur ignorance, on est tenté de les prendre pour des Hindous.

» Je retournai à l'endroit où était mon tapis, et j'y trouvai un frère qui m'attendait pour me conduire au doyen. Je

le suivis après avoir mangé le carry préparé par mon domestique. Le doyen m'accueillit avec une politesse cordiale et empressée. Il était né à Goa, et son teint était d'un jaune foncé. Il m'offrit un verre d'excellent vin de Lisbonne, et me fit préparer une chambre et un lit. Avec ce grand nombre de clés suspendues à sa ceinture, ses allées et venues continuelles, et tous ces buffets qu'il ouvrait et refermait sans cesse, il avait l'air d'une ancienne femme de charge.

» Mon bon hôte était trop occupé pour répondre à mes questions, et je le debarrassai de moi en me retirant dans ma cellule. Dans un excellent lit couvert de draps très-fins, je savourai les douceurs d'un repos délicieux après les fatigues du jour. Le lendemain je me levai avec le soleil, et lorsque j'entendis la cloche des Augustins qui sonnait l'office, j'obéis à cet appel, en me rendant à la cathédrale. J'y trouvai dix chanoines dans leurs stalles. C'était le doyen qui officiait, et les sacristains, les chantres, les bedeaux étaient tous à leurs places respectives; mais il n'y avait dans la nef d'autre fidèle qu'un gentilhomme portugais, qui paraissait fort âgé. Dans les ailes de côté, j'aperçus quatre vigoureux esclaves africains qui parlaient, qui riaient et qui jouaient ensemble : c'étaient les porteurs de la *manchila*, ou litière du doyen. Lorsque la clochette annonça l'élévation de l'hostie, ils s'avancèrent dans la nef, firent le signe de la croix et s'agenouillèrent. C'étaient de beaux jeunes gens, ils avaient des formes athlétiques; leur peau était noire et polie, leurs dents comme de l'ivoire, et une laine épaisse et frisée couvrait leur tête. Ils avaient ce regard rusé, ces gestes prompts et vifs, et ce rire bruyant des sauvages à demi apprivoisés.

» Le clergé de la cathédrale, et les moines des couvens du voisinage sont entretenus au moyen des concessions de terrains qui ont été faites, dans le principe, à ces fondations

religieuses. Il en résulte que Goa présente un spectacle qui n'existe peut-être dans aucun autre lieu du monde. Dans un espace de deux milles, vous pouvez entrer dans sept grandes églises : vous y verrez des robes noires, blanches, brunes, des surplis brodés, des ceintures, des chasubles de soie. Les pasteurs abondent ; mais où sont les troupeaux ? Dans l'une de ces églises, je trouvai une cinquantaine de créoles portugais ; dans l'autre, quelques pauvres Hindous convertis.

» Goa *la Dorée*, comme on l'appelait jadis, n'existe plus ! Goa où le vieux Gama termina sa glorieuse carrière ; où souffrit et chanta Camoens ! Ce n'est plus aujourd'hui qu'une grande sépulture que l'herbe recouvre entièrement ; et cette faible et lugubre population de prêtres et de religieux que vous y rencontrez, ne semble avoir été épargnée que pour célébrer l'office des morts, sur les restes de ses générations éteintes. » (*Revue d'Édinbourg.*)

VOYAGE AU PÉROU,

PAR LA CORDILLÈRE DES ANDES, EN 1823 ET 1824;

PAR ROBERT PROCTOR (1).

Cet ouvrage, n'eût-il d'autre mérite que d'être écrit sans prétention, trouverait grâce aux yeux du public ; il n'est pas en effet de matière d'un intérêt plus général que le tableau des sites pittoresques et de la prospérité politique et financière des plus belles contrées de l'Amérique méri-

(1) *Narrative of a journey across the Cordillera of the Andes, and of a residence in Lima, etc., in* 1823. By Robert Proctor esq.

dionale. L'auteur a entrepris son voyage pour négocier, au nom d'une compagnie anglaise, l'emprunt qui a été contracté entr'elle et le Pérou; et cette mission l'a mis en rapport avec les personnages les plus marquans des nouveaux états transatlantiques.

Débarqué d'abord à Buenos-Ayres, M. Proctor quitta cette ville pour se rendre par terre à Lima; son voyage à travers les *Pampas*, vastes déserts qui occupent plusieurs centaines de lieues dans tous les sens entre Buenos-Ayres et la ville de Mendoze, est décrit avec autant d'intérêt que de simplicité. Pour justifier cet éloge nous citerons d'abord le tableau de la Cordillère des Andes.

« Le 7, nous aperçûmes pour la première fois la Cordillère des Andes. On ne saurait imaginer l'effet que produit sur le voyageur la vue de cette immense barrière de montagnes. Je la découvris, comme par hasard, pendant que nos guides étaient allés nous chercher des mules. Nous étions dispersés çà et là; tout-à-coup, mes yeux s'arrêtent sur des objets qui s'y retracent comme une longue colonnade de nuages blanchâtres et immobiles. Habitué pendant ma traversée à chercher le rivage au bout de l'horizon, je m'aperçus bientôt de mon illusion, et les brouillards s'étant dissipés peu à peu, un tableau que je n'oublierai de mes jours se déploya devant moi : c'était la Cordillère. Ces montagnes énormes étaient entièrement couvertes de neiges, et elles s'élevaient à une telle hauteur que je fus obligé de tendre le cou pour les regarder; elles me semblèrent appartenir à un autre monde; en effet, leurs cimes seules étaient visibles et dominaient majestueusement les sombres nuages qui couvraient l'horizon. Nous étions alors à cent soixante-dix milles du *Cumbre*, point culminant de ces montagnes, etc., etc. »

La circonstance d'être obligé de tendre péniblement le cou pour saisir l'ensemble de la Cordillère, donne une idée

plus juste de leur prodigieuse hauteur qu'une description plus fleurie.

Arrivé à Mendoze, l'auteur fut présenté au général Saint-Martin, à qui il était recommandé, et il eut l'occasion de le voir souvent. Voici le portrait qu'il fait de ce célèbre capitaine :

« Je n'ai vu personne qui eût plus de vivacité dans la physionomie ; ses traits s'animaient, surtout quand il nous parlait des événemens auxquels il avait présidé ; et quoiqu'il se dît heureux dans sa retraite de Mendoze, je crus lire dans le feu de ses regards qu'il lui tardait d'être rappelé à des occupations plus actives. Il vivait tranquillement à Mendoze, ou plutôt dans une terre qui en est éloignée de huit lieues, et dont ses soins ont fait un séjour enchanteur ; il me parut affectionner beaucoup cette ville, parce qu'il y est généralement aimé, et surtout parce que c'est là qu'il a commencé sa brillante carrière. Quelquefois, le soir, il venait causer avec nous sans façon, et il nous amusait par une foule d'anecdotes qu'il contait très-bien, et auxquelles le jeu de sa physionomie donnait un charme particulier. »

La montée de la première *Sierra*, qui commence à la sortie d'un village qui sert de poste militaire, et qu'on a relevé du nom pompeux de *Villa Vicencio*, fournit à l'auteur des observations qui ont aussi leur intérêt.

« J'ai été forcé d'admirer l'intelligence avec laquelle les mules savent distinguer quels sont les endroits où le sol est le plus ferme, pour y poser les pieds. Après avoir monté pendant plusieurs heures, en tournant autour de la Sierra, le chemin nous parut barré par un rocher à pic ; cependant, en obliquant à droite, nous parvînmes au sommet par un sentier en *zig-zag*, qui n'est tracé que par les pieds des mules. Le coup-d'œil que présentent ces animaux suspendus à la file sur ces échelons angulaires, est assez

curieux ; tant qu'on côtoie les flancs de la Sierra, la montée est si douce, et le pied des mules si sûr, qu'on n'éprouve aucune frayeur, pourvu qu'on ne regarde pas derrière soi. Les cris des muletiers, pour hâter ou ralentir le pas de ces animaux, répétés et prolongés par les échos, dans ces gorges effroyables, achèvent de donner à ce tableau une teinte pittoresque et sauvage.

» Au premier défilé, le sentier n'a, dans un espace de quelques toises, qu'une largeur de quinze à dix-huit pouces; il plonge sur un torrent, à une hauteur d'environ cinquante toises; il est couvert de cailloux, ainsi que le sol qui le domine. Dans ce défilé, la position du voyageur est au moins inquiétante. Sous ses pieds est un vaste abîme; sur sa tête sont suspendus des rochers de nature *siliceuse*, dont les élémens mobiles forcent le voyageur de regarder à tout moment au-dessus de sa tête, dans la crainte d'être écrasé par leur chute. Des croix placées çà et là dans les flancs de la montagne lui révélent le nombre de ceux qui ont subi le sort dont il est menacé. Dans un sentier si étroit, la mule sentant que, si sa charge vient à heurter contres les masses caillouteuses qui sont en saillie, elle roulera infailliblement dans les fondrières de la montagne, suit l'extrême bord, de sorte que le corps de l'animal et la jambe du voyageur débordent le chemin au-dessus de l'abîme. Souvent aussi le terrain fléchit sous le pied de la mule. Redoublant alors de précaution, avant de s'appuyer, elle sonde le chemin, et pose ses pieds en ligne droite l'un devant l'autre. Il est très-dangereux dans ces momens critiques de chercher à guider sa monture : le plus sûr est de l'abandonner à elle-même.

» Quant au second défilé, il est plus effrayant peut-être; des femmes auraient pu difficilement le franchir, à moins d'être assises de côté sur la mule et de faire face à la mon-

tagne. Dans la position opposée, leurs corps, débordant sur l'abîme, le plus léger mouvement, le moindre vertige, suffirait pour les y précipiter. »

Notre voyageur gagne enfin le sommet de la partie de la Cordillère qu'il avait à traverser ; il descend, non sans être exposé à de grands dangers, dans les contrées du Chili, situées au revers de cette chaîne de montagnes, et il se rend à Valparaiso :

« J'avais, dit-il, des lettres pour le général O'Higgins, naguère directeur suprême du Chili, aujourd'hui, en quelque sorte, prisonnier d'État à Valparaiso. Je m'empressai de lui rendre ma visite. Il habitait le palais du gouverneur et avait la ville pour prison. Son entretien me charma. Ce général est plein de vivacité et d'un commerce agréable ; né dans l'Amérique méridionale, il a été élevé en Irlande, dont sa famille est originaire. Il parle fort bien notre langue, et tout ce qui est anglais l'intéresse. Sa taille est petite, mais forte ; sa figure m'a rappelé le portrait d'Olivier Cromwell. O'Higgins est intrépide soldat, assez habile général, mais il est d'un caractère trop ouvert et trop confiant pour un tems de révolution. Il a joué un grand rôle dans les événemens qui ont opéré l'indépendance du Chili. A la tête d'un parti puissant, défenseur de cette noble cause, il prit part, à côté de Saint-Martin, à la bataille de *Chacabuco*. A l'époque où l'armée royaliste, sous Osorio, surprit de nuit et dispersa celle des patriotes, il concourut, avec son illustre compagnon d'armes, à rallier celle-ci, après avoir rétabli l'ordre dans la capitale, par son influence et son activité. C'est à lui principalement qu'on doit l'organisation de ces bataillons qui, peu de tems après, battirent à Maypo l'armée victorieuse, qui s'avançait, pleine de confiance, sur Sant-Yago. Rien n'eût manqué à la gloire d'O'Higgins, comme gouverneur du Chili, s'il n'eût cédé à l'influence d'un ministre

ambitieux et intrigant. Même en ce moment, indépendamment de ses services, son nom seul est d'un grand poids parmi les indépendans; son père, vice-roi du Pérou et du Chili, a laissé dans ces contrées les souvenirs les plus honorables.

» Valparaiso est, sous le rapport des mœurs, la sentine de tous les vices de l'Amérique méridionale. Il est difficile de voir des hommes plus corrompus que quelques aventuriers anglais, qui y vivent. Mais les Chiliens espagnols, nés dans le pays, sont plus odieux encore, s'il est possible, car à tous les autres vices, ils joignent la lâcheté.

» Les naturels du pays ont la réputation d'être les hommes les plus sanguinaires et les plus barbares de l'Amérique méridionale. Sous un vernis de politesse, ils sont vindicatifs à l'excès, et ont recours au couteau pour la plus légère offense. On en voit des exemples même à Sant-Yago. Je me promenais un soir sur le Pacomar; tout-à-coup je vois un homme à cheval descendre au grand galop l'avenue où j'étais, renverser un piéton, lui passer sur le corps, et poursuivre son chemin, sans même regarder en arrière. Les Anglais, témoins du fait, accoururent vers ce malheureux qui venait d'expirer; mais les gens du pays ne firent aucune attention à cet événement, et virent emporter le cadavre, sans témoigner la moindre pitié. Quelques jours après, un officier anglais, au service du Chili, se promenant à cheval, à quelques pas de la ville, aperçoit un homme en querelle avec sa femme et qui allait la frapper d'un coup de couteau; il descend à l'instant de cheval et court intercéder pour sa victime. Le mari se retournant froidement, plonge son couteau dans le ventre de l'officier et le tue. Les meurtres, si communs dans ce pays, s'y commettent avec la plus insigne lâcheté; l'assassin frappe sa victime par derrière, et a disparu avant qu'elle ait pu le reconnaître. »

Le chapitre XIX[e] est important, en ce qu'il peint l'état des partis de Lima, avant et depuis la disgrâce d'O'Higgins et la défaite d'Alvarado. Les notices sur ces personnages, ainsi que sur Lemar, Riva Aguero, le comte Vistaflorida, le général Sucre, Canterac, Loriga, Miller et autres, sont pleines d'intérêt; nous nous bornerons à en extraire quelques détails, relatifs à l'homme le plus remarquable de tous ceux qui ont figuré sur le théâtre immense et brillant qui fixe aujourd'hui l'attention de l'univers, le libérateur Bolivar.

« Peu de jours après son arrivée à Lima, Bolivar eut le désir de paraître au spectacle; chacun à l'instant courut arrêter des loges, chose assez difficile, car elles sont pour la plupart, louées au mois ou à l'année. La salle qui est grande à peu près comme notre théâtre de Hay-Market à Londres, était parée sur tous les points des couleurs nationales; et au-dessus de la loge du président de la république, située au centre du premier rang, on voyait, confondues en un faisceau, les bannières du Pérou et de la Colombie. La salle se remplit de très-bonne heure; l'arrivée de Bolivar fut annoncée par des boîtes. Il entra dans la salle, accompagné du président, et il est inutile de dire de quelles acclamations il fut accueilli; il rendit ce salut en s'inclinant brusquement, et s'assit.

» Bolivar est petit et maigre; son extérieur annonce une grande activité; sa figure, d'ailleurs fort belle, est sillonnée par les travaux et par les soucis; il a l'œil noir et vif, de grandes moustaches, les cheveux crépus; sa physionomie révèle son caractère; l'audace, l'activité, un génie aventureux, une vivacité impatiente, une volonté ferme, se peignent dans tous ses traits et se décèlent à chaque mouvement de son corps.

Le costume militaire qu'il avait au spectacle, était d'une extrême simplicité; il portait un habit et un pantalon bleus

et des bottes à l'écuyère. Il parut très-attentif à la représentation de la grande pièce, toute mauvaise qu'elle était, et il s'amusa beaucoup de *la Saynette*, genre de comédie que les Espagnols de Lima jouent avec un talent tout particulier. »

(*Lit. Gaz.*)

APERÇU

DE LA SITUATION COMMERCIALE ET AGRICOLE

DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI.

Les faits positifs que nous fournit la statistique d'Haïti, montrent à quel point l'affranchissement d'une population de noirs influe sur son accroissement, son bien-être, son industrie et ses mœurs, alors même qu'elle aurait conquis, comme à Saint-Domingue, la liberté par la violence, et l'aurait long-tems disputée aux armes de l'étranger et aux discordes intestines. D'ailleurs la situation actuelle de cette île est, au plus haut degré, digne de fixer l'attention publique. Elle offre d'abord un grand intérêt de curiosité. Une vaste contrée occupée par des hommes qui, passant tout-à-coup de la condition d'esclaves à celle de citoyens, fondent leur existence politique et leur liberté; qui, sortant de l'état de nature, atteignent en peu de tems un assez haut degré de civilisation, et se créent une constitution et un gouvernement; une telle contrée présente un spectacle, à la fois nouveau dans l'histoire de l'espèce humaine, et piquant par les disparates qu'il paraît réunir et concilier. L'intérêt s'accroît quand on songe que le pays, théâtre de ces phénomènes, touche à nos colonies, et que celles-ci sont placées dans des circonstances analogues à celles où une révolution si extraordinaire s'est opérée.

Comme nous n'avons eu jusqu'ici que peu de relations directes avec la nouvelle république, nous sommes peu éclairés sur sa situation intérieure ; et nous connaissons comparativement mieux tel autre pays bien plus éloigné de l'Angleterre, ou même inaccessible à ses voyageurs. Les événemens de l'époque actuelle doivent ajouter aussi à l'importance du sujet que nous traitons : car lorsque le vœu général de la nation prescrit à notre gouvernement de reconnaître comme états indépendans toutes les colonies qui sont parvenues à secouer le joug de leur métropole, on ne peut que tourner les regards vers celle de ces colonies qui jouit depuis le plus long-tems de son indépendance, qui a le mieux affermi sa liberté, et qui offre le plus de titres à un acte de reconnaissance, soit qu'on le suppose commandé par la justice, ou dicté par la politique.

Ajoutons, ce qui est bien important, que le sort d'Haïti jette un grand jour sur la question délicate de savoir si l'on abolira l'esclavage comme l'on a aboli la traite des noirs, question qui s'agite aujourd'hui tant dans le Nouveau-Monde que dans l'Ancien. Les suites de l'affranchissement des noirs à Saint-Domingue nous sont constamment citées comme un exemple funeste, par les ennemis de la liberté et de l'humanité. Cependant la calomnie contre les noirs s'est à peu près épuisée ; on ne saurait plus se dissimuler leur position actuelle ; l'influence des préventions dont ils sont l'objet s'affaiblit de jour en jour, et il est tems d'aborder franchement les faits qui les concernent. La moindre justice qu'on puisse leur rendre, est de convenir que, trompant l'attente générale, et dissipant les craintes que nous avions conçues, ils se sont montrés les voisins les plus paisibles, tandis qu'il ne tenait qu'à eux d'être les voisins les plus inquiétans et les plus dangereux.

Nous nous proposons de résumer dans cet article tout ce que nous avons pu recueillir d'authentique sur la situation

actuelle d'Haïti, et sur ses progrès en tout genre, depuis qu'elle s'est séparée de sa métropole. Nous nous bornerons à poser les faits; les conséquences qui en découlent se présenteront assez d'elles-mêmes.

POPULATION DE SAINT-DOMINGUE.

Les partisans de la traite se sont attachés à faire croire que la race des noirs ne pouvait s'entretenir aux Antilles sans recevoir des renforts de la côte d'Afrique, et que, surtout dans l'état libre, elle n'y suffisait pas à sa reproduction. Les recensemens les plus exacts donnent un démenti formel à ces suppositions déraisonnables.

La population indigène d'Haïti, lors de la première invasion de l'île, a été portée à 3,000,000 d'ames par l'évêque Las Casas. Ce nombre est probablement exagéré; mais fût-il beaucoup moindre, on ne peut douter qu'il n'ait promptement diminué à la suite de la conquête. Au dix-septième siècle, l'île était partagée entre les Espagnols et les Français; dans le siècle suivant, et en 1789, le nombre des premiers était de 110,000 habitans libres, et de 150,000 esclaves. En 1726, la population française s'élevait à 100,000 nègres et 30,000 blancs. On comptait, en 1775, d'après M. Malouet, 300,000 nègres et 25,000 blancs. Il y avait en 1779, selon M. Necker, 249,098 esclaves, 7,053 nègres libres, et 32,650 blancs; en tout 288,803 habitans. En 1789, M. Moreau de Saint-Méry porta le nombre des esclaves à 452,000; M. Bryan Edward à 480,000; et M. Prieur, dans son rapport fait à l'Assemblée nationale, l'estime à 500,000 noirs et 40,000 blancs. Que si l'on ajoute maintenant ce nombre, peut-être exagéré, à celui des habitans de la portion espagnole, on verra qu'au commencement de la révolution, la population n'allait pas au-delà de 665,000 ames. Depuis cette époque, jusqu'en 1807, que l'armée française fut définitivement ex-

pulsée de l'île, le pays a été dévasté par une suite non-interrompue de guerres sanglantes, ce qui n'a pas arrêté l'accroissement prodigieux de la population. D'après le recensement fait en 1824, elle s'élevait à 935,335 individus.

La force militaire de ce pays est proportionnée à la masse de ses habitans. 45,520 soldats composent l'armée active, et la garde nationale est forte de 113,328, ce qui forme un total de 158,848 hommes exercés au maniement des armes. Ces estimations sont officielles; elles ont été faites en vertu d'un ordre du président Boyer du 6 janvier 1824.

Une résolution prise, par cette même autorité, au mois de mai 1824, aura pour effet d'accroître encore davantage la population; elle porte qu'il sera reçu des États-Unis d'Amérique 6,000 noirs libres et hommes de couleur; qu'ils seront partiellement indemnisés, par l'État, de leurs frais de voyage, et qu'il leur sera concédé des terres et fourni des instrumens aratoires, pour commencer leurs travaux de défrichement; ainsi, dans le cours de trente-cinq ans, et malgré l'état de guerre qui s'est prolongé dans l'île d'Haïti, la population aura augmenté de 665,000 à 935,000 ames.

Que l'on compare maintenant cet accroissement extraordinaire à la marche de la population dans nos colonies des Antilles, et l'on verra que l'état de liberté offre à cet égard des résultats bien différens de ceux que fournit l'état d'esclavage. En 1788, il y avait, d'après un rapport fait au conseil privé du roi, 9,000 esclaves à Tortola. Les registres des esclaves importés de la côte d'Afrique nous manquent depuis 1790 jusqu'en 1796. De 1788 à 1790, et de 1796 jusqu'en 1806, il en fut importé 1,089. Cependant, en 1822, le nombre total des habitans ne s'élevait qu'à 6,478, et celui des esclaves à 5,531, y compris 304 affranchis.

En janvier 1721, il y avait 77,376 esclaves à Démérary;

dix-sept mois plus tard, ils étaient réduits à 74,481; différence en moins, 2,958.

Observons que, dans cet intervalle, 1,293 esclaves ont été transportés par ordre de notre gouvernement, des Antilles aux marais pestilentiels de cette colonie, où ils ont trouvé la mort; ce qui fait un décroissement total de 4,251 individus, en moins de deux ans.

A la Jamaïque, on comptait, en 1790, 250,000 noirs. Si cette population s'était accrue proportionnellement à celle de l'Amérique du Nord, elle se serait élevée à 575,000 en 1810. A cette époque, toutefois, elle n'était que de 340,000; différence en moins sur les progrès de la population des États-Unis, 235,000; et cependant, durant ces trente ans, ou plutôt dans les dix-huit premières années de cette période, il fut importé de la côte d'Afrique à la Jamaïque 109,000 noirs, qui n'en sortirent pas. Abstraction faite de tout accroissement provenant des importations, la Jamaïque aurait dû posséder, en 1820, 764,000 noirs, c'est-à-dire 424,000 de plus qu'il n'y en avait effectivement cette année. Mais, en ne comptant sur aucun accroissement résultant, soit de la propagation de la population noire existante en 1770, soit des importations postérieures à cette époque, le nombre des noirs dans l'île devait être, en 1820, de 459,000; et il n'était que de 330,000.

En résumé, dans toutes nos colonies des Antilles, à l'exception de la Barbade et des îles Bahamanes, la population a subi un décroissement continu, qui, dans le cours de trois années antérieures à 1820, a été de 6,000 ames par an.

En ce qui touche les progrès de la population aux États-Unis, nous citerons un écrit imprimé à Schawene-Town, dans le territoire Illinois, et que nous avons sous les yeux. L'auteur, M. Morris-Birbeck, y traite la question de savoir s'il serait bon d'introduire les noirs comme esclaves dans les états de l'ouest de l'Union. Il présente, à la suite de son

ouvrage, un tableau assez curieux des progrès de la population dans ces contrées. On y voit que, de 1800 à 1810, la population s'est élevée de 200,959 à 406,511 ames, dans le Kentuckey; et dans l'Ohio, de 55,356 à 230, 769 individus; en moins de vingt années, elle est devenue onze fois plus nombreuse qu'elle ne l'était dans le principe. En dix ans, la population de l'Indiana s'est élevée de 24,520 à 147,178 habitans libres; celle du Missouri de 20,845 à 66,586. On ne saurait trop réfléchir sur cette disproportion avec laquelle se multiplient les races libres et les races esclaves dans les états de l'Union. Si Haïti eût constamment joui de la paix, sa population se serait probablement accrue dans les mêmes rapports que celle de ces contrées; ce n'est en effet que lorsque la tranquillité s'y est rétablie, qu'une progression étonnante s'y est fait remarquer; et il faut défalquer des registres antérieurs cette masse immense d'individus de tout sexe, moissonnée par les guerres meurtrières qui se succédèrent depuis 1794 jusqu'en 1802.

DES PRODUITS D'HAÏTI.

Du rapide accroissement qu'a éprouvé la population d'Haïti, on est fondé à conclure que ses produits suffisent aux besoins de ses habitans. Quant aux productions particulières qui faisaient la richesse de l'ancienne colonie, telles que le sucre, le coton, le café, il résulte des rapports officiels sur l'état du commerce général de l'île, qu'il a été exporté, dans l'année 1822, 652,541 livres de sucre, 891,950 livres de coton, 35,117,834 livres de café, et une quantité considérable de cacao, de bois de teinture, etc., etc. En comprenant, dans la somme des produits, le sucre, le café et le coton, qui ont été consommés dans l'intérieur, la valeur des matières exportées en 1822,

est de 9,000,000 de dollars, ou plus de 2,000,000 de livres sterling (60,000,000 de francs); celle des matières importées approche de 3,000,000 de notre monnaie (75,000,000 de francs); et le commerce d'importation et d'exportation a occupé un tonnage de 200,000, réparti sur 1,835 bâtimens.

A ces faits concluans, nous ajouterons, pour l'édification de ceux qui méprisent tout commerce qui ne rapporte rien au fisc, que les droits d'entrée et de sortie des produits d'Haïti ont excédé, en 1822, 678,000 liv. sterling (16,950,000 francs), revenu que ne dédaignerait pas la dynastie la plus ancienne et la plus légitime de l'Europe.

SITUATION MORALE.

A la suite de l'aperçu rapide que nous venons d'offrir sur la population, la force militaire, le commerce et les finances d'Haïti, en un mot sur la statistique de cet empire, passons à des observations plus étendues sur sa situation morale. L'extrait suivant d'une lettre du général Inginac, secrétaire d'état du président Boyer, présente sur cette matière des éclaircissemens précieux; il démontre avec quel soin on s'occupe à Haïti de l'objet le plus important qui puisse fixer l'attention des gouvernemens, de celui auquel se rattachent essentiellement toutes les améliorations sociales; nous voulons parler de l'instruction publique. Il fait connaître, en même tems, les progrès rapides que font à Saint-Domingue l'agriculture et le commerce, et l'excellent esprit qui protège cette île contre toute invasion étrangère.

« Je puis vous assurer, monsieur, que, bien convaincu » que l'instruction et l'agriculture sont les premières sour» ces de la prospérité des états, le gouvernement de la » république ne perd de vue rien de ce qui est propre à » favoriser leur développement; et j'éprouve une vive

» satisfaction à vous apprendre qu'elles répondent jusqu'ici » par leurs progrès, aux soins qui y sont consacrés. La masse » d'élèves des deux sexes que possèdent les écoles du pre- » mier et du second degré, est vraiment prodigieuse. Dans » toutes nos grandes villes, le nombre des écoles, tant » publiques que particulières, a considérablement augmen- » té, et l'on en trouve également dans les gros villages de » l'intérieur. Je ne reviens pas moi-même des améliora- » tions que je remarque ici dans l'éducation et dans les » mœurs; cette heureuse et paisible révolution est due à » un gouvernement paternel. Je vous adresserai, au prin- » tems prochain, un tableau fidèle de nos écoles, et de la » quantité d'élèves qui y sont admis.

» Relativement à l'agriculture, il me suffira de vous dire » que le défrichement de terres incultes, les concessions » faites par le gouvernement, et le partage de biens-fonds » que possédaient les anciens colons, ont créé, de 1814 jus- » qu'à ce jour, trente mille nouveaux propriétaires, dont » la vigilance égale l'activité. Si jadis, à Rome, la terre » s'enorgueillissait d'être cultivée par des mains triom- » phantes; aujourd'hui, dans notre île, elle ne s'enor- » gueillit pas moins d'être cultivée par des mains libres.

» Je crois que la récolte du café de 1823, surpasse de » plus d'un tiers celle de 1822; et je ne doute pas que, » cette année, elle ne soit plus considérable encore, parce » que le perfectionnement de nos lois rurales, en donnant » plus de garanties à nos cultivateurs, en a augmenté la » masse; mais si l'agriculture occupe plus de bras, on s'y » livre aussi avec plus de zèle, de régularité et de plaisir.

» La région orientale (l'ancienne partie espagnole) pa- » raît satisfaite d'être soumise aux lois de la république. » Ceux de ses habitans dont l'opinion était contraire à » nos institutions, ont pris le sage parti d'émigrer; ce qui » fait que nous ne comptons parmi nous que des citoyens

» dévoués. Si nous avions quelques agressions à craindre » du dehors, nous sommes en mesure de les repousser sur » tous les points. Nos fortifications sont en bon état ; nos » places sont approvisionnées ; et leurs garnisons ren- » forcées. Nos troupes de ligne et nos gardes nationales » sont équipées et sous les armes ; enfin l'esprit public est » on ne peut meilleur. Nous désirons la paix, sans doute, » et tous nos efforts tendent à la conserver ; mais une fois » attaqués, nous montrerons à l'univers ce qu'on peut » attendre d'hommes qui veulent l'indépendance de leur » patrie. »

D'autres documens authentiques nous apprennent qu'au Port-au-Prince il n'y a pas moins de quatorze écoles libres, où des élèves de l'un et de l'autre sexe, au nombre de 813, apprennent à lire, à écrire, à calculer, et puisent même des connaissances d'un ordre supérieur ; et qu'au Cap, il y a six écoles particulières, sans compter les écoles publiques, où l'on reçoit, outre l'instruction élémentaire, des leçons d'algèbre, de géométrie, d'histoire et de géographie.

En ce qui concerne les mœurs, nous ne saurions donner une meilleure idée de l'importance qu'on y attache, qu'en rapportant quelques passages d'une lettre de Christophe, qui a paru dans un numéro du *Propagateur*, qui s'imprime à Haïti : « Je m'occupe, dit cet homme extraordinaire, » de répandre, autant que possible, parmi mes conci- » toyens, des principes de religion et de vertu. Mais » considérez, mon ami, combien il faut de tems et de » travaux pour faire germer des idées de morale dans » toutes les classes d'un peuple qui ne fait que sortir des » ténèbres de l'ignorance, qui vient à peine de briser ses » fers, et qui a été, pendant vingt-cinq ans, en proie » aux vicissitudes du sort, aux désastres, et aux révo- » lutions. »

Ces renseignemens, émanés de membres du gouverne-

ment, paraîtraient-ils suspects? Voici des extraits d'un rapport fait à la *Convention américaine* par un comité pris dans son sein, qui a eu pour mission spéciale d'examiner la condition morale et politique des peuples d'Haïti. La Convention américaine est une société particulière, qui s'est formée aux États-Unis pour concourir à l'abolition de l'esclavage, et à l'amélioration de la race africaine.

« D'après les renseignemens fournis par diverses personnes qui ont habité Haïti, et d'après les pièces officielles qui s'y impriment, ces peuples paraissent avoir fait, sous le rapport de la civilisation et des lumières, des progrès presque sans exemple dans l'histoire des nations.

» Les écoles publiques établies dans l'île sont, relativement aux besoins de la population, plus nombreuses que les institutions de ce genre, connues dans les différens pays de l'Europe, et leurs élèves se distinguent par leurs progrès.

» Le gouvernement est fort, et paraît solidement établi. Sa forme est républicaine; en effet la puissance législative appartient à un corps élu par le peuple. On prétend néanmoins que c'est la volonté seule du président qui gouverne, parce que la force militaire est à sa disposition. Il ne paraît pas qu'il ait jusqu'ici abusé de cet avantage; et l'on doit croire que, si le système actuel d'éducation publique et les formes républicaines se maintiennent, le pouvoir passera bientôt entre les mains du peuple et de ses représentans. Mais il est clair que, jusqu'à ce que les connaissances politiques soient plus répandues dans le pays, l'influence principale sera exercée par un petit nombre d'hommes entreprenans, qui ont devancé leurs concitoyens dans la carrière de l'instruction.

» La masse commune des hommes se compose en tout pays de prolétaires qui n'ont pour vivre que leur travail. C'est par les moyens de subsistance qu'il leur procure,

qu'il faut juger de leur bien-être ou de leur malaise. Or, si l'on estime sur cette base le sort du peuple haïtien, on reconnaîtra qu'il est plus doux que celui d'aucune nation d'Europe; et même que sa position est presque aussi avantageuse que celle des citoyens des États-Unis. Le salaire d'un ouvrier, dans les ports d'Haïti, est d'un dollar par jour (environ 5 fr. 50 c.). Le prix courant des subsistances y est à peu près le même que dans les nôtres; mais les besoins de l'habitant d'Haïti, en ce qui concerne son habillement, son logement et son mobilier, sont beaucoup moindres que ceux de nos compatriotes. On peut dire, en général, que l'existence du cultivateur haïtien est aussi heureuse, en ce qui tient aux besoins de la vie, que celle de l'ouvrier dans quelque pays que ce soit. L'abondance qui règne dans l'île semble indiquer que le pouvoir y est exercé avec douceur, et que le peuple n'y est soumis ni à des impôts vexatoires, ni aux abus du monopole.

» Les pièces officielles et les feuilles publiques qui ont paru à Haïti, se distinguent généralement par un style si pur, par un jugement si profond, et par des sentimens si élevés, qu'on a pensé communément que ces écrits étaient l'ouvrage d'étrangers, et non de ceux qui les avaient signés. On se refusait à croire que des hommes de race noire pussent atteindre au degré de perfectionnement intellectuel que ces documens supposent. Quelques doutes ayant été exprimés sur ce point dans un article de la *Gazette Nationale* de cette ville (Philadelphie), le rédacteur d'un des meilleurs journaux de Boston a attesté, d'après le témoignage d'une personne digne de foi qui a fait un long séjour à Haïti, que les écrits en question sont réellement des auteurs dont ils portent les noms. Quelques citoyens de Boston ont dernièrement témoigné un vif intérêt au sort d'Haïti, et ont écrit avec énergie en faveur de la reconnaissance de son indépendance par les états de l'Union.

L'un d'eux, qui, dans plusieurs écrits, a tracé un tableau brillant de la situation de ce pays, de ses institutions et de son avenir, se défend du reproche qui lui a été fait d'avoir à cet égard des vues suspectes, en disant qu'il n'entre pour son compte rien d'intéressé dans ses démarches; qu'il n'est mû que par la considération de ce qui est juste et raisonnable, et par celle du bien général de sa patrie. L'humanité doit vivement se féliciter de ce que l'amélioration progressive du peuple haïtien diminue tous les jours le nombre de ses adversaires et de ses contempteurs, et augmente sans cesse celui des hommes qui croient à la capacité morale et intellectuelle de la race africaine. Espérons qu'un peuple si intéressant aux yeux du philosophe, de l'homme d'état, et surtout de l'ami des noirs, réfutera, par l'exemple qu'il donne au monde, les préjugés qui existent contre lui, et que la terre qu'il occupe continuera de servir d'asile à ceux des gens de couleur qui ne peuvent endurer l'humiliation qu'ils sont destinés à subir en d'autres pays.

» La réunion récente de la partie espagnole de Saint-Domingue à la république haïtienne, et par conséquent la soumission de l'île entière à un même gouvernement, doit prévenir les craintes de troubles intérieurs, qu'un état de partage pouvait inspirer, et faire considérer ce pays comme aussi favorable qu'auparavant aux émigrations qui pourront s'y porter. La politique du gouvernement est généreuse envers les étrangers qui y cherchent un établissement; cette générosité allait même naguère jusqu'à indemniser des frais de voyage ceux qui s'y rendaient des ports de l'Europe ou de l'Amérique; mais cette mesure ayant attiré dans l'île des sujets dangereux, on a dû y mettre des restrictions. »

Après avoir considéré ce peuple dans son existence collective, et avoir examiné son gouvernement et les effets

de ses institutions, on éprouve le désir de le voir individuellement, et de contracter avec lui une connaissance plus intime; les détails suivans peuvent offrir, sous ce rapport, quelqu'intérêt :

« Le costume des classes inférieures est simple, mais propre et décent; il consiste, pour les hommes, en une veste de laine bleue, un gilet et un pantalon de toile blanche; pour les femmes, en une camisole de coton, une jupe, et un mouchoir, noué en turban sur la tête.

» Les paysans qui fréquentent les marchés des villes se font remarquer par un air de santé et de propreté. Tous, jusqu'aux plus pauvres, sont vêtus; et l'aspect général qu'ils présentent est celui de l'aisance et du contentement. Le sexe aime la toilette; c'est son faible, et rien ne lui coûte pour le satisfaire. Les jeunes femmes d'Haïti sont agréables, et même belles; mais, dans les dernières classes, elles s'abandonnent facilement au désordre, ce qui paraît tenir, dans ce pays, à l'indulgence de l'opinion pour des fautes qui d'ailleurs y furent toujours tolérées. »

Voici le portrait d'un élégant haïtien, d'après une feuille récemment publiée à la Jamaïque : « Le costume, comme on vient de le décrire, cheveux retroussés vers le sommet de la tête, boucles d'oreilles, moustaches, et un chapeau penché un peu de côté; le buste est droit, et l'allure annonce le sentiment de l'indépendance. » Ce portrait n'est pas flatté; il a été tracé par une main ennemie.

(*Revue d'Édinbourg.*)

ÉCONOMIE POLITIQUE.

ESSAI SUR L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE DE LA PRUSSE.

Geschichte des Preussischen Staates vom Frieden zu Hubertsberg bis zur zweyten Pariser Abkunft. (Histoire des états prussiens, depuis la paix de Hubertsberg jusqu'au second traité de Paris. Trois vol. in-8°, Francfort-sur-le-Mein, 1819 et 1820.)

NUL homme versé dans l'histoire, du moins aucun Anglais doué de quelque sens, n'adoptera, sans restriction, cette opinion d'un grand poète que le goût de l'épigramme a conduit trop souvent au paradoxe : « Il est insensé de discuter sur la forme des gouvernemens, parce que la meilleure constitution est celle du pays qui est le mieux administré. »

D'un autre côté, il n'appartient qu'à un esprit rétréci d'attacher à la forme une importance exclusive, et de supposer que toute discussion sur le bonheur dont jouit une nation, sur l'amélioration de ses mœurs, sur les progrès de sa civilisation, doit s'arrêter devant la simple allégation que son gouvernement est une monarchie absolue.

Notre dessein n'est point d'ébranler la juste conviction, à laquelle nos consciences sont si attachées, de l'immense supériorité d'un gouvernement tempéré comme le nôtre sur les monarchies absolues établies en Europe; mais nous désirons, nous espérons surtout inspirer une opinion plus libérale sur les sources de perfectibilité que possèdent même ces gouvernemens, et, ce qui est plus important peut-être, donner aux théoriciens politiques des idées plus satisfaisantes sur les destinées du genre humain.

La Prusse n'entra dans la balance de l'Europe qu'au commencement du siècle dernier, lorsque l'ambitieux Frédéric, électeur de Brandebourg, sollicita de l'empereur le titre de roi, et, dans le court espace de quarante ans, cette monarchie nouvelle devint un des grands états du continent.

Frédéric II joignait de vastes lumières à une ambition sans bornes : telle était sa position, à son avénement au trône, qu'il ne pouvait la maintenir qu'en l'améliorant. Unissant de grands talens militaires et civils à une politique sans scrupule, il parvint enfin, non-seulement à détruire la coalition qui s'était formée contre lui, mais à élever son royaume au rang des états du premier ordre, en agrandissant d'abord son territoire aux dépens de ses ennemis, et en coopérant ensuite, avec eux, au démembrement de la Pologne.

Peu de monarques ont joui constamment d'une réputation personnelle aussi brillante. Le courage avec lequel il affrontait les difficultés qui, parfois, semblaient devoir le renverser; l'adresse et la rapidité avec laquelle il savait s'en tirer, devaient nécessairement éblouir les esprits. D'ailleurs les circonstances l'avaient forcé de conserver, comme individu, des opinions qui étaient en opposition directe avec sa conduite comme souverain, mais qui, en général, rehaussaient la grandeur de son caractère. Protecteur déclaré de la liberté de l'Allemagne, correspondant de Voltaire, ami de Catherine, idole du jeune empereur Joseph II, son ennemi naturel, il dut être le patron avoué des opinions libérales. Mais de même qu'il avait su concilier la défense publique des intérêts protestans avec de secrètes infidélités à ces mêmes intérêts, de même il ne souffrit pas que ses opinions libérales intervinssent dans le despotisme consommé avec lequel il gouvernait son royaume, et il fit servir les droits et les intérêts de ses sujets au maintien de

ce pouvoir qui était le grand objet de sa sollicitude. Complètement indifférent en matière de religion, il eût volontiers renoncé à toute intervention dans le culte de ses sujets; peu lui importait qu'ils fussent attachés au rituel de Rome ou à la confession d'Augsbourg, pourvu qu'il disposât de leur sang dans les batailles, et de leurs bourses pour les besoins de son trésor.

Dans ce double but, il établit les impôts les plus oppressifs; il créa une organisation militaire qui fit de la population entière une seule armée; et, pour rompre la noblesse au métier des armes, il exclut les roturiers de tout droit à l'avancement, mesure dont il est permis de contester la sagesse.

Malgré sa passion déclarée pour la littérature, et ses prétentions au titre d'homme de lettres, il dégrada, autant qu'il fut en son pouvoir, le clergé et l'instruction publique. Tel était l'esprit de son gouvernement. Quand l'énergie et l'habileté qui avaient donné la vie à son système, et qui lui avaient assuré une puissance si étonnante, cessèrent de se montrer dans le cabinet de ses successeurs, cet esprit survécut; mais aussi, il corrompit toutes les branches de l'administration civile et militaire, et ses inévitables effets entraînèrent la monarchie à une crise qui faillit la détruire.

Lorsque la révolution française éclata, le gouvernement, en Prusse, comme dans les autres pays, s'en déclara l'ennemi, tandis qu'elle était favorisée en secret par une grande partie de la population. Ses principes eurent pour adeptes l'immense majorité des littérateurs, du clergé, des hommes de loi, et une masse considérable d'employés dans l'administration municipale et financière, qui avaient tous reçu leur éducation dans les universités d'Allemagne; mais ces progrès refroidirent généralement la sympathie qu'elle avait d'abord excitée, et les malheurs éprouvés par les Prussiens et par les autres peuples d'Allemagne,

dans le cours des invasions successives opérées par les armées de la république et de l'empire, produisirent enfin contre la France une haine secrète, mais universelle, qu'exaspéra l'alliance forcée de leurs cours avec l'ennemi triomphant. Ce sentiment, dans le cœur des Prussiens, se nourrissait des pleurs de la patrie; s'accroissait en raison de son opprobre. Le gouvernement prussien se traîna dans les voies d'une politique faible et vacillante, à travers toutes sortes de périls, de désastres et d'affronts; forcé de livrer ses plus riches provinces à des puissances rivales qui avaient montré plus de soumission à la France, d'admettre les garnisons de l'ennemi dans ses places les plus fortes, de lui abandonner sa capitale, ses revenus, et de se voir lui-même, avec toutes ses ressources, placé enfin dans la plus déplorable des situations, celle de contribuer, par son alliance, à réduire les états dont il avait été d'abord l'allié, à une dégradation aussi complète que celle sous laquelle il gémissait.

Dans cette position critique, la seule planche de salut consistait dans la conservation de la loyauté du peuple, et dans la création d'un esprit public. Ce double résultat ne pouvait s'obtenir qu'en pénétrant toutes les ames de la conviction intime que les sujets et le gouvernement étaient unis par un commun intérêt. Le ministère prussien eut la sagesse de discerner cet intérêt, et de lui sacrifier ce qu'une politique égoïste aurait considéré comme des avantages importans. Un système complet de réforme fut résolu sous l'administration d'un homme trop peu connu dans ce pays, le baron de Stein; et lorsque ce grand politique fut arraché du timon des affaires, et proscrit par ordre de Napoléon, son successeur, le comte, depuis prince de Hardenberg, persista à suivre la route qu'il avait tracée. C'est à ce système qu'on doit ce sentiment profond des outrages faits à la nation, ces lueurs de pa-

triotisme, enfin cet élan généreux, qui se manifestèrent en 1822, lorsque le corps d'armée du général Yorck se sépara des troupes françaises, et qui consommèrent son glorieux ouvrage en délivrant l'Allemagne, et par suite le continent européen du joug de la France.

Il serait d'un faible intérêt pour nos lecteurs de connaître toutes les particularités de cette réforme nationale, dont le principe appartient incontestablement au baron de Stein. Un compte officiel a été publié dans une circulaire adressée par ce ministre, lors de sa retraite, aux grands-officiers de l'état, et datée de Kœnigsberg, le 24 novembre 1808. Il a eu, dans toute l'Allemagne, la plus grande publicité, sous le titre de *Testament politique du baron de Stein ;* il explique succinctement le système projeté, dont quelques détails étaient alors mis à exécution.

Un des points les plus importans de ce système, était sans contredit l'établissement de près de six cents *corporations municipales,* qui devaient former autant de centres d'administration locale. Le lecteur se convaincra bientôt que cette mesure n'était qu'une imitation, sur une grande échelle et d'après des règles uniformes, de l'état de choses qui a subsisté durant plusieurs siècles, en Angleterre, en France et dans d'autres états du continent. En effet, les lois prussiennes ont eu l'objet commun à tous les établissemens de cette nature, d'attribuer à l'administration locale toutes les matières municipales qui exigent des connaissances et des intérêts qu'on ne possède que sur les lieux. En France, les constitutions de Napoléon et celle de Louis XVIII se sont attachées à donner au gouvernement central tout le pouvoir et l'influence possibles, même sur les arrondissemens les plus éloignés, et sur les moindres détails; le maire de la plus petite ville, et son commissaire de police ne peuvent être nommés qu'à Paris; on ne peut construire un pont, tracer une route, ni arrêter un règlement muni-

cipal, sans un ordre de Paris. En opposition directe à cet esprit, qui sacrifie tous les membres du corps politique à un seul, les lois prussiennes ont transporté, aux capitales des provinces, et aux plus petites villes de leur territoire, une portion considérable du pouvoir administratif. Les Écoles, les églises, les constructions publiques, les poids et mesures, les revenus des communes, les billets de logement, sont autant d'objets placés sous la direction des autorités locales. Aux termes de cette grande Charte, si l'on peut lui donner ce nom, les citoyens des villes, sans distinction de naissance ni de religion, concourent à l'élection des magistrats; l'abolition générale des anciennes corporations et compagnies leur permet le libre exercice de toute espèce de commerce et de fabrication; en même tems, les habitans des petites villes et des villages ont acquis le droit dont ils étaient privés jusqu'alors, de créer de nouvelles branches d'industrie commerçante et manufacturière.

En octobre 1810, s'effectua une révolution complète dans le système de finances. L'énorme contribution de 120,000,000 francs, exigée par Napoléon, avait été réduite de moitié; mais le reste pesait cruellement sur un peuple qui, d'ailleurs, avait extrêmement souffert par les frais d'une résistance sans fruit, et par les charges de guerre que lui avait imposées un ennemi victorieux. Les circonstances forcèrent le gouvernement de réformer un abus très-ancien, que, sans elles, il eût été dans l'impuissance de combattre. Une grande partie du revenu de l'état provenait du *grundsteuer*, ou impôt foncier, dont la noblesse était affranchie. Cette exemption fut supprimée à la fois dans toute l'étendue du royaume. L'on sait que le refus fait par la noblesse de consentir une semblable mesure, a été une des principales causes de la révolution française. Il est aisé, en présence de l'histoire contemporaine, de condamner la

folle obstination avec laquelle un privilége aussi injuste fut défendu par les anciens nobles, et leur aveuglement volontaire devant les symptômes décisifs que présentait cette époque; mais nous les jugerions avec quelqu'indulgence, si nous nous placions sur le même théâtre et dans les mêmes circonstances. Acteurs dans le même drame, leurs passions nous auraient agités, et nous aurions repoussé comme eux cette lumière, que les événemens et leurs conséquences font jaillir aujourd'hui. *Ρεχθεν δε τε νηπιος εγνω*: les rapports que nous découvririons entre eux et nous sur ce point, nous apprendraient à mieux juger de leur résistance, et à mieux apprécier la sage soumission de la noblesse prussienne. L'exemple à éviter frappait, il est vrai, ses regards; mais il faut de la sagesse pour profiter d'une leçon, en sacrifiant ses intérêts personnels; et il eût été facile de persuader à l'égoïsme que la résistance était sans danger en 1810, alors que l'esprit révolutionnaire n'était pas à redouter.

A cette époque, la noblesse fit un autre sacrifice non moins pénible. Les chapitres ou canonicats des églises protestantes, les monastères et les couvens de provinces catholiques furent dissous, et leurs propriétés consacrées au service public. Les chapitres protestans, qui ressemblaient à ceux de nos églises épiscopales, offraient une singulière anomalie, dans un pays où la réforme de Luther avait aboli l'épiscopat. Ils étaient devenus des sinécures pour les familles des seigneurs : nul n'y était reçu, s'il n'avait seize quartiers; et c'était faire le plus grand éloge de la noblesse d'un Prussien que de le qualifier *stiftfæhig*, c'est-à-dire, digne d'entrer dans un chapitre.

Ces changemens furent suivis d'une réforme plus importante encore : elle consista dans l'abolition de la glèbe, et dans la conversion des serfs ou vassaux en francs tenanciers, qui, d'après les plans conçus à cette époque, de-

vaient jouir de la capacité électorale. Le servage, dans la Prusse proprement dite, comme chez les autres nations, provenait du droit de conquête. Les provinces qui bordent la mer Baltique, peuplées originairement par une tribu de la race esclavonne, furent conquises par les Germains, qui habitaient entre le Rhin et l'Elbe. Les vainqueurs suivirent le même système que les Normands en Angleterre, quoique ses effets aient varié, suivant les circonstances différentes dans lesquelles les deux nations ont été placées. Heureusement pour l'Angleterre, les Normands, quoique plus avancés en civilisation, sous certains rapports, n'étaient pas assez nombreux pour imposer au peuple conquis leurs institutions, moins favorables que les siennes à la liberté. Mais lorsque les Germains firent la conquête de la Prusse, leur prépondérance était si grande, qu'en conservant le caractère de dominateurs, ils anéantirent jusqu'à la langue nationale des vaincus. Les paysans furent laissés en possession des terres, mais seulement comme serfs, soumis à tous les caprices des vainqueurs, les seuls nobles du pays. De là un code oppressif, qui maintint constamment, et sous tous les rapports, le corps de la nation dans un état complet de vasselage à l'égard des seigneurs, issus des anciens conquérans. Les premières chroniques de presque toutes les contrées de l'Europe offrent le même tableau, et l'histoire moderne est consacrée au récit des incidens qui ont accéléré ou retardé l'émancipation des peuples. Et en effet, la transition graduelle des institutions qui émanaient de la féodalité, en un système de lois dirigé par l'esprit commercial et par le grand principe de l'égalité des droits, a duré plusieurs siècles.

Dès le mois d'octobre 1807, le roi de Prusse avait rendu un décret qui abolissait toutes les *juridictions héréditaires* (nous empruntons à dessein une expression bien connue dans le système judiciaire du nord de l'Angle-

terre). En 1810, il mit un terme aux rapports de suzeraineté qui existaient entre le paysan et le vavasseur (1); et, en 1811, il fixa, par des mesures législatives, les droits et les devoirs de cette nouvelle classe de propriétaires envers l'état, et détermina l'indemnité due aux anciens propriétaires, à raison de pertes pécuniaires, occasionées par leur émancipation.

On peut juger que ces changemens de législation dut produire une altération aussi grave dans les conditions respectives du peuple et de la noblesse : elle renversait complétement le système de Frédéric II. Ce monarque avait divisé la nation en trois classes, les nobles, les bourgeois et les paysans. Les bourgeois pouvaient établir toute espèce de manufactures dans les villes aux portes desquelles l'impôt était perçu. Mais, dans les villages, elles n'étaient point tolérées; les seuls métiers qu'on y permît étaient ceux de charpentier, de forgeron ou de tailleur, encore le nombre de ces derniers était-il limité; l'état de cordonnier y était interdit. Les armées étaient composées de paysans; mais ils ne pouvaient y posséder aucun grade. Le droit d'y commander était la prérogative exclusive de la noblesse. Les distinctions de naissance s'étendaient jusqu'aux propriétés : elles étaient divisées en deux classes; savoir, les terres nobles (*adelige*), qui ne pouvaient être tenues en roture, les terres de roture (*bauern-güter*), qui ne pouvaient être possédées par des nobles. Cependant les lois et coutumes variaient suivant les provinces. Quoique, dans quelques-unes, les roturiers eussent le droit d'acquérir des terres nobles, ils étaient privés des priviléges qui étaient attachés à leur possession dans les mains des nobles, et dans le cas où la fille du roturier se mariait noblement, la terre deve-

(1) Littéralement *mesne-lord*, qui tient un fief d'un seigneur suzerain.

nait sa propriété. C'est avec raison qu'en 1806, le baron de Stein attribuait la plupart des maux qui accablaient son pays aux dissentions enfantées par des institutions aussi barbares et aussi injustes. En 1807, une loi renversa ces obstacles opposés aux mutations de fonds, en accordant à tous les sujets, sans distinction de caste, la capacité d'acquérir et de jouir librement de toute sorte de propriété mobilière et immobilière.

Cette dernière réforme s'étendit bientôt aux droits personnels. Un décret du mois d'août 1800 rendit tout soldat né dans la classe des paysans, apte à porter l'épée, à titre de simple officier; et un décret de 1809 lui permit d'aspirer au rang d'officier supérieur. Il semblerait, d'après la date de ces lois, qu'elles ne furent point rendues sans opposition. Elles sapaient dans sa base le système de Frédéric II; mais quelque puissans qu'eussent été les motifs qui justifiaient ce système, à l'époque où il fut établi, il cessait évidemment de convenir dans une contrée dont les *paysans* avaient été affranchis, et dont les nouvelles institutions portaient plus ou moins l'empreinte de l'égalité.

Un des objets avérés des décrets de 1808 et de 1809, était de ranimer en Prusse le sentiment de l'honneur personnel. C'est dans le même esprit que le gouvernement crut devoir supprimer, dans l'armée, les punitions corporelles. La France est la première nation des tems modernes qui les ait abolies. Lorsque les Français et les Allemands servaient sous les mêmes drapeaux, l'inégalité de leurs conditions, sous ce rapport, était manifeste, et devenait conséquemment une source de faiblesse pour les gouvernemens opposés à Napoléon. Le 3 août 1808, le roi fit bénir l'anniversaire de sa naissance, en publiant un décret qui supprimait la punition du fouet, et conservait celle de la canne. Ce châtiment était peut-être plus répréhensible encore; mais il ne pouvait être infligé qu'aux soldats qui

avaient été préalablement dégradés, et placés aux derniers rangs dans l'armée (1).

Telles sont les réformes qui précédèrent la fameuse insurrection nationale qui changea la face de l'Europe.

Examinons comment le gouvernement prussien, dans sa prospérité, a persévéré dans les voies d'amélioration où il était entré au tems de ses malheurs. L'occasion de manifester la sincérité de ses projets ne tarda point à s'offrir. Par suite des campagnes de 1813 et 1814, la France avait été forcée d'abandonner les provinces qu'elle avait réunies à son territoire, sur la rive gauche du Rhin, et celles de la rive droite, qui avaient été garanties aux membres de la famille de Napoléon. Quelques-unes de ces provinces étaient d'anciennes dépendances de la Prusse; d'autres formaient des acquisitions nouvelles. Toutes avaient joui d'institutions dont la perte leur eût été aussi pénible que le retour à d'anciennes lois. Le ministère prussien reconnut cette vérité, et lorsque le gouvernement prit possession de ses états, il leur garantit leurs institutions administratives et judiciaires; entre autres, le jugement par jury en matière criminelle. « Ma volonté, dit le roi dans son rescrit, est que tout ce » qui est bon soit maintenu, quelle que soit son origine. » En effet, rien ne fut changé dans ces établissemens, et ils ont été expressément conservés dans la constitution politique des provinces du Rhin, publiée en 1823.

(1) Nous passons sous silence une foule de réformes moins importantes. Une d'elles est assez curieuse pour être remarquée. Le roi de Prusse, à son retour dans sa capitale en 1809, permit aux femmes roturières de ceux à qui des charges donnaient le droit de paraître à la cour, de jouir du même privilége que leurs maris. Jusqu'alors le système d'exclusion était exécuté si sévèrement dans toute l'Allemagne, qu'une dame qui, par sa naissance, pouvait prétendre au tabouret, s'étant mariée à un plébéien, et ayant ainsi perdu sa qualité de noble, fut exclue du palais, quoique son mari, par son office, et d'ailleurs comme *homme de lettres*, y eût ses entrées.

Nous avons parlé ailleurs de l'abolition de toutes les immunités dont la noblesse jouissait en matière d'impôt. Cette suppression, si honorable pour le gouvernement, au tems où elle s'opéra, fut suivie, après la restauration de la monarchie prussienne dans ses anciennes limites, d'une réforme générale des lois sur les taxes; réforme dont le principal objet était de donner aux sujets du roi, dans les villes et dans les campagnes, le droit de transporter leur industrie où ils voudraient. Avant cette époque, les douanes étaient la cause ou le prétexte de mille vexations. Au sein même du royaume, toute ville fermée était devenue, dans l'intérêt du fisc, une place de guerre, une sorte de prison; mais, de 1818 à 1820, des mesures furent prises, dans l'intérêt commun du trésor et du pays, pour abolir les droits payés aux portes des villes.

Ces réformes opérées dans les branches du service public essentielles à l'existence de l'état, le gouvernement put s'occuper à loisir des institutions qui protègent les plus hauts intérêts de la société, et qui supposent en général dans la nation des conditions de prospérité et de repos. Les universités de Breslau et de Berlin avaient été établies après la catastrophe de 1807; celle de Bonn le fut après la campagne de 1813 à 1814.

Sans prétendre faire une revue méthodique des changemens effectués dans la politique intérieure de la Prusse, nous avons démontré par des documens positifs qu'il serait injuste de reprocher à son gouvernement de ne pas s'être conformé à l'esprit du siècle, et de ne pas avoir organisé cette administration libérale qu'on a le droit d'attendre de tout souverain, quelque absolus que soient ses pouvoirs. Dans tout pays qui jouit de la paix et d'un gouvernement paternel, les peuples sentent le besoin de la soumission et du repos. Ils se contentent d'une administration protectrice, ne le fût-elle qu'au jour le jour, et ne

recherchent pas les moyens de perpétuer la durée du bien-être national. Mais plus les peuples se civiliseront en s'éclairant, plus les hautes classes elle-mêmes élèveront leurs prétentions. Il ne suffira pas aux esprits actifs de recevoir, et aux ambitieux eux-mêmes de répandre les bienfaits du souverain; mais tout homme capable de souvenirs et de prévoyance, voudra s'assurer la continuation des avantages actuels dont il jouit; les mieux instruits et les plus distingués dans la classe des patriotes et des réformateurs ne manqueront pas d'établir une différence entre les pouvoirs d'*administration*, qui, essentiellement actifs et positifs, doivent nécessairement être placés dans les mains du souverain et de ses ministres; et ces pouvoirs de contrôle, qui, étant purement négatifs, peuvent seuls être confiés à des corps populaires. Le plus beau titre de gloire de notre patrie est d'avoir établi trois organes de ce pouvoir de contrôle d'une étendue et d'une efficacité sans exemples : une presse libre, le jugement par jury, et une chambre des communes élective.

On ne peut pas supposer qu'aucun de ces grands modèles d'institutions politiques ait échappé à l'attention d'un peuple aussi éclairé que les Allemands, et d'un ministère aussi patriote que celui du baron de Stein et du prince de Hardenberg.

Mais, à cette époque, toute l'attention du cabinet prussien se portait sur les demandes d'un *standesmassige Verfassung* (constitution d'états). Tous les Allemands, excepté les Autrichiens, réclamaient en faveur du peuple le concours d'une chambre de représentans dans la puissance législative. Les autres garanties des libertés civiles, auxquelles nous attachons presqu'autant de prix, le jugement par jury, la liberté de la presse, étaient l'objet de vœux moins ardens.

En effet, on sentait moins, en Prusse qu'en d'autres pays, l'absence d'une presse libre, à cause de l'extrême tolérance

qui présidait à la censure. En outre les littérateurs d'Allemagne résident pour la plupart dans les universités, dont ils sont membres, et dont les priviléges les protègent contre la fâcheuse intervention de la police. Quant au jury, il ne jouit pas, auprès des théoriciens allemands, d'une aussi grande faveur que les autres institutions de l'Angleterre.

D'un autre côté, notre parlement offrait à leurs professeurs et à leurs écrivains le texte habituel de leurs éloges. Les classes éclairées savaient d'ailleurs que, quoique le parlement anglais eût seul conservé et même accru ses pouvoirs primitifs, des institutions analogues avaient existé jadis dans presque toute l'Europe : témoins les cortès d'Espagne, les états-généraux de France, les *stande* d'Allemagne. Le rétablissement de cette institution était partout hautement réclamée, et ce n'était ni par quelques spéculateurs insensés, ni par de factieux démagogues ; le cabinet prussien en avait fait depuis long-tems l'objet de ses plus sérieuses méditations. Dès 1808, et avant sa destitution, le baron de Stein, dans son *Testament politique*, en publia le projet tel qu'il avait été discuté dans le cabinet. « La représentation du » peuple, dit cet homme d'état, a été jusqu'ici très-incom- » plète : mon plan était de donner à chaque citoyen le » droit d'être représenté, soit qu'il possédât cent acres de » terre, ou un seul, soit qu'il se livrât à l'agriculture ou » au commerce, ou qu'il exerçât toute autre industrie, ou » même que son intérêt fût lié à celui de l'état par les seuls » travaux de l'esprit. »

Nous avons montré, et il est généralement reconnu que de 1808 à 1814, le cabinet prussien travailla sans relâche au grand œuvre de la réforme, au milieu des dangers et des difficultés sans exemple qui résultaient de sa position. Lorsque l'Allemagne eut brisé le joug de la France, et qu'il fut question au congrès de Vienne de constituer la confédération germanique, il fut résolu, par l'art. 13 de

l'acte fédératif, que, dans chacun des états confédérés, des assemblées représentatives (*stande*) seraient établies. Cette expression, on doit l'avouer, n'a rien de bien précis; mais, par décret du 22 mai 1813, le roi de Prusse annonça qu'une commission allait être formée pour organiser d'abord des états provinciaux, et, en outre, pour établir bientôt après une assemblée centrale des représentans de tout le royaume. Un des articles de ce décret portait que les fonctions de représentant du pays (*stander representanten*) consisteraient « en délibérations ou consultations sur tous les sujets de législation, touchant les droits et les propriétés des citoyens, y compris les lois de finances. » Les termes de ces dispositions paraissent avoir été pesés avec soin; et ils laissent douter si le gouvernement entendait conférer à ce nouveau corps un simple droit de contrôle, ou bien un concours positif à la législation, dans des limites déterminées. Nous avons une trop haute opinion des membres qui, à cette époque, composaient le cabinet prussien, pour supposer qu'ils aient sérieusement entendu ne donner à cette assemblée que le pouvoir d'enregistrer les lois, tel qu'en jouissait l'ancien parlement de Paris. Mais, quels que fussent leurs plans immédiats, la guerre qui suivit le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, en suspendit les effets. La commission chargée de l'exécution du décret du 22 mai 1816, ne fut nommée qu'au mois de mars 1817; elle se composait en général d'hommes qui jouissaient en Allemagne de la plus haute estime, et dont plusieurs avaient acquis une réputation européenne. Il est peu de nos lecteurs auxquels ne soient familiers les noms du chancelier de Hardenberg, du général Gneisenau, du ministre d'état Humboldt, de Bulow, du prince Witgenstein, et des professeurs Savigny et Eichorn. Un préliminaire essentiel de leur travail devait être un tableau complet de chaque portion du royaume, sous le double rapport des propriétés et des per-

sonnes; en un mot une véritable statistique de la Prusse. Dans aucun pays et en aucun tems ce n'a été l'ouvrage d'un jour; le *grand terrier* de Guillaume-le-Conquérant, qui ne s'étendait point aux quatre comtés du nord, exigea un travail de près de six ans; en évaluant les progrès de celui de la commission prussienne, nous devons quelqu'indulgence à cette lenteur nationale, commune chez les Allemands, aux penseurs et aux savans, aussi bien qu'aux artisans et aux hommes du monde, et qui a été de tout tems l'occasion de remarques satiriques de la part des nations plus vives du midi.

A cette époque, il y avait en Prusse une extrême anxiété sur l'établissement des états; elle s'étendait même dans toute l'Allemagne, dont plusieurs gouvernemens manifestaient, à l'égard des constitutions projetées, des sentimens beaucoup moins favorables que le cabinet prussien.

En 1818, le ministre de cette puissance déclara solennellement à la diète de Francfort, que sa cour était résolue à tenir la promesse qu'elle avait faite, nonobstant les difficultés qui s'étaient élevées sur son exécution; en même tems, il protesta d'avance contre le droit d'intervention que la diète pourrait s'arroger dans le travail organique de chaque constitution, et il proposa aux divers gouvernemens de l'Allemagne de faire, à la fin de l'année, un rapport sur ses progrès. Le ministre autrichien communiqua, peu de tems après, à la diète, une note calquée sur celle de la Prusse, et qui fixait, comme celle-ci, le délai d'un an aux divers rapports.

Cette année, le changement du ministère bavarois assura un important appui à la cause de la liberté constitutionnelle. M. de Montgelas, dont Napoléon avait dit que lui et M. de Talleyrand étaient les seuls hommes d'état, dans toute l'Europe, dignes d'être premiers ministres, fut éloigné du timon des affaires; et, au mois de mai, la Ba-

vière reçut une constitution qui offrit à l'Allemagne le spectacle d'un corps populaire, délibérant en public, et d'une chambre des communes avec son opposition régulière. Toutefois les premiers procédés de la chambre basse étaient de nature à alarmer les gouvernemens qui n'avaient point organisé de semblables institutions. C'est avec une précipitation impolitique, et un système de conduite qui ne pouvait avoir que de fâcheux résultats, que les députés manifestèrent sans délai ni modération leur résolution de redresser les abus et d'étendre les réformes que le gouvernement avait volontairement entreprises. Cette chambre ne tarda point à être dissoute, et celle qui lui succéda modéra ses prétentions.

En 1819, la constitution de Wurtemberg fut mise en activité; le corps représentatif y était également composé de deux chambres. Les députés de ce pays n'étaient pas cependant complétement novices dans les fonctions législatives. En effet, ce peuple, le plus libre de l'Allemagne, avait, sous la protection de l'Autriche, résisté à la tyrannie du dernier électeur, jusqu'à ce que Napoléon, pour assurer au roi qu'il avait créé ses droits de souveraineté (c'est ainsi qu'il nommait les prérogatives de la monarchie absolue), anéantit d'un trait de plume les états et les libertés du peuple. Lorsque l'Allemagne recouvra son indépendance, les états de Wurtemberg furent rétablis dans leurs anciens priviléges. Mais ils s'engagèrent dans de longs débats avec le vieux roi; ils entrèrent ensuite en contestation avec son fils relativement à l'extension des droits constitutionnels, dont le jeune monarque désirait investir ses nouveaux sujets, et que les anciens états voulaient se réserver comme des priviléges exclusifs, aux termes de leur constitution primitive. Les principes libéraux et justes, professés par le roi, prévalurent enfin : la réconciliation s'opéra, les nouveaux états ouvrirent leurs délibérations, la confiance fut rétablie entre le prince et la nation, et, par ses libertés,

le Wurtemberg se maintint à la tête du corps germanique.

A Bade, l'assemblée des nouveaux états fut d'abord le théâtre de graves dissentions; mais, dès la seconde session, l'harmonie régna dans les deux chambres.

La constitution donnée par le grand-duc de Hesse-Darmstadt était moins libérale que celle des autres souverainetés de l'Allemagne méridionale. La nation l'avait d'abord rejetée; mais, après avoir été amendée, elle fut jugée suffisante pour atteindre le but essentiel du gouvernement.

Lorsque ces états, et quelques autres moins importans, eurent mis à exécution l'article 13 de l'acte fédératif, le ministère prussien différa de se conformer au décret de la diète. Cette circonstance mérite explication; mais elle ne suffit point pour faire soupçonner les intentions du gouvernement, quand l'on considère l'étendue, le nombre et la diversité des caractères des provinces qui composent le royaume.

Le roi de Prusse, ayant garanti à ses sujets une représentation nationale et des états provinciaux, ne pourrait trahir sa promesse sans ternir sa gloire, sans perdre tout titre à la confiance publique, et sans affaiblir en même tems les bases de sa puissance, et sacrifier ses intérêts les plus précieux. Jusqu'ici nous croyons qu'on n'a créé que deux ou trois états provinciaux, et nous ne possédons pas, sur leur organisation, des données assez positives pour les insérer dans cet article. Mais que le gouvernement se soit engagé sérieusement et avec sincérité dans les préliminaires du grand œuvre constitutionnel qu'il s'est imposé, c'est ce qui ne sera révoqué en doute par aucun de ceux qui connaissent la politique actuelle du cabinet prussien. Nous nous attendons avec confiance qu'il accordera enfin une représentation nationale ou centrale, parce que nous croyons qu'elle n'est incompatible avec aucun des intérêts réels ou

imaginaires du roi ou du ministère; parce que le cabinet prussien sait qu'il a besoin de l'appui de l'opinion publique, et que, dans toute l'Allemagne, elle demande l'établissement des états qui lui ont été promis; enfin parce que tout ce qui a été fait jusqu'ici donne à penser que le gouvernement a trop de loyauté et de patriotisme pour ne pas compléter son ouvrage. Les détails dans lesquels nous sommes entrés, prouvent qu'il n'a point été avare d'institutions libérales : l'organisation du corps législatif *sera la clé de la voûte*, mais nous nous garderons bien d'ajouter qu'un ouvrage doit être regardé comme non avenu, lorsqu'il n'est pas complétement terminé.

Les institutions dont nous avons rendu compte, sont loin de former un corps entier de constitution; mais nous attendrons avec patience le complément du système si heureusement entrepris. Nous nous réjouissons sincèrement de voir d'autres nations engagées dans une carrière d'amélioratione que l'Angleterre parcourt avec tant de bonheur et de gloire; et, de quelques obstacles que la route soit hérissée, nous comptons sur un résultat favorable aux intérêts les plus précieux de l'humanité. En effet, nous remarquerons que les réformes actuelles ont suivi, au lieu de précéder, un changement correspondant daus l'opinion publique; notre espoir est d'autant plus fondé, qu'il ne repose sur aucune induction tirée de la haute vertu ni de l'extrême générosité des agens de ces grandes mesures. Nous n'attribuons ni au roi de Prusse, ni à ses ministres, un désintéressement héroïque. Nous ne pensons pas que l'installation du parlement prussien soit une abdication des grandes prérogatives de la couronne; mais, si le caractère et les pouvoirs de cette assemblée trompent d'abord l'attente et les vœux des patriotes même les plus éclairés de l'Allemagne, nous aurons plus de confiance dans l'avenir que si nous assistions pour la deuxième fois au spectacle à

la fois digne de mépris et de pitié, que le midi de l'Europe a présenté au monde (1). Là nous avons vu un corps de réformateurs, dont plusieurs étaient sans doute bien intentionnés, non-seulement devancer la masse de la nation, ce qui arrive souvent, mais encore s'élancer devant elle à perte de vue, et publier des constitutions inintelligibles à l'immense majorité des citoyens qui devaient vivre sous leur empire. Aussi, du moment où, en Piémont, à Naples, en Espagne et en Portugal, une armée étrangère s'est avancée pour les détruire, le peuple a prouvé par son indifférence qu'elles n'étaient point faites pour lui.

Le grand changement qui s'opère dans les lois prussiennes, n'est pas l'ouvrage d'un petit nombre d'enthousiastes, ni d'une faction : les fondemens en avaient été jetés par la partie pensante du peuple; l'édifice s'est élevé par les soins de tous ceux qui exercent des professions honorables, des hommes d'État, des ministres, dans chaque branche de service public, civil, militaire, ecclésiastique; des nobles, des grands propriétaires, ayant à leur tête le roi lui-même. On ne devrait point s'étonner qu'une réforme, due à de tels agens, fût un sujet de calomnies et de reproches pour les panégyristes des constitutions importées d'Espagne en Portugal, à Naples et dans le Piémont. Pour démontrer la perfidie de cette réforme, tout leur raisonnement consiste dans ce dicton : *None but good men can give good gifts.* (Il faut de bonnes gens pour faire de bons présens.)

Ce principe a pour lui les plus hautes autorités; et il est aisé, en le prenant pour guide, de déterminer aussi bien le caractère du donateur par la nature de la donation, que la nature de la donation par le caractère du donateur.

(1) Note du Tr. Nous avons déjà observé que le *Quarterly Review* était un des organes du parti tory.

Mais qu'importe ? lorsque ce dernier est membre de la Sainte-Alliance, on sent que ses détracteurs doivent s'arrêter à cette seule considération.

Ils mettent encore en avant un autre argument de la même force : c'est que le gouvernement prussien n'a pas réformé ses institutions judiciaires. Il est vrai que plusieurs personnages distingués, entr'autres le professeur Jahn, ont subi un long emprisonnement sans avoir été jugés, ou du moins sans que leur jugement ait été rendu public. Ni la Prusse, ni peut-être aucun des états du continent n'ont encore une loi parfaitement conforme à notre *habeas corpus*; peu de souverains ont même été assez éclairés pour discerner l'avantage qui résulterait, pour la justice et pour eux-mêmes, de la publicité des débats criminels, et d'un examen contradictoire pour toutes les parties. Mais, de ce que ces bienfaisantes institutions sont à créer, s'ensuit-il que celles qu'on a déjà obtenues ne soient rien ? Croire que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire, est un sentiment généreux qui peut servir d'aiguillon à nos actions; mais c'est la règle la plus fausse et la plus dangereuse pour apprécier les actions des autres.

En contemplant la marche actuelle du genre humain, dans les différens degrés de l'échelle de civilisation qu'il parcourt en divers pays, on doit également la comparer avec les abus du tems passé, et les améliorations promises par l'avenir. C'est seulement ainsi que nous serons impartiaux dans nos éloges; et c'est en suivant cette règle d'équité que nous nous sommes attachés, dans cet article, à rendre justice au roi de Prusse et à son ministère.

(*Quarterly Review.*)

COMMERCE.

OBSERVATIONS SUR LE COMMERCE AVEC LA CHINE ET SUR LE MONOPOLE DU THÉ.

La compagnie hollandaise des Indes orientales, qui possédait le monopole des épiceries, était dans l'usage de brûler une portion considérable de ces denrées, pour n'en pas surcharger le marché; par ce moyen, elle en soutenait le prix à un taux excessif. On n'oserait se permettre chez nous un tel procédé, du moins on ne s'en vanterait pas ; mais l'esprit qui dirige les associations exclusives est le même partout. Nous allons démontrer que notre Compagnie des Indes ne saurait être trop sévèrement surveillée par le gouvernement et par l'opinion publique, que nos-seigneurs les gros épiciers de *Leadenhall-Street* (1), ont scandaleusement abusé du monopole qu'ils possèdent, et qu'ils ne le cèdent point en avidité à ces négocians hollandais qu'ils ont pris pour modèles.

Nul doute que, si le commerce avec la Chine se faisait sur le même pied, en Angleterre, que dans le continent et aux États-Unis, le prix du thé ne fût aussi modéré à Londres et à Liverpool, qu'à Hambourg et à New-York; on doit croire même qu'il descendrait beaucoup plus bas. Les Chinois ont adopté un grand nombre de nos articles manufacturés, et ils les prennent en échange du thé que nous leur achetons. Ni les Français, ni les citoyens des États-Unis, ne sauraient expédier pour la Chine une aussi grande quantité des produits de leurs fabriques : ils sont donc forcés de payer la majeure partie de leurs thés en lingots, tirés du Mexique ou de l'Amérique du Sud.

(1) Rue où est situé l'hôtel de la Compagnie des Indes.

Les négocians les mieux informés s'accordent à penser que si le monopole exercé par la compagnie des Indes orientales, était aboli, les thés d'une qualité égale seraient ici de 15 à 20 p. °/ₒ à meilleur marché qu'en Amérique ou sur le continent. Nous citerons, à l'appui de cette opinion, l'auteur judicieux d'un ouvrage très-remarquable sur l'Archipel indien, M. Crawfurt, qui, par les fonctions officielles qu'il a remplies dans l'Inde, était le plus à portée d'acquérir des notions positives sur cette matière. M. Crawfurt, dans sa déposition devant le comité d'enquête de la chambre des pairs (1), sur le commerce extérieur du pays, estimait que, si le marché était libre, la quantité de thé transportée de Canton en Europe, sur les vaisseaux anglais, serait, à celle transportée sur les vaisseaux américains, comme 100 est à 12. On est fondé à croire que cette estimation est juste. Nos vaisseaux ayant à exporter les produits de nos manufactures, peuvent se charger de marchandises indigènes et étrangères, mais les négocians européens et américains qui n'ont à exporter que des lingots, doivent envoyer à la Chine leurs vaisseaux sur leur lest, et alors, les frais de voyage sont supportés exclusivement par la cargaison du retour, ou bien expédier d'abord leurs bâtimens pour l'Angleterre, à l'effet d'y prendre des marchandises recherchées à la Chine. C'est en effet par ce canal qu'une portion considérable de nos produits industriels est dirigée vers l'*empire céleste* (2). Or, il est évident que si le commerce était libre, nos fabricans, comme ceux des autres pays

(1) Rapport à la chambre des lords, du 11 avril 1821, pag. 21.

(2) Il est dit, dans une lettre écrite par un des facteurs de la Compagnie à Canton, le 20 novembre 1820, et imprimée dans le rapport fait à la Chambre des communes, le 18 juillet 1821, que trois à quatre mille pièces de gros draps *ont été importés d'Angleterre en Chine sous pavillon américain ; ce qui porte un coup mortel au monopole dont a joui jusqu'ici l'honorable Compagnie.*

y enverraient eux-mêmes ces produits, à moins de frais et avec plus de bénéfices que ces derniers. Dans cette hypothèse, les marchands anglais livreraient le thé au consommateur, à aussi bas prix, et peut-être à meilleur marché que ceux du continent ou des Etats-Unis. On peut juger par cette observation à quel point le monopole, exercé par la Compagnie des Indes, nous est profitable ! S'il y avait concurrence entr'elle et les autres négocians, le prix du thé ne dépasserait pas en Angleterre celui coté à la bourse de New-York ou d'Hambourg.

Nous possédons un état officiel des ventes de thé faites par la Compagnie, de 1820 à 1823. On y voit à quel prix elle a proposé ses diverses espèces de thé, à chacune de ses ventes trimestrielles, le total des quantités vendues et des quantités refusées par les marchands. A l'exception du thé *Bou*, dont le prix a varié de 1 sh. 11 d. 7/10 à 2 sh. 6 d. 3/10, il y a eu très-peu de fluctuation dans le prix des autres espèces.

Il résulte encore de ce compte officiel, qu'au mois de mars 1823, la Compagnie a vendu 7,077,483 livres de thé, et qu'on a refusé de lui acheter 77,153 livres de thé *Hyson*, parce qu'on a trouvé que le prix auquel elle le livrait (4 sh. 5 d. 4/10 par livre) était exorbitant. Enfin, nous y trouvons qu'elle a vendu, à la même époque, le thé *Bou* 8 sh. 5 d. 2/10 la livre.

Or, à New-York en 1823, le prix moyen du thé *Hyson* était de 2 sh. 6 d., et celui du thé *Bou* de 8 d. 1/2 la livre.

A Hambourg, le prix du thé *Hyson*, à la même époque, toutes charges déduites, sauf le frêt et l'assurance, s'élevait de 2 sh. 2 d. à 2 sh. 11 d., et celui du thé *Bou* de 9 d. et 5/16 à 10 d. 3/16.

Hambourg et beaucoup d'autres ports du continent tirent indirectement de New-York une portion considérable

de leur thé ; New-York est, après Londres, le marché le plus important de cette denrée qu'il y ait hors de la Chine. Les prix de ce marché, comparés avec ceux de la Compagnie des Indes, offrent donc la règle la plus sûre pour démontrer les effets du monopole qu'elle exerce.

En 1823, le prix du thé *Bou* était de 1 sh. 8 d. plus élevé à Londres qu'à New-York; la différence était la même dans les ventes de 1822. Or, il est constaté, par les comptes annuels de la Compagnie, qu'en 1822 elle a vendu 2,419,045 livres de thé *Bou*. Multiplions par cette quantité celle de 1 sh. 8 d. excédant perçu par la Compagnie sur les prix courans de New-York, et nous verrons que le monopole a fait perdre aux consommateurs anglais, sur le thé *Bou* seulement, la somme de 206,587 liv. st.

Un calcul semblable sur les autres espèces de thé, offre le résultat suivant :

	Quantité de thés vendus en 1822 aux marchés de la Compagnie.	Excédant, par livre, des prix de la Compagnie sur ceux de New-York ou Hambourg.	Total de l'excédant de prix reçu par la Compagnie.
Thé Bou......	2,419,045	1 sh. 8 d. N.-Y.	207,587 Liv. st.
—Congou.....	18,569,472	1 sh. 6 d. H.	1,392,710
—Campoi......	196,729	1 sh. 5 d. H.	23,871
—Souchong....	115,738	3 sh. N.-Y.	17,860
—Twankay....	4,036,445	1 sh. 10 d. H.	368,907
—Hyson skin..	130,420	1 sh. 9 d. H.	11,411
—Hyson.... ..	396,697	2 sh. N.-Y. et H.	39,469
TOTAUX...	25,874,546		2,058,815 (1).

Dans les quantités ci-dessus, on ne comprend pas les 2,109,019 livres de thé vendues aux mêmes marchés pour

(1) NOTE DU TR. Ce total évalué en francs est de 51,470,375 fr. Sur la même échelle, le prix du thé *Bou* le plus commun est d'environ 3 fr. la livre, vendu par la Compagnie, tandis qu'il ne coûte à New-York que 75 à 80 c. Le thé *Hyson*, qui se vend à New-York 3 fr. 5 c. la livre, est vendu à Londres, par la Compagnie, 5 fr. 50 c.

le compte des capitaines et autres officiers des vaisseaux de la Compagnie; les espèces n'en sont point spécifiées dans les ventes. Mais en supposant qu'ils aient été mêlés, dans les mêmes proportions, à ceux appartenant à la Compagnie, l'excès de prix sera, à leur égard, d'environ 160,000 liv. st., et le total de la différence de 2,218,015 liv. st.

Ces résultats, extraits de documens dont l'exactitude ne peut être revoquée en doute, sont de la plus haute importance; ils démontrent que les monopoleurs de *Leadenhall-Street*, ont gagné sur les thés qu'ils ont vendus, en Angleterre, en 1822, 2,218,815 liv. st. (55,470,375 fr.) de plus qu'il n'aurait suffi pour en acheter une égale quantité, si le commerce en eût été libre; mais comme le prix du thé a très-peu varié, durant les trois dernières années, à Hambourg et à New-York, et que les quantités vendues, ainsi que le taux des ventes faites par la Compagnie, en 1821, 1822 et 1823, ne diffèrent pas sensiblement, il est évident que le monopole dont jouit la Compagnie coûte chaque année à la nation 2,218,000 liv.st. (55,450,000 fr.), terme moyen.

Voilà un des impôts les plus scandaleux qui aient jamais pesé sur un pays. Le thé est devenu une denrée de première nécessité, et notre gouvernement donne généreusement à une association de simples particuliers, le droit d'en faire un monopole, et de la vendre à plus de 200 p. °/₀ de son véritable prix! John Bull, il faut l'avouer, est un être bien conséquent; il a multiplié ses pétitions à la chambre des communes, pour l'abolition du droit d'un denier et demi par livre (15 c. environ), sur les cuirs, droit presque imperceptible, imposé en 1822, et il n'a jamais réclamé contre une taxe de 1 sh. 6 d. 3 hs. par livre, que la Compagnie des Indes prélève sur le thé, et dont elle fait son profit. Sur ce sujet, nos orateurs patriotes ont pris à tâche d'imiter la gravité silencieuse des commissaires de

la Compagnie. Mais la question est aujourd'hui soumise au public; les marchands de thé d'Édinbourg ont, d'ailleurs, invoqué l'intervention des lords de la Trésorerie, à l'effet de restreindre la cupidité de la Compagnie des Indes, et nous pensons que cet exemple sera suivi par les marchands et autres habitans, dans toutes les villes importantes de l'empire. Si le peuple ne cherche pas lui-même à s'affranchir d'une taxe aussi scandaleuse, comment osera-t-il solliciter la suppression de celles qu'on lève dans un intérêt national? Aussi long-tems qu'il laissera les monopoleurs puiser ainsi dans sa bourse, il ne méritera aucun ménagement de la part des percepteurs de l'impôt.

On dira peut-être que la Compagnie étant en possession légale du monopole, a le droit incontestable de l'exercer comme il lui plaît. Nous contestons le fait : le monopole de la Compagnie n'est pas absolu, il est purement conditionnel; et en foulant aux pieds les stipulations sur lesquelles il reposait, elle a rendu impérieusement nécessaire l'intervention immédiate du gouvernement. Le Parlement a promulgué plusieurs actes, à l'effet de l'empêcher de vendre ses thés à un prix exorbitant, et dans le but louable d'assurer à la nation anglaise, aux mêmes frais que sur le continent, la jouissance d'un article de consommation si nécessaire. Ainsi, un acte du Parlement de 1745 (18e de George II, chap. XXVI), établit que « dans le cas où le thé importé par » la Compagnie des Indes orientales, ne suffirait pas à l'approvisionnement de l'Angleterre, et où il ne serait pas » livré au même prix courant que dans les contrées voisines, cette Compagnie et ses successeurs devront en importer des ports d'Europe en Angleterre, telle quantité » qui sera jugée nécessaire. » Une autre section du même statut porte que, « si la Compagnie néglige de tenir les » marchés anglais approvisionnés d'une suffisante quantité » de thés, à un prix raisonnable, il sera loisible aux lords

» de la Trésorerie de délivrer à tout autre individu, corps » politique ou association commerciale, des licences d'im- » portation pour le même objet. » Ce statut est clair, explicite, décisif; et nous sommes également étonnés et de l'effronterie avec laquelle nos nababs ont foulé aux pieds les actes les plus évidens, les plus solennels, et du peu d'attention que la nation et le gouvernement donnent à de tels procédés.

Mais ce n'est pas tout; il est dit dans le fameux acte de commutation, passé en 1784 (24[e] de George III, chap. XXXVIII), « que la Compagnie des Indes fera quatre ventes » de thé par an, à des intervalles à peu près égaux; que » le marché sera fourni de quantités suffisantes pour satis- » faire à toutes les demandes, et qu'à chaque vente les » thés seront livrés sans réserve au plus offrant, moyen- » nant la simple surenchère du *penny* par livre. » Une autre clause du même acte porte, « qu'il ne sera pas per- » mis à la Compagnie de vendre ses thés à un prix qui » excède, pour la totalité qui en sera livrée, le taux de » l'achat primitif, le fret et les charges d'importation, » l'intérêt légal depuis le tems de leur arrivée en An- » gleterre, et la prime d'assurance à raison des risques de » mer. »

Enfin, par une dernière clause, la Compagnie est obligée de produire, devant les lords de la Trésorerie, des copies exactes des comptes et estimations qui servent de base aux ordres d'importation qu'elle a donnés, aux prix de ventes et aux quantités vendues.

Ces clauses ont évidemment pour objet d'empêcher la Compagnie de hausser artificiellement le prix du thé, et de l'obliger à le mettre en vente aux taux de l'acquisition, sauf un excédant assez modéré pour ne lui assurer qu'un profit raisonnable; mais les règles établies par ce statut ont été aussi ouvertement foulées aux pieds que celles

prescrites par le statut de George II. Dans le prix des achats faits par les facteurs de la Compagnie à Canton, sont compris les émolumens de douze subrécargues, de huit employés de bureau, etc., etc. Il est alloué, aux membres de cette factorerie, outre un large salaire, une commission de 2 p. °/₀ sur les ventes; commission qu'on peut évaluer à un revenu de 125,000 livres par an (3,125,000 fr.). Le doyen du comité de la factorerie touche la somme annuelle de 18,000 liv. (450,000 fr.), et les autres personnages qui jouent un rôle dans cette lucrative opération, et qui sont presque tous les enfans ou les proches parens des directeurs, ont des appointemens fixés d'après cette échelle de prodigalités. Outre leur salaire, ils ont une table somptueuse, servie au nom de la Compagnie, et dont les buveurs de thé font réellement tous les frais; car il est de fait que chaque shilling que cet inutile et incommode établissement engloutit, concourt, avec cent autres articles de dépense aussi peu nécessaires, à augmenter, parmi nous, le prix du thé.

Mais le pire n'est pas de faire payer par le public, aux familles qui tiennent à la junte directrice, la somme annuelle de 200,000 liv., pour un travail qui est beaucoup mieux fait par un consul américain, aux appointemens de 200 liv. Au lieu de fournir, ainsi que le prescrivent les statuts, assez de thé pour approvisionner le marché, moyennant un léger bénefice sur le prix d'achat, la Compagnie réduit sans cesse cette quantité; et comme personne ne peut entrer en concurrence avec elle, il lui est possible d'élever les prix à un taux exorbitant, et de faire d'énormes profits: ainsi, par exemple, d'après ses propres comptes, la livre de thé *Bou* lui revient à 1 s. 6 d. (1 fr. 85 c.), et elle la vend invariablement près de 2 s. 6 d. (3 f. 10 c.); elle gagne par conséquent environ 60 p. °/₀.

Ne sommes-nous donc pas autorisés à dire que la con-

duite de la Compagnie des Indes, dans la vente du thé, signale une rapacité sans exemple? Et comme le gouvernement doit parfaitement connaître quelle extension elle a donné à son système, comme il est autorisé par les lois à la forcer d'approvisionner suffisamment chaque marché trimestriel, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les prix à peu près au niveau de ceux des autres pays, ne se rend-il pas le complice du vol, car c'en est un manifeste, qu'elle commet sur le public? Le président du bureau du contrôle, quel que soit son mérite sous d'autres rapports, a pleine connaissance des statuts sur le commerce du thé. Pourquoi donc ne prend-il aucune mesure pour en maintenir les dispositions? A Dieu ne plaise qu'il commette dans ce but aucun excès de pouvoir! Mais qu'il daigne au moins protéger les actes si chers à ses yeux, qui, pour me servir de ses propres paroles, émanent *de la sagesse collective du grand conseil de la nation*, contre les infractions d'une Compagnie dont il est chargé de contrôler les opérations, moyennant 4,000 liv. st. par an.

Les calculs dans lesquels nous venons d'entrer (et nous défions la Compagnie de les contredire) prouvent à quel point on se trompe, en supposant, comme on le fait communément, que le prix élevé du thé en Angleterre résulte uniquement de la taxe qui frappe cette denrée.

Le gouvernement et la nation ont donc intérêt à abolir complétement ce funeste monopole, et à laisser le vaste marché de la Chine ouvert au libre concours de nos marchands et de nos manufacturiers; la baisse du prix qui en résulterait étendrait prodigieusement la consommation du thé, et le droit, quoique prélevé sur un article livré à meilleur marché, produirait bientôt un plus grand revenu.

Ainsi, qu'on ne nous parle plus de la nécessité de livrer le commerce de la Chine à l'agence d'une compagnie ex-

clusive. Les Américains, qui n'ont point de compagnie pour fouler aux pieds les actes du congrès, et piller leurs concitoyens, font ce commerce avec un succès complet, et sont beaucoup plus favorisés à Canton que les émissaires de *Leadenhall-Sreet.* Mais comme la Compagnie des Indes est assurée du monopole jusqu'en 1834, tout ce qu'on peut faire, en ce moment, c'est de la forcer à se conformer dans ses rapports avec le public aux stipulations qu'elle a consenties, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour donner, à des marchands particuliers, des licences à l'effet d'importer du thé de Hambourg et d'Amsterdam, ou bien à réduire, aux termes du 18[e] statut de Georges II, le prix du thé dans ce pays, à peu près au niveau du prix auquel il est livré dans les pays voisins. (*Revue d'Édinbourg.*)

SOUVENIRS DE SIR EGERTON BRIDGES.

Il est des hommes qui raisonnent mal sur un sujet, et fort bien sur tous les autres; l'estimable auteur de l'ouvrage que nous annonçons en fournit un exemple frappant. Abstraction faite de quelques principes nouveaux sur l'importance de la littérature, de quelques idées hasardées sur le génie, le goût et la critique, enfin de quelques conseils adressés par l'auteur à ses jeunes lecteurs, et qui ont pour objet de leur faire adopter l'idée dangereuse que l'état d'homme de lettres est le seul qui ne tende pas à avilir l'ame et à rétrécir l'esprit, le reste du livre est à l'abri de la critique la plus sévère. L'auteur a-t-il à rendre compte des mœurs, des coutumes, des usages des pays qu'il a visités? entreprend-il la tâche plus pénible encore de faire passer sous nos yeux les hommes qu'il a connus, et qui

ont fixé ses regards par leur célébrité, leur mérite, leur nullité, leurs vertus ou leurs vices, leurs talens ou leurs ridicules? il reprend alors tous ses avantages, et ses remarques portent l'empreinte d'un talent précieux d'observation. Pour le prouver, il suffira de citer quelques-unes de ses réflexions sur Londres et sur le parlement anglais, en remarquant nous-mêmes qu'elles partent de la plume d'un homme d'une haute naissance, d'une éducation exquise, et qui siégea long-tems lui-même sur les bancs de l'assemblée dont il nous fait connaître les membres les plus distingués.

« Pendant ma jeunesse, dit Sir Egerton, je n'approchais » jamais de Londres sans répugnance, et n'en repartais ja- » mais sans plaisir. J'avais un oncle respectable et tendre- » ment chéri; chasseur déterminé, il vivait dans ses terres; » il me disait souvent que lorsque le hasard l'amenait dans » les environs de la métropole, aussitôt qu'il avait gagné » la sommité de *Shooter's Hill*, et que Londres développait » à ses yeux son enceinte noirâtre, dominée par ses nuages » carboniques, le mal de mer le saisissait, sa poitrine était » oppressée, et ses forces ne revenaient qu'après qu'il avait » gagné l'autre plateau de la montagne, d'où, en détour- » nant les yeux de cette cité, il revoyait enfin le ciel, et » respirait un air plus pur.

» Je me rappelle Londres, tel qu'il était encore à l'é- » poque où parut la *Cécilia* de miss Burney, et tel que » celle-ci l'a décrit dans son livre, lorsque la promenade » du *Ranelagh* formait un des principaux amusemens pu- » blics; que cette ville commençait à rassembler sur un » seul point les folies du reste du monde; et que le luxe » des *nababs* des deux Indes éloignait peu à peu de la » société les plus anciennes familles. Mais alors ces nou- » veaux Crésus croyaient encore de leur intérêt de s'enter » sur la propriété foncière; que les tems sont changés! » Plus modestes, nos riches du jour se contentent de

» sortir en ligne directe d'un des obscurs *passages* de
» la Bourse. L'agiotage est aujourd'hui le seul art en
» crédit dans toutes les grandes villes de l'Europe. Je
» n'insisterai point sur les tristes effets de ce jeu funeste,
» qui, sans rien ajouter à la richesse d'un pays, se borne,
» par le plus honteux des trafics, à faire passer dans la
» bourse de l'un ce qui était dans la bourse de l'autre.
» C'est par lui que toutes les distinctions sociales se sont
» évanouies en Angleterre, et que, dans la haute société,
» il se trouve à peine un seul nom que l'on ait entendu
» citer avant ce bouleversement général d'états et de for-
» tunes. »

Sir Egerton, comme on a pu le soupçonner déjà, est loin d'être le partisan de la haute société de la moderne Londres; et la manière dont il s'exprime à ce sujet, vers la fin de l'ouvrage, ne permet pas d'en douter.

« Impossible, dit-il, de définir ou d'analyser la nature
» de ce petit monde; il est constitué d'élémens si hétéro-
» gènes et si bizarres, que rechercher sérieusement le
» principe de son existence, ce serait s'exposer soi-même
» à courir après l'absurde. Nous savons comment il est jugé
» par ceux qui en font partie : il se compose, s'il faut les
» croire, des personnes les plus éminentes par le rang,
» la naissance, la fortune; d'hommes qui, par l'élégance
» de leurs manières, leurs talens et leurs habitudes, sont
» autant de modèles de bon ton, d'esprit et de goût. Mais
» il suffit de connaître le monde pour réduire à leur juste
» valeur ces prétentions exagérées.

» Ce n'est que par exception que cette haute société
» renferme quelques personnages d'un rang élevé ou d'une
» naissance illustre. Les autres ont, en général, une
» origine et une réputation équivoques; tous une extrême
» frivolité d'esprit; le reste, *qui ne vaut pas l'honneur*
» *d'être nommé*, ne se compose que de dupes qui, vic-

» times de la fatuité et de l'arrogance, tourmentés du » besoin de sortir de leur sphère, habituent leur front et » leur cœur aux explosions journalières de l'orgueil et de » la vanité.

» Ces coteries ont grand soin de se voiler d'un nuage » mystérieux, qui leur assure le respect d'une multitude » aveuglée, mais elles ne doivent leur influence qu'à l'in- » trigue. Dans leurs conciliabules, elles mettent en œuvre » autant de ruses, de manéges diplomatiques, que des » ministres dans leur cabinet; elles appellent à leur aide » les factions politiques, et cherchent un soutien dans » l'esprit de parti, qui, tout en les méprisant, les fait » servir à ses propres desseins.

» De toutes les villes du monde, Londres est probable- » ment le lieu où ces sortes d'intrigues se déroulent le plus » souvent; au nombre des raisons que l'on peut en donner, » se présente naturellement l'étendue inouie de cette » ville, l'uniformité de ses mœurs, et surtout celle de ses » habitans. Nulle part la fortune ne s'acquiert plus vite; » nulle part elle n'est aussi incertaine, et elle n'a autant » d'influence; nulle part la condition sociale n'est aussi » peu marquée; et nulle part enfin il n'est plus difficile de » suivre pas à pas les progrès de la fortune, dans l'homme » qu'elle abaisse ou élève à son gré. C'est ainsi que tel » qui, le matin, aura vaqué aux soins de sa boutique, » dans quelque rue obscure de la Cité, donnera le soir un » dîner ou un bal, dans une des plus belles maisons du » quartier *fashionable* de Londres, ou qu'il passera de- » vant vous dans un équipage magnifique, sans que son » éclat et sa pompe vous permettent de soupçonner qui il » est. Cette grande métamorphose n'étonnera personne : » ici, l'argent est tout; il doit être le passeport de toutes » les folies humaines; aussi, n'en doutez pas, la bassesse » des idées et du langage de cet homme, bassesse que

» l'argent ne saurait relever, passera sans être aperçue
» dans la plus haute société; et s'il peut donner à sa fille
» 50 ou 60 mille livres sterlings, plus d'un duc, gêné dans
» ses affaires, acceptera le beau-père et la dot sans y re-
» garder de plus près.

» Il n'est donc rien dans la naissance, dans les mœurs,
» dans l'état, dans la réputation d'un homme, qui puisse
» lui fermer ici l'entrée de ce qu'on est convenu de nom-
» mer la bonne compagnie. L'intrigant le plus effronté,
» capable de se soumettre sans murmure à l'esclavage le
» plus complet, aux sacrifices les plus honteux et les plus
» dégradans, a, par cette disposition même, les chances
» les plus favorables de succès dans les sociétés à la mode.
» Il lui faudra, il est vrai, un peu de dehors et de politesse;
» mais tout cela s'acquiert facilement dans la fréquen-
» tation journalière de la race métis qui compose la no-
» blesse actuelle.

» Quoique l'aspirant, sorti des derniers rangs de la
» société, puisse réussir, ne croyons pas cependant qu'il
» parvienne sans peine à son but. Cette tâche demande
» de la persévérance et du courage. Pour écarter les
» obstacles, il faut qu'il souffre patiemment, et même
» avec indifférence, une longue série de provocations et
» d'insultes; il doit être respectueux, actif, prodigue,
» fastueux, esclave de l'étiquette et de l'usage, réservé,
» minutieux, adroit, plein d'affectation et de fausseté.
» Grâces à ce long vasselage, les hommes à la société
» desquels il aspire, par habitude ou par nécessité, s'ac-
» coutumeront à le voir parmi eux et à le traiter en égal.
» Dès ce moment, ce jeune adepte commencera à jouir
» de l'influence de la caste sur l'esprit de tous les profanes;
» il est inutile d'ajouter que l'empire qu'il exercera sur
» ceux-ci sera proportionné aux sacrifices que son impor-
» tance actuelle lui aura coûtés.

» Presque toutes les grandes familles, du moins leurs » plus dignes membres; tous les hommes doués d'esprit et » de talens, ou appelés à des travaux sérieux; tous ceux » qui s'occupent de politique, de législation, de sciences, » de littérature; tous ceux enfin qui sont liés à des pro- » fessions honorables, rejettent avec dédain ces distinc- » tions frivoles. Mais quelques jeunes gens, qui tiennent » à de bonnes familles de province, viennent de tems » à autre augmenter le nombre des dupes; et, comme » beaucoup d'autres, après avoir payé un pénible tribut » au sentiment de vanité qui égara leur inexpérience, ils se » retirent honteux du rôle avilissant qu'ils ont joué, em- » portant parfois, avec eux, la charge inaliénable d'une » lady Betty ou d'une lady Jane, qui, déjà, se sera mise à » un prix trop haut pour un homme de qualité sans fortune.

» Quoique l'argent en Angleterre ait un pouvoir sans » bornes, et qu'il influe puissamment sur la considération » dont on jouit dans la société, il faut encore, pour y réussir, » joindre un caractère hardi et entreprenant à un grand » fonds d'arrogance, de prétention et de dureté. Par » une contradiction remarquable, l'insolence et l'orgueil » aristocratique règnent à présent plus que jamais : et » tandis qu'ils heurtent sans pitié les classes inférieures, » modestes et inoffensives, ils ploient avec une bassesse » peu commune devant le riche parvenu et l'intrigant » au front d'airain; de telle sorte que, sans profiter ni » de l'un ni de l'autre, la société souffre à la fois deux » maux essentiellement contraires : l'orgueil aristocrati- » que, et l'insolence des parvenus.

» L'Angleterre gémit aujourd'hui sous une noblesse » qui est illégitime, parce qu'elle ne s'appuie pas sur » les bases éternelles de cet ordre privilégié; et la réunion » de l'Irlande a été, sous ce point de vue, un coup fatal » porté à la véritable noblesse anglaise. »

Sir Egerton a été, pendant quelques années, membre du parlement; ses souvenirs parlementaires offrent beaucoup d'intérêt; nous en citerons quelques traits.

« Bien que les six années, de 1812 à 1818, pendant » lesquelles je siégeai au parlement ne se soient point » écoulées pour moi sans déplaisir, je dois avoüer » qu'elles ont été les plus heureuses de ma vie; elles me » firent envisager les choses sous un point de vue tout » nouveau, et me forcèrent à des occupations qui n'é- » taient point tout-à-fait étrangères à mes travaux ordi- » naires et à mes habitudes favorites. Dans une place de » ce genre, on est, ou l'on s'imagine être plus près de la » force motrice de l'état. Les occasions que l'on a d'exa- » miner plus attentivement tous les grands caractères pu- » blics, fournissent chaque jour de nouveaux sujets d'ob- » servations; et la manière dont les dépositaires des intérêts » de l'état font usage de leurs talens, de leurs lumières et » de leur adresse personnelles, nous apprend, par l'expé- » rience, comment le monde est gouverné.

» Ce qui d'abord me frappa le plus dans la chambre des » communes, c'est, je ne dirai pas l'extrême rareté des » orateurs vraiment éloquens, mais le petit nombre de ceux » qui auraient pu passer pour tels, et la multitude des ora- » teurs détestables. M. Canning était alors le seul que l'on » aurait pu signaler, comme parlant avec grâce et élo- » quence; mais ses discours étaient rares, et le travail s'y » faisait trop sentir. Quant aux autres orateurs, on remar- » quait en eux une foule de défauts naturels, ou qu'ils s'é- » taient donnés. Leur accent provincial était affecté ou » trop peu élégant; tantôt leur prononciation était vicieuse, » tantôt leur langage était lourd.

» On sait quelle bizarre et fatale destinée était réservée » à nos trois premiers orateurs (1). L'éloquence de Whit-

(1) Tous les trois périrent par le suicide.

» bread ne fit que se perfectionner jusqu'à ses derniers
» momens. C'était un homme doué d'une tête excellente,
» tendant sans cesse au bien public, spirituel, parfois
» subtil, quelquefois d'une éloquence entraînante; mais il
» ne possédait ni un goût délicat, ni une grande richesse
» classique. Quelquefois ampoulé, il était toujours trop
» violent; on remarquait en toute sa personne quelque
» chose de lourd et de peu gracieux; sa voix était rare-
» ment agréable; enfin tout trahissait en lui un travail et
» un art excessifs. Il commençait par s'élever trop haut,
» et bientôt il perdait haleine.

» Sir Samuel Romilly était d'une éloquence *impressive*,
» dans les matières de haute législation; bon logicien,
» plein de discernement et d'adresse, il avait l'art de ré-
» veiller la sensibilité et de parler directement au cœur;
» toutefois sa diction trahissait trop souvent l'homme de
» robe, défaut inexcusable dans le parlement britannique.
» Son visage et son attitude avaient aussi je ne sais quoi de
» sec et de mystérieux, peu conforme à l'idée qu'on se fait
» d'un véritable orateur, mais qui n'affaiblissait en rien
» l'attention respectueuse que l'on prêtait à ses discours.
» Ce sentiment puisait sa force dans le respect que l'on
» portait généralement à sa belle réputation et à ses grandes
» connaissances, comme légiste et comme avocat. Tous
» ceux qui, sous les rapports politiques, n'apercevaient en
» lui qu'un esprit imbu d'un républicanisme sévère, qu'un
» homme dont les opinions n'étaient point en rapport avec
» les formes récentes du gouvernement britannique, ceux-
» là même qui, par conséquent, différaient le plus de lui,
» quant aux principes, à leurs conséquences et aux vues
» générales de législation et de gouvernement, n'osèrent
» jamais traiter légèrement aucun des argumens qui sor-
» taient de cette bouche éloquente. Ses manières réservées
» et froides repoussaient généralement la confiance et la

» familiarité, d'où l'on pourrait conclure qu'il ne dut ses » succès qu'à ses propres efforts.

» Lord Castlereagh, appartenant à une autre classe, » était jeté dans un moule très-différent. Tout en lui annon- » çait un homme infatué de ses opinions; mais je n'ai » connu personne dont les manières fussent plus distinguées. » Sa carrière fut active et orageuse. Souvent il s'exprimait » mal; cependant, dans une ou deux occasions, je l'en- » tendis parler avec une force d'éloquence qu'on n'avait » jamais remarquée dans aucun autre de ses collègues; » d'où je tire la conséquence, que la confusion qu'on re- » marquait ordinairement dans ses idées et dans ses dis- » cours tenait à sa défiance de lui-même; et, ce qui me » porte à le croire, c'est qu'il n'obtint le succès dont je » viens de parler qu'à son premier retour de France, en » 1814, époque où la paix fut conclue, et où sa rentrée » dans la chambre fut marquée par les témoignages flat- » teurs d'une approbation générale. Comme ministre, il ne » fut point aimé du peuple, et je crois fermement que la » conviction qu'il avait de son impopularité dut influer » beaucoup sur les moyens qu'il déploya comme orateur » parlementaire. L'ignorance et la malignité estimèrent ses » talens fort au dessous de leur véritable valeur; mais son » poste était bon, et pour l'en débusquer on pouvait bien » faire quelques frais en plaisanteries et en sarcasmes. Lord » Castlereagh était laborieux et instruit; il lui manquait » peut-être cette facilité nécessaire pour se rendre maître » à l'instant des différentes parties d'une argumentation, et » cette adresse, plus nécessaire encore, qui sait glisser sur » la surface des raisonnemens et des choses, et déguise si » bien l'ignorance. Son crédit s'éleva très-haut, mais » moins haut encore que celui de plusieurs ministres, » échappés pourtant à l'envie qui ne cessa de l'attaquer.. » Sa mère était de la famille Conway, l'une des premières

» d'Angleterre ; sa grand'mère était fille d'un gouverneur » des Indes orientales, qui avait une immense fortune pour » ce tems-là. Son grand'père maternel, comte d'Hertford, » avait été vice-roi d'Irlande. Lord Castlereagh avait été » élevé en Angleterre dans la famille Seymour, et on lit, » dans la correspondance de lord Oxford, que déjà le » futur ministre annonçait de grands talens. Je n'ai pas » connu d'homme qui eût moins de hauteur, avec des ma- » nières plus affables. Il est une foule de grands person- » nages qui, en vous rencontrant, ont l'air de ne pas vous » connaître, ou même de ne pas vous voir, comme si entre » eux et vous leur position sociale élevait un épais nuage ; » lord Castlereagh n'agissait point ainsi : l'homme qu'il » avait connu ne lui fut jamais étranger, et celui sur lequel » il portait ses regards, ne lui était point invisible.

» Quoique placé à la tête d'un parti, et bien qu'il eût » été lord-chancelier d'Irlande, Georges Ponsonby était un » assez médiocre orateur ; mais peut-être qu'à l'époque » dont je parle, et quoiqu'il n'eût pas soixante ans, ses » moyens étaient affaiblis. Quoi qu'il en soit, il avait peu » de connaissances et encore moins d'imagination ; il traitait » son sujet d'une manière aride, et son ambition se bor- » nait à faire entrer dans ses discours quelques traits épi- » grammatiques.

» Francis Horner annonçait un bon orateur, lorsqu'une » mort prématurée l'enleva ; il était calme, judicieux, » énergique ; ses argumentations étaient si précises et si » claires, qu'elles forçaient l'attention et commandaient la » conviction générale ; on peut dire cependant qu'il ne s'é- » levait pas jusqu'à la parfaite éloquence, et qu'il avait un » ton trop méthodique et trop compassé.

» La manière de Wilberforce tenait aussi un peu trop de » la chaire ; sa voix était faible et criarde, et sa personne » même n'était rien moins qu'agréable ; mais il était assez

» prudent pour ne parler que sur des matières importantes,
» et à l'égard desquelles on devait désirer que ses opinions
» personnelles formassent l'opinion générale.

» Quant à George Rose, ses discours dégénéraient en
» vrais commérages; aussi n'eut-il jamais une grande in-
» fluence; les faits qu'il énonçait semblaient n'être aux yeux
» de la chambre que des détails parasites défigurés par
» l'esprit de parti.

» Tierney se distinguait surtout par un fonds de finesse
» et de bonne plaisanterie qui n'eût pas réussi chez d'autres
» orateurs, et auquel pourtant il dut ses succès.

» Le style oratoire de Brougham est trop connu pour
» qu'il soit nécessaire de l'analyser; ce style est sou-
» vent entraînant, quelquefois même irrésistible, mais il
» tombe parfois dans l'exagération et dans le verbiage;
» le sarcasme et l'ironie sont dans ses mains une arme
» dangereuse, et dont il paraît difficile de se défendre;
» sa prononciation a quelque chose de remarquable; elle
» tient de l'accent écossais, et de celui du Westmorland;
» au reste, il ne quitte jamais le ton et les manières de
» l'avocat.

» Le fonds des discours et le style de Sir James Mackin-
» tosh sont également dignes de l'admiration générale; par
» malheur, son organe est faible et peu harmonieux, et
» sa prononciation même se ressent un peu trop de l'accent
» écossais.

» Peel est clair, ingénieux et méthodique; il traite ha-
» bilement les points en question; mais sa diction n'a rien
» de naturel, et son débit est à la fois criard et d'une tris-
» tesse monotone.

» L'homme qui est aujourd'hui chancelier de l'Échiquier,
» M. Robinson, ne remplissait point de mon tems cette
» charge importante; il parlait alors rarement, mais tou-
» jours avec chaleur, avec talent, et avec une raison

» éclairée; ses manières étaient nobles, et tout révélait
» en lui les sentimens les plus honorables.

» On dit que les gens de robe sont généralement de
» mauvais orateurs parlementaires; on doit remarquer
» cependant que les personnages que je viens de citer
» appartiennent, ou du moins ont appartenu au barreau.

» C'est un travail fort pénible que d'apporter tous ses
» soins à la connaissance et à la discussion de l'immense
» quantité de propositions et d'affaires soumises au par-
» lement britannique; l'étendue des débats, qui se pro-
» longent long-tems après minuit, devient souvent très-
» fatigante; et l'obligation de retourner chez soi, au milieu
» de la nuit, exposé à l'humidité de Londres, et en sortant
» d'une salle trop petite pour n'être pas insalubre, suffi-
» rait pour détruire la santé.

» Le parlement qui succéda à celui dont je fis partie, ne
» dura qu'une année; il fut dissous à la mort du roi, au
» printems de 1820. J'étais alors à Florence, retenu dans
» mon lit, par suite d'une maladie grave. Pendant le fameux
» procès de la reine, qui ne tarda pas à s'instruire, je
» restai constamment à Naples, me félicitant chaque jour
» d'être éloigné du théâtre de ces déplorables débats. »

(*Blackwood's Magazine.*)

LITTÉRATURE.

DE LA POÉSIE EN FRANCE (1).

La poésie est, il faut l'avouer, la matière sur laquelle l'opinion des Français et celle des Anglais sont le plus inconciliables; aussi peut-être les critiques d'une de ces deux nations ne devraient-ils point juger les poètes de l'autre. Nous pouvons, à la satisfaction mutuelle des contractans, échanger nos cotons contre les vins de France; notre acier ciselé, contre son orfévrerie; nos couvertures contre ses batistes; mais les *prix courans* de la poésie diffèrent si prodigieusement dans les deux pays, que nous ne donnerions pas une scène de Shakspeare pour le corps entier des poètes dramatiques français, et nos voisins, un chant de *la Henriade* ou de *la Pucelle* pour notre Spencer et notre Milton.

(1) Note du Tr. Nous n'aurions pas inséré cet article dans notre *Revue*, s'il n'offrait, à côté d'un critique souvent injuste, des aperçus neufs et piquans, et un éloge de nos grands poètes aussi complet qu'on pouvait l'attendre d'un peuple idolâtre de Shakspeare et de Milton. Il était bon d'ailleurs de le faire connaître, ne fût-ce que pour élargir le champ de bataille sur lequel deux partis semblent se disputer en France le domaine de la littérature. Mieux la question à débattre s'éclaircira de part et d'autre, moins la lutte durera. La querelle des anciens et des modernes est morte paisiblement, et le XVIIIe siècle n'en a pas moins été fertile en grands génies, dociles aux principes éternels du goût; la querelle des classiques et des romantiques s'éteindra de même, et la palme restera, au XIXe siècle comme au précédent, à toute conception neuve, mais forte, mais en harmonie avec l'opinion et les besoins de l'époque, écrite avec chaleur, mais avec pureté.

Nous n'attribuons pas cette opposition de sentiment à l'esprit de nationalité, ni à l'habitude de considérer les beautés substantielles de la poésie comme exclusivement liées à certaines formes accessoires; car les deux nations rendent justice au mérite des autres poètes étrangers ; mais il existe entr'elles une différence essentielle dans la manière d'envisager le beau. Ce que l'une estime comme une qualité, l'autre le dédaigne comme un défaut intolérable. Il y a entre elles sans doute quelques points de contact ; mais ils sont bien rares. L'admiration de Boileau a dû conduire à celle de Pope, et l'on ne peut se laisser attendrir aux tragédies d'Addisson sans avouer qu'il est inférieur à Racine; mais là s'arrête le parallèle ; les modèles de la perfection poétique signalés dans chacun des deux pays, n'offrent d'ailleurs entre eux aucun point de contact.

Si nous étions appelés à préciser la différence qu'on remarque entre notre école et celle des Français, nous dirions que notre poésie tire tous ses matériaux de la nature, et que la leur emprunte à l'art seul tous ses sujets ; que nos images sont prises pour la plupart dans la vie des champs, et les leurs dans le spectacle des villes ; que nous exploitons franchement les passions primitives de l'espèce humaine en général, tandis qu'ils s'attachent presque exclusivement à peindre les prétentions et les préjugés des personnes de rang et de condition ; que pour eux l'écueil est d'être ignoble, pour nous d'être froid ; que leur triomphe est de vaincre la difficulté, le nôtre de pénétrer les ames ; en un mot, que la différence essentielle consiste dans la sympathie plus vive que nous éprouvons pour la nature, et dans la vénération plus profonde qu'ils professent pour l'art.

Ceci demande une explication : toute civilisation est due à l'art, et aucune nation n'a porté et n'a étendu si loin la sienne que l'Angleterre ; mais l'Anglais emploie l'art à em-

bellir et à imiter la nature; le Français à la corriger et à la surpasser; l'un s'en approche avec vénération comme un humble ministre de son culte, un observateur respectueux de ses procédés; l'autre avec dédain, et comme s'il prenait en pitié sa rudesse, et s'il se défiait de son pouvoir.

Ces considérations expliquent pourquoi la poésie française diffère de la nôtre, et lui est même inférieure. Qu'il nous soit permis d'ajouter, quelque mal-sonnante que paraisse aux Français cette proposition, qu'en poésie ils ont moins de force d'imagination, et un goût moins élevé que beaucoup d'autres peuples moins policés.

Les reproches qu'ils se font à eux-mêmes en certaines occasions, donnent une idée de leurs prétentions à exceller par l'imagination. Ils ne doivent en effet leurs malheurs et leurs fautes qu'à l'abus de cette qualité. Qu'ils précipitent la conclusion d'un argument, ou hasardent imprudemment une bataille; qu'ils languissent sous un despote qu'ils n'aiment point, ou renversent, par une fausse philantropie, les limites de la liberté humaine; qu'ils exterminent une secte rivale ou nient l'existence de Dieu; qu'ils passent en un moment aux excès contraires, ils en accusent cette vivacité sans frein qui les pousse toujours en avant, et qu'ils ne peuvent assujettir à la règle et au compas, à l'exemple de leurs stupides voisins. « *Nous autres Français*, disent-ils, *nous avons des têtes si vives*, *nous avons tant d'imagination!* » Ainsi, à les entendre, le seul défaut de leur caractère serait d'être trop prodigues de la plus haute faculté dont puisse être doué le génie créateur!

La régularité avec laquelle nous dirigeons les affaires ordinaires de la vie; les formes tutélaires dont nous entourons les plus précieux de nos intérêts publics; sont dans leur opinion autant de preuves que nous n'avons pas d'imagination. Ils poussent quelquefois l'indulgence jusqu'à reconnaître que nous sommes de bonnes machines,

et que nous en avons produit qui ne sont point à dédaigner. Mais ignorent-ils que l'imagination peut paraître prédominer dans l'homme en deux cas tout différens : lorsqu'elle surabonde, et lorsque la faculté de l'esprit qui lui est opposée est assez faible pour en être aisément subjuguée ? Cette faculté, c'est le jugement. Très-peu d'imagination, jointe à très-peu de sens commun, peut, sous quelques rapports, produire le même dérangement dans la balance que beaucoup d'imagination jointe à beaucoup de jugement. Nous soupçonnons qu'en France l'imagination n'a tant de part aux affaires, que parce que la raison en a trop peu.

Le langage de la vie commune abonde en petites métaphores, relatives à ses détails les moins importans ; nous croirions ridicule d'en augmenter le nombre, ou de les remplacer par des figures plus relevées ; mais c'est sur ce point que s'exercent principalement nos voisins d'outre-mer. Même dans les discussions graves, ils se montrent toujours disposés à prendre une figure de rhétorique pour un argument ; à chercher trop haut leurs comparaisons, et à confondre la similitude avec l'identité. Le langage des sciences lui-même est plus figuré en France qu'en Angleterre ; la netteté de la pensée et de l'expression y est jugée peu nécessaire, même dans les discussions dont la perfection dépend de l'exactitude du langage. Cette disposition de l'esprit y fait sentir son influence sur les actions les plus sérieuses. En France, on est toujours prêt à entrer dans un projet qui sourit à l'imagination, sans réfléchir à la difficulté de son exécution, ou à ses avantages réels. En un mot, on y traite les grandes affaires avec légèreté, et on y met de l'importance aux moindres détails de la vie.

Si l'imagination est déplacée dans le jeu des intérêts sociaux, elle est l'ame de la poésie ; or, de tous les peuples du monde, anciens et modernes, Hébreux, Hindous, Grecs,

Romains, Scandinaves, Italiens, Espagnols, Germains, Anglais, il n'en est aucun qui, ayant une poésie quelconque, ne surpasse les Français en énergie, en originalité, en sublimité et en invention ; en un mot, dans toutes les qualités qui dépendent de l'étendue et de la force de l'imagination. Si nos voisins possédaient cette faculté à un aussi haut degré qu'ils le prétendent, ne brillerait-elle pas plutôt dans leurs vers que dans les matières qui tiennent essentiellement à la raison; dans leurs poèmes épiques plutôt que dans leur déclaration des droits de l'homme ; dans leurs odes et dithyrambes plutôt que dans leurs lois d'élection ; parmi leurs auteurs dramatiques plutôt que dans leurs assemblées délibérantes? En France, cependant, la place qui convient à l'imagination paraît avoir été long-tems méconnue : dans quel autre pays, par exemple, une académie eût-elle proposé, pour sujet d'un prix de poésie au XIX[e] siècle, l'institution du jury?

Que la langue française ne soit ni sonore ni mélodieuse, c'est là son moindre défaut dans ses rapports avec la poésie : on ne peut lui reprocher non plus sa pauvreté, ni le caractère anti-poétique de ses métaphores. Bien qu'en tout pays, la langue réagisse sur l'intelligence de ses habitans, elle est l'ouvrage des hommes ; elle porte l'empreinte des esprits qui l'ont créée. Chez un peuple passionné et doué d'une imagination ardente, les expressions les plus communes se ressentent de cette disposition de l'ame ; chez un peuple plus froid et plus galant, le langage précis et poli peut devenir le docile instrument de la souplesse et de la frivolité nationales. Le sort de la poésie en France est d'avoir porté, dès le berceau, la livrée des cours. Ses premiers essais, les madrigaux et les ballades, étaient composés pour des princesses, et chantés dans des palais. Du règne de Louis XII à celui de Louis XV, cette mode n'a cessé de prévaloir ; les juges, dont Boileau et Racine ca-

ressaient le plus l'opinion, étaient le monarque ; après lui les princes du sang, et puis successivement les ducs et pairs et les gentilshommes de la chambre ; tel était leur public, et le langage qui n'avait pas cours à Versailles, semblait répudié par les muses. Mais ne vaut-il pas mieux souffrir, dans le discours, quelques réflexions redondantes ou impropres, que de priver la passion de sa propre éloquence, et d'imposer à l'ame un langage froidement compassé par les académies, ou dicté par la servilité des cours? Nos voisins pensent le contraire. Qu'un étranger ne partage pas l'enthousiasme dont ils sont transportés pour leurs poètes favoris, et ils soutiendront qu'il ne peut sentir les beautés et les finesses de leur diction. Nous soutenons, nous, qu'une poésie dont ce serait là tout le mérite, serait tombée au dernier rang, et que le moins poétique des langages est celui dont les beautés sont les plus difficiles à découvrir. L'essence de la poésie est dans la passion, dans l'imagination, dans les sentimens, qui, abstraction faite du coloris qu'on leur donne, pénètrent fortement les ames. Ceux-là, sous quelques traits qu'ils se désignent, on les reconnaît à l'instant, comme les *disjecta membra* du poète. D'où vient qu'Homère est admiré de toutes les nations? Y a-t-il dans les chants immortels de ce patriarche des poètes, dans ceux de Sophocle, d'Eschyle, de Virgile, d'Horace, dans quelques traits sublimes qu'on dirait inspirés aux prophètes hébreux, des finesses qu'un étranger ne puisse sentir? Nous consacrons, il est vrai, plusieurs années à étudier les langues anciennes; mais un séjour d'un ou deux ans dans un pays, devrait suffire à l'homme studieux pour s'initier au mystère de ses trésors poétiques; et nous ne concevons pas que la langue française soit si supérieure en atticisme à celle d'Athènes, que ses beautés ne puissent être senties par ceux qui n'auraient point respiré, dès le berceau, dans l'atmosphère de Paris.

D'après les principes que nous venons d'exposer, il est facile d'expliquer pourquoi la poésie française manque en général d'originalité, d'invention, de sublimité et de vigueur. On ne trouverait pas en Europe une société de 36 millions d'hommes, qui, en proportion de l'ancienneté et du degré de sa civilisation, ait produit si peu de poètes, et dont les poètes aient été si peu inspirés. Presqu'aucun, avant Corneille, n'a déployé un génie énergique et vrai, et n'a laissé de son art des monumens durables; tandis que, long-tems avant la même époque, l'Angleterre en possédait un qui n'a point eu d'égal, et plusieurs qui n'ont pas été surpassés.

D'ailleurs on a vu, bien plus fréquemment en Angleterre que chez nos voisins, un grand génie poétique déployé par des hommes sans éducation, ou par des écrivains très-jeunes. Chez nous, l'inspiration est trop forte pour être arrêtée par le défaut d'élocution, ou plutôt l'éloquence du cœur a toujours commandé notre admiration; de l'autre côté du détroit, il semble que, pour plaire aux académies, il faut avoir étudié dans leur sein, et que la connaissance du cœur humain ne peut remplacer le ton de la bonne compagnie. Lagrange-Chancel a pu écrire à neuf ans quelques tirades sous le nom de comédie, et le menuisier Adam Billaut composer, sous Louis XIV, des chansons assez estimées; mais quelle comparaison peut-on faire de l'un avec Cowley, Pope, Chatterton et Kirke-White, pour la précocité du talent; de l'autre, avec Shakspeare, Burns, Hogg ou Bloomfield, pour la force du génie au sein de la détresse et dans les rangs les plus obscurs de la société? Une civilisation plus raffinée, loin de glacer les sentimens des gens du peuple, ou de rendre fastidieuse la politesse des gens du monde, a produit, chez nous, l'effet contraire.

Les remarques que nous avons faites s'appliquent à la

poésie française des deux derniers siècles, la seule sur laquelle nos voisins appellent l'admiration des étrangers. Mais, il faut l'avouer, c'est à eux que l'Europe doit sa première impulsion poétique ; et la littérature romantique, qui distingue le génie de l'Europe moderne de celui de l'antiquité classique, tire son origine des trouvères et conteurs, des jongleurs et des ménestrels de Provence (1).

Avant la fin du XII[e] siècle, la *gaye science* avait à Toulouse son académie, et ses premiers succès la propagèrent chez toutes les nations de l'Europe. Sarmiento, dans ses *Mémoires sur l'histoire de la poésie espagnole*, s'est attaché à prouver, qu'introduite en Espagne par les Maures, la *gaye science* passa de la Catalogne en Provence où elle prospéra, et, après avoir parcouru la France, rentra, par Toulouse et Barcelonne, en Andalousie, où elle avait pris naissance. Nous ne croyons cependant pas son origine mauresque assez bien établie, pour douter que les poètes provençaux n'aient eu un caractère primitif. Il est vrai que le *Romancero general* et d'autres collections du XII[e] siècle renferment une quantité prodigieuse de poèmes espagnols de la nouvelle école ; mais le nom seul de *gaye science* révèle son berceau, et Sarmiento, lui-même, rapporte qu'au XIV[e] siècle, le roi d'Arragon obtint du roi de France que deux professeurs de poésie lui fussent envoyés de Tou-

(1) Note du Tr. La littérature des anciens n'est pas plus classique que les virelais et les ballades écrites en langue *romance* au XIV[e] siècle ne sont romantiques. Les chefs-d'œuvre de l'antiquité ont été mis dans nos mains pour apprendre le grec et le latin ; voilà ce qu'ils ont de classique ; les ballades du XIV[e] siècle sont originales, parce qu'elles appartiennent à des époques avec lesquelles nous n'avons rien de commun. Quant à nous, au XIX[e] siècle, ne copions servilement ni le siècle de René d'Anjou, ni même celui de Périclès et d'Auguste ; méritons, s'il se peut, d'être modèles à notre tour ; mais sachons écrire, même en poésie, dans l'objet d'être utiles aux hommes, et respectons la langue de Racine, de Massillon et de Montesquieu.

louse. On les établit à Barcelonne, pour l'encouragement de l'art poétique, auquel on attachait, à cette époque, une importance nationale.

Il n'entre pas dans notre sujet de retracer les progrès de la poésie française, depuis l'âge des troubadours jusqu'au siècle de Corneille et de Racine, dans lequel on suppose qu'elle a atteint sa perfection. C'est sous le règne de Louis XII qu'elle se modela sur les classiques, lorsque Octavien de Saint-Gelais traduisit l'*Odyssée* et les épîtres d'Ovide. Sous Henri II, Jodelle devint si célèbre, par ses tragédies dans le goût des anciens, qu'il fut surnommé le second Eschyle, et que, par un raffinement de pédanterie académique, il reçut l'offrande d'un bouc couronné de fleurs. Le règne de Henri IV paraît avoir été le plus fécond en poètes; c'est à cette époque que Dubartas publia, sous le titre de la *Première Semaine*, un poème sur la création, qui eut, dit-on, trente éditions en six ans, et que personne, dans le dernier siècle, n'a peut-être eu le courage de lire; alors aussi parut le plus fécond des poètes français, Hardy, qui, s'il faut en croire les chroniques littéraires, ne composa pas moins de six cents pièces de théâtre.

Nous connaissons fort peu ces ouvrages; mais M. Charles Lacretelle, dans le véritable esprit de sa nation, s'applaudit de ce que Hardy ne s'est jamais livré à ces élans de génie qu'on admire dans Shakspeare; « à une telle hauteur, ajoute-t-il, il aurait empêché le drame français de conserver sa glorieuse analogie avec celui des Grecs. »

Cette ère poétique fut close par Malherbe, Racan, Meynard et Voiture, les précurseurs immédiats de Corneille.

On ne saurait disputer à Corneille un génie élevé et original. Le reproche que nous avons fait à la poésie française de manquer de variété et de vérité, dans la peinture des passions, ne nous rend point injustes envers ce grand homme

et ses successeurs ; c'étaient incontestablement des gens de goût et de talent, des écrivains accomplis, dans la meilleure acception du terme. Sans accorder qu'on doive les placer au même rang que nos grands génies et les comparer à nos Shakspeare, à nos Milton, à nos Spencer et même à nos Dryden, nous reconnaissons en eux les flambeaux de la littérature de leur pays, et les rivaux, si ce n'est les maîtres de plusieurs de nos poètes les plus célèbres.

Il serait trop long de discuter ici sur les règles particulières auxquelles les Français attribuent l'excellence de leur système dramatique. Nous nous bornerons, pour le moment, à faire observer que les pièces de Corneille, de Racine et de Voltaire, sont décidément supérieures à celles qui ont été composées en Angleterre dans le même système.

Selon nous, Boileau, par les grâces et l'énergique concision de son style, est au moins égal à Pope, dans ses satires, ses critiques, ses imitations des écrivains élégans de l'antiquité ; sur ces divers points il fut son maître, son modèle, et lui est même resté supérieur ; mais il n'aurait écrit ni l'épître d'Héloïse à Abeilard, ni les morceaux les plus admirables de l'*Essai sur l'homme*, et il n'aurait pas fait, ainsi que Pope, de la traduction de l'*Iliade*, un poème magnifique. L'honneur d'égaler cette grande entreprise était réservé à Delille.

Nous n'avons personne à opposer à La Fontaine, écrivain unique, et le plus original de tous les poètes français, à l'exception peut-être de Molière. Nous ne prétendons pas non plus trouver, dans les meilleures pièces de Prior, Pope et Swift, des morceaux comparables à ces trésors de délicatesse et de grâce, qui font le charme des poésies légères de Chaulieu, Gresset, Gentil-Bernard, Boufflers, Bertin, Parny, et qu'on admire dans les moindres saillies échappées

à la plume de Voltaire; en un mot, nous avouons que les poètes français du siècle de Louis XIV sont au moins égaux aux poètes anglais sous la reine Anne. Mais ce règne ne fut point l'âge d'or de notre patrie; loin de là, nous avons toujours soutenu que si, à cette époque, elle a pris ses modèles en France, ce n'est qu'en s'écartant de la route naturelle qu'elle devait suivre, et par suite d'une véritable corruption due à l'ascendant éphémère du goût étranger sur la cour de nos rois, après la restauration. Quoi qu'il en soit, on saisit alors l'occasion d'étendre le domaine de la littérature anglaise. Mais, en moins d'un siècle, le champ assez resserré dont on l'agrandit, fut complétement exploré, et après avoir porté ce genre de mérite, qui dépend de la pureté de la diction, de la précision et de la finesse des pensées, à cette hauteur qu'il n'a jamais pu dépasser, le génie de notre poésie, pour reprendre son essor, s'est reporté vers ses vieux modèles du XVIIe siècle; là, un champ illimité s'est ouvert à ses conquêtes, et sa gloire y trouve une mine inépuisable.

Lorsque, en France, Racine et Voltaire eurent touché aux limites de l'art, il devint impossible aux écrivains français de remonter à des modèles plus riches et plus parfaits. La tâche scolaire de l'imitation classique une fois terminée, ils ne pouvaient recourir à leurs premiers poètes, et puiser dans leurs chants cette mélodie continue de l'ame, qui résonne sous le double ressort de l'imagination et du sentiment. Ainsi, se voyant tout-à-coup à la fin de leur carrière, ils n'ont plus eu qu'à déclarer qu'ils avaient atteint la perfection, et il ne leur est resté d'autre soin que celui de déchoir le moins possible de la hauteur à laquelle ils s'étaient élevés : il en est résulté que la poésie française, pendant la plus grande partie du dernier siècle, est demeurée stationnaire, même sous la plume de Voltaire; et que, depuis sa mort, elle n'a fait que déchoir et s'éteindre,

destinée à ne jamais dépasser les bornes qui lui ont été assignées par les beaux esprits et par les critiques du siècle de Louis XIV.

L'extrême agitation produite par la révolution ; les passions qu'elle excita ; les primes qu'elle semblait offrir aux talens de tout genre ; la vaste carrière qu'elle ouvrit à l'ambition de tous les citoyens, semblaient devoir rompre le charme léthargique qui pesait sur le génie de la nation, et ouvrir un champ nouveau à l'inspiration poétique. Malheureusement la révolution ne produisit pas cet effet ; ses jours atroces, voués au deuil et à la terreur, ne laissèrent dans les cœurs aucune place à ces douces émotions, sources fécondes de poésie ; et, sous Napoléon, les devoirs de la guerre absorbèrent les jeunes talens qui s'élevaient, tandis que la sévérité de sa domination militaire réprimait ce noble enthousiasme qui avait inspiré les chants de triomphe d'un peuple libre. Ce n'est que depuis sa chute, que le retour de la paix a forcé les esprits ambitieux à une autre lutte que celle des armes, et que les divisions survenues dans l'opinion publique ont exalté et enflammé les ames à un degré jusque-là inconnu ; aussi la poésie est-elle devenue un objet national, et a-t-elle reconquis, au service des partis opposés, une portion, non de son élégance, mais du moins de sa chaleur.

C'est sur la scène que nos poètes modernes ont fait un appel aux sentimens et aux préjugés populaires. En effet, le théâtre a toujours été le temple consacré à la muse française ; soit qu'elle fût convaincue que les accords qu'elle inspirait exigeaient le secours d'une pompe scénique, d'une déclamation pleine de grâce et de dignité, et les élans d'enthousiasme d'une multitude assemblée ; soit plutôt parce qu'il n'est point d'auteur français qui ne soit charmé de s'entendre déclamer devant un brillant auditoire, et de respirer en personne la vapeur enivrante d'un encens qui

s'exhale des cœurs et des voix de ses admirateurs. La situation actuelle du pays ajoute un motif plus puissant à cette prédilection. A Paris, le théâtre a toujours été l'appât le plus entraînant des sentimens populaires. Là, toute allusion fausse ou éloignée aux événemens passés, aux discussions d'une importance nationale, est saisie avec une extrême avidité et devient l'oracle de l'opinion, et cela, souvent sans que l'auteur y ait pensé; parfois même les auditeurs lui attribuent des allusions qui n'entrèrent jamais dans son esprit. Ainsi, par exemple, à la représentation des *Vêpres Siciliennes*, de M. Delavigne, une simple phrase qu'il protestait n'avoir été qu'accidentelle, fut considérée comme une insinuation politique, et fit le succès de la pièce et de l'auteur.

Toutefois, les écrivains ne se montrent pas toujours exempts de l'esprit de parti, qui cherche un appui dans leurs ouvrages. C'est au contraire vers ce facile et dangereux moyen de popularité qu'ils dirigent pour la plupart leurs efforts et leurs talens. Prenant d'ordinaire une part très-vive aux violentes discussions qui agitent malheureusement son pays, le poète se les exagère, ou du moins s'exalte à leur idée, et la passion de l'indépendance, l'amour de la patrie, la haine de l'influence étrangère, deviennent le sujet de ses vers.

Sur la scène, la politique a maintenant usurpé la place occupée par l'amour. Comme cette passion, elle se montre en première ligne, mais avec beaucoup plus de danger. Il est beau que le théâtre soit pour nous une école de patriotisme; mais lorsqu'il devient l'arène des antipathies nationales, il est dégradé de sa noble destination. Malheureusement telle nous paraît être la mode du jour. *Exercer à la vertu notre sensibilité*, n'est plus en France l'objet de la tragédie, et sur ce point, la définition de Blair est en défaut. L'ancien système est abandonné, ses sujets ne sont

plus tirés de l'histoire ancienne (1), et, sous ce rapport, l'exemple des meilleurs auteurs français est méconnu. Corneille et Racine dédaignèrent l'histoire de leur pays; Voltaire lui-même n'a pas écrit une tragédie nationale; car, bien que dans *Adélaïde du Guesclin* et dans *Zaïre*, on trouve des noms français, le sujet en est fabuleux; la Harpe et Ducis suivirent les anciens mo..èles. Il était réservé à un poète d'un ordre inférieur de faire la première épreuve du système qui domine aujourd'hui. On pardonna à Dubelloy l'incohérence, la complication de ses plans et la rudesse de son style, en faveur des élans de patriotisme excités par *le Siége de Calais* et *Gaston et Bayard*.

L'esprit de parti ouvrit bientôt un vaste champ aux progrès de ce système, et le nom de patrie, toujours si fécond en inspiration, mais qui l'est plus encore dans les jours de lutte pour les droits nationaux, fut destiné à exercer en France sa magique influence. Notre intention n'est pas de

(1) Les deux tragédies de *Sylla* et de *Régulus* sembleraient, par leur titre, faire exception à la règle; mais ces pièces y rentrent à quelques égards. Leur objet est simplement de représenter Napoléon dans deux situations remarquables, son abdication et son bannissement; du moins les spectateurs l'ont généralement pensé. Dans *Sylla*, Talma a cherché à le copier jusque dans sa coiffure, et l'effet en est prodigieux. On assure qu'après la première représentation, la police défendit à cet acteur de tenir ses mains derrière le dos, à l'instar de Napoléon; une considération d'un autre genre força les censeurs à supprimer les passages suivans du rôle de Sylla :

> C'était trop peu pour moi des lauriers de la guerre;
> Je voulais une gloire et plus rare et plus chère.
> Rome en proie aux fureurs des partis triomphans,
> Mourante sous les coups de ses propres enfans,
> Invoquait à la fois mon bras et mon génie;
> Je me fis dictateur, je sauvai la patrie,
> ....
> J'ai gouverné le monde à mes ordres soumis,
> Et j'impose silence à tous mes ennemis;
> Leur haine ne saurait atteindre ma mémoire,
> J'ai mis entre eux et moi l'abîme de ma gloire.

discuter le mérite politique ou dramatique de ses tragédies actuelles ; mais seulement de donner au lecteur une idée générale de l'état présent de la poésie chez nos voisins, abstraction faite, autant que possible, et des particularités de leur système dramatique et de l'influence de leurs dissentions intestines.

C'est d'après ces principes que nous choisirons les trois ouvrages capitaux de MM. de Lamartine, Casimir Delavigne et de Béranger, comme représentant des diverses nuances d'opinion auxquelles ils se rattachent.

Le mérite de ces trois ouvrages a été généralement apprécié; tous les partis rendent justice à l'élévation de sentimens qui caractérise M. de Lamartine, à l'énergie de Casimir Delavigne, à l'esprit et à la gaîté de Béranger. Le premier peut être considéré comme le représentant poétique de la haute aristocratie; le second comme l'oracle de l'indépendance, le champion de la nationalité, le barde des libéraux ; le troisième comme le poète du peuple. De toutes ces qualifications, la première est peut-être la seule qui soit arbitraire et gratuite.

Les *Méditations poétiques* consistent en une vingtaine de pièces, où le poète s'abandonne à ses réflexions sur divers sujets qui touchent à la métaphysique. Le caractère général qui les distingue est une pieuse mélancolie; elles émanent évidemment d'une ame possédée de l'enthousiasme religieux, la source de poésie la plus noble et la plus féconde; mais cet enthousiasme, bien qu'il ait parfois ses écarts, se montre toujours exempt de violence. On remarque, dans les *Méditations*, cette solennité de sentiment qu'on admire dans les chœurs d'*Athalie* et d'*Esther*, poèmes parfaits, où l'on voit, en quelque sorte, la piété la plus pure couler comme un ruisseau limpide de l'ame du poète, plutôt que ces vagues éclairs d'inspirations, qui perçaient à travers le fougueux délire de Lebrun. Mais, ce qui distingue surtout la

poésie de M. de Lamartine, c'est la hardiesse de sa versification, qui n'a pas peu scandalisé les écrivains de la vieille école, et n'avait jamais été portée aussi loin ; c'est peut-être aussi de fréquentes et heureuses irrégularités dans la construction de son vers. A la place de cette claire insipidité, qui caractérise en général les poèmes français, les siens se distinguent par ce mélange de vague et de profondeur qui produit tant d'effet dans ce genre de composition, lorsqu'il se fait sentir (selon l'expression d'un auteur français) comme l'*ame*, et non comme le *corps* du vers.

Un grand mérite de M. de Lamartine (ses compatriotes diraient peut-être *une faute*), est, selon nous, dans les emprunts assez nombreux qu'il a faits aux auteurs anglais. Nous ne saurions contester que la poésie française n'ait le droit de s'enrichir en les imitant et en naturalisant leurs pensées dans son domaine. Une expatriation volontaire ou forcée des inspirations originales de nos écrivains ne peut empêcher qu'on ne reconnaisse leur sol natal. Cette originalité formera toujours le premier caractère de notre littérature, et nous ne manquerons jamais à l'étranger de critiques, ni de consuls pour nous en faire honneur. M. de Lamartine peut en ce genre, et sans que nous ayons à craindre les protêts, tirer autant de traites sur nos poètes, que les écrivains français et lui-même l'ont fait sur ceux de l'antiquité. Au surplus, sur ce point, l'exemple de leurs grands poètes doit servir d'excuse à ceux d'un ordre inférieur; M. de Lamartine n'appartient pas à cette dernière classe; nous espérons même qu'il s'élevera au premier rang ; nous le considérons en ce moment comme le plus distingué des poètes français vivans, et pour en juger il nous suffira de citer les extraits de ses meilleures *Méditations*.

(*Ici l'auteur anglais transcrit en entier la* 4[e] *Méditation intitulée* l'Immortalité, *et celle intitulée* la Gloire, *adressée à un poète exilé : et il ajoute :*)

Certes, ces stances admirables sont les productions d'un génie noble et indépendant; dans la pièce intitulée *le Golfe de Bayes*, si remarquable par la mélodie de la versification, les vers suivans nous ont surtout frappé :

O de la liberté vieille et sainte patrie!
Terre autrefois féconde en sublimes vertus,
Sous d'indignes Césars maintenant asservie,
Ton empire est tombé, tes héros ne sont plus!
Mais dans ton sein l'ame agrandie
Croit sur leurs monumens respirer le génie,
Comme on respire encor dans un temple *aboli*
La majesté du Dieu dont il était rempli!

Passons aux élégies de M. Delavigne. L'auteur dit, dans un court avertissement : « J'ai cru pouvoir emprunter à » Barthélemy le titre de *Messéniennes*, pour qualifier un genre » de poésies nationales qu'on n'a pas encore essayé d'intro-» duire dans notre littérature. » Sans disputer avec lui sur le choix de ce titre, nous avouerons que la vigueur et l'enthousiasme qui distinguent son style et sa manière de sentir, forment un contraste frappant avec le faire de son rival. L'inspiration que l'on puise dans la piété, l'autre la tire du patriotisme. L'amour du pays et la haine des étrangers ont conduit naturellement M. Delavigne à des observations aussi fausses en point de fait, qu'admirables en poésie; mais ce qui domine dans ses écrits, c'est l'énergique effusion d'une sensibilité exaltée, qui jaillit comme un torrent d'une ame profondément pénétrée de l'amour de la liberté et de la haine de l'esclavage, et à qui il faut pardonner de rompre ses digues.

M. de Béranger a eu, pour devenir célèbre, un avantage qui manquait à MM. Delavigne et de Lamartine; il a été poursuivi, condamné et prohibé : n'est-ce pas dire qu'il est plus populaire que les autres? Des milliers d'exemplaires de ses chansons se sont écoulés en quelques semaines, et grâce au goût qu'on a, surtout en littérature,

pour le fruit défendu, obtenir une copie de ces précieuses satires, était une faveur qu'on n'obtenait pas toujours à prix d'argent; nous devons à un agent plus puissant l'exemplaire qui est sous nos yeux. Nous nous empressons de donner, sans commentaires, quelques échantillons de ces morceaux piquans, que l'auteur a si bien assaisonnés au goût du public.

(*Ici l'auteur cite les chansons intitulées :* les Révérends Pères, la Requête présentée par les Chiens de qualité, pour obtenir l'entrée libre au jardin des Tuileries, *et deux couplets du* Dieu des bonnes gens.)

A ces brillantes exceptions près, il faut reconnaître que la poésie française est aujourd'hui sur son déclin. Presque tous les poètes s'occupent exclusivement de tragédies; puisant leurs sujets dans les anciennes annales de leur pays, c'est moins au cœur humain qu'aux passions politiques qu'ils s'adressent. Des phrases pompeuses sur le patriotisme, des tirades véhémentes contre l'influence étrangère, font tous les frais de leurs succès. Les spectateurs les accueillent avec transport; mais ils sortent rarement attendris. De vigoureux applaudissemens, de vives acclamations, sont les palmes d'un auteur qui, au lieu d'émouvoir les affections sympathiques et de faire couler de douces larmes, ne s'attache qu'à prodiguer l'invective et à nourrir des haines nationales. Ainsi, le public et le poète font un double échange d'adulation pour eux-mêmes, d'injure contre l'étranger: l'un offre un aliment au sentiment d'irritation qui distingue cette époque; l'autre outrage incessamment la dignité de la poésie. Ainsi le goût se corrompt, le talent fait fausse route; un appétit morbide appelle les stimulans les plus pernicieux, et la main qui les administre languit sans pouvoir pour une plus noble destination. Mais, quelque dégradée que soit la poésie en France, il s'y trouve encore des ames accessibles à de sublimes inspirations. Les erreurs que nous déplorons prouvent qu'il y existe de

l'enthousiasme, une sensibilité profonde et des sentimens élevés. Ce sont là les meilleurs attributs de la poésie. Nous pouvons espérer qu'ils relèveront celle de la France de son abaissement actuel. (*Revue d'Edinbourg*).

MÉLANGES.

OBSERVATIONS PRATIQUES SUR L'ÉDUCATION DU PEUPLE, ADRESSÉES AUX CLASSES OUVRIÈRES ET A CEUX QUI LES EMPLOIENT;

PAR M. BROUGHAM (1).

Jamais, depuis la découverte de l'imprimerie, le corps social n'a reçu de bienfait plus signalé, que celui des institutions à l'examen desquelles M. Brougham a consacré son livre. Rien de plus admirable que la chaleur, la simplicité et la sagesse expérimentée qui distinguent les vues de l'auteur. De tous les titres d'honneur rassemblés sur sa tête, nul n'est plus digne d'envie que celui qui se fonde sur les services qu'il a rendus à la cause de l'éducation. De tout le bien qu'il a fait, celui-là est le plus fécond et le plus incontestable; la gloire qu'il en a retirée est pure de tout esprit de parti; elle ne lui a pas même été disputée. Grâces lui soient rendues surtout pour ses travaux récens en faveur des écoles d'ouvriers! Dans son mémorable exposé *de l'abus* des charités publiques, il était animé, autant par une juste indignation que par le plaisir de triompher de l'opposition redoutable qu'il rencontrait dans

(1) *Practical Observations upon the education of the people, adressed to the working classes, and their employers.* By H. Brougham, Esq., in-12, 33 pp. London.

l'indolence et la corruption de certaines classes ; ici, il n'a été excité que par l'humanité, par cet avant-goût sublime de l'amour et de la reconnaissance de la postérité, qui soutient les amis sincères de la patrie, lorsque, dans le silence, ils travaillent à assurer le bonheur de leurs concitoyens, sans enflammer leurs passions, ni capter violemment leurs suffrages.

Voici comment cet ouvrage est terminé :

« Il est inutile, dit M. Brougham, que je combatte, en finissant, les objections de ceux qui, par des motifs politiques, s'opposent à ce que l'instruction se répande dans les classes industrielles, et je me félicite de n'avoir point à remplir cette tâche pénible. Il n'est plus le tems où les faux dévôts pouvaient persuader aux hommes qu'il fallait mettre *sous le boisseau* les lumières de la philosophie, comme dangereuses à la religion, et où les tyrans proscrivaient, comme ennemis de leur pouvoir, les citoyens voués à l'instruction du peuple. On sent aujourd'hui l'absurdité de croire que la science des lois qui régissent l'univers dispose à l'incrédulité ; mais elle est le remède le plus sûr de la superstition et surtout de l'intolérance. Non, la pure, la vraie religion n'a rien à craindre des lumières que l'entendement humain peut tirer de l'étude de la matière ou de l'ame ; plus la science se répandra, mieux l'auteur de toutes choses sera connu, moins le peuple sera le jouet des fourbes et des imposteurs. C'est pour les tyrans et les mauvais gouvernemens que les masses éclairées sont un objet de terreur, la lumière est fatale à leur despotisme, et ils le savent bien ; mais il leur est plus aisé de la maudire que de l'éteindre. Elle s'étend, en dépit d'eux-mêmes, dans le pays où le pouvoir arbitraire semble le plus affermi ; et, en Angleterre, le moindre effort pour arrêter ses progrès entraînerait la ruine soudaine de celui qui serait assez insensé pour le tenter.

» Je dirai donc aux hautes classes de la société que la question n'est plus de savoir si le peuple sera instruit; elle est irrévocablement résolue; mais s'il sera bien ou mal instruit; s'il aura droit à une demi-instruction, ou bien à toute celle que réclament sa position et ses besoins. Qu'on ne s'effraie point de voir la masse du peuple trop éclairée dans ses rapports avec ses supérieurs. De simples ouvriers peuvent se distinguer par leur éducation, se livrer même à l'étude des hautes sciences. Quel en sera le résultat? celui de forcer leurs maîtres à mériter leur supériorité de position, en acquérant eux-mêmes des connaissances plus solides et une éducation plus forte. On agrandira l'enceinte de nos colléges, et plusieurs de nos grandes cités, spécialement la métropole, ne seront plus dénuées de moyens réguliers de fournir à leurs habitans toute l'instruction qu'ils peuvent désirer.

» Je dirai à la classe des artisans que le tems est arrivé, où elle peut, en faisant un grand effort, s'assurer pour toujours l'inappréciable bienfait de l'instruction. Jamais les riches n'ont été plus disposés à leur en faciliter les moyens; mais aussi le peuple doit profiter de l'opportunité des circonstances, et suivre le mouvement imprimé par les hautes classes à l'éducation populaire. Ceux qui, déjà lancés dans la carrière, ont savouré les fruits de la science, n'ont plus besoin qu'on les exhorte à persévérer; mais si ces pages tombent dans les mains d'un ouvrier, dans les momens de loisir qui lui restent nécessairement après les travaux de la journée, je ne lui demande d'autre récompense (moi qui, à toutes les heures, ai écrit pour son bien-être), que d'économiser trois *pences*, le jour suivant, d'acheter la vie de Franklin et d'en lire la première page. Je suis sûr qu'il lira le reste, et qu'il consacrera son tems et ses épargnes à acquérir les connaissances qui, d'un *garçon imprimeur*, ont fait le plus grand philosophe

et l'un des plus grands hommes d'état de son siècle. Peu d'hommes, sans doute, sont destinés à s'élever à sa hauteur; il n'est point nécessaire de se diriger dans la vie avec cette parfaite régularité, avec cette rigide économie de tous ses instans; mais tous peuvent faire bonne route, en étant, comme lui, sobres, actifs et studieux; et nul ne peut dire, avant d'avoir fait cet essai, jusqu'à quel point il est capable de se rapprocher de son modèle. »

Le livre de M. Brougham est court; mais il est plein, et nous serions bien trompés s'il n'acquérait pas cent fois plus de publicité que l'extrait que nous en donnons.

EXTRAIT DES DÉPOSITIONS FAITES DEVANT LES COMITÉS DU PARLEMENT BRITANNIQUE, NOMMÉS DANS LES SESSIONS DE 1824 ET 1825, POUR ÉTABLIR UNE ENQUÊTE SUR L'ÉTAT DE L'IRLANDE.

Vendredi, ce 25 mars 1825, sous la présidence de lord vicomte Palmerston, le très-révérend père Jacques Magaurin, docteur en théologie, évêque du diocèse d'Amagh, est appelé et interrogé.

Demande. Avez-vous connaissance de certaines communications qui ont eu lieu en 1788, entre les catholiques anglais de ce royaume et quelques universités étrangères, touchant l'autorité du pape? — *Réponse.* Oui, j'en ai quelque souvenir.

D. Sur l'invitation de M. Pitt, les catholiques anglais n'ont-ils pas soumis, dans le cours de cette même année, certaines questions à ces universités? — *R.* Je me rappelle ce fait. On s'en entretenait beaucoup au collége irlandais de Salamanque, quand j'y arrivai, en 1789.

D. Voici ces questions : 1° Le pape, les cardinaux,
» aucun corps ou individu, faisant partie de l'église de
» Rome, exercent-ils de droit aucune autorité, pouvoir,
» juridiction ou prééminence civiles quelconques dans
» l'empire Britannique? 2° Le pape, les cardinaux, au-
» cun corps ou individu, faisant partie de l'église de Rome,
» peuvent-ils, sous quelque prétexte que ce soit, délier
» les sujets de ce royaume de leur serment d'allégeance
» au souverain? 3° Existe-t-il dans la religion catholique
» aucun point de doctrine, d'après lequel le catholique
» soit dispensé, comme homme public ou comme simple
» particulier, de garder sa foi envers les hérétiques ou au-
» tres individus professant des opinions religieuses, autres
» que les siennes. » Où doivent se trouver les réponses
qui ont été faites à ces questions? *R.* Je crois que ces
questions furent soumises aux universités de Salamanque,
d'Alcala et de Valladolid, ainsi qu'à celles de Paris, de
Louvain et de Douai, et que toutes y firent les mêmes réponses, au moins en substance.

D. Les réponses ne sont-elles pas comprises en détail dans les Mémoires de M. Butler? — *R.* Je crois qu'oui.

D. La doctrine que contiennent ces réponses est-elle admise par les évêques catholiques d'Irlande? *R.* Oui, elle l'est également par les laïques catholiques de ce pays. Je crois même que ces décisions ont servi de base au serment d'allégeance qui a été dressé pour eux.

D. Ne joignit-on pas un précis de ces réponses à l'adresse du comité catholique, publié en 1793? — *R.* Je crois qu'oui.

D. Avez-vous lu ces décisions? — *R.* Oui, et j'y souscris de toute mon ame.

D. La pièce que vous avez dans ce moment devant vous, est-elle un précis des réponses dont il s'agit? — *R* Oui.

Précis de la réponse faite par la Faculté de théologie de Paris aux questions énoncées ci-dessus.

Après un préambule dans les formes usitées par l'Université de Paris, la première question est résolue en ces termes : « Ni le pape, ni les cardinaux, ni aucune congré-» gation, ni aucun individu, faisant partie de l'église ro-» maine, n'exerce, en vertu d'aucune autorité, pouvoir, » juridiction ou prééminence quelconques, d'institution di-» vine, inhérens à leur personne, à eux départis ou à eux » appartenant de quelque manière que ce soit, aucune » autorité, pouvoir, juridiction ou prééminences civiles, » dans aucun royaume, et par conséquent aucun privilége » de ce genre dans l'empire Britannique. La Faculté de » théologie de Paris a toujours professé cette doctrine ; elle » l'a maintenue en toute occasion, *et elle proscrit rigoureu-» sement de ses écoles toute doctrine contraire.*

Réponse à la deuxième question. « Ni le pape, ni les » cardinaux, ni aucun corps, ni aucun individu, faisant » partie de l'église de Rome, ne peuvent, par la vertu des » clefs de saint Pierre, délier ou affranchir les sujets du » roi d'Angleterre de leur serment d'allégeance envers » lui.

» Cette question et celle qui la précède, se lient si inti-» mement entr'elles, que la solution de l'une est naturelle-» ment et nécessairement celle de l'autre.

Réponse à la troisième question. « L'église catholique » n'admet point la doctrine d'après laquelle le catholique » serait dispensé de garder sa foi envers les hérétiques ou » schismatiques, la maxime qui permet de violer sa foi » envers les hérétiques, répugne tellement à tout principe » d'honnêteté et spécialement aux opinions des catholiques, » qu'il n'est rien dont ils aient eu plus à se plaindre que » de la méchanceté des protestans qui la leur ont attribuée.

» Donné à Paris, dans l'assemblée générale, tenue ce » jeudi onzième jour, avant les calendes de mars 1789. »

(*Signé*, *etc.*, *etc.*)

Université de Louvain.

« La faculté de théologie de Louvain, appelée à donner » la solution des questions ci-dessus énoncées, le fait avec » empressement; elle s'étonne toutefois qu'à la fin du » XVIIIe siècle, de pareilles questions soient soumises à un » corps savant par des habitans d'un royaume qui se fait » gloire d'avoir produit tant de sujets distingués par leurs » talens et leurs lumières. La faculté, rassemblée pour » l'objet ci-dessus, s'accorde à l'unanimité à répondre néga- » tivement à la première et à la seconde de ces questions.

» La Faculté ne se croit pas obligée de développer ici » les motifs sur lesquels sa solution est fondée, ni de citer » les passages de l'Écriture-Sainte, et les écrits des Pères » qui sont à l'appui : cela a déjà été fait par Bossuet, par » de Marca, par les deux Barclays, par Goldast, par » les deux Pithou, par d'Argentré, par Widringhen, et » par S. M. le roi Jacques Ier dans sa dissertation contre » Bellarmin et du Perron, etc., etc.

» La Faculté déclare ensuite que le pouvoir souverain » de l'état n'est subordonné ni directement, ni indirecte- » ment à un autre pouvoir, fût-ce même un pouvoir » spirituel, lequel a été institué uniquement pour le salut » des ames;

» Qu'aucun individu ou réunion d'individus, quelqu'é- » levés qu'ils soient, en puissance ou en dignité, que » même le corps universel de l'église catholique assemblé » en concile général, ne peuvent, sous quelque motif ou » prétexte que ce soit, affaiblir le lien qui unit le souverain » à ses peuples, encore moins affranchir ces derniers de » leur serment d'allégeance.

» Passant à la troisième question, la Faculté de théologie,
» étonnée qu'une pareille question lui soit soumise, répond
» de la manière la plus formelle qu'il n'existe pas et qu'il
» n'a jamais existé chez les catholiques ou dans les doc-
» trines de l'église de Rome, aucune loi ou principe qui au-
» torise le catholique, soit comme homme public, soit
» comme simple particulier, à manquer à sa foi envers les
» hérétiques ou autres individus professant une croyance
» autre que la sienne. La Faculté déclare que, selon la
» doctrine des catholiques, la loi divine et naturelle qui
» impose à chacun l'obligation de garder sa foi et de tenir
» ses promesses, reste la même, qu'elles que soient les
» opinions religieuses de ceux avec qui ils ont contracté.
» Fait et signé, etc., etc., ce 18 novembre 1788. »

Université de Valladolid.

On répondit aux trois questions :
« 1° Que ni le pape, ni les cardinaux, ni même un con-
» cile général de l'église, n'avaient autorité, pouvoir, ju-
» ridiction ou prééminence civile directement ou indirec-
» tement, dans le royaume de la Grande-Bretagne, ni
» dans aucun autre royaume ou province, où ils ne seraient
» point saisis de la puissance temporelle ;
» 2° Que ni le pape, ni les cardinaux, ni même un con-
» cile général, ne peuvent délier les sujets de la Grande-
» Bretagne de leur serment d'allégeance, ni les dispenser
» de leurs obligations ;
» 3° Que l'obligation de garder sa foi est fondée sur la
» loi naturelle qui régit également tous les hommes,
» quelles que soient leurs croyances religieuses, et que
» cette loi le commande encore plus impérieusement au
» catholique, parce qu'elle se trouve confirmée par les
» principes de sa religion.
» Signé dans les formes usitées, ce 17 février 1789. »

Analyse des nouvelles propositions faites par M. Huskisson, a la chambre des communes, sur la réduction des droits de douane.

« Lorsque j'ai proposé à la chambre le bill sur les droits d'entrée des marchandises étrangères, a dit cet homme d'état, je me suis entouré de toutes les lumières qui pouvaient m'éclairer sur l'utilité de la mesure. Dans ce but, j'ai fait un appel à toutes les classes dont elle devait affecter les intérêts; et, après avoir mûrement examiné les nombreuses observations qui m'ont été adressées, j'ai cru devoir apporter quelques modifications aux propositions que j'ai faites au mois de mars dernier.

» Je me vois forcé de renoncer à la réduction que j'avais d'abord proposée sur les droits auxquels sont soumis les fils et tissus de coton, ainsi que les poteries, faïences et porcelaines, etc.

» J'avais d'abord proposé de n'assujettir les fils et tissus de lin, qu'à un droit de 26 pour cent de la valeur que ces articles ont en Angleterre; mais après avoir entendu toutes les parties intéressées dans cette branche de notre industrie, je me suis déterminé à fixer le droit d'après les prix auxquels ces articles se vendent à l'étranger. Mon but a été de ne point aggraver actuellement la position du manufacturier anglais; mais je me réserve d'introduire progressivement, durant les huit années qui vont s'écouler, la concurrence dans cette branche de production, en opérant chaque année une nouvelle réduction, à moins que, par l'introduction de machines plus parfaites et à l'aide de nouveaux capitaux, nos manufacturiers ne préviennent ce résultat.

» Je propose sur les verreries des droits plus modérés que je ne l'avais fait d'abord; mais, sur ces articles, comme

sur les lins, la réduction sera graduelle. C'est également d'après ces bases que j'ai réduit les droits sur les papiers. Toutefois, la prohibition qui pèse, en France et dans les Pays-Bas, sur les produits bruts de nos papeteries, m'a forcé d'augmenter ces droits de 4 p °/₀.

» J'ai pensé qu'il était de l'intérêt des libraires anglais, et surtout qu'il importait aux progrès de la littérature et à la propagation des connaissances humaines, que les droits sur les livres importés fussent considérablement diminués.

» Je passe sur une foule d'autres articles dont les droits ont été réduits par le bill du 25 mars dernier. Je ferai observer, toutefois, que je suis décidé à diminuer encore les droits que ce bill avait déjà modérés sur les chanvres et sur les suifs.

» Mon dessein était de faire exécuter la disposition qui réduit les droits sur la potasse, à partir du 1er janvier prochain; mais il m'a été démontré que lorsque leur taux a été élevé, il y a quelque tems, le gouvernement s'était tacitement engagé à n'y apporter aucun changement avant six ans; cette considération m'a déterminé à n'effectuer la réduction que du jour où ce délai sera expiré.

» Je n'apporterai aucune modification aux droits sur les bois de construction; mais je soumettrai au Parlement un réglement tendant à empêcher que la taxe ne soit éludée; ces bois paient 55 liv. et les planches 44 liv. pour chaque 126 pièces. Je n'ignore point que jusqu'ici on a réduit l'épaisseur des madriers, pour éluder le paiement du droit qui pèse sur eux. Quoi qu'il en soit, je me borne à demander que les fortes planches qu'on obtient de cette manière, soient soumises aux mêmes droits que les bois de charpente.

» Le droit sur les bois de la marine, travaillés dans les colonies, et qui servaient à la construction des vaisseaux, dans la métropole, a été jusqu'ici de plus de 50 p. °/₀, et voilà pourquoi les bois énormes du Canada n'ont jamais été

d'un grand produit pour l'Angleterre. Je réduis ces droits à 15 p. °/₀, et j'ai la ferme conviction que cette mesure ainsi que toutes celles que je viens de proposer, contribueront éminemment aux progrès de notre prospérité nationale.

» Le nouveau système que je recommande aux lumières du Parlement Britannique, a surtout, en ce moment, le mérite de l'opportunité. J'ai la ferme conviction que si les coalitions d'ouvriers, ce grand fléau de notre industrie manufacturière, ne peuvent être réprimées par les lois, elles le seront par les facilités accordées à l'importation des produits étrangers. Il faut que les ouvriers sachent que le consommateur anglais ne saurait être condamné à s'approvisionner à des prix exorbitans, et que la nation entière ne doit point rester engagée dans la position fâcheuse où la placeraient les tentatives de quelques hommes, pour empêcher le libre emploi du capital et du travail. Je crois pouvoir assurer que si les charpentiers de vaisseaux cherchent à faire la loi aux armateurs; s'ils ne laissent pas les hommes laborieux et habiles, que réclament nos chantiers, suivre en liberté l'impulsion de leurs intérêts, le Parlement permettra l'usage des bâtimens étrangers. La déclaration que je viens de faire concerne également les classes qui exploitent les diverses branches de notre industrie manufacturière; qu'elles prennent garde au piége qui leur est tendu par quelques brouillons. Les mesures que je viens de proposer nous affranchiront nécessairement de l'espèce de dictature que font peser sur nous les coalitions de la classe ouvrière, en faisant disparaître les restrictions qui, jusqu'ici, ont donné aux artisans de la Grande-Bretagne, l'avantage sur ceux de l'étranger, dans la fabrication des principaux articles de nécessité, d'utilité ou de luxe. S'ils ont recours à ces coalitions perturbatrices et illégales, qui nous ont fait tant de mal, la nation n'en restera pas tranquille spectatrice, et elle ouvrira ses ports aux produits

industriels des peuples voisins. Il est du devoir du Parlement Britannique d'apprendre à ces hommes abusés, qu'ils ne sauraient, sans crime, entraver la libre distribution du capital et du travail. Cette liberté, qui n'existe pas en ce moment, on l'obtiendra bientôt, non par des lois pénales, mais par une plus grande concurrence entre tous ceux qui nous livreront à un prix raisonnable les fruits de leur industrie. Ces motifs suffiraient pour engager la chambre à accueillir favorablement des résolutions qui mettent un terme à un système de prohibition, dont les coalitions d'ouvriers ne sont pas les plus funestes conséquences.

» Je désire, a dit M. Huskisson en finissant, réduire, autant que possible, les droits qui grèvent certains articles de consommation qui nous sont expédiés par les négocians des Indes orientales. Le droit sur les poivres est, en ce moment, de 500 p. °/₀ ; il est de 2 sh. 6 d. (plus de 3 fr.) par livre, et la livre ne revient qu'à 5 d. (50 c.). Cette taxe énorme n'a d'autre effet que de diminuer la consommation et d'encourager la fraude. Je propose de réduire le droit à 1 sh. par livre ; cette mesure encouragera l'industrie dans les Indes orientales, et contribuera au bien-être d'un pays que tant de charges grèvent encore.

Par le bill du mois de mars 1825, les droits sur les fers étrangers avaient été considérablement réduits ; ceux sur les vins de France ont été réduits ainsi qu'il suit : à 6 sh. par gallon (environ 7 fr. 50 c.), et à 6 sh. 6 d., quand les vins sont importés sur des vaisseaux étrangers. »

Les propositions de M. Huskisson ont été unanimement adoptées par la chambre des communes et par celle des lords.

NOUVELLES DES SCIENCES,

DE LA LITTÉRATURE, DES BEAUX-ARTS, DU COMMERCE, DES ARTS INDUSTRIELS, DE L'AGRICULTURE, ETC.

SCIENCES.

Chimie appliquée aux arts. — On est enfin parvenu à soumettre à l'analyse le carbone pur. L'échantillon sur lequel on a opéré, a été obtenu par le professeur Mac Neven, de New-York, au moyen du déflagrateur de M. Hares. Il consiste en deux globules adhérens d'inégales dimensions, de couleur noire, terne et opaque. Lorsqu'on le frappe, il cède sans casser, il reçoit le poli du fer; il donne prise à la lime comme le fer et l'acier le plus tendre; il est malléable et obéit aux lois du magnétisme. L'acide nitrique agit vivement sur lui. L'analyse de ce carbone, faite par M. Vanuxen, a donné pour produit un oxide de fer au maximum et un peu de silice. La proportion du silice au fer est à peu près de 11 à 3.

Indigo. — Nous devons à Bergman l'analyse jusqu'ici la plus exacte de l'indigo. D'après ses expériences, les meilleurs échantillons d'indigo offrent à l'analyse 47 p. °/₀ de pur indigo, 12 de gomme, 6 de résine, 22 de terre et 13 d'oxide de fer.

Une analyse faite postérieurement par M. Chevreul, sur le meilleur Guatimala (*Annales de Chimie*, t. 68), donne 47 p. °/₀ d'indigo pur. Quant aux matières étrangères qui s'y incorporent, les résultats de ce chimiste diffèrent un peu de ceux obtenus par Bergman. Cette différence s'explique par la diversité des procédés employés dans chaque

pays pour l'extraction de l'indigo, et par les variétés de la plante qui fournit cette matière. L'indigo pur constitue seul la matière colorante. Trois chimistes de Glasgow, MM. Thompsom, Ure et W. Crum en ont publié l'analyse. Ils ont tous adopté le même procédé, qui consiste à brûler dans un tube de verre de couleur verte, une portion donnée d'indigo mis en contact avec l'oxide noir de cuivre. L'indigo, étant bien dissous et fondu avec l'oxide, on chauffe l'appareil au point de consumer le carbone et l'hydrogène de l'indigo, et de dégager l'azote. La quantité de gaz acide carbonique et d'azote produite par l'opération et la perte que l'oxide subit dans son poids, déterminent les principes constituans de l'indigo. Les résultats suivans ont été obtenus.

Le docteur Thompsom a trouvé 40-39 de carbone, 13-46 d'azote, 46-15 d'oxigène et point d'hydrogène; le docteur Ure, 71-37 de carbone, 10 d'azote, 14-27 d'oxigène et 5-38 d'hydrogène; et M. Crum, 73-22 de carbone, 11-26 d'azote, 15-60 d'oxigène et 2-92 d'hydrogène.

On voit que les analyses de MM. Ure et Crum donnent à peu près le même résultat, et que celle de M. Thompsom en diffère trop pour ne pas laisser beaucoup de doutes sur l'exactitude de leurs expériences.

Point d'ébullition des liquides. — Il résulte de quelques expériences et observations récentes que le point d'ébullition de l'eau et des autres liquides, n'est point aussi uniforme sous un égal degré de *pression* qu'on l'avait cru généralement; car il est démontré que si l'on introduit dans un liquide chauffé quelque corps solide, tels que des copeaux, des fragmens de verre, des particules métalliques, ce liquide entre en ébullition, c'est-à-dire se vaporisera à une température plus basse qu'il ne l'eût fait sans cette circonstance.

Un procédé semblable a long-tems été pratiqué par les fabricans qui possèdent des machines à vapeur, à l'effet d'augmenter et d'accélérer le dégagement de la vapeur. Mais il ne paraît pas jusqu'ici avoir été bien compris, et avoir fixé l'attention; il vient d'être consigné dans une notice curieuse, et signalé comme très-avantageux aux distillateurs, qui peuvent en faire la plus heureuse application.

STATISTIQUE.

Taxe des pauvres. — La taxe pour l'entretien des pauvres a été, dans l'année qui se termine au 25 mars 1824, de 6, 833, 635 liv. st. Elle a été inférieure de 94, 532 liv. st., à celle de 1822-23, et de 2, 486, 410 liv. st., à celle de 1817, époque où ce genre de taxe a atteint son *maximum*.

La dépense totale supportée pour les pauvres, en 1823-24, n'est, au-dessous de celle de 1822-23, que de 38, 742 liv. st.

Le terme moyen de cette dépense, pour les trois années antérieures à mars 1815, a été de..... 6, 129, 844 liv st.

Pour les trois années, finissant en 1818, de....................................... 6. 844, 290

De 1818 à 1821, de......................... 7.272.533

Et enfin de 1821 à 1824, de................ 5,955,092

La dépense pour les pauvres, en 1823-24, étant de 5,734,216 liv. st., est plus faible que toutes celles des années postérieures à 1815, et n'excède celle de 1815 que de 9,710 liv. st.

Dans quelques comtés, la taxe des pauvres a augmenté en diverses proportions; dans celui de Wilts, par exemple, elle est de 6 p. °/₀; dans celui de Berks de 7 p. °/₀; dans d'autres de 6 p. °/₀, etc.

Le comté de Sussex est à cet égard le plus chargé relativement à sa population. Le comté de Lancastre est celui où la taxe est plus légère.

— *Individus détenus dans les prisons d'Angleterre.* — D'après un rapport fait au secrétaire d'état de l'intérieur, (M. Peel) sur l'état des prisons en 1822 et 1823, le nombre des prévenus, écroués, était en 1822, pour l'Angleterre, de 20,835; pour le pays de Galles, de 200; et en 1823, de 257 pour ce dernier pays, et de 21,849 pour l'Angleterre.

Déportés à la Nouvelle-Galles du Sud. — L'almanach qui s'imprime dans la colonie anglaise de Botany-Bay ou *New South Wales*, et qui contient les noms de tous les déportés arrivés dans cette colonie en 1824, constate que leur nombre total est pour cette année de 957.

COMMERCE.

Commerce de la Grande Bretagne. — De l'état officiel suivant qui a été déposé sur le bureau de la chambre des communes, il résulte que le montant brut des valeurs exportées dans le cours de l'année dernière, excède de vingt-un millions sterlings, celui des valeurs importées dans cette même année.

Année se terminant au 5 janvier 1825.

Total des valeurs importées dans la Grande-Bretagne, liv. sterl. 41,729,485 sh. 9 d.

Valeurs exportées de la Grande-Bretagne, savoir :

	Liv. st.		
Matières premières et objets fabriqués d'origine tant irlandaise que britannique.	51,718,609	17 sh.	8 d.
Matières étrangères et denrées coloniales..	11,506,665	8	10
Liv. st........	63,225,272	7	6

Etat de la valeur des matières exportées dans l'Amérique du sud dans le cours de trois années se terminant au 5 janvier 1825.

Années.	Valeur des matières exportées de la Grande-Bretagne dans l'Amérique méridionale (y compris le Mexique et le Brésil.)								
	Produits et objets manufacturés de la Grande-Bretagne et d'Irlande.			Matières étrangères et coloniales.			Produit total des matières exportées.		
	Liv. st.	sh.	d.	Liv. st.	sh.	d.	Liv. st.	sh.	d.
1823	3,166,071	11	7	122,384	12	5	3,288,456	4	0
1824	4,219,890	6	2	153,666	2	1	4,373,556	8	3
1825	5,563,434	18	7	301,888	8	3	5,865,323	6	10

L'état ci-dessus est tiré d'une brochure qui vient de paraître à Londres, intitulée : « *Present operations and future prospects of the Mexican mine association, By sir William Rawson.* »

Cette brochure, dit le *Blackwood's Magazine*, du mois de juin, présente sous un point de vue frappant les immenses avantages que l'Angleterre doit retirer, tant sous le rapport commercial que politique, de ses relations avec les républiques de l'Amérique méridionale.

Commerce britannique du Levant. — D'après les états du produit des douanes anglaises, qui viennent d'être soumis au Parlement, le montant des exportations faites au Levant, pour chacune des trois dernières années, est ainsi qu'il suit :

En 1822.	972,447	liv. st.	8 sh.	1 d.
1823.	1,274,237		16	9
1824.	1,397,309		4	11

Les importations du Levant dans les Iles Britanniques ont augmenté dans la même proportion. L'existence d'une *Compagnie du Levant* a fait jusqu'ici peser un droit de trois pour cent sur ce commerce, tant en ce qui regarde les importations que les exportations. Mais la suppression de cette Compagnie fera à l'avenir disparaître ce droit.

Situation des finances de la Compagnie des Indes. — Il s'est établi depuis peu entre l'*Asiatic Journal* et l'*Oriental Herald* (le Héraut de l'Orient) (1), deux journaux publiés à Londres, une polémique assez animée à l'occasion de l'ouvrage de M. J.-B. Say, intitulé : *Essai historique sur l'origine, les progrès et les résultats probables de la souveraineté des Anglais dans l'Inde*, et de l'écrit de M. de Sismondi sur le même sujet.

Le n° 114 de l'*Asiatic Journal*, qui vient de paraître, relève quelques erreurs dans lesquelles seraient tombés MM. Say et de Sismondi ; il contient en même tems l'analyse d'un écrit nouveau intitulé : *Financial situation of the East India company* 1824, *by Georges Tucker, esquire*, sur lequel il s'appuie pour réfuter les allégations de M. Say, relatives à l'état financier de la Compagnie, et son opinion sur l'importance dont les possessions de l'Inde sont pour la métropole.

M. Say ayant assuré, dans son *Essai historique*, que les finances de la Compagnie présentaient un déficit annuel de plus de 2,000,000 st. ; l'*Asiatic Journal* lui oppose les états officiels, produits par M. Tucker, qui embrassent une période de vingt-huit ans, de 1792 à 1821. D'après ces états, les finances de la Compagnie présentent au contraire un excédant d'environ 2,000,000 st.

(1) On s'abonne à ce journal, à la librairie orientale de MM. Dondey-Dupré, père et fils, rue Saint-Louis, n° 46, au Marais, et rue Richelieu, n° 47 *bis*.

Il est difficile de recueillir des notions positives sur cette matière, parce que la Compagnie n'est pas tenue de soumettre tous les ans au Parlement un compte de ses finances; cependant elle fut obligée, en 1818, d'en présenter un état détaillé, à l'effet d'obtenir le renouvellement de son privilége; c'est à l'aide de ces tableaux que M. Tucker a pu établir un parallèle entre la situation commerciale de la Compagnie à cette époque, et sa situation actuelle.

En 1814-1815, l'actif de la Compagnie était de.	22,787,034 liv. st.
Son passif de........................	2,484,270
Balance en faveur de l'actif....	20,302,764
Déduction faite du montant des obligations de l'Inde (*India Bonds*), ci.................	4,487,170
L'actif se réduit à..................	15,815,594
En 1822-1823, l'actif de la Compagnie était de..	26,878,165
Passif......................	2,252,307
Balance en faveur de l'actif...................	14,625,858
Déduction faite du montant des obligations de l'Inde, ci..........................	3,937,729
L'actif se réduit à..................	20,688,129

Ainsi l'actif de la Compagnie, de 1815 à 1823, a augmenté de 5,000,000 l. st., et son passif a diminué dans la même proportion. En retranchant de cette somme les fonds nécessaires à l'amortissement de la dette territoriale, l'auteur a réduit à 3,630,595 l. st., ce qui donne à la Compagnie un surplus annuel de 450,000 l. D'après ce calcul, de 1823 à 1824, terme de son privilége, elle accroîtra ses bénéfices de 4,950,000 l. st. Complètement libérée de ses obligations de l'Inde, et riche de 24,500,000 liv., elle pourra retirer cet énorme capital en

1834, si le parlement ne consent pas à renouveler son privilége.

M. Tucker analyse ensuite les divers états de situation de la Compagnie, considérée, soit comme association de commerce, soit comme puissance territoriale; l'examen de sa situation, sous ce double rapport, le conduit aux résultats suivans :

1° En tems de paix, les recettes territoriales de la Compagnie, déduction faite des charges locales et des arrérages des obligations de l'Inde, peuvent offrir un excédant de 2,000,000 liv.

2° Si l'on en retranche 1,500,000 liv. dépenses relatives à des intérêts territoriaux ou politiques, le revenu net de la Compagnie, provenant de la possession du pays, sera de 500,000 liv. st.

3° La dette de la Compagnie s'élevait, au 30 avril 1822, à 31,623,720 liv. st., ce qui entraîne une charge annuelle de 1,896,524 liv. st. pour le service des intérêts.

4° Après avoir payé les dividendes de ses actionnaires, les arrérages des obligations de l'Inde, et pourvu aux frais des établissemens de tout genre qu'elle entretient, tant dans la métropole que dans l'Inde et ailleurs, la Compagnie retire de son commerce un bénéfice net de 450,000 liv. st.

5° Ainsi, le revenu net, territorial et commercial de la Compagnie est, en tems de paix, d'environ un million st., somme dont elle peut affecter une partie à l'acquittement de sa dette, et l'autre à l'accroissement du capital qu'elle consacre à ses entreprises commerciales.

6° Depuis le dernier renouvellement du privilége de la Compagnie, le total annuel de ses recettes s'est accru annuellement d'environ 3,000,000 st., malgré les guerres qu'elle a eu à soutenir.

M. Tucker, après avoir retracé les circonstances de cette prospérité financière, fait l'apologie du mode de gouver-

nement adopté par la Compagnie dans ses vastes possessions, et de son système politique; il ne craint point qu'elle abuse de sa souveraineté, puisqu'elle ne l'exerce que sous une responsabilité réelle, et dans les limites que défend et surveille une hiérarchie de pouvoirs, qui tous relèvent du peuple anglais, de la couronne et du parlement britannique.

Quant à cette fausse philantropie, qui nous inviterait à affranchir le peuple hindou de tout joug étranger pour le rendre au bonheur et à la liberté, dit en finissant M. Tucker, il me suffit, pour la combattre, d'énoncer cette vérité : que, quels que soient nos droits sur les peuples de l'Inde, nous les gouvernons mieux qu'ils ne se gouverneraient eux-mêmes, et que notre domination, n'eût-elle d'autre effet que de prévenir les luttes sanglantes qui probablement s'élèveraient parmi eux, s'ils étaient livrés à eux-mêmes, devrait être considérée comme un bienfait pour l'humanité.

Iles Philippines. — Une lettre de Manille, du mois de septembre dernier, insérée dans un journal de l'Ile de France, nous apprend que cette ville a perdu une grande partie de son éclat, depuis que l'indépendance du Mexique a détruit tout rapport entr'elle et Acapulco, qui lui fournissait tous les ans une somme considérable de piastres fortes. A Manille, le commerce est nul et l'argent fort rare; les vins, les liqueurs de tout genre, et, en général, les denrées alimentaires sont soumises à un droit d'entrée de 50 p. °/₀ de leur valeur. Les marchandises les moins imposées paient 10 1/2 p. °/₀; celles qui viennent d'Espagne, sur des bâtimens de ce pays, sont les seules qui entrent en franchise. Le droit de 50 p. °/₀ a été établi par les cortès; on ignore si le roi le supprimera.

État des exportations des tissus de coton et des laines filées provenant de l'Angleterre, dans le cours des trois dernières années.

1822	Tissus de coton.	23,938,260 Liv. st.	26,357,073 Liv. st.
	Laines filées....	2,418,588	(658,926,825 francs.)
1823	Tissus de coton.	24,618,588	27,245,220 Liv. st.
	Laines filées....	2,626,632	(681,150,500 francs.)
1824	Tissus de coton.	26,880,937	30,019,284 Liv. st.
	Laines filées....	3,138,357	(750,482,100 francs.)

Ainsi, le montant de l'exportation des tissus de coton et des laines filées a été de 2,774,064 liv. st. (69,351,600 fr.) plus considérable en 1824 qu'en 1823; cette différence est due principalement aux emprunts de l'étranger, que nous avons rempli l'année dernière, en valeurs représentées par les produits industriels que nous avons exportés. Ce fait explique le peu d'activité qui semble régner cette année dans notre commerce.

État des billets de la Banque d'Angleterre en circulation dans les années 1823, 1824 *et* 1825.

Du 5 avril 1823 au 5 avril 1824...Liv. st.	18,984,449	19 sh.	1 d.
Du 3 avril 1824 au 2 avril 1825.........	10,092,009	14	11

Mouvemens des ports.—On vient de soumettre au parlement le tableau officiel des bâtimens qui sont entrés dans les ports de la Grande-Bretagne, dans le cours des années 1822, 1823 et 1824; ce tableau indique le tonnage de chaque bâtiment, et le nombre de ses matelots; il distingue les navires anglais des navires étrangers, en désignant à quelle puissance appartient chacun de ces derniers.

On n'a présenté au parlement, dans le cours de la session actuelle, aucun document plus intéressant que ces tableaux. Il nous mettent à même de juger de quelques-

uns des effets produits par les modifications qu'a subies notre acte de navigation, et d'apprécier les progrès de notre commerce.

On y voit, par exemple, que le nombre des matelots régnicoles, employés sur nos bâtimens, a été de 98,976, en 1822; de 112,244 en 1823; et de 108,700 en 1824. Ainsi ce nombre, en 1823 et en 1824, a été supérieur d'un dixième environ à celui de 1822.

On y voit aussi que, de 1822 à 1823, le nombre des matelots employés sur les bâtimens étrangers qui commercent avec nous, s'élève de 28,000 à 42,000.

Il est donc clair que les modifications subies par l'acte de navigation ont favorisé les intérêts maritimes de la Grande-Bretagne, bien qu'elles aient été plus utiles encore à ceux de l'étranger. Mais il suffit que les relations du commerce anglais se soient étendues pour que nous ne regrettions pas les facilités qu'il a offertes aux autres peuples.

Les états officiels soumis au parlement sont précieux surtout, en ce qu'ils constatent les avantages que le commerce a retirés, dans chaque pays, des nouveaux rapports introduits par les changemens faits au code maritime de l'Angleterre. Nous y voyons que la Norwège, le Danemark, la Suède et la Prusse sont les pays dont la prospérité maritime a été le plus favorisée par ces modifications, et qu'elles ont été moins utiles à ceux dont les Anglais ont le plus à redouter la rivalité commerciale. Ainsi la marine norwégienne, qui, dans ses rapports avec eux, n'employait que 5,000 matelots, en emploie aujourd'hui 6,000. La Prusse en emploie 5,826, au lieu de 2,221; au contraire, la France, qui, en 1822, envoya dans les ports 7,694 matelots, n'en a envoyé que 7,437 en 1824, et la marine marchande des États-Unis, qui destinait 6,000 matelots à ses expéditions pour le même pays, a réduit aujourd'hui ce nombre à 5,400. Il est vrai que le commerce

de cette république avec l'Irlande occupe aujourd'hui 400 matelots de plus qu'en 1822; mais les émigrations étant très-multipliées dans cette portion de l'empire britannique, on peut croire que quelques-uns des matelots désignés comme américains sur les registres de bord sont réellement irlandais.

Au demeurant, les états officiels dont nous parlons présentent des résultats très-satisfaisans.

— Les fabricans de Nottingham ont présenté dernièrement, à la chambre des communes, une pétition pour demander le maintien des lois actuelles, qui interdisent l'exportation des machines.

Voici quelques particularités tirées de cette pétition :

« Les métiers pour le tissage des bas de coton, furent inventés en 1589; dans les deux cent trente-six années écoulées depuis cette époque, les fonds employés à l'achat de ces métiers, sont estimés à 476,000 liv. st. (11,900,000 fr.); et ceux employés comme salaire des ouvriers qui s'en servent, sont estimés à 230 millions st. (5,750,000,000 fr.)

» Les premières pétitions contre l'exportation des machines furent présentées au parlement, avec des pièces justificatives, par les fabricans de Nottingham, en 1657, époque du protectorat de Cromwell. Elles restèrent alors sans effet. Charles II accueillit favorablement ces mêmes demandes, lorsqu'elles furent renouvelées à l'époque de la restauration. Mais ce n'est que soixante ans plus tard qu'on publia des lois prohibitives de l'exportation des machines.

» Le nombre des métiers employés actuellement à la fabrication des bas de coton tant en Amérique que dans les différens pays de l'Europe, est estimé ainsi qu'il suit :

Aux États Unis d'Amérique	120
En Espagne, de 200 à	250

En Allemagne, en Danemarck, en Suède, en Prusse et en Russie.....................	3,500
En Italie..............................	2,500
En France, de 8,000 à..........	9,000
Dans la Grande-Bretagne et en Irlande.......	35,000

— Les compagnies anglaises qui se sont formées depuis peu, et dont les actions, pour la plupart, sont négociables, s'élèvent au nombre de cent quarante-une, dont vingt s'occupent seulement d'entreprises relatives à l'Amérique. La Compagnie, pour l'encouragement du travail par mains libres sous les tropiques (*Tropical Free Labor Company*), annonce qu'elle aura un capital de 4 millions sterlings. Trois autres destinent chacune à leurs entreprises un capital d'un million et demi sterlings; et vingt-quatre y emploient chacune un capital d'un million. Parmi ces entreprises, on en voit figurer une pour l'encouragement des lettres; son capital est de 100,000 liv. st. Les capitaux réunis de ces diverses Compagnies s'élèvent à la somme de 60,830,000 liv. st.

INDUSTRIE.

Ponts à cordes dans l'Inde. — Ces ponts sont appelés *ponts à cordes portatifs*, tendus et suspendus; quelques chevaux suffisent pour en transporter les matériaux. Ces ponts, à la fois champêtres et pittoresques, n'ont, indépendamment des deux piles principales qu'on place à quinze pieds environ des bords de la rivière et qui forment leurs points de suspension, d'autre support que la force résultante de la tension des cordes. Cette tension est obtenue au moyen d'une ingénieuse combinaison de cordages goudronnés de différentes dimensions, placés transversalement, et dont le volume diminue à mesure qu'ils se rapprochent du centre; c'est sur ces cordages que repose le

plancher du pont, lequel est également portatif, et se compose de tiges de bambous liées l'une à l'autre. Toutes ces pièces sont exécutées et disposées avec beaucoup d'adresse, et leur effet est calculé avec une précision mathématique. Un grand avantage dans ce système, c'est que si une des cordes casse, on peut la remplacer dans un quart d'heure, sans que le pont soit endommagé. Le principe de ces sortes de constructions est l'action perpendiculaire de la pesanteur, et il est d'une absolue nécessité de l'appliquer dans l'Inde, où le sol est mouvant, et offre peu de résistance. Cependant, comme tout le poids de ces ponts repose sur deux simples points d'appuis, souvent fort éloignés l'un de l'autre, et n'est point soutenu entre ces deux distances par des piles ou autres supports, leur construction est d'une extrême délicatesse. Le pont à cordes qu'on avait jeté sur le torrent de Beray, durant les dernières pluies, avait, entre les deux points de suspension, cent soixante pieds de longueur sur une largeur de neuf pieds, et n'était fermé qu'aux voitures très-chargées. Ce qui caractérise principalement les ponts de ce genre, c'est la combinaison de la légèreté avec la solidité, et le concours de chaque partie à l'ensemble du système, rigoureusement calculé d'après les lois de la statistique. Il faut remarquer qu'ici le pouvoir de tension est totalement indépendant de celui de suspension.

Grand canal de New-York. — Les détails suivans sont extraits d'un rapport fait par les commissaires de l'administration de ce canal pour l'année 1824 aux actionnaires de cette entreprise.

On estime que les frais de construction du canal de New-York, s'élèveront, quand il sera achevé, à 7,700,000 dollars (41,734,000 francs), dont l'intérêt annuel sera de 420,000 dollars (2,276,400). Ce canal a une étendue de 253

milles, 40 pieds de largeur et 4 de profondeur. Le produit des péages imposés sur sa navigation dépasse déjà l'intérêt des fonds consacrés à cette immense entreprise. On présume qu'au moyen de ces péages, ces fonds seront remboursés dans dix ans, et qu'alors le canal produira un revenu net de 1,600,000 dollars (8,130,000 fr.) ; le succès de l'entreprise en a déjà déterminé dix-sept du même genre, dans le seul état de New-York ; quelques-uns des nouveaux canaux ne seront que des embranchemens du grand canal.

Grand canal projeté entre la Manche et la mer d'Irlande. — Le projet qu'on a formé pour unir la Manche avec la mer d'Irlande par un canal d'une grandeur extraordinaire, paraît devoir enfin s'exécuter. Ce canal aurait 40 milles d'étendue et il abrégerait de 400 à 500 milles le trajet qui se fait maintenant en doublant le cap appelé *Land's-End*, à l'extrémité sud-ouest de l'Angleterre.

Le bill, concernant le projet de ce canal, a été favorablement accueilli au Parlement. Le comité chargé de l'examiner, à la chambre des pairs, en a trouvé les avantages suffisamment démontrés et en a proposé l'adoption sans aucun amendement.

Les avantages qui paraissent devoir résulter de cette entreprise, sont l'emploi utile d'un grand nombre de bras ; une réduction considérable dans le prix des objets nécessaires à la vie, par suite des facilités qu'offrirait ce canal, et les communications plus promptes qu'il procurerait au commerce d'Irlande et aux mineurs du pays de Galles.

Dans l'état actuel de la navigation sur ces deux bras de mer, les bâtimens sont quelquefois retenus, par suite des gros tems, pendant plusieurs semaines, dans les ports de *Swansea* et de *Milford-Haven*.

Société pour l'enseignement des métiers, à Calcutta.—

On forme en ce moment, sous la protection de l'évêque de Calcutta, une société pour l'enseignement des métiers aux enfans des indigens. On se propose, dans ce but, d'envoyer quelques-uns de ces derniers en Angleterre, où ils apprendront certains métiers, et d'où ils reviendront ensuite pour les exercer dans l'Inde, et les enseigner à ses habitans; on en mettra d'autres en apprentissage chez divers artisans établis à Calcutta.

AGRICULTURE. — ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Eau-de-vie de pommes de terre. — Le professeur Oersted rend compte du nouveau procédé de Siemen pour la fabrication de l'eau-de-vie de pommes de terre, généralement adopté aujourd'hui en Allemagne et dans le nord de l'Europe, et à l'aide duquel on obtient un tiers de plus d'eau-de-vie que par la méthode ordinaire; les pommes de terre sont jetées dans un grand vaisseau fermé, et exposées à l'action de la vapeur, qui les échauffe plus que l'eau bouillante. On peut ainsi les réduire aisément à une pâte très-fine, en se bornant à les remuer avec un instrument de fer à plusieurs dents; on jette ensuite sur cette pâte de l'eau bouillante, puis une légère quantité de potasse, à laquelle on a dû mêler assez de chaux vive pour lui donner un goût caustique. Ce mélange dissout l'*albumen* végétal, qui s'oppose à la conversion complète de la pâte à l'état de liquide. M. Oersted ôte à l'eau-de-vie de pommes de terre sa saveur particulière, au moyen du chlorate de potasse, qui, dit-on, lui donne le goût du meilleur brandevin.

Procédé employé pour faire pousser les fleurs dans l'hiver. —On coupe, à l'aide d'une scie, une branche d'arbuste; on la plonge dans une eau courante, et on l'y laisse tremper pendant une heure ou deux, à l'effet de détacher de l'écorce le givre qui peut y adhérer, et de ramollir les bour-

geons; on en transporte ensuite une branche dans une pièce chauffée à la température ordinaire de nos appartemens. On la fixe verticalement dans un baquet d'eau; on mêle à cette eau de la chaux vive qu'on retire douze heures après; cela fait, on y verse une petite quantité de vitriol pour prévenir la putréfaction. Au bout de quelques heures les fleurs commencent à poindre; les feuilles poussent à leur tour. Si l'on renforce la dose de chaux, on rend la germination plus hâtive; on la retarde, au contraire, si on n'emploie pas de chaux, et, dans ce dernier cas, les feuilles se montrent avant les fleurs.

FAITS DIVERS.

Voiture du chef des Birmans. — Cette voiture magnifique, ornée d'émeraudes, de rubis et de diamans, est tombée dans les mains des Anglais à *Tavoy;* elle a été transportée depuis peu à Calcutta et vendue à l'encan, 7, 000 roupies. Cet objet curieux va être embarqué pour Londres: on le destine à une exposition publique (1).

Femme brûlée dans l'Inde. Nepaul, le 7 janvier. — L'un des neveux du général indien *Beem-Syae*, arriva ici vers la fin de novembre dernier, et il y mourut le 3 décembre. Le jour suivant on brûla son cadavre, et avec lui, deux de ses femmes et trois jeunes esclaves du même sexe. Mais ces dernières n'eurent pas l'honneur de périr sur le bûcher dont les flammes avaient dévoré le corps de leur maître. Suivant l'usage du pays, le frère du défunt, tenant son neveu dans ses bras, alluma le bûcher funèbre.

Il y a quelques mois qu'une femme, dont le mari avait tué son amant, s'est précipitée dans les flammes qui consumaient le cadavre de ce dernier.

(1) Cette voiture est maintenant arrivée à Londres.

BOURSE DE LONDRES.

Cours des effets publics au 23 juin 1825.

Banck Stock	231 1/2
3 p. % réduits	91 7/8
3 p. % consolidés	90 7/8
Nouveau 4 p. %	104 1/8
3 et 1/2 p. % réduits	98 7/8
Longues annuités	23 7/16

REVUE

BRITANNIQUE.

INDUSTRIE.

DES OUVRIERS ET DES MACHINES EN FRANCE.

La chambre des communes a eu à débattre, dans sa session de 1824, l'état de la législation: 1° sur les coalitions d'ouvriers; 2° sur leur émigration; 3° sur l'exportation des machines. De nombreuses enquêtes ont eu lieu, et, après de pénibles recherches, le comité a proposé de modifier les lois sur les *coalitions*, de manière à prévenir toutes les objections élevées contr'elles, et de révoquer les actes du Parlement, qui défendaient aux ouvriers de quitter le royaume pour exercer leur industrie à l'étranger. Quant au troisième point, le plus important peut-être, le comité s'est refusé à émettre une opinion; mais il a voté une nouvelle enquête pour la session présente (1).

Les lois actuelles sont, il faut l'avouer, inefficaces contre

(1) Ces trois objets ont occupé le Parlement dans la session de 1825. On trouvera à l'article des *Mélanges* l'extrait de ses résolutions sur des matières qui intéressent, au plus haut degré, l'industrie manufacturière de la France.

ces coalitions d'ouvriers qui ont dicté si souvent à leurs maîtres le montant du salaire, l'heure et le mode du travail, etc. Il a été prouvé qu'à l'exception de ceux qui sont employés dans les fonderies typographiques, il n'y a pas, dans les trois royaumes, de classes d'artisans qui ne soient régulièrement organisées, et qui n'aient des fonds pour assister les ouvriers disposés à s'insurger contre leurs maîtres. Le corps des tailleurs est le plus nombreux et le mieux discipliné. La masse totale des ouvriers est divisée en deux classes, sous l'absurde dénomination de *flints* et *dung* (*caillou* et *fumier*); les uns reçoivent un salaire fixe de tant par jour, et les autres travaillent à tant la pièce. Les premiers ont des lieux de réunion déterminés. Chaque assemblée choisit un député : ceux-ci en élisent cinq autres, appelés le *town* (la ville), dont le pouvoir est sans limite et qui gouvernent les ouvriers avec toute la sévérité de la discipline militaire. Si l'ordre de cesser le travail est secrètement transmis à ces derniers, ils obéissent sans délibérer. Un système semblable régit tous les ouvriers du pays; il est fâcheux d'ajouter qu'à peu d'exceptions près il a *atteint son but.* Ces associations se sont souvent portées aux excès les plus violens; on a même cité au comité plusieurs meurtres commis de sang-froid, entr'autres à Liverpool et à Dublin, non à l'effet d'amener une augmentation de salaire, mais pour donner une leçon terrible aux artisans étrangers, qui se permettraient de chercher du travail dans les villes où ils n'auraient pas fait leur apprentissage.

Bien que les lois sur les coalitions aient manqué leur but, et aient été mises rarement à exécution, l'effroi qu'elles inspiraient, *lorsqu'elles étaient appliquées*, produisait chez les ouvriers un sentiment d'hostilité contre les maîtres, et nourrissait leur haine contre les lois de leur pays. Il s'agissait donc d'éprouver si un système plus doux

et plus généreux ne produirait pas de meilleurs effets; aussi un assentiment général a-t-il accueilli le bill qui, en abolissant les lois sur les coalitions, a prononcé des peines sévères contre les artisans qui tenteraient d'améliorer leur condition, à l'aide de la violence ou de la terreur.

Le second point était peut-être plus aisé à décider que le premier. La loi contre les émigrations d'ouvriers, malgré sa sévérité, était habituellement violée. En effet, il n'était pas facile de l'exécuter, et aucune de ses dispositions ne pouvait forcer les émigrans de révéler, au moment de leur départ, leur métier ou leur profession.

Du reste, on a eu jusqu'ici des idées fausses sur le nombre des ouvriers anglais qui sont à l'étranger. Quelques témoins entendus dans l'enquête du comité portaient ce nombre très-haut. Il y en eut un entr'autres qui déclara savoir que 16,000 ouvriers avaient traversé le détroit en 1822 et 1823. D'autres prétendaient qu'il y en avait de 500 à 1,200, dans chacune des deux grandes usines de Charenton et de Chaillot.

Quant à nous, nous pouvons assurer que le nombre des ouvriers, et même de tous les sujets anglais résidant en France a été très-exagéré. Il varie chaque jour; mais on peut l'estimer approximativement à 15,000, dispersés en différentes villes; les relevés faits par la police française ne le portent pas plus haut. Paris en possède à peu près 1,800: ce nombre augmente en été; mais, depuis quelques années, on n'y en a pas vu 2,400 à la fois.

Les Anglais résident, pour la plupart, en France par économie ou par curiosité; 1,300 ou 1,400 au plus y sont employés comme ouvriers. Sur ce nombre il y en a 250 à Charenton; de 70 à 80 dans les fonderies de Paris; et de 160 à 200, dans d'autres ateliers de cette capitale. Le reste, s'élevant à près de 500, est réparti dans les diverses usines des départemens, telles que les fonderies de l'Allier, les

filatures de Calais et de Lille, les fabriques de toiles de coton à Saint-Quentin, à Rouen et en Alsace. Quoique ce nombre suffise à fournir des chefs d'atelier aux diverses manufactures de France, il est insuffisant pour que ceux de ces établissemens où on file la laine et le coton, puissent rivaliser avec les nôtres; d'autant plus que les ouvriers anglais qui sont dans ce pays, sont aussi employés à des travaux hydrauliques. D'ailleurs, nous tenons de plusieurs d'entr'eux que fréquemment le fabricant français, après avoir fait de grandes dépenses pour se procurer un chef d'atelier anglais, le force d'abandonner sa propre méthode, pour adopter le système imparfait de travail dans lequel l'usine était d'abord exploitée. Cette mesure insensée, qui trompe si étrangement la destination de l'ouvrier émigrant, semblerait incroyable, si elle n'était attestée par les fabricans eux-mêmes.

Ainsi, l'Angleterre ne recevant aucun préjudice notable de l'émigration de ses artisans, il semblait injuste de restreindre le champ de leur industrie, en leur refusant le droit de porter ailleurs une propriété qui, peut-être, est la seule qu'ils possèdent. Cette considération, jointe à l'impossibilité d'exécuter les lois existantes contre les émigrations, a fait admettre, sans opposition, le bill qui les abolit.

Quant à l'exportation des machines, cette importante question avait été ajournée à la session actuelle. Avant de pouvoir la décider, il faut examiner l'état des manufactures étrangères et le comparer avec celui de nos établissemens. Une enquête fort étendue, en ce qui concerne la France, a été faite devant le comité, et comme ce pays est et sera long-tems notre unique rival par sa situation, ses manufactures, son commerce, c'est sur son industrie que porteront spécialement nos observations.

Les trois branches d'industrie manufacturière qui forment l'objet capital de la discussion soumise au Parlement, sont les filatures de coton, les fabriques de draps et de

soieries. La première est la plus importante, tant en Angleterre qu'en France. Il y a quarante ans que le système de filature par machines était presqu'entièrement inconnu dans ce dernier pays. Le coton y était filé à la main, principalement dans les districts montueux, où la main-d'œuvre coûte très-peu; mais la majeure partie du coton filé était fournie par l'Angleterre et la Suisse. De 1786 à 1789, on en importa pour une valeur moyenne de 25,831,233 fr., presque tout de la première qualité. Les manufactures existantes en France, à cette époque, se bornaient à des articles de fabrication fort grossiers, destinés à l'usage des dernières classes du peuple, tels que les toiles de Rouen et de Montpellier. Depuis cette époque, plusieurs des perfectionnemens mécaniques adoptés par les Anglais, l'ont été en France, quoique imparfaitement. On a créé de nouvelles manufactures, et la guerre, ayant pendant long-tems rompu toute communication avec la Grande-Bretagne, a forcé les Français à filer eux-mêmes les cotons qu'ils tiraient auparavant de nos filatures. Napoléon, en suivant un système qui, selon lui, devait ruiner son plus redoutable ennemi et ajouter à la gloire de son règne, chercha, par des prohibitions et des primes, à donner une nouvelle activité aux manufactures, et il y réussit jusqu'à un certain point. Des machines, à la vérité imparfaites, sont aujourd'hui généralement employées en France. Ses fabricans peuvent fournir au consommateur la plupart des articles dont ils ont besoin; il en est pourtant quelques-uns qu'ils sont incapables de produire. Ainsi, par exemple, les vrais nankins de l'Inde ont été admis depuis la loi du 28 avril 1816, moyennant un droit de douane de 5 fr. par kilog., et cette mesure à fait abandonner la fabrication du nankin dans les départemens de l'Ain, de la Seine-Inférieure, de la Somme et du Nord, qui en fournissaient 1,500,000 pièces par an.

Les autres branches de l'industrie manufacturière sont

exploitées spécialement dans les départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, de la Seine, du Calvados, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de l'Aube, du Rhône, de la Loire, du Gard, de l'Hérault et quelques autres.

Les principales manufactures sont situées à Saint-Quentin, à Lille et dans le voisinage de ces deux villes. En 1812, les filatures des seuls départemens de l'Aisne et du Nord (1) étaient plus productives que toutes celles du reste de la France. Quoique la même production n'existe plus, néanmoins Lille, et les petites villes de Roubaix et de Turcoing, sont encore au rang des districts manufacturiers les plus florissans du royaume.

Cependant, ni Lille, ni Saint-Quentin ne fournissent beaucoup de tissus de laine et coton. Le produit des filatures de Saint-Quentin est livré aux paysans du voisinage; il en est de même à Lille, à Aubenton, à Saint-Michel et dans d'autres villes des départemens de l'Aisne et du Pas-de-Calais. Presque toutes les chaumières ont un métier; et lorsque les cultivateurs ne peuvent vaquer à leurs travaux agricoles, ils se livrent à la fabrication des grosses étoffes, qui forment le produit principal de ces départemens. A Lille, une portion des cotons est tissée dans la ville, et les numéros les plus fins sont envoyés aux manufactures de Tarare, près Lyon.

Rouen est également célèbre par les tissus connus sous le nom de *rouenneries;* et il tire un grand avantage du voisinage du Hâvre, qui reçoit la majeure partie des cotons importés en France.

La consommation manufacturière des cotons filés a beaucoup diminué à Paris et dans le voisinage. Cependant la

(1) Il y a ici une erreur. Les filatures de coton de Rouen et des environs étaient, à cette époque, et sont encore les plus considérables. Celles de l'Aisne étaient alors très-peu nombreuses. C.

manufacture de Jouy, pour ses tissus imprimés, est toujours florissante. Elle a été fondée par M. Oberkamf, qui, le premier peut-être, à exploité avec succès cette branche d'industrie. M. Widmer a, depuis peu, par ses découvertes chimiques dans l'art de la teinture, procuré une grande extension à la vente de ses produits. L'élégance des dessins et la beauté des couleurs les ont placés immédiatement au-dessous des tissus de coton de l'Alsace ; et ils sont à bien meilleur marché (1).

Les tissus de cotons exportés de Paris, de 1819 à 1822, représentaient les valeurs suivantes :

En 1819, 708,108 fr. dont, en tissus imprimés......	.	489,701 fr.
En 1820, 476,987...............	..*Id*...........	306,226
En 1821, 255,830.................	..*Id*...........	173,200

Plusieurs des filatures et ateliers de tissage de Paris ont été abandonnés, et, dans presque tous les ateliers conservés, on a dû recourir à l'emploi des machines à vapeur ; mais malheureusement il est bien peu de fabricans qui aient eu assez d'habilité ou de capitaux pour tirer avantage de ce mode d'exploitation.

En Alsace, les manufactures sont bien plus florissantes, et quoique les progrès de leur prospérité ne soient pas aussi rapides qu'ils l'étaient d'abord, ils ne laissent pas que d'être sensibles. Ces progrès n'auront rien de surprenant si l'on considère l'excellente qualité des produits fournis par ces usines. Sous certains rapports, et notamment sous celui du teint, elles l'emportent sur les manufactures anglaises. A la vérité elles nous sont inférieures pour la fa-

(1) La manufacture de Jouy n'appartient plus à la famille Oberkamf depuis cinq ou six ans. Le nouveau propriétaire a adopté un autre genre de produits, moins soignés et moins chers que ceux que MM. Oberkamf et Widmer y ont fabriqués autrefois. C.

brication des étoffes bleues; mais elles ont une grande supériorité dans les *andrinoples* (rouge de Turquie). Jamais, en effet, nos teinturiers n'ont su donner à cette couleur autant d'éclat et de solidité que les ouvriers de l'Orient et de l'Alsace.

Du côté de Lyon, les manufactures de soie ont beaucoup nui à celles de coton. Des circonstances particulières ont cependant favorisé, à Tarare, une branche de cette dernière industrie, celle des mousselines fines; c'est peut-être la seule ville du royaume qui s'y livre; et nous pouvons garantir sa prospérité, aussi long-tems que le système actuel des douanes, en France, ne sera pas modifié. Les principales manufactures de cotons, dans le Midi, sont employées à fabriquer des bas; Nîmes et Montpellier en exportaient anciennement pour des sommes très-considérables.

Outre les départemens que nous venons de citer, il en est beaucoup d'autres qui possèdent des filatures, ou bien dans lesquels les gens du peuple filent le coton sans le secours des machines. Ces départemens alimentent en grande partie la consommation de l'intérieur.

Il serait difficile de déterminer à quelle valeur s'élèvent les produits de cette branche d'industrie; il n'est pas aisé non plus de préciser le nombre de filatures exploitées en France, et celui des broches que contient chacune d'elles. En 1812, il y avait 1,028,642 broches, donnant annuellement 10,446,326 kilog. de fil. Nous pensons qu'aujourd'hui on y compte une centaine de filatures considérables; un grand nombre d'établissemens du même genre, moins importans; de 80,000 à 90,000 métiers à tisser; et de 12,000 à 15,000 métiers à bas. Depuis 1812, l'importation du coton brut en France ayant pris une plus grande extension, il est probable que le nombre de broches s'est accru; peut-être aussi le perfectionnement des machines

a-t-il suffi pour occasionner une plus grande consommation de cotons bruts.

Malgré de récentes améliorations, et, il faut le dire aussi, malgré les soins que le gouvernement s'est donnés, les machines pour la fabrication des étoffes de coton sont restées imparfaites chez nos voisins; les meilleures, à très-peu d'exceptions près, ne valent pas celles qui, chez nous, seraient reconnues insuffisantes. D'ailleurs les fabricans français sont en général très-négligens quand il s'agit d'y faire les réparations convenables. Si l'une des pièces se dérange ou remplit mal sa destination, ils continuent de se servir de la machine jusqu'à ce qu'elle soit hors d'état de donner un produit même défectueux; mais alors la réparation en devient impossible, ou exige une dépense équivalente au prix d'achat.

Ils choisissent avec aussi peu de discernement la force motrice, et il en est bien peu qui fassent usage de la vapeur. Ils emploient des moteurs hydrauliques, lorsqu'ils peuvent disposer d'un courant d'eau. Dans les pays plats, ils se servent de chevaux, parfois même des bras de l'homme. Ainsi, dans le département de la Seine-Inférieure, il y a cent neuf filatures situées sur des ruisseaux; il en est de même en Alsace, où les manufactures de coton rivalisent le plus avec celles de l'Angleterre. Les principales sont établies sur des torrens qui descendent des Vosges, et elles sont exposées à tous les inconvéniens qui naissent de leurs débordemens et de leur desséchement, suivant le caprice des saisons.

Dans les plaines de Lille, les machines sont mues par des chevaux ou par l'action du vent. On voit aux portes de Lille plusieurs centaines de moulins à vent, dans lesquels on fabrique l'huile de pavot, de navet et de trèfle; mais la ville ne possède que dix ou douze machines à va-

peur. Saint-Quentin est une des villes manufacturières de France où on en fait le plus usage.

Le département de la Seine possède cinquante-une machines à vapeur, savoir : trente-cinq à Paris ; huit dans l'arrondissement de Sceaux ; huit dans celui de Saint-Denis. Plusieurs de ces machines sont en activité à Charenton et dans quelques fonderies ; d'autres sont employées à élever l'eau. Il y en a une aussi dans une fabrique de chocolat de la rue Richelieu ; sa force motrice est la moitié de celle d'un cheval.

Cet éloignement pour l'emploi de la vapeur qui non-seulement ajoute aux dépenses de la filature, mais qui empêche de donner aux fils la parfaite égalité qu'ils obtiendraient d'un moteur uniforme, peut être attribuée en partie au haut prix des machines ; mais il est dû aussi à la mauvaise qualité du fer et à une exécution défectueuse. Les accidens produits par ces machines ne sauraient populariser l'application de la vapeur. La modicité des salaires rend d'ailleurs le fabricant moins attentif à cette économie de la main-d'œuvre qui a tant contribué à la prospérité des manufacturiers anglais.

Le travail par machines, tout imparfait qu'il est aujourd'hui chez nos voisins, l'était bien davantage lorsque M. Chaptal fut nommé, sous Napoléon, ministre de l'intérieur. La France doit beaucoup à ses efforts, et surtout aux encouragemens que le gouvernement de cette époque a donnés à toutes les branches d'industrie dont le perfectionnement pouvait nuire à l'Angleterre.

Depuis lors, et principalement durant les trois années qui viennent de s'écouler, l'état florissant du commerce des cotons s'est sensiblement altéré. Pendant le cours de ces trois années, ni les droits de douanes, ni la main d'œuvre n'ont diminué ; les machines n'ont été que fort peu amélio-

rées; on n'a point importé une plus grande quantité de matières premières; la valeur n'en a point été réduite, et pourtant le prix des étoffes de coton a décliné sensiblement. Partout en France, excepté en Alsace et à Tarare, les fabricans se plaignent du mauvais état du commerce; partout on montre de la répugnance à former de nouveaux, établissemens. Dans quelques places, et spécialement à Paris, plusieurs ont été abandonnés, comme ne donnant pas assez de bénéfices pour le capital qu'on y employait.

Et cependant le gouvernement protège cette branche d'industrie; car il a prohibé l'importation des produits du coton, à l'exception du véritable nankin des Indes. Il est vrai aussi que les fabricans qui confectionnent des mousselines et autres tissus du genre le plus fin et le plus léger, doivent nécessairement tirer de l'étranger les qualités de fil qui leur sont propres. Ainsi, à Lille, où le voisinage des frontières rend la fraude très-aisée, beaucoup de fabricans font passer, sous le couvert de leurs produits les plus fins, une grande quantité de cotons anglais, importés par la Belgique; et, à Tarare, les employés des douanes ont ordre de ne pas inquiéter les manufacturiers, dont plusieurs ne font usage que des mêmes matières.

Avant la révolution, la France était sous la dépendance de l'Angleterre pour les étoffes de coton qu'elle consommait; la valeur moyenne de ses importations était, en 1787, 1788 et 1789, de 58,962,466 fr., dont près de 25,000,000 en cotons. Depuis ce tems l'importation de ce dernier article a graduellement diminué. De 1806 à 1812, elle était, par an, de 1,472,028 fr., taux moyen, et de 1820 à 1823, elle n'a été que de 133,670 fr. Dans ce compte nous faisons abstraction des tissus introduits par contrebande; il y en a toujours eu une quantité plus ou moins considérable, et dans

ces derniers tems, la France en a été inondée malgré tous les efforts des douaniers.

Voici l'état sommaire des importations et exportations de 1820 à 1824.

IMPORTATION.

	Cotons bruts. (Kilogrammes.)	Valeurs.	Cotons manufacturés. (Kilogrammes.)	Valeurs.
1820	20,203,114	47,579,470 fr.	26,116	241,160 fr.
1821	21,586,615	53,279,296	27,365	273,650
1822	21,572,412	51,750,829	7,922	79,222
1823	20,353,152	48,019,970	14,065	140,650
Taux moyen.	20,928,823	50,157,391	18,867	183,670

EXPORTATION.

	Cotons manufacturés. (Kilogrammes.)	Valeurs.	Cotons bruts. (Kilogrammes.)	Valeurs.
1820	1,430,490	26,383,210 fr.	10,868	38,000 fr.
1821	1,168,346	19,788,514	15,797	55,290
1822	1,168,119	20,668,358	13,996	49,884
1823	1,381,477	24,890,740	24,489	85,710
Taux moyen.	1,287,108	22,927,705	16,287	57,221

On voit, par ce tableau, que la France consomme la presque totalité du produit de ses manufactures de coton.

Les manufactures de laine, presqu'aussi importantes que celles de coton, se distinguent de ces dernières, par la facilité avec laquelle elles peuvent se procurer les matières premières. Les trois quarts des laines consommées par la France sont indigènes; et une grande partie de leurs tissus, spécialement les plus grossiers, sont fabriqués par les paysans, pour les besoins du commerce, ou pour leur propre usage. Quant aux manufactures publiques, qu'on nous passe l'expression, elles sont très-nombreuses; les principales sont situées à Louviers, Sedan et Abbeville, pour la fabrication des draps fins; et, pour les gros draps,

à Elbeuf, Carcassonne et Lodève. Reims et Paris possèdent, indépendamment de bien d'autres branches d'industrie, des manufactures de schalls et autres tissus de mérinos.

C'est à Elbeuf qu'on a fait les premiers essais dans la fabrication des draps. On voit encore dans l'église Saint-Étienne, qui fut bâtie en 1248, des vitraux gothiques représentant des métiers à tisser et des hommes qui sont à l'ouvrage. L'église Saint-Jean possède également un tableau en vitrages peints, donné par la compagnie des fabricans de draps d'Elbeuf, dans lequel on remarque une machine à tondre les draps, et une autre hérissée de têtes de chardons.

Malgré leur antique origine, les machines pour la fabrication des draps sont généralement défectueuses : ce n'est qu'en 1804 que celles à carder ont été introduites en Erance. Les filatures de laine ont en général, pour moteurs, des courans d'eau ou des chevaux ; à Elbeuf et dans les environs, on en voit plusieurs situées sur des ruisseaux ; une vingtaine est mue par des chevaux, et onze seulement par la vapeur.

M. Ternaux, ancien député de Paris, est le premier fabricant de France. Par l'importance de ses entreprises et les capitaux énormes qu'il y consacre, il laisse tous ses concurrens bien loin derrière lui. Il a vingt-deux établissemens employés à diverses branches d'industrie manufacturière et répartis dans plusieurs villes ; il en a quatre à Reims, deux à Louviers, deux à Sedan, à Liége, etc., etc. Quoiqu'il possède tous les capitaux que ces établissemens exigent, il n'a pas encore jugé à propos de les concentrer sur un seul point, ni d'en créer un assez grand pour l'indemniser des dépenses qu'entraînerait son exploitation à l'aide de la vapeur. Au lieu de 12000 ouvriers qu'il employait il y a vingt ans, il n'en emploie aujourd'hui que 6,000, grâce aux perfectionnemens de ses machines.

M. Ternaux donne en ce moment tous ses soins à un

genre de fabrication inconnu jusqu'ici en Europe (1): c'est la confection des schalls de cachemire. Il a importé, à grand frais et à travers d'immenses difficultés, du Thibet, d'Angola et autres contrées de l'Orient, un certain nombre de chèvres dont le duvet compose ces schalls célèbres; elles se sont parfaitement acclimatées en France; elles s'y propagent et le troupeau s'augmente tous les jours. Leur nourriture étant très-frugale et se composant de ce que d'autres animaux rebuteraient, de feuilles de châtaignier, de mauvaises herbes, etc., leur entretien ne coûte presque rien. M. Ternaux en a un troupeau de cent têtes à Saint-Ouen, près Paris, un autre plus nombreux au pied des Pyrénées, et un ou deux autres moins considérables dans d'autres départemens; il vend annuellement de 70 à 80 chèvres. Comme le poids du duvet que lui fournit chacun de ces animaux est tout au plus de trois onces et demie, et qu'il essaie, en ce moment, si en croisant les races de Tibet et d'Angola, il n'en obtiendra pas une plus grande quantité, il ne peut, quant à présent, fabriquer un grand nombre de schalls de pur duvet.

Le ministère de M. Chaptal rendit aux manufactures de draps le même service qu'aux filatures; mais cette tâche était bien plus aisée par la facilité avec laquelle on peut, en France, s'approvisionner, à bon marché, de laines indigènes. Le premier objet que se proposa M. Chaptal, fut le perfectionnement des machines; et à cet effet, il appela en France un très-habile mécanicien écossais, M. Douglas, lequel y importa plusieurs machines qui y étaient à peine connues. MM. Decrétot et Ternaux s'empressèrent d'en adopter l'usage; ces premiers perfectionnemens en amenè-

(1) Il y a déjà bien des années que M. Ternaux a fabriqué de très-beaux schalls de Cachemire avec de la laine apportée de Russie; il a été imité par plusieurs fabricans dont les produits sont aussi justement estimés. C.

rent d'autres moins importans, dus à l'habileté de MM. Dabo et Richard; mais sur ce point l'industrie n'est guère allée plus loin. Les fabricans français, satisfaits de ce qu'ils ont obtenu, paraissent peu désireux de rechercher ou du moins d'adopter ces nombreuses améliorations, dont s'enrichit chaque jour la mécanique. Protégés dans l'exploitation des laines et du coton contre la concurrence du dehors, par des droits équivalens à des prohibitions, ou par des prohibitions absolues, ils paraissent se contenter de suffire à la consommation intérieure, et ils font très-peu d'efforts pour concourir avec nous à approvisionner les marchés étrangers.

Pendant les années 1822 et 1823, les importations et les exportations des laines ont offert les résultats suivans :

	Kilogrammes.	Valeurs.
1822. Importation, laines brutes.......	9,127,656	24,305,807
Id. Manufacturées...	90,949	575,987
	9,198,605	24,881,794
1823. Importation, laines brutes........	5,490,876	12,729,339
Id. Manufacturées...	47,215	393,014
	5,538,091	13,098,353
1822. Exportation, laines brutes.......	522,522	1,965,196
Id. Manufacturées...	1,098,635	20,156,380
	1,621,147	22,121,576
1823. Exportation, laines brutes.......	489,342	2,080,150
Id. Manufacturées...	996,495	18,598,040
	1,485,937	20,678,190
Laines brutes...	7,309,266	18,517,573
Taux moyen imp. *Id.* manufacturées...	59,082	472,500
	7,368,384	18,990,073
Id. Des exportations, laines brutes ...	505,932	2,022,673
Id. Manufacturées...	1,047,560	19,377,210
	1,553,492	21,399,883

On calcule, en outre, que la France fournit annuellement 38,000,000 kil. de laines non lavées, dont :

800,000 kil. de mérinos, à....................	4 fr. le kilo.
4,000,000 de laine métis, croisée avec du mérinos, à........................	3
33,000,000 de laine commune à............	2

Il est reconnu que la laine perd, par le lavage, les 2/5 de son poids; il faut donc ajouter 22,800,000 kil. de laine brute aux 7,200,000 k., importés annuellement, ce qui fournit chaque année aux manufacturiers une quantité d'environ 30,000,000 kil. de laines. La valeur totale des laines brutes est d'environ 100,000,000 fr., et cette valeur est plus que doublée, avant qu'elles soient sorties des mains du fabricant; ce travail leur donne un prix de 260,000,000 fr., et on n'en exporte que pour un treizième de ce prix, c'est-à-dire pour 19,377,210 fr., taux moyen.

La majeure partie de ces produits exportés consiste en draps de première qualité, attendu que pour les gros draps, les fabricans français ne peuvent soutenir la concurrence avec nous. Voici au surplus dans quelles proportions cette exportation a eu lieu en 1822 et 1823 :

	1822.	1823.
Draps.............	12,390,260 fr.	13,643,420 fr.
Casimirs et mérinos.	1,138,905	187,800
Serges.............	804,335	1,124,320
Schalls............	4,674,250	2,763,000

L'industrie manufacturière qui s'exerce sur la soie a moins d'extension et est plus spéciale à certains départemens, que celle qui exploite la laine ou le coton. Elle prit naissance à Tours, sous le règne de Louis XI, et de là elle s'étendit graduellement dans le midi de la France. Henri IV, jugeant que le climat de la Provence était plus propre

à l'éducation des vers à soie que celui de la Touraine, y encouragea de tout son pouvoir la culture du mûrier; le succès couronna ses efforts; aujourd'hui une grande partie de la population dans les départemens que baigne le Rhône, dans ceux de l'Hérault, de l'Indre et de la Loire, exploitent des manufactures de soieries.

Les onze départemens du midi, où l'on cultive la soie, produisent, année commune, 5,510,000 kil. de cocons; ceux de l'Indre et de la Loire, 50,000; total, 5,180,000 kil., évalués 15,600,000 fr. Ces produits, lavés et filés, donnent 280,000 kil. de soie brute et 160,000 kil. d'organsin, et leur valeur est de 23,600,000 fr. L'étranger fournit, en outre, aux manufactures françaises, pour 47,000,000 fr. de soie filée.

Lyon est la ville de France la plus importante pour les fabriques de soieries en tous genres et spécialement d'étoffes de soie. Néanmoins, sur cet article, son commerce a éprouvé de grandes fluctuations; en voici le tableau :

	Métiers.	Ouvriers.
En 1786, Lyon possédait.....	15,000	
1789.....................	7,500	12,700
1800.....................	3,500	5,800
1812.....................	10,720	15,506
1824, il y avait dans tout le département.......	24,000	

Presque tous les rubans de soie, dont on fait usage en France, se fabriquent dans le voisinage de Lyon, à Saint-Étienne, à Saint-Chamand et aux environs.

On fait principalement à Avignon les satins, les lévantines et les taffetas; à Nîmes, les bas de soie, les gazes, les crêpes, les articles de fantaisie; à Ganzes et dans les Cévennes, les bas de soie. Les manufactures de Tours se bornent à confectionner des étoffes pour l'ameublement et

autres articles peu importans. Paris est, après Lyon, la ville où on fabrique le plus de soieries. Mais une grande partie des produits de ce genre, évaluée à 8,000,000 fr., consiste en objets de luxe. La valeur totale des soieries fabriquées à Paris, est de 18,600,080 fr.; on en fait en France, année commune, pour 110,008,000 fr. (1), et on en exporte pour 30,000,000 fr. environ.

Plusieurs causes ont concouru jusqu'ici à assurer à la France la supériorité qu'elle a toujours possédée sur l'Angleterre, dans ce genre de fabrication. Le fabricant anglais a le désavantage d'une main-d'œuvre très-coûteuse (2); il est soumis à une taxe très-forte, il ne peut importer la matière première que de la France, ou de la haute Italie (3). Or, le droit sur la soie brute étant, par livre, de 5 sh. 8 d. (7 fr. environ), le droit sur l'organsin de 13 sh. 8. d. (17 fr. environ), il lui est impossible de mettre ses produits à la portée de la classe moyenne, qui en fait chez nos voisins

(1) Cette évaluation est sans doute au-dessous de la vérité, car il paraît constant qu'à Saint-Étienne et Saint-Chammand la valeur des rubans qui s'y fabriquent surpasse 35 millions, et, d'un autre côté, on ne peut guère estimer la fabrication de Lyon au-dessous d'une centaine de millions. C.

(2) C'est une erreur aussi générale en Angleterre qu'en France, que de croire à une grande différence de prix dans la main-d'œuvre des deux pays. Elle n'est qu'apparente. En effet, si on ne considère que le prix de la journée, on trouve qu'il est beaucoup plus haut en Angleterre; mais si l'on a égard à l'ouvrage fait, on voit le plus souvent que le prix est plus bas en Angleterre qu'en France. Ainsi la filature du coton, l'impression des calicots, la maçonnerie, etc., payées à la pièce, sont, par le fait, à meilleur marché dans la Grande-Bretagne.

(3) On est étonné que l'auteur ait oublié la soie des Indes orientales, qui fait sans doute la plus forte partie de l'importation de l'Angleterre; car elle est au Bengal à un prix très-bas. On assure qu'il varie de 5 à 6 sh. la livre anglaise, environ 7 fr. à 8 fr. 25 c. la livre de France. C.

une si grande consommation; et cependant, par son habileté, et grâce à la perfection de ses machines, il est parvenu à obtenir des produits qui, quoique d'une qualité inférieure, paraissent aussi beaux que ceux obtenus en France. La réduction que notre gouvernement vient d'opérer dans les droits sur la soie, ne nous permet plus de douter qu'à l'avenir nous ne puissions braver, à cet égard, la concurrence de l'étranger.

Quant aux chanvres et aux lins, nous nous bornerons aux observations suivantes :

20,000,000 fr. de lin, dont un vingtième est importé, produisent par la main-d'œuvre, dans les manufactures françaises, 75,000,000 fr. Les paysans en fabriquent, en outre, dans leurs habitations, pour 25,000,000 fr.

En France, la récolte du chanvre est de 390,000 quintaux, évalués 30,000,000 fr.; on en importe pour 5,000,000. On estime 110,000,000 fr. la valeur des toiles tissées dans les manufactures, et à plus de 35,000,000 fr. le produit du tissage dans les chaumières.

Les principales manufactures de ces deux articles sont situées dans la Bretagne, la Normandie, le Dauphiné, la Picardie et le département de la Mayenne.

Nul doute que les propriétaires des diverses manufactures qui existent en France, ne désirent vivement importer les machines auxquelles l'Angleterre doit, en partie, la supériorité de ses produits industriels. Mais les lois restrictives et le taux élevé des droits d'entrée s'y opposent. Loin de montrer quelque disposition à diminuer ces droits, le gouvernement français a récemment porté à 30 p. °/ₒ ceux établis sur les machines à vapeur. La loi du 20 avril 1818 avait déjà soumis toutes les machines importées à un droit de 15 p. °/ₒ *ad valorem* en se réservant de l'élever, sur l'avis du comité consultatif des arts et des manufactures.

Cependant on a importé d'Angleterre en France, un plus grand nombre de machines à vapeur, que de celles appelées vulgairement *mécaniques*. En voici la raison : les premières ont un prix courant, et le tems nécessaire à leur confection est déterminé ; les autres sont d'une exportation très-difficile ; après qu'elles ont été construites et livrées à l'agent du fabricant français, il faut attendre souvent, pendant un ou deux ans, l'occasion de les faire sortir d'Angleterre par contrebande. Presque toujours on est forcé d'expédier la machine par pièces détachées ; qu'une d'elles vienne à se perdre ou soit endommagée, on est obligé de la remplacer par une pièce plus imparfaite.

Nous avons eu occasion de nous entretenir avec beaucoup de fabricans français : tous manifestaient un vif désir d'avoir des machines anglaises et la conviction qu'elles pourraient influer puissamment sur la prospérité de leur industrie ; mais, en même tems, tous nous ont déclaré qu'à l'exception de celles à vapeur, il en est très-peu dont l'exportation soit praticable, et qu'ils ne connaissent pas d'usine où il y en ait plus d'une ou deux employées comme modèles. Il n'est pas étonnant qu'en d'aussi fâcheuses circonstances les fabricans français soient forcés de se contenter des machines ordinaires, fournies par les mécaniciens du pays, et qu'ils cherchent à embaucher nos ouvriers, à l'effet d'en établir sur les lieux ; mais rarement le succès couronne leurs tentatives. Il existe à Saint-Denis un établissement où l'on exploite 102 métiers à tisser, confectionnés par des Anglais. Nous l'avons visité dix mois après sa mise en activité. Les rouages de presque tous ces métiers étaient endommagés, une portion de leurs engrenages était brisée ou remplacée par d'autres en bois, soit parce que les Français n'ont pas de fonte de fer assez solide pour cet usage, soit parce qu'ils trouvent celui du bois moins coûteux. Ainsi,

dans l'impossibilité de recourir à l'étranger, pour les machines dont ils ont besoin, nos voisins sont en général sous la dépendance des mécaniciens du pays.

L'établissement le plus important de Paris, pour la confection des machines, est celui de M. Calla, qui n'occupe que cinquante ouvriers. Trois cents ouvriers, dont vingt anglais, sont employés dans celui de M. Dixon, mécanicien du département du Haut-Rhin. Ses machines coûtent deux fois plus et sont moins parfaites que celles fournies par l'Angleterre.

Il existe en France deux grands établissemens consacrés à la construction des machines à vapeur; l'un est situé à Charenton; l'autre à Chaillot. Le premier, celui de MM. Manby, Wilson et compagnie, occupe 400 ouvriers, dont 250 anglais; le second, est exploité par 14 ouvriers anglais et 250 français.

M. Cockerell, de Liége, a fondé des établissemens très-importans pour la construction des machines propres au tissage et des machines à vapeur. Ces dernières sont faites à Seraing, près de cette ville, sur les bords de la Meuse, dans l'ancien palais du prince évêque de Liége. M. Cockerell y emploie de 600 à 700 ouvriers : à Liége, il en occupe 200 à confectionner des machines à tisser et des presses hydrauliques. Les demandes de ces derniers articles sont devenues très-rares depuis la paix; durant la guerre, la France en prenait la moitié, le reste était envoyé en Saxe, en Prusse, en Autriche, etc., etc. M. Cockerell attribue la stagnation qu'éprouve cette branche de son industrie, aux droits élevés imposés par la France sur l'importation des machines; à la prohibition des draps étrangers par le gouvernement russe; et surtout à l'introduction des meilleurs draps anglais en Allemagne, et à leur vente à un prix assez modéré pour écarter toute concurrence de la part des fabricans allemands.

Les difficultés qu'éprouvent les mécaniciens français, dans la construction de leurs machines, proviennent surtout du prix élevé et de la qualité inférieure du charbon et du fer. (1) Le prix élevé de ces matières résulte moins de leur quantité insuffisante que du peu d'habileté qu'on met à exploiter les mines, et des frais du transport des minéraux.

La France est très-riche en mines de fer; les montagnes des Vosges, des Ardennes, du Jura, du Puy-de-Dôme, les Pyrénées, etc., fournissent ce métal en abondance. 250 forges, environ, ont été établies, principalement dans les départemens des Ardennes, de la Meuse, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, du Cher, de la Côte-d'Or, de la Dordogne, de la Nièvre, etc. Il y a, en outre, 100 forges à la Catalane, et près de 900 feux d'affinerie qui donnent, par an, un produit de 75,000,000 kil. Mais, à l'exception de la mine de fer découverte près de Béfort (Bas-Rhin), toutes les autres donnent des produits inférieurs aux fers de l'Angleterre : celui de France est trop cassant pour être employé dans la construction des machines.

Quant au cuivre, au plomb et à l'étain, la France est forcée d'en tirer une grande partie de l'étranger. Les seules mines considérables de cuivre qu'elle possède, sont celles du Bigorre, dans les Pyrénées; de Chessy et de Saint-Bel, près de Lyon. On trouve ce métal, en petite quantité, dans quelques cantons des Hautes-Alpes et du Haut-Rhin. Les départemens de l'Arriège, de la Haute-Loire et du Finistère, fournissent du plomb. On extrait de l'étain dans les environs de Saint-Omer. Mais les produits de ces mines sont insuffisans pour la consommation intérieure, et l'on est

(1) La France possède d'abondantes mines de charbon d'excellente qualité; elle a également d'excellent fer en barres; la fonte seule n'est pas toujours très-bonne. Mais ce qui nuit à la bonne qualité de ces machines, c'est le haut prix des matériaux, dans les endroits où on les confectionne. C.

souvent forcé de substituer le zinc au cuivre, spécialement pour le doublage des vaisseaux.

Outre les mines qu'on exploite actuellement en France, il en existe beaucoup d'autres qui, par l'effet des obstacles que le gouvernement a opposés jusqu'ici à l'industrie des spéculateurs, ne sont pas encore ouvertes. D'après la loi française, toutes les mines appartiennent à la couronne, et le seul avantage dont jouissent les propriétaires du sol qui les couvre, c'est d'obtenir, de préférence à des tiers, le privilége de leur exploitation, moyennant une redevance annuelle payable à l'Etat; il est quelquefois très-difficile même au propriétaire du fonds, de devenir concessionnaire des mines qu'il y découvre.

Au surplus, voici le tableau des importations et des exportations qui ont eu lieu en France, en 1822 et 1823, sur le fer, le cuivre et l'étain :

	Importations.		Exportations.	
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.
		FER.		
1822	15,616,818 kilo.	5,772,740 fr.	3,032,335 kilo.	2,714,527 fr.
1823	14,806,880	5,328,222	3,558,451	3,601,207
		CUIVRE.		
1822	5,023,904	10,265,944	231,886	1,075,277
1823	3,987,736	8,126,761	178,964	228,793
		ÉTAIN.		
1822	784,156	1,550,848	24;784	93,676
1823	807,675	1,592,998	21,362	68,988

En France, les tourbières sont inépuisables et les mines de houille très-nombreuses; on les trouve dans le Nord, sur les bords de l'Allier, dans les départemens du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Auvergne et dans beaucoup d'autres cantons; mais il en est un grand nombre que la difficulté des transports empêche d'exploiter.

On ne pourra de long-tems, et sans d'énormes dépenses, applanir ce dernier obstacle, si nuisible aux intérêts commerciaux et manufacturiers de nos voisins. La conviction profonde qu'on a eue si long-tems et si généralement en Angleterre, des avantages du transport par eau, a fait, dans tous les sens, sillonner de canaux le sol anglais. En France, au contraire, le défaut de relations commerciales et de capitaux, les maux enfantés par la révolution, et les guerres qui l'ont suivie, ont réprimé l'essor de cet esprit d'entreprise sans lequel on ne pourra jamais, l'expérience le démontre, se livrer à des travaux qui aient une importance aussi nationale que les canaux, et qui soient en même tems d'un intérêt immédiat aussi douteux pour le spéculateur.

Les premiers canaux creusés en France, sont le canal de Briarre et celui du Languedoc. Dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais on en compte quatorze; dans les autres parties de la France il y en a dix ou onze dont les travaux sont terminés; mais ils sont mal entretenus, peu fréquentés, et le péage qu'on y perçoit ne couvre pas les frais de leurs réparations. Toutefois, les canaux des deux départemens que nous venons de citer, suffisant aux communications, ils sont plus fréquentés et plus productifs que les autres. Aussi remarque-t-on que les contrées qu'ils traversent sont très-florissantes, et que le revenu foncier y est plus considérable que dans toute autre partie de la France. L'hectare produit, dans le département du Nord, 69, fr. 56 c.; dans celui de la Seine, 216 fr., et, dans celui de la Seine-Inférieure, 67 fr. 85 c. Tandis que ce revenu n'est, dans le reste du royaume, que de 28 fr., taux moyen.

Plusieurs difficultés se réunissent pour empêcher le commerce français de faire un grand usage du transport par les rivières. Dans l'été elles manquent d'eau, et en hiver elles

débordent. Le Rhône porte des bateaux dont le tonnage est de cent cinquante, et qui souvent, traînés par trente-six chevaux, mettent quinze jours à remonter ce fleuve de Marseille à Lyon. On en a vu qui ont employé six semaines à faire ce voyage. La navigation des autres rivières, et même de la Garonne au-dessus de Bordeaux, et de la Seine au-dessus de Rouen, offre des inconvéniens semblables. L'auteur de cet article était à Paris au mois de juillet 1824. Il s'est convaincu qu'à cinq milles au-dessous de cette capitale, le lit de la Seine n'avait, en été, que de seize pouces à deux pieds de profondeur. Ainsi, à défaut de canaux et de rivières navigables, les habitans de la plus grande partie du royaume sont forcés d'expédier leurs denrées par la voie de terre. C'est par cette voie que le coton brut est transporté du Hâvre en Alsace, à une distance de quatre cent quarante milles; et que les objets manufacturés reviennent de l'Alsace à Paris.

Les grandes routes elles-mêmes, si nécessaires aux besoins du commerce, ne sont ni aussi nombreuses, ni aussi bien entretenues qu'on devrait s'y attendre. Les routes royales qui conduisent directement de Paris aux principales villes, sont en général fort larges, mais le milieu seul en est pavé : la chaussée a rarement assez d'espace pour que deux grosses voitures puissent y passer de front, et elle décrit une courbe très-prononcée. Aussi, arrive-t-il fréquemment que des diligences très-chargées, ou des voitures de roulage, versent en chemin; parce que l'une des roues pose sur la chaussée, tandis que la roue parallèle s'embourbe dans les ornières qui sillonnent la partie qui n'est point pavée; celle-ci n'est jamais tenue en bon état, et devient impraticable dans l'hiver ou par un tems pluvieux.

Les routes départementales et vicinales, entretenues, les premières aux frais du département, les secondes aux frais des communes qu'elles traversent, sont, en général, fort

dégradées, et ces dernières presque toutes impraticables pour les voitures.

M. Dupin, dans son ouvrage sur la force commerciale de la Grande-Bretagne, affirme que la France, dont la surface est à celle de notre pays comme trois est à un, possède trois fois moins de routes. Les conséquences qui découlent de ce fait n'ont pas besoin d'être énoncées.

Nous devons cependant avouer que le gouvernement français a étendu sa sollicitude à tout ce qui pourrait améliorer la situation du royaume et spécialement la navigation intérieure. Nous avons sous nos yeux un rapport adressé au ministère par le directeur-général des ponts-et-chaussées. Ce rapport contient l'état de tous les canaux terminés, de ceux en construction, et de ceux qui n'existent qu'en projet. Mais l'administration des ponts-et-chaussées reconnaît que plusieurs de ces canaux ont été tracés sur la carte, abstraction faite des difficultés locales qui peuvent en arrêter l'exécution; d'ailleurs, le devis de ces entreprises s'élève en totalité à un milliard de francs; il est donc évident que les intentions du gouvernement ne s'accompliront pas de long-tems.

Les canaux les plus importans, qui aient reçu un commencement d'exécution, sont :

1° Le canal de Charles X. Il doit faciliter l'exportation des produits industriels de l'Alsace à Paris et à Marseille.

2° Le canal de Bourgogne, qui joindra le canal de Charles X avec la Seine, en passant par Dijon.

3° Le canal latéral de la Loire.

4° Le canal du duc de Berri, formant la *corde de l'arc* décrit par la Loire, de Tours à Nevers; il traversera la ville de Bourges.

5° Le canal de Bretagne.

6° Le canal du Nivernais; il traversera le département de la Nièvre et ouvrira une communication avec des can-

tons industrieux, mais dont les produits étaient transportés jusqu'à ce moment à dos de cheval.

On conçoit à peine en Angleterre à quel point la France a à souffrir du défaut de navigation interieure. Les contrées qui forment le centre de ce royaume, bornées au nord par la Loire, à l'ouest par la route de Bordeaux, au sud par le canal du Languedoc, à l'est par le Rhône, n'ont, sur une étendue de 200 à 215 milles de largeur, et de 220 à 290 milles de longueur, qu'une seule route royale (celle de Paris à Toulouse, par Limoges et Cahors); et l'on n'y voit ni aucun canal ni aucune grande rivière navigable. Quoique ces contrées soient riches en minéraux et en productions végétales, l'industrie y languit, faute de débouchés et d'une consommation intérieure suffisante. Il est très-peu de riches propriétaires qui vivent habituellement dans leurs domaines; aussi la consommation des produits du pays est-elle livrée, presque exclusivement, aux classes inférieures.

« Je parcours, dit M. l'ingénieur Cordier, dans son excellent ouvrage sur les ponts-et-chaussées, je parcours, après une longue absence, les départemens du Jura, de l'Ain, de la Saône-et-Loire, du Rhône, et les provinces intérieures du royaume. Je trouve les chemins vicinaux, les rivières, les fleuves, dans l'ancien état de nature; on n'arrive d'une contrée à l'autre que par des directions forcées et difficiles. En s'écartant des grandes routes entretenues, on entre dans des espèces de déserts; on ne découvre plus que quelques traces des familles qui ont illustré ou enrichi la France; on n'aperçoit que les ruines de leurs demeures ou des débris de domaines qui passent de main en main, ou s'exploitent par procuration au détriment du propriétaire. J'ai traversé plusieurs fois, dans différens départemens, vingt lieues carrées, sans rencontrer un canal, une route, une manufacture, et

surtout une terre habitée. La campagne semble un lieu d'exil abandonné au malheureux cultivateur; ses intérêts et ses besoins sont méconnus, et sa détresse est toujours croissante par le bas prix des profits et la difficulté des transports. »

Le cabotage ne saurait suppléer en France au défaut de navigation intérieure. Une partie des côtes est séparée de l'autre par des pays étrangers. Ainsi les produits du sud ne peuvent arriver au nord du royaume, qu'en traversant l'intérieur. Entre les côtes du Dauphiné de la Provence, du Languedoc et du Roussillon, et celles de l'ouest de la France s'élève la barrière des Pyrénées. Aussi les trésors industriels et agricoles, qui sont particuliers à ces provinces, ne pourraient-ils, en cas de guerre avec l'Espagne ou avec l'Angleterre, être transportés dans le reste du royaume, si les communications intérieures étaient supprimées.

Les côtes de l'ouest ne sont pas favorables à la navigation. Les tempêtes si fréquentes dans la baie de Biscaye, et le peu de sûreté de ses ports la rendent très-dangereuse. L'embouchure de l'Adour, obstruée par des bancs de sables, est d'un accès difficile dans les gros tems; et, de cette embouchure à celle de la Gironde, on ne voit pas un seul port qui mérite ce nom. En remontant vers le nord on trouve Rochefort, Nantes, Brest et le Hâvre qui reçoit la presque totalité des cotons importés en France; mais, à l'exception de ces ports, tous les autres sont étroits, peu fréquentés, peu profonds, et destinés uniquement à recevoir de petits bâtimens.

A ces obstacles naturels, et qui ne pourraient être surmontés que par d'immenses travaux, le système de l'administration française en ajoute de beaucoup plus graves. La centralisation, telle qu'elle existe en France, est surtout nuisible à l'établissement des routes et des canaux. A l'ex-

ception des réparations les plus ordinaires, on ne peut entreprendre aucuns travaux d'utilité publique, sans obtenir l'autorisation du gouvernement (1). D'ailleurs, les fonds alloués par les chambres, et applicables à ces travaux, deviennent insuffisans après avoir été répartis sur tous les départemens, dans les bureaux du ministère. D'où il suit que les grandes entreprises s'exécutent très-lentement, et que les autorités locales cherchent plutôt à pourvoir à la conservation des établissemens déjà existans qu'à en créer de nouveaux.

Examinons maintenant quelles sont les causes de la supériorité qu'à certains égards la France possède sur l'Angleterre :

D'abord, son climat est, en général, plus productif que le nôtre. C'est à l'influence du climat que l'Alsace doit les belles couleurs de ses tissus de coton, et Lyon, l'éclat de ses soieries.

C'est au climat qu'il faut attribuer l'excellente qualité des produits du sol français. Les grains de toutes espèces et les pommes de terre y suffisent à l'approvisionnement de l'intérieur et à l'exportation. Ses pâturages sont couverts de bestiaux et de bêtes à laines; on y voit même de nombreux troupeaux de mérinos. Le vin, l'huile, la soie, sont des productions indigènes. A l'exception du coton, il n'est peut-être pas de denrée nécessaire aux besoins du propriétaire foncier ou à l'industrie du fabricant, que la France ne puisse fournir. Le combustible y est très-commun. Sur plusieurs points les mines de charbon sont inépuisables. Les grandes forêts du domaine et les forêts des particuliers

(1) Il n'y a aucune exception ; les réparations les plus ordinaires ne se font jamais sans l'ordre du directeur-général des ponts-et-chaussées, qui ne les donne le plus souvent qu'après la belle saison ; sur les routes dites ferrées, ces réparations se bornent presque toujours à étendre des pierres dans la boue.

sont si heureusement réparties sur toute la surface du pays, que le transport du bois n'est coûteux que pour l'approvisionnement des grandes villes. Le houblon, qui ne croît en général que dans le Nord, est cultivé en grandes quantités dans quelques parties du royaume. Enfin l'industrie française est parvenue à extraire de la betterave un sucre, au moins aussi beau que celui de la canne, quoique d'une qualité inférieure; et à faire de l'indigo avec du pastel, cultivé à cet effet, sur une grande échelle, dans le Languedoc et la Provence (1).

La situation topographique de la France ne lui est pas moins favorable que son climat. Elle peut aisément faire passer ses produits industriels dans toute l'Allemagne; située entre la Méditerranée, la baie de Biscaye et la Manche, elle communique avec l'Italie, Naples et l'Égypte, pour l'importation des soies, des cotons; avec l'Espagne, pour celles des mérinos; en un mot, elle peut facilement faire le commerce avec toutes les parties du monde.

D'ailleurs, le sol et le climat y rendent les subsistances très-abondantes; aussi les classes inférieures y vivent-elles dans une sorte d'aisance, avec un revenu qui serait insuffisant à la subsistance d'un Anglais. Dans quelques départemens, tels que l'Allier, la Gironde, l'ouvrier peut vivre *confortablement*, pour 14 ou 15 sous, au plus par jour. Dans ceux où il n'y a point de manufactures et où les mœurs des paysans n'ont pas subi d'altération, on vit à meilleur marché encore. Toutefois, dans les districts manufacturiers, les prix des denrées augmentent en raison de

(1) La fabrication du sucre de betteraves qui avait été presque entièrement abandonnée dans les premières années de la paix, s'est relevée depuis trois ou quatre ans et promet des succès, car on a obtenu d'assez grandes quantités de sucre; mais il n'en est pas de même de l'indigo qu'on n'a jamais fabriqué qu'en quantité tout-à-fait insignifiante. C.

la population : on y vit en général pour 15 sous par jour; mais à Paris, les droits d'octroi et les taxes municipales étant très-élevés, la dépense journalière de l'ouvrier est d'environ 26 sous.

Moins la subsistance de l'ouvrier est coûteuse, plus son salaire doit être modique. A Paris, où la nourriture est chère, il gagne environ 2 fr. 50 c. par jour; à Rouen et dans les environs, il gagne de 30 à 36. sous. La journée d'une femme se paie 10 sous de moins. En général, dans tous les districts manufacturiers, le taux du salaire est par jour de 30 ou 40 sous pour les hommes et de 15 à 20 sous pour les femmes,

Dans les départemens où l'on se livre plus spécialement aux travaux agricoles, le prix du travail varie en raison de leur distance de la capitale ou des autres grandes villes manufacturières; ce taux descend, suivant les localités, de 36 à 20 et à 16 sous.

Ainsi il est évident que si les débouchés de l'intérieur étaient ce qu'ils devraient être, et si les fabricans français possédaient l'habileté, l'industrie et l'expérience de ceux de l'Angleterre, une grande partie de l'Europe deviendrait tributaire de la France.

Mais par combien d'avantages, qui lui sont propres, notre patrie ne balance-t-elle pas ceux que la nature a prodigués à nos voisins! Le plus important de tout est sa navigation intérieure. Sans entrer dans des détails fastidieux, qu'il nous suffise de citer parmi ses rivières la Tamise, l'Humber, la Mersey et la Saverne, toutes plus favorables à la navigation qu'aucun des fleuves de la France, à l'exception de la Gironde; parmi ses canaux, le grand Trunk, qui, avec ses branches, a 180 milles de longueur; le grand canal de Jonction, qui suit une ligne de 150 milles, et celui d'Oxford, dont l'étendue est de 100 milles. Nous ne parlerons pas de ceux qui sillonnent le pays dans tous

les sens et de leurs diverses ramifications. Il n'y a pas une ville manufacturière, pas une mine en exploitation qui ne communiquent par eau avec tous les points où il est utile que leurs produits soient transportés avec sûreté et célérité. La France, au contraire, ne possède, proportionellement à son étendue, qu'un vingtième de ces canaux.

Si la Grande-Bretagne est moins fertile que sa rivale en produits agricoles, elle est infiniment plus riche en minéraux. Elle fournit annuellement à la consommation intérieure et au commerce d'exportation, une immense quantité de fer, d'étain, de cuivre et de plomb. L'abondance du charbon et la facilité des transports permettent d'extraire ces métaux à si bon marché, que les frais ne paraissent rien, si on les compare aux dépenses que font en France les concessionnaires des mines.

L'abondance des capitaux qui existent en Angleterre, est aussi pour elle une source féconde de prospérité. S'agit-il de creuser des canaux ou des ports, d'établir des routes à rainures de fer, d'exploiter des mines? Quels que soient les plans proposés, quelque éloignés qu'en soient les avantages, s'ils paraissent en définitive réellement utiles au pays, la somme nécessaire à leur exécution est fournie à l'instant. Ainsi, l'Angleterre compte, en ce moment, 22 compagnies pour la confection des routes en fer; 12 pour l'éclairage par le gaz; 18 pour l'exploitation des mines étrangères; 8 pour celles des mines de l'intérieur; enfin 53 pour diverses entreprises. La masse des actions fournies par toutes ces compagnies, s'élève à la somme énorme de 120,000,000 liv. st. (TROIS MILLIARDS DE FRANCS!)

On demandait deux millions sterlings pour l'exécution des routes à rainures de fer, du nord de l'Angleterre. En deux jours, on a offert six millions sterlings.

Il n'est pas plus difficile d'obtenir des capitaux pour les opérations ordinaires du commerce. Les sommes considé-

rables versées dans les manufactures importantes en augmentent d'autant les produits. Le plus mince profit, sur chacune des balles de marchandises qu'on y fabrique tous les ans par milliers, suffit pour assurer, aux propriétaires de ces établissemens, de très-grands bénéfices, et leur permet de vendre presque au prix coûtant. Les mêmes causes forcent chaque vendeur intermédiaire à se contenter d'un petit bénéfice sur chaque article, et, en définitive, le consommateur n'achète jamais à un prix qui excède de beaucoup celui de fabrique.

Dans ce parallèle entre les deux pays, il est essentiel aussi de tenir compte du caractère des classes industrielles. En Angleterre, les ouvriers employés dans les manufactures montrent en général beaucoup de zèle dans l'accomplissement de leur tâche, stimulés qu'ils sont par l'espoir de perfectionner leur instruction, ou d'obtenir une augmentation de gages. Il en est plusieurs dont les connaissances scientifiques ne sont nullement à dédaigner et auxquels l'expérience suggère les inventions les plus utiles. Beaucoup de perfectionnemens ont été introduits dans les machines, par des ouvriers mécaniciens qui, après en avoir remarqué les défauts, ont découvert les moyens d'y remédier. Ces hommes aspirent, pour la plupart, à travailler un jour pour leur propre compte; aussi commencent-ils par acquérir, en qualité d'ouvriers, une haute capacité. Les ouvriers français, au contraire, manquent de persévérance; ils suivent les vieux procédés que leurs prédécesseurs leur ont transmis, sans s'inquiéter des nouveaux systèmes et des nouvelles machines dont ils pourraient faire usage.

En Angleterre, l'émulation des classes industrielles ne s'arrête jamais. Les ouvriers croiraient leur honneur et celui de leur maître compromis, s'ils ne travaillaient pas, sans relâche, à surpasser les rivaux qu'ils peuvent avoir à

l'étranger et dans leur propre pays. C'est une vérité dont les Français conviennent eux-mêmes; car lorsqu'ils s'attribuent le mérite d'une invention, ils avouent que le procédé primitif a été perfectionné par les Anglais.

En général, les ouvriers travaillent chez nous à tant la pièce, et chez nos voisins, à la journée. Tandis que l'artisan français ne s'attache qu'à faire tout juste ce qu'il faut pour ne pas perdre ses gages, l'Anglais cherche constamment à produire le plus d'ouvrage qu'il peut dans un tems donné(1). Les fabricans de France qui emploient des ouvriers appartenant aux deux pays, calculent que l'Anglais fait un quart, souvent même un tiers de plus d'ouvrage que le français. Mais le premier, quoique fort habile, est en général d'un caractère détestable, après avoir quitté son pays. Buveur et querelleur, il donne lieu aux plaintes les plus graves. Puis donc que, loin de sa patrie, il est si supérieur en activité aux ouvriers étrangers, nous laissons à penser, si dans ses foyers, il ne doit pas être plus laborieux encore.

Enfin, la supériorité de nos machines sur celles du continent est incontestable; nous en appelons aux désirs manifestés par tous les fabricans étrangers, de se les procurer ou d'en faire confectionner sur leur modèle. C'est donc une question très-grave que celle de savoir si nos lois actuelles sur l'exportation des machines doivent être modifiées au point de permettre à ces fabricans de les importer à un prix modéré, lorsqu'ils est constant que sans

(1) C'est là une des plus puissantes causes du développement de l'industrie en Angleterre. Les chefs d'entreprises ont poussé très-loin le système de travail à la tâche. Par exemple, dans l'exploitation des mines de cuivre, de plomb, etc., le mineur reçoit en paiement une partie du prix de la vente du minerai, et par là il se trouve associé aux bénéfices de son maître; cet accord des intérêts est assurément la plus puissante condition du développement de l'industrie. C.

ces importations, qui leur sont aujourd'hui presque impossibles, ils seront toujours hors d'état de rivaliser avec nous, dans plusieurs branches d'industrie. Sauf quelques exceptions, les matières premières ne leur manquent pas; ils ont à payer des droits moins élevés, une main-d'œuvre moins coûteuse; et cependant jusqu'ici notre concurrence les a toujours écrasés. La liberté, dans l'exportation des machines, va rétablir le niveau entre les fabricans des deux nations. Cette liberté profitera principalement aux mécaniciens de Londres, qui, seuls, ont paru désirer ardemment que les lois prohibitives fussent rapportées. Ceux des divers comtés qui travaillent pour les grandes villes manufacturières, ont déclaré au comité de la chambre des communes qu'ils recevaient plus de commandes qu'ils ne seraient en état d'en exécuter d'ici à quelques années; et que les propriétaires de mines se trouvaient dans le même cas. Ainsi, les machines étant très-chères sur le continent, les fabricans étrangers pourraient offrir à nos mécaniciens un prix assez élevé pour les engager à travailler pour eux, au mépris des commandes qui leur viendraient de l'intérieur. Le manufacturier anglais éprouverait donc un double préjudice; la confection des machines dont il a besoin serait ajournée, et, en attendant, il verrait grandir et s'étendre une concurrence, qui résulterait de ces mêmes moyens d'exploitation qu'on lui aurait refusés.

Le principal argument des défenseurs de l'exportation consiste à dire, qu'en la prohibant, nous forçons les Français à mettre toute leur habileté à confectionner leurs machines, et qu'en définitive ils en feront d'aussi parfaites que les nôtres. Nous répondrons d'abord, que jusqu'ici ils en ont confectionné très-peu et d'une qualité bien inférieure; en second lieu, qu'en supposant même qu'avec le tems ils acquièrent plus d'expérience et d'habileté, ce n'est pas une raison pour leur offrir actuellement des avantages qu'ils

obtiendraient, tout au plus, d'une longue persévérance, que l'Angleterre doit à des essais multipliés et à plusieurs années de travaux constans ; et pour les placer en un jour à une hauteur que nos fabricans n'ont su atteindre, qu'en faisant une dépense énorme de tems et de capitaux.

La question, nous le répétons, est très-grave et très-difficile. D'une part, nous adoptons sincèrement ces principes de liberté commerciale, auxquels le gouvernement s'est si libéralement conformé, et dont les conséquences nous pressent. D'un autre côté, voici une circonstance remarquable, dans laquelle l'exception nous paraît réellement avantageuse, et où l'application de la règle ne serait, au contraire, qu'un acte gratuit de générosité.

Au surplus, nous n'exprimons ici qu'une opinion. La question sera bientôt jugée par un tribunal plus compétent. Quant à nous, dans l'humble sphère de nos travaux, nous n'aurons pas perdu notre tems, si, par la publication de faits authentiques, nous ajoutons quelques documens à la masse de preuves sur lesquelles ce tribunal suprême fondera sa décision. (*Quarterly-Review*.)

ÉCONOMIE POLITIQUE.

DU SYSTÈME DES DETTES FONDÉES (1).

Il est rare que les dépenses qu'occasionne nécessairement le gouvernement d'un peuple civilisé, excèdent, en

(1) Note du Tr. La publication de cet article est déjà assez ancienne, puisque c'est en 1823 qu'il a été inséré dans la *Revue d'Edinbourg*. Mais la question qui y est discutée est si importante, que la considération de sa date ne nous a pas paru suffisante pour nous empêcher d'en donner aujourd'hui la traduction.

tems de paix, le montant de son revenu ordinaire. Mais, en tems de guerre, cela est très-différent. Lorsque l'honneur et l'indépendance d'une nation sont en péril, il ne faut pas hésiter à faire tous les sacrifices que réclament de si grands intérêts. Les agressions hostiles doivent être repoussées et punies. Mais il faut pour cela des fonds extraordinaires; et c'est assurément une recherche fort importante que celle du meilleur moyen à employer pour se les procurer.

Il était d'usage, dans l'antiquité, de pourvoir aux besoins de la guerre par les économies que le fisc avait faites pendant la paix. L'argent thésaurisé était un moyen de conquête ou de défense, et jamais on ne recourait, dans des tems d'embarras et de désordre, à la ressource des taxes extraordinaires, et bien moins encore à celle des emprunts (1). Cet usage a été loué par Hume; mais il n'avait pas calculé que, pour former ces trésors, il fallait enlever des capitaux aux emplois productifs, et que cette manière de procéder diminuait nécessairement l'industrie, et par conséquent la richesse, la population et les moyens de défense des peuples qui l'adoptaient. Aussi cet ancien

(1) Note du Tr. Cette assertion est trop générale : il paraît constant que plusieurs gouvernemens de l'antiquité avaient contracté des emprunts. La sagacité de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre, lui avait même fait pressentir tout le parti qu'on pouvait en tirer, comme moyen politique. Après la spoliation du temple de Delphes, par les Phocéens, une grande quantité de valeurs métalliques qui y étaient accumulées depuis des siècles, fut répandue dans la Grèce. Philippe ouvrit des emprunts dans les villes principales de ses différentes républiques, et, de cette manière, il intéressa la classe des capitalistes au succès de ses entreprises. Ces emprunts, en lui créant beaucoup de partisans dévoués, riches, et qui jouissaient tous d'une influence plus ou moins grande, contribuèrent bien davantage à l'accomplissement de ses vues politiques que l'éloquence salariée de quelques orateurs d'Athènes. S. F.

usage, fondé sur les principes les plus erronés, est-il aujourd'hui généralement désapprouvé; et tous les économistes conviennent que l'accroissement de dépenses qu'occasionne la guerre, doit être défrayé, soit par une augmentation proportionnelle dans les impôts, soit en partie par ce moyen, et en partie par des emprunts.

On a long-tems et vivement discuté la question de savoir quel est celui de ces deux modes qui doit être préféré; et, dans le cours de cette discussion, on a avancé les opinions les plus opposées et les plus contradictoires. Suivant nous, à aucune époque, ces différences d'opinion n'auraient dû exister. Quoi qu'il en soit, les opérations financières des dernières trente années nous fourniront les moyens de les faire cesser, et de résoudre, d'une manière satisfaisante, cette importante question. Nous croyons, d'ailleurs, que le moment d'en reprendre l'examen est arrivé, non-seulement parce que nous pourrons présenter à l'appui de la théorie, les résultats d'une vaste expérience, mais aussi parce qu'il existe plusieurs circonstances qui doivent faire désirer que l'opinion publique soit enfin fixée à cet égard. Si l'on ne connaît pas les principes sur lesquels est fondé notre système de crédit, il est impossible de se rendre un compte exact de la situation financière du pays, et d'apprécier la convenance des grandes mesures qu'on vient de prendre relativement aux annuités et au fonds d'amortissement. Il ne faut pas non plus nous dissimuler que nous n'avons aucune garantie de la prolongation de la paix; et peut-être avant peu serons-nous dans le cas de décider si c'est avec des emprunts ou des taxes extraordinaires, que nous devrons supporter les charges d'une nouvelle guerre. Mais ce n'est pas au milieu du trouble et du tumulte qui suivent des préparatifs militaires, que la comparaison des avantages et des inconvéniens de ces deux modes peut être faite avec la maturité convenable; et c'est pendant les loi-

sirs de la paix que de semblables questions doivent être examinées et résolues.

Avant de commencer cet examen, nous dirons un mot des étranges opinions qui ont été avancées sur les emprunts des gouvernemens; opinions qui ne sont pas encore entièrement abandonnées. L'évêque Berkley nous dit qu'il considère les fonds publics *comme une mine d'or*. Melon, écrivain français, auteur d'un livre intitulé *Essai politique sur le Commerce*, ne va pas aussi loin que Berkley; il assure seulement, et cette manière de voir a été celle de beaucoup d'autres, que *les dettes publiques sont des dettes de la main droite à la main gauche;* et que, *par conséquent, elles n'augmentent ni ne diminuent la richesse nationale.* Enfin, un négociant juif qui vivait en Hollande, M. Pinto, prétend, dans un livre, d'ailleurs ingénieux, sur la circulation et le crédit, qu'*une dette publique accroît la richesse nationale de tout le montant de son capital.* Ce ridicule paradoxe a été soutenu depuis par M. Hope, d'Amsterdam, M. Gale et M. Spence; et, ce qui est plus extraordinaire, le juge Bayley en fut tellement séduit, qu'un jour, dans un moment d'enthousiasme, laissant Blackstone pour Pinto, il harangua le grand jury du Yorkshire sur les immenses avantages d'une forte dette nationale. « Nous aurions pu croire, dit Hume, que ces opinions n'étaient que des jeux d'esprit, comme les discours de ces rhéteurs qui faisaient l'éloge de la folie, de la fièvre, de Busiris ou de Néron, si nous n'avions pas vu de grands ministres s'en faire, parmi nous, les patrons. » La fausseté de ces opinions est cependant si évidente qu'il est étonnant qu'elles aient jamais pu avoir des partisans. Nous conviendrons avec Melon, car il est inutile de parler de M. Pinto, qu'une dette publique est une dette de la main droite à la main gauche : nous observerons seulement que ce n'est pas de l'intérêt qu'il s'agit, mais du capital pour lequel cet in-

térêt est desservi. Or ce capital n'a pas été prêté par une fraction de la nation à une autre fraction, mais au gouvernement qui l'a dépensé comme *revenu*. Il est entièrement anéanti ; et les rentiers de l'État, au lieu d'en toucher la rente, tirent au contraire leur revenu des capitaux et de l'industrie des autres classes de la société.

Afin de mieux faire sentir les effets des emprunts sur la richesse nationale, supposons qu'un pays, avec deux millions d'habitans et quatre cents millions st. de capital, se trouve engagé dans une guerre, et que le gouvernement emprunte et dépense cinquante millions de ce capital.

Si le taux ordinaire du profit qu'on en retirait était de *dix pour cent*, le revenu du pays devait être de quarante millions, antérieurement à la guerre; mais à sa conclusion, après la dépense des cinquante millions, il n'aura plus été que de trente-cinq. Il est évident cependant que ce revenu, ainsi réduit, devra fournir des moyens de subsistance à la totalité des deux millions d'habitans ; et quoiqu'il soit vrai que le pays n'est pas privé de l'intérêt de la dette, puisque cet intérêt est seulement transféré d'une classe à une autre, il ne l'est pas moins qu'il est privé du revenu des cinquante millions, et que le capital qui servait jadis à alimenter et à vêtir un *huitième* des habitans étant anéanti, il faut qu'ils tirent leurs moyens de subsistance du revenu de ceux qui, probablement, avaient déjà beaucoup de peine à s'entretenir eux-mêmes.

Ces courtes observations serviront à faire connaître la véritable nature des dettes publiques ; mais elles ne suffisent pas pour décider la question qui fait le sujet de cet article. Chaque guerre doit nécessairement entraîner une perte de capital plus ou moins considérable. Il est, par conséquent, de la plus haute importance de savoir ce qu'il faut faire pour que ces inconvéniens inévitables soient moins

pernicieux, et puissent être plus facilement réparés; et c'est ce que nous allons examiner à l'instant.

Si la facilité avec laquelle l'argent peut être obtenu était la seule chose qu'on dût considérer, en comparant le système des emprunts avec l'autre mode de pourvoir aux besoins extraordinaires de l'État, par une augmentation proportionnelle dans les taxes, il n'y a aucun doute que c'est aux emprunts qu'il faudrait donner la préférence. Le taux élevé de l'intérêt, l'exactitude avec laquelle il est payé, et l'espoir que chacun entretient qu'il saura habilement profiter des fluctuations du cours des fonds publics, tout contribue à déterminer une classe nombreuse de capitalistes à prêter au gouvernement, qui peut, de cette manière, se procurer, très-facilement et dans des délais très-courts, des sommes considérables. D'un autre côté, la masse des contribuables se félicite également de ce système, car, au lieu de prélever sur eux une forte somme par de nouveaux impôts, on ne leur demande que ce qui est nécessaire pour payer l'intérêt de cette somme; et comme une charge aussi modérée ne met personne dans la nécessité de réduire beaucoup ces jouissances, on s'y soumet sans murmures. Il n'est pas étonnant d'après cela que les divers gouvernemens aient souvent eu recours à un moyen aussi facile et en même tems aussi populaire de se procurer l'argent dont ils ont besoin.

Mais quoique le plus ou moins de facilité avec laquelle l'argent sera obtenu, soit une considération importante, il y en a d'autres qui le sont bien davantage. Les effets réels d'une opération financière ne peuvent pas être convenablement appréciés, en en examinant seulement les conséquences immédiates. Nous devons porter notre vue plus loin et tâcher de découvrir quelles doivent en être les conséquences définitives. Si on procède de cette manière et que l'on examine, non pas seulement les effets transi-

toires, mais aussi les effets durables du système des emprunts, l'on se convaincra qu'au fond les facilités qu'il donne au gouvernement de se procurer de l'argent, loin d'être un avantage, sont au contraire au nombre de ses plus grands inconvéniens. Assurément il serait fort peu raisonnable de croire que les dépenses d'une guerre puissent être défrayées sans préjudice et sans pertes pour les contribuables. Alors même qu'elle est juste et nécessaire, la guerre est toujours un très-grand mal; et les peuples qui ont le malheur de la faire doivent souffrir plus ou moins promptement des suites de la perte des capitaux, et par conséquent de la diminution des moyens de production. Or il est évident qu'un plan de finances est vicieux, quand il a pour résultat de déguiser ces inconvéniens inévitables de la guerre et de tromper le public sur sa situation réelle; et c'est ce que font les *dettes fondées*. Leurs apologistes disent qu'elles n'imposent jamais aux contribuables, dans un tems donné, des sacrifices extraordinaires; à cet égard, elles ressemblent à ces affections chroniques qui s'introduisent lentement et imperceptiblement dans le corps humain, et dont le danger ne se fait apercevoir que lors qu'elles ont vicié toute l'économie animale et attaqué les principes mêmes de l'existence. Les profusions de la guerre ne peuvent être contrebalancées que par les progrès de l'industrie des particuliers et par leur économie; mais pour que cette économie ait lieu, et que les contribuables cherchent à augmenter leur industrie, ils faut qu'ils sentent l'influence qu'exercent sur leur fortune les frais de la guerre. Ce sont les illusions qu'il entretient qui constituent le vice radical du système des emprunts. Ses progrès sont graduels et presqu'imperceptibles; il n'exige, dans le principe, que de légers sacrifices, mais jamais il ne cède ce qu'il a une fois obtenu; et l'ambition, l'injustice et l'avidité du gouvernement, aussi bien que celles des États

voisins, ne tardent pas à commander des sacrifices nouveaux. Le public est, de cette manière, privé de ses jouissances, les unes après les autres ; et les contribuables ne sont pas encore sortis de leurs rêves, que leur industrie et leurs propriétés se trouvent grevées, par les intérêts de la dette publique, d'une somme beaucoup plus considérable que s'ils avaient satisfait immédiatement aux frais de la guerre.

On dira peut-être qu'en admettant que nous soyons engagés dans une guerre qui coûte annuellement vingt millions st., ce sera tout-à-fait la même chose, pourvu que l'intérêt soit à cinq pour cent, si nous payons ces vingt millions tout d'un coup par l'augmentation proportionnelle des taxes, ou si le gouvernement emprunte et rembourse les prêteurs par un contrat de rente perpétuelle d'un million par an ; car l'intérêt étant à cinq pour cent, les vingt millions et l'annuité perpétuelle d'un million représentent absolument la même valeur. Mais c'est précisément parce que la masse du public n'a jamais pensé et ne pensera jamais ainsi, que le systèmes des *dettes fondées* est très-pernicieux. Supposons, par exemple, que l'on ait satisfait aux charges extraordinaires par des impôts levés dans l'année, et que la part de chacun, dans ces nouvelles contributions, soit de mille livres : le désir de se maintenir dans son ancienne situation et de conserver sa fortune intacte, désir qui naît avec nous et qui ne nous quitte qu'au tombeau, engagera certainement le contribuable à tâcher de s'acquitter en donnant une impulsion plus active à son industrie, ou en soumettant ses dépenses à une économie plus sévère, afin que ses capitaux ne soient pas entamés. Mais, sous l'empire du système des emprunts, on ne lui aurait demandé que de payer l'intérêt des mille liv. ou cinquante liv., et au lieu d'épargner les mille liv., il se serait contenté d'en épargner l'intérêt. Les hommes se conduisent de cette

manière, parce qu'ils sont dans l'usage invariable de ne considérer une guerre comme onéreuse, que dans la proportion des obligations auxquelles il faut qu'ils satisfassent immédiatement, sans calculer la durée probable de ces charges. Ce serait une tentative fort inutile de chercher à leur démontrer que le paiement d'une rente perpétuelle de cinquante liv. est aussi onéreux que le paiement unique de mille liv. Nous sommes toujours disposés à croire que quelqu'accident imprévu ou quelque révolution viendra à notre aide, et dégagera notre fortune du fardeau d'un paiement perpétuel.

Nous calculons aussi que, dans tous les cas, la portion la plus considérable restera à la charge de la postérité, ou, ce qui est la même chose, que ce paiement sera réparti en un grand nombre d'années. Cette considération est même un des principaux argumens des apologistes des dettes fondées. Mais il serait facile d'en démontrer toute la faiblesse, et de faire voir que ce que l'administration a de mieux à faire, c'est de protéger, le plus possible, les intérêts de l'avenir, sans blesser ceux du présent; et c'est précisément ce qu'on fait en levant, dans le cours de chaque année, tout l'argent nécessaire pour en payer la dépense. Dans l'hypothèse même où ce système n'augmenterait pas l'esprit d'économie, l'adoption n'en serait pas préjudiciable aux générations existantes, et les effets en seraient les mêmes pour elles et pour la postérité, que ceux du système des emprunts; car il est évident que ce serait une chose tout-à-fait indifférente pour l'héritier d'un individu, dont la quote part dans les dépenses d'une guerre aurait été de 1,000 liv. st., si cet individu avait payé tout d'un coup cette somme, et laissait 1,000 liv. de moins, ou bien, s'il laissait ces 1,000 liv. grevées d'une rente perpétuelle de 50 liv. C'est un des avantages particuliers du mode que nous voudrions voir préférer, qu'en

même tems qu'il n'impose à personne de fardeau plus considérable que celui qui résulterait d'une *dette fondée*, et qu'il laisse à chacun la faculté de se soulager d'une partie de ce fardeau, en le partageant avec la postérité, sa tendance naturelle est cependant d'engager la masse du public à ne pas user de cette facilité et à devenir plus active, plus frugale et plus économe. Ce serait une erreur grossière de supposer qu'il ne ménage l'avenir qu'aux dépens du présent; c'est en communiquant une impulsion plus vive à l'industrie des contemporains, et en faisant mieux sentir les avantages de l'esprit d'accumulation, qu'il sert la postérité. Sous l'empire de l'un des systèmes que nous examinons, on n'épargne juste que ce qu'il faut pour payer l'intérêt du capital; sous l'empire de l'autre, c'est le capital lui-même qu'on économise. Si donc on veut décider la question par l'influence qu'ils exercent respectivement sur la richesse nationale, et cette considération, dit M. Gentz, doit toujours être la première et l'emporter sur toutes les autres, il ne peut y avoir aucun doute sur la manière dont elle sera résolue.

Mais ces raisons ne sont pas les seules que nous ayons à faire valoir. Nous devons aussi parler des dangers de la facilité avec laquelle les gouvernemens se procurent de l'argent par le système des emprunts. Cette facilité déplorable a été une des causes principales de ces innombrables guerres qui ont désolé le monde, depuis la renaissance des lettres. C'est elle qui a déterminé les divers gouvernemens à s'engager témérairement dans les entreprises les plus ruineuses, tandis qu'en trompant les peuples sur les conséquences inévitables qu'elles devaient avoir, elle ne les a que trop disposés à applaudir et à seconder les ambitieux projets de leurs chefs. La loterie de la guerre est la plus dangereuse de toutes les loteries : ses conquêtes, ses triomphes, quelque séduisans et quelque magnifiques qu'ils

soient, ne sont cependant que des compensations misérables de l'or et du sang qu'il faut répandre pour les obtenir. Le bon sens national se manifeste principalement en évitant toutes les guerres inutiles, et en terminant celles qui sont nécessaires, aussitôt qu'elles peuvent l'être avec sûreté et honneur. Mais pour que les peuples apprécient les inestimables avantages de la paix, il faut commencer par leur faire sentir que la guerre est toujours un jeu ruineux, même pour ceux qui paraissent y gagner, et qu'il n'y a pas moyen de la faire, sans être forcé de renoncer à une partie des aisances et des agrémens de la vie. Malheureusement le système des emprunts cache, pendant quelque tems, aux yeux des peuples, ces conséquences inévitables, et, en leur persuadant qu'ils ne les ressentiront jamais, les pousse à manifester des dispositions farouches et intraitables dans les occasions les plus futiles. Il en résulte, et ce résultat est déduit des faits les plus nombreux et les plus positifs, que tout État qui a eu recours, pendant un certain tems, aux emprunts, ne tarde pas à se trouver engagé dans une masse de dettes et de difficultés inextricables; que les taxes qu'il supporte se maintiennent à un taux à peu près aussi élevé en tems de paix qu'en tems de guerre; qu'il se trouve quelquefois forcé de rester neutre, lorsque son honneur, ses devoirs ou ses intérêts lui commandent de prendre les armes, et que le fardeau sous lequel il gémit devient la cause d'agitations convulsives qui se terminent presque toujours par la banqueroute et par une révolution.

C'est seulement pour un peuple qui satisferait à ses besoins extraordinaires, par un accroissement correspondant dans ses taxes, qu'il serait vrai de dire, avec le poète, que la paix apporte avec elle sous son aile la guérison des maux des nations. Aussitôt que la guerre serait terminée, les taxes imposées pour en supporter les frais cesseraient

également. Les prix descendraient à leur véritable niveau, et l'industrie dégagée du poids qui pesait sur elle, reprendrait un nouvel essor. Si nous nous étions toujours dirigés d'après ces principes, nos taxes n'excéderaient pas aujourd'hui cinq à six millions st. (250,000,000 fr.), c'est-à-dire à peu près la somme qui est nécessaire pour payer les frais de perception de notre revenu actuel, et en même tems, nous aurions en capital plusieurs centaines de millions que nous ayons dissipés. La Grande-Bretagne, plus puissante, plus peuplée et plus riche, pourrait bien mieux résister aux attaques dirigées contre son indépendance et sa liberté, et elle serait plus à même de protéger efficacement la liberté des autres.

Les objections que l'on nous fait, quoiqu'assez plausibles, ne sont au fond d'aucun poids. On prétend d'abord que le paiement immédiat des dépenses d'une guerre serait, dans beaucoup de cas, tout-à-fait impraticable, et que dans les tems modernes, ces dépenses se sont tellement élevées, qu'il n'y a guère d'autre manière d'y satisfaire, que de partager le fardeau avec la postérité par la voie des emprunts. Le meilleur moyen de détruire l'argument tiré de l'*impossibilité*, c'est de faire voir que la chose a réellement eu lieu; or, avant de finir, nous espérons démontrer à nos lecteurs que les sommes que le gouvernement s'est procurées par l'impôt, ont, à peu de chose près, égalé le montant de l'énorme dépense que la guerre de 1793 à 1816 a occasionée, et que nous avons ajouté plus de six cents millions sterlings (quinze milliards de francs), à notre dette fondée, pour éviter de lever une centaine de millions de taxes additionnelles, pendant le cours de ces vingt-trois années.

Au fond, l'argument tiré de l'impossibilité se réduit à ceci : que le mode de payer la totalité des dépenses d'un exercice, par les taxes qui y seraient affectées, serait fort

gênant pour les propriétaires et pour les fabricans qui, en général, ont fort peu d'argent comptant. Supposons, par exemple, que la part d'un manufacturier, dans les frais d'une guerre, s'élève à 1,000 liv., et qu'il ne puisse ni économiser cette somme sur sa dépense personnelle, ni la retirer de ses affaires, sans préjudice. L'avantage du système des *dettes fondées* consiste, nous dit-on, à le dégager de l'obligation de faire ce paiement, au moyen d'une petite réserve annuelle de 50 liv., qu'il pourra facilement prélever sur ses bénéfices. Mais le plus léger examen suffira pour faire voir que cet avantage n'est qu'apparent. En effet, le fabricant en question ne se trouve dégagé de l'obligation de payer immédiatement les 1,000 liv., que parce que le gouvernement les emprunte lui-même, en laissant l'intérêt à sa charge. Or, n'est-il pas évident qu'il aurait pu faire directement ce qu'il fait, par l'intermédiaire des agens du fisc. « Il est hors de doute, dit M. Ricardo, qu'il existe des capitalistes disposés à prêter aux particuliers, et la promptitude avec laquelle le gouvernement remplit ses emprunts le prouve. Que ce grand emprunteur se retire du marché, et les emprunts privés se rempliront. Avec de bonnes lois et de sages réglemens, ces transactions particulières pourraient même se faire avec la plus grande facilité. Dans l'état actuel des choses A avance l'argent, et B paie l'intérêt au gouvernement, qui le paie à A. Dans notre système B paierait directement l'intérêt à A. »

Mais ce n'est pas tout. Si un particulier va sur la place emprunter de l'argent pour son propre compte, il empruntera à des conditions plus avantageuses que les agens du trésor. Se procurer de l'argent, n'importe à quelles conditions, est le but exclusif de ces derniers, tandis que ce que les particuliers désirent par-dessus tout, c'est de s'en procurer à bon marché. Une *dette fondée* exige d'ailleurs

un dispendieux établissement qui coûte au pays plusieurs millions par an pour la perception des taxes destinées à en payer l'intérêt. Ainsi il est évident qu'à tous égards il vaudrait beaucoup mieux que les particuliers qui n'ont pas d'argent comptant, empruntassent eux-mêmes, que d'emprunter par l'intermédiaire du gouvernement.

Comme un accroissement subit et considérable des taxes qui affectent les objets de luxe, en diminuerait la consommation et rendrait par conséquent ces taxes peu productives, il serait indispensable, pour payer les dépenses extraordinaires de l'année, d'imposer les objets de nécessité ou bien le revenu des particuliers. Mais on observe que si les choses nécessaires à la vie sont surtaxées, l'impôt pesera principalement sur la classe qui sera le moins en état de le supporter, c'est-à-dire sur celle des prolétaires, et que si, au contraire, c'est à une taxe sur le revenu que l'on a recours, elle ne pesera pas d'une manière moins inégale et moins oppressive sur les rentiers et sur ceux qui exercent des professions libérales. Nous ne croyons pas cependant que ces objections soient plus fondées que celles que nous avons déjà réfutées. C'est une erreur de supposer qu'une taxe sur les objets de nécessité imposerait de plus grands sacrifices aux classes ouvrières qu'aux autres; car le prix de la journée s'accroîtrait, après l'imposition de la taxe, de manière à les maintenir dans leur ancienne situation. En effet, le produit de la taxe tomberait dans les mains du gouvernement qui, par suite, se trouverait à même de commander plus de travail; ainsi l'impôt qu'on aurait enlevé aux ouvriers ne tarderait pas à leur être rendu par la hausse que les demandes du gouvernement ou de ses agens produiraient dans les salaires.

Il n'est pas plus juste de prétendre que dans le cas où l'on mettrait une contribution sur le revenu, pour défrayer les dépenses de la guerre, elle peserait trop inégalement

sur ceux qui exercent des professions libérales. Ce n'est pas, il faut l'avouer, sans quelque apparence de raison, qu'on se récrie sur l'extrême injustice qu'il y aurait à imposer l'homme de loi ou le médecin, dont l'industrie est souvent l'unique moyen d'existence d'une nombreuse famille, de la même manière que le capitaliste ou le propriétaire foncier. Mais il sera facile de faire voir que la condition des individus qui exercent des professions libérales, ne serait pas moins affectée par les taxes qui frapperaient exclusivement la classe des propriétaires ou des capitalistes, que si ces taxes pesaient en même tems sur eux.

En effet, les salaires des médecins, des avocats et de tous ceux qui se trouvent dans la même catégorie, dépendent, en partie, des frais que leur éducation a occasionés, et, en partie, des habitudes particulières de la société dans laquelle ils vivent et du rang qu'ils doivent y tenir. Si les salaires n'étaient que la compensation des frais faits pour leur éducation, ils ne seraient pas long-tems affectés par une taxe sur le revenu, car aussitôt que cette taxe aurait été imposée, on les trouverait insuffisans. Dès-lors les jeunes gens seraient détournés de ces professions; et ceux qui les exerceraient, fortement tentés d'y renoncer, et cette double action se prolongerait jusqu'à ce qu'en diminuant la concurrence, elle ramenerait les salaires à leur véritable niveau, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils se seraient augmentés de tout le montant de la taxe.

La seule classe en faveur de laquelle il serait juste de réduire le montant de la charge qui résulterait d'une taxe sur le revenu, est celle dont les moyens d'existence proviennent d'annuités qui doivent s'éteindre à des époques fixes. Il est évident qu'une taxe semblable peserait plus fortement sur cette classe que sur celle des propriétaires fonciers ou des capitalistes, dont le revenu est tiré de sources qu'on considère comme inépuisables. Il serait donc

nécessaire, pour ne pas surtaxer les possesseurs d'annuités à terme, et pour les maintenir dans leur situation relative, de leur accorder un dégrèvement qui devrait être en proportion inverse de la durée de leurs annuités.

On obtiendrait deux avantages importans, en recourant à une taxe sur le revenu, de préférence à des impôts sur les objets de nécessité ou de luxe pour défrayer les dépenses extraordinaires de l'année. Le premier consisterait dans l'égalité avec laquelle cette taxe affecterait les différentes classes de la société. Les impôts sur les consommations ou sur les marchandises pèsent, au contraire, trop fortement sur ceux qui ont des familles nombreuses ou dont la situation exige une dépense considérable, tandis que les riches avares, ou les personnes qui n'ont pas de famille, peuvent presqu'entiérement se soustraire à ces charges.

Le second avantage d'une taxe sur le revenu consiste dans le peu de changement qu'elle occasione dans la manière dont les capitaux sont distribués, et dans le prix des marchandises. Quand un impôt frappe une classe particulière de marchandises, les producteurs, afin d'en élever le prix proportionnellement à cet impôt, diminuent la quantité qu'ils étaient dans l'usage de mettre sur le marché, en engageant dans d'autres affaires une portion plus ou moins considérable du capital qu'ils employaient à produire l'article taxé. Mais une taxe sur le revenu opère comme un impôt qui serait convenablement réparti sur les profits. Or, si les profits étaient taxés avec égalité, il n'y aurait pas d'avantages à transférer son capital d'une affaire à une autre, et les producteurs n'auraient aucun moyen de faire hausser les prix. Chaque individu continuerait à faire ce qu'il aurait fait, s'il n'y avait pas eu d'augmentation dans les contributions, et, comme par le passé, il s'occuperait des opérations qui lui paraîtraient les plus avantageuses. Les capitaux et l'industrie ne seraient pas en-

traînés dans les voies artificielles. On n'élèverait pas la paie des troupes et les traitemens des fonctionnaires publics, à cause de l'augmentation des prix, produite par les impôts. A la fin de la guerre, chaque chose serait à sa véritable place, et nous pourrions tirer immédiatement parti de tous nos avantages naturels et acquis.

M. de Gentz prétend, et il compte beaucoup sur la force de cet argument, qu'il est toujours au pouvoir des contribuables de payer l'intérêt des emprunts, tandis que s'il fallait en payer le capital, il en résulterait une si grande diminution dans leurs moyens de production, qu'ils finiraient peut-être par se trouver dans l'impuissance d'en payer même l'intérêt. En raisonnant ainsi, on suppose nécessairement qu'un individu qui est dans les affaires et qui n'a pas de capitaux surabondans ne peut pas trouver à emprunter pour payer ses taxes extraordinaires, et nous avons prouvé que cela était au contraire très-facile. Ce serait, d'ailleurs, une erreur de croire que l'avantage du mode que nous voudrions voir préférer, résulte de ce qu'il sauve la totalité de la dépense. Chaque guerre occasione la perte d'un capital, et, comme nous l'avons déjà dit, toute la question est de savoir si cette perte est plus promptement compensée par notre système que par celui des emprunts.

Il n'est pas plus exact de dire qu'il est toujours au pouvoir des individus de payer l'intérêt des emprunts par un redoublement d'activité et d'économie. Cela est généralement vrai dans l'enfance du système, mais lorsqu'il a imposé sur la nation le fardeau d'une dette énorme, et qu'il l'a privée de la plus grande partie de ses aisances, l'activité, l'économie ne suffisent pas pour acquitter les arrérages des emprunts. Comme il n'existe plus aucun principe qui puisse balancer la perte du capital et par conséquent celle du revenu, la richesse publique ne tardera pas à diminuer

avec une effrayante rapidité. Dans l'origine, et lorsqu'il est le moins malfaisant, le système des *dettes fondées* est un système de déception et de prodigalités, et lorsqu'une fois il a acquis tout son développement, non-seulement il détruit une portion considérable des moyens de reproduction, mais, en maintenant les impôts au taux le plus élevé, pendant la paix, il accable le peuple, il paralyse son énergie, il excite fortement les capitalistes à transporter leurs capitaux dans des pays moins malheureux, et il devient une source active et féconde de ruines, de désastres et de révolutions.

Il est à peu près inutile de parler de l'étrange argument avancé, en faveur des dettes fondées, par M. Necker. Il prétend que lorsqu'une fois une nation a eu recours à ce moyen, les autres doivent l'employer également dans l'intérêt de leur sûreté. Mais si ce système appauvrit et épuise, comme cela est incontestable, tous les peuples qui le suivent, il est évident que ce qu'un État a de mieux à faire pour augmenter sa force relative, c'est d'y renoncer le plus tôt possible, et par conséquent il est indispensable qu'il fasse précisément tout le contraire de ce que conseille M. Necker.

On nous répète sans cesse que notre *dette fondée* n'a pas eu les conséquences funestes annoncées par Hume et par Smith; que la richesse nationale s'est beaucoup accrue, quoique le capital de cette dette soit augmenté de plus de 900 p. °/₀, depuis l'époque où ils écrivaient, et que par conséquent nous sommes autorisés à croire qu'il en sera de même des prédictions sinistres qu'on pourra faire à l'avenir. Mais les prodigieux progrès de la richesse nationale, depuis 1652, époque à laquelle Hume publia son *Essai sur le crédit public*, ne prouvent nullement que notre système de finances soit moins malfaisant qu'il le suppose. Hume et Smith n'avaient pas assez réfléchi à ce que les découvertes mécaniques, et, en général, l'amélioration des divers moyens

de production pouvaient faire, pour réparer les pertes occasionées par ce système; ce qui n'empêche pas que leurs observations ne soient d'ailleurs très-justes. Les dilapidations et les prodigalités dans lesquelles nous a entraînés notre *dette fondée*, ont été contrebalancées par des choses qui n'ont aucune connexion avec elle, et qui auraient également existé si le gouvernement n'avait jamais contracté d'emprunts, c'est-à-dire par les admirables découvertes des Watt, des Arkwright, des Crompton, des Wedgwood, etc. Sans ces dilapidations et ces prodigalités, les découvertes de ces bienfaiteurs de l'humanité auraient eu des résultats bien autrement utiles. Si nous avions couvert les dépenses extraordinaires de l'État, par des impôts levés dans l'année, nos taxes n'excéderaient pas le dixième de leur montant actuel; la diminution du prix des produits de notre sol ou de notre industrie ne serait pas compensée par des droits équivalens ou supérieurs; les ouvriers industrieux pourraient vivre sans réclamer les secours de leurs paroisses, et le taux des profits ne serait pas, parmi nous, au-dessous de ce qu'il est dans la plupart des autres pays. Aussi, quand on réfléchit à ce que l'Angleterre serait maintenant sans ce système fatal, on est tenté de croire que Hume et Smith ont plutôt méconnu une partie de ses dangers qu'ils ne les ont exagérés.

L'histoire de presque tous les États modernes atteste la vérité des principes que nous avons cherché à établir. Le système des emprunts a été presqu'universellement adopté, et il a affaibli toutes les nations qui y ont eu recours. C'est aux emprunts et aux taxes dont ils ont rendu la création nécessaire, qu'il faut attribuer la décadence des pêcheries, des manufactures et du commerce de la Hollande. Aussi le judicieux auteur d'un ouvrage sur la richesse de cette ancienne république, observe-t-il que celui qui, le premier, a pensé à faire soutenir les dépenses de la guerre par les

ressources du crédit, ne pouvait pas inventer un art plus funeste pour l'humanité.

Voici quels ont été les progrès de l'intérêt de la dette publique de la *province* de Hollande.

	Florins.
En 1562, avant le commencement des troubles, cet intérêt était de	78,100
En 1579, à l'époque de l'union d'Utrecht	117,000
En 1671, avant l'invasion de Louis XIV	5,509,519
En 1678, à la paix de Nimègue	7,107,128
En 1697, à la paix de Ryswick	8,545,309
En 1713, à la paix d'Utrecht	13,475,029
En 1750, à la paix d'Aix-la-Chapelle	14 910,874
En 1789, au commencement de la révolution française	14,948,822
En 1791	18,276,015

Cette progression eût été beaucoup plus rapide sans les réductions forcées d'intérêts. Le premier eut lieu, en 1655, sous l'administration du fameux Jean de Witt, qui fit réduire l'intérêt de la dette publique de 5 à 4 p. %. En 1795, plus de cinq millions de florins furent déduits des intérêts payés par la *province* de Hollande; mais, malgré cette réduction, le fardeau était encore trop lourd pour elle, et il devint indispensable, pour la soulager, de confondre sa dette avec celle des autres provinces. L'intérêt de ces dettes réunies était de plus de vingt-cinq millions de florins. En 1804, il dépassait vingt-quatre millions, et depuis, malgré tous les efforts de son gouvernement pour combler le déficit, et l'imposition de nouvelles taxes sur les consommations et sur les capitaux, une autre banqueroute devint nécessaire. Telles ont été les conséquences des dettes fondées en Hollande, et il en sera de même dans tous les États qui, après ces effrayans exemples, seront

assez insensés pour se servir de ce moyen de payer leurs dépenses extraordinaires.

Personne ne met plus en doute aujourd'hui que le mauvais état des finances, résultant de l'extension qu'avait prise la dette publique, a été la cause immédiate de la révolution française. C'est un fait curieux que Colbert avait pressenti le danger du système des emprunts, et qu'il avait fait tous ses efforts pour en empêcher l'introduction. Nous empruntons le récit suivant à un Mémoire très-curieux sur l'état des finances, présenté au duc d'Orléans, régent, en 1717.

« M. de Louvois, dit l'auteur du Mémoire, comme tout le monde sait, n'était pas fâché de voir la guerre. Au commencement de celle qui fut entreprise en 1672, il fallut des secours extraordinaires. M. Colbert créa quelques nouveaux impôts, ce qui excita des plaintes dans le public, et des représentations de la part des magistrats. M. de Louvois, instruit de ces difficultés, alla trouver le premier président du parlement de Paris, homme d'un mérite distingué et d'une probité reconnue. Il lui dit qu'il rendrait un service essentiel au roi, en lui représentant qu'au lieu de ces impôts extraordinaires que le Parlement avait tant de répugnance à enregistrer et qui étaient si insupportables au peuple, il était bien plus simple de créer des rentes; qu'un million de rentes créées produirait tout d'un coup vingt millions, et que ce serait un petit objet, par rapport au revenu si considérable de sa Majesté. Ce magistrat suivit de bonne foi l'avis qui lui était donné. Le roi, ravi de cet expédient, qui lui venait d'un homme si recommandable, dit qu'il fallait créer des rentes. M. Colbert, qui en prévoyait les suites et les inconvéniens, voulut, avant de rendre l'édit, se donner la satisfaction de parler au premier président. Il lui fit sentir les conséquences du conseil qu'il avait donné, et lui dit qu'il répondrait devant Dieu du

préjudice qu'il causait à l'État, et du mal qu'il faisait au peuple. »

La maison de Bourbon a payé cher le tort qu'elle a eu de sacrifier les avantages durables et permanens du système de Colbert, aux apparences trompeuses du plan suggéré par Louvois. Si l'avis de Colbert eût été suivi, les honteuses banqueroutes de 1715 et de 1769, et probablement la révolution française n'auraient pas eu lieu.

Malheureusement pour nous, notre propre histoire ne fournit pas des preuves moins concluantes, que celle de France ou de la Hollande, du danger des emprunts. A l'exception de 664,263 liv., données en compensation aux négocians et aux autres personnes qui avaient souffert de la spoliation de l'Échiquier, ordonnée par Charles II, en 1672, la dette de la Grande-Bretagne a été entièrement contractée depuis la révolution. Au commencement du règne de la reine Anne, le principal de la dette était seulement de 16,400,000 liv., et l'intérêt de 1,310,000 liv. A l'avénement de Georges I[er], en 1713, le principal montait à 52,000,000 liv. et l'intérêt à 3,351,000 liv.; et à l'avénement de Georges II, en 1727, le principal montait toujours à 52,000,000 liv.; mais, par suite de quelques mesures prises en 1716, l'intérêt était réduit à 2,217,000 liv. Quoique les inconvéniens des *dettes fondées* eussent été indiqués de bonne heure par les membres de la chambre des communes et par des écrivains d'une habileté incontestable, les facilités que ce système présenta aux ministres qui se succédèrent, de faire des dépenses considérables, sans compromettre leur popularité par l'imposition de nouvelles taxes, le firent prévaloir. Les ministres de Georges II et de Georges III avaient tous été élevés dans les principes de l'école de Louvois. Une saine politique et l'intérêt de l'État leur commandaient impérieusement de se conduire

avec fermeté, et, en dépit des clameurs des ignorans, d'imposer toutes les taxes additionnelles nécessaires pour couvrir les dépenses extraordinaires. Mais au lieu d'agir de cette manière mâle, franche et énergique, soit pour obtenir les applaudissemens éphémères de la multitude, soit par des considérations encore moins élevées, ils persévérèrent avec une déplorable obstination dans les voies funestes du système des emprunts.

Nous avons déjà observé qu'à l'avénement de Georges II, en 1727, le principal de la dette était de cinquante-deux millions st., et l'intérêt de 2,217,000. Trois ans après l'avénement du feu roi, à la paix de Paris, le capital de la dette s'était élevé à la somme de cent trente-huit millions, et l'intérêt à celle de 4,852,051 liv., par suite des guerres de 1739 et 1756. Depuis, la dette s'est accrue avec une rapidité qui n'a eu d'exemples dans aucun tems et dans aucun autre pays. Les tentatives faites pour contraindre les colons de l'Amérique du Nord à payer des taxes qu'ils n'avaient pas consenties, l'augmentèrent de cent vingt millions (*trois milliards de francs*), et la croisade en faveur de la maison de Bourbon, de six cents millions (quinze milliards de francs). Le montant total de la *dette fondée* et *flottante* qui n'avait pas été rachetée, était en principal, au 5 janvier 1717, de plus de huit cent quarante-huit millions st. (environ *vingt-deux milliards de francs*), et, en intérêts, de près de trente-quatre millions st. (environ huit cent cinquante millions de francs).

Mais le principal objet de cet article est moins de faire voir quels ont été les effrayans et rapides progrès de notre dette, que de montrer combien d'argent a été inutilement perdu, pendant le cours de la dernière guerre, par suite de l'adoption du système des emprunts; et afin que l'on ne puisse pas nous accuser de nous servir de moyens acces-

soires ou douteux, nous commencerons par faire une grande concession à nos adversaires; nous supposerons donc, et certes le lauréat (1) lui-même ne pourrait pas exiger davantage, que non-seulement cette guerre a été, comme ses apologistes le prétendent, juste et indispensable, mais aussi qu'on l'a conduite avec toute l'économie possible. Nous conviendrons, si l'on le désire, qu'il n'y a pas eu de subsides donnés en pure perte aux puissances étrangères; qu'on n'a pas fraudé dans le commissariat ni dans les autres services; qu'aucune somme n'a été follement employée à faire des casernes ou à élever d'autres constructions; que tous les changemens faits dans l'habille-

(1) NOTE DU TR. C'est ainsi qu'on appelle *ironiquement* Robert Southey, l'un des écrivains contemporains les plus odieux au parti *Whig*. Il est l'auteur de plusieurs poèmes où il a fait preuve d'un talent supérieur, et d'une histoire de la guerre de la Péninsule, rédigée sur les matériaux qui lui ont été fournis par le gouvernement anglais. Cette histoire contient, comme on peut le croire, un grand nombre de faits curieux et peu connus. Malheureusement on y trouve aussi beaucoup d'imputations odieuses contre une partie des officiers-généraux de notre ancienne armée. Il serait à désirer que ce dernier ouvrage fût plus connu parmi nous, afin que ces imputations qui s'accréditent en Europe, à l'insu des parties intéressées, pussent être démenties. Robert Southey s'était d'abord annoncé comme un turbulent démagogue; il avait débuté dans les lettres par un petit drame intitulé *Watt Tyler*, qui n'a jamais été représenté et qui n'est pas susceptible de l'être. Ce drame, qui parut pendant les tems les plus orageux de la révolution française, est nul sous le rapport littéraire, et ne se fit remarquer, à l'époque de sa publication, que par l'exaltation des sentimens démocratiques qui y étaient exprimés. Mais Southey a renoncé, depuis long-tems, aux opinions de sa jeunesse, et il est devenu le complaisant apologiste de toutes les mesures des différens ministères qui sont sortis, en Angleterre, de l'école de M. Pitt. Ce sont ces complaisances qui lui ont valu la dignité de *poète-lauréat* du roi. Les fonctions du poète-lauréat consistent à faire l'éloge du roi, le jour de sa naissance.

ment et l'équipement des troupes étaient indispensables, et en un mot, que les opérations des ministres ont constamment été dirigées avec le même esprit d'économie que si elles avaient dû être contrôlées par un comité de bourguemestres hollandais. Mais, après avoir fait toutes ces concessions, nous prouverons que si les dépenses extraordinaires eussent été couvertes par des taxes levées chaque année, *nous aurions dépensé* CENT QUARANTE-SIX MILLIONS STERLINGS (3,650,000,000 fr.) *de moins*, *et que nous aurions accumulé* CENT MILLIONS (2,500,000,000 fr.), *à cause du développement qu'auraient pris nécessairement l'industrie et l'esprit d'économie*, *quand chaque contribuable aurait su quelle part il devait supporter dans les frais de la guerre.*

C'est ce qui résulte du tableau ci-contre, que nous avons dressé d'après les pièces publiées par ordre de la chambre des communes et d'après celles qui ont été insérées dans le journal officiel. On peut donc compter sur sa parfaite exactitude. (Voyez ci-contre le tableau N° I.)

La première colonne contient l'état de la dépense totale relative à la *dette fondée* et *flottante*, non rachetée, telle que cette dette était le 5 janvier 1793, et telle qu'elle se serait trouvée les années suivantes jusqu'au 5 janvier 1816 inclusivement, si elle n'eût pas reçu d'augmentation. Nous avons compris l'année 1816, parce que, quoique la guerre ait été terminée en 1815, les opérations financières auxquelles elle avait donné lieu, se sont prolongées jusqu'en 1816. Les réductions résultent de l'extinction des annuités viagères ou à terme fixe. La deuxième colonne contient le montant total des dépenses faites par l'État, pour toutes les branches du service public, la dette exceptée, également depuis 1793, et y compris 1816. La troisième colonne contient l'addition des sommes portées dans la première et dans la deuxième, et, par conséquent, elle fait voir ce qu'il aurait fallu lever annuellement par l'impôt, pour ne

N° 1.

TABLEAU 1° *Du montant de la dépense occasionée par la dette publique, contractée antérieurement au* 5 *janvier* 1795, *à partir de cette année jusqu'en* 1816 *inclusivement ;* 2° *du montant des autres dépenses de l'État, pendant le même espace de tems ;* 3° *du montant total des dépenses publiques, y compris la dette ;* 4° *du revenu net perçu par le Trésor ;* 5° *de l'excédant de la dépense sur le revenu ;* 6° *de l'excédant de la recette sur la dépense,*

Années.	1. Frais annuels de la dette fondée et flottante, due par l'état, au 5 janv. 1793, à partir de cette année, jusqu'au 5 janvier 1816.	2. Montant total des dépenses de l'état, la dette publique exceptée.	3. Total des sommes portées dans les colonnes 1 et 2.	4. Total du revenu net perçu par le trésor.	5. Excédant de la dépense sur le revenu.	6. Excédant du revenu sur la dépense.
	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.
1793	9,208,495 16 1	12,058,424 16 4	21,266,920 12 5	17,869,236 16 4	3,397,683 16 1	——— —
4	9,208,495 16 1	16,431,141 15 2	25,639,636 11 3	18,037,696 5 4	7,601,940 5 11	——— —
5	9,208,495 16 1	27,229,772 14 6	36,438,268 10 7	18,585,022 17 3	17,852,645 13 4	——— —
6	9,208,495 16 1	26.186,027 4 1½	35,394,523 0 2	19,654,779 5 7	15,739,743 14 7	——— —
7	9,169,915 10 7	33,314,986 0 4	42.484,901 10 11	22,952,828 15 0¾	18,532,072 15 10¼	——— —
8	9,169,915 10 7	31,147,810 16 11	40,317,726 7 6	30,727,737 15 4¾	9,589,988 12 1¼	——— —
9	8,805,914 8 4	37,562,715 10 9¾	46.368,629 19 1¾	35,737,275 2 0	10,631,354 16 2	——— —
1800	8,635,254 10 0	39,774,539 15 4¾	48,409,794 5 4¾	34,705,045 3 7	13,704,759 1 18	——— —
1	8,578,034 10 7	43,306,424 6 0	51,884,458 16 7	36,320,149 18 10	15,554,308 17 9	——— —
2	8,542,760 13 0	32,774,304 18 0	41,317,965 11 0¼	38,001,900 17 8	3,315,164 12 4	——— —
3	8,482,846 06 2¾	29,716,197 7 10	38,199,043 14 0¾	39,495,089 8 8	——— —	1,296,042 14 7
4	8,463,186 5 4	40,736,348 8 4	49,199,534 13 8	47;382,331 18 4¾	1,817,202 15 3¼	——— —
5	8,422,326 16 6	46,718,701 14 0	55,141,028 10 6	52,137,859 11 4	3,003,168 19 2	——— —
6	8,351,789 9 6½	44,568,514 2 4½	52,920,303 11 11	55,823,570 18 0	——— —	2,903,267 5 1
7	8,316,458 0 2½	46,183,063 18 8¼	54,499,521 18 10¾	60,445,007 16 0½	——— —	5,945,485 17 1¾
8	7,830,304 13 1½	52,099,735 0 7½	59,930,039 13 9	64,202,723 17 11½	——— —	4,272,684 4 2½
9	7,811,425 11 3½	53,865,861 0 9¼	61,677,286 12 0¾	66,140,317 9 7½	——— —	4,463,030 17 6¾
1810	7,786,287 16 5½	58,231,431 13 5¼	66,017,719 9 10¾	70,274,066 1 6.	——— —	4,256,346 11 7¾
11	7,763,998 6 7¾	62,488,478 19 7¼	70,252,477 6 3	68,061,896 14 1	2,190,580 12 2	——— —
12	7,735,463 18 0	68,780,604 4 10	76,516,068 2 10	67,545,437 19 0¾	8,970,730 3 9¼	——— —
13	7,714,447 15 11½	79,968,337 15 10¼	87,682,785 11 9¾	75,457,610 7 0	12,225,175 4 10	——— —
14	7,688,078 7 0¾	87,051,332 0 6¾	94,739,410 7 7½	79,544,567 16 0	18,194,842 11 8	——— —
15	7,669,013 19 11½	69,623,049 19 2	77,292,063 19 1½	81,292,911 7 6	——— —	4,000,847 8 5
16	7,634,755 14 7	39,426,943 1 1¼	47.061,698 15 5¼	68,169,073 16 2¾	——— —	21,107,375 0 6½
	201,406,161 2 4	1,079,244,746 10 10	1,280,650,907 13 2	1,166,564,034 19 6	162,331,352 13 10 48,245,080 0 1¾	48,245,080 0 1¾
			Excédant de la dépense sur le revenu		114,086,272 13 8¼	

N° II.

Accroissement progressif, à 5 p. %, et à intérêt composé, des capitaux laissés aux contribuables par suite de la supériorité de la dépense sur la recette, et de ceux qu'on leur a enlevés par la supériorité des taxes sur la dépense.

Années.	Excédant de la dépense sur le revenu, accumulé à 5 p. o/o, à intérêt composé.	Années.	Excédant de la dépense sur le revenu accumulé à 5 p. o/o, à intérêt composé.	Années.	Excédant de la dépense sur le revenu accumulé à 5 p. o/o, à intérêt composé.	Années.	Excédant du revenu sur la dépense, accumulé à 5 p. o/o, à intérêt composé.	Années.	Excédant du revenu sur la dépense, accumulé à 5 p. o/o, à intérêt composé.
1793	3,397,683 8		135,032,047 7		210,138,236 6		1,296,042 7		20,688,804 5
	Int. 169,884 2		Int. 6,751,602 4		Int. 10,506,911 8		Int. 64,802 1		Int. 1,034,440 2
1794	7,601,940 3	1802	3,315,164 6	1810	....	1803	....	1810	4,256,346 6
	11,169,508 3		145,098,814 7		220,645,148 4		1,360,844 8		25,979,591 3
	Int. 558,475 4		Int. 7,254,940 7		Int. 11,032,257 4		Int. 68,042 3		Int. 1,298,979 6
1795	17,852,645 7	1803	....	1811	2,190,580 6	1804	....	1811	....
	29,580,629 4		152,353,755 4		233,867,986 4		1,428,887 0		27,278,470 9
	Int. 1,479,031 5		Int. 7,617,687 8		Int. 11,693,399 3		Int. 71,444 3		Int. 1,363,928 5
1796	15,739,743 7	1804	1,817,202 8	1812	8,970,730 2	1805	....	1812	....
	46,799,404 6		161,788,646 0		254,532,115 9		1,500,331 3		28,642,499 4
	Int. 2,339,970 2		Int. 8,089,432 3		Int. 12,726,605 8		Int. 75,016 7		Int. 1,432,124 9
1797	18,532,072 8	1805	3,003,169 0	1813	12,225,175 2	1806	2,903,257 3	1813	....
	67,671,447 6		172,881,247 3		279,483,896 9		4,478,614 3		30,074,624 3
	Int. 3,383,572 4		Int. 8,644,062 4		Int. 13,974,194 8		Int. 223,930 7		Int. 1,503,731 2
1798	9,589,988 6	1806	....	1814	18,194,842 6	1807	5,945,485 9	1814	....
	80,645,008 6		181,525,309 7		311,652,934 3		10,648,031 9		31,578,355 5
	Int. 4,032,250 4		Int. 9,076,265 5		Int. 15,582,646 7		Int. 532,401 6		Int. 1,578,917 8
1799	10,631,354 8	1807	....	1815	....	1808	4,272,684 2	1815	4,000,847 4
	95,308,613 8		190,601,575 2		327,235,581 0		15,453,117 7		37,148,120 7
	Int. 4,765,430 7		Int. 9,530,078 7		Int. 16,361,779 0		Int. 772,655 9		Int. 1,857,905 0
1800	13,704,759 1	1808	....	1816	....	1809	4,463,030 9	1816	21,107,375 0
	113,778,803 6		200,131,653 9		343,597,360				60,123,402
	Int. 5,688,940 2		Int. 10,006,582 7						
1801	15,564,303 9	1809	....						

Montant des capitaux accumulés à 5 p. o/o, à intérêt composé, laissés dans la possession des contribuables par l'adoption du système des emprunts.... 343,597,360

Id. Des capitaux placés à 5 p. o/o, à intérêt composé, provenant de l'excédant de la recette sur la dépense, à déduire de la somme précédente.... 60,123,402

283,473,958

pas augmenter la dette, depuis 1790. La quatrième colonne fait connaître quel a été le revenu de l'État, pendant le même espace de tems, et la cinquième et la sixième colonnes indiquent quand la dépense a surpassé la recette et quand la recette a surpassé la dépense.

Il résulte de ce tableau que la dépense totale de l'État, pour la guerre, l'intérieur, les colonies et la dette contractée antérieurement à la guerre de la révolution française, N'A DÉPASSÉ, DEPUIS 1793 JUSQU'EN 1818, QUE DE 114,086,272 (ENVIRON 2,853,000,000 fr.) les recettes produites par les différens impôts, pendant la même période. Il en résulte également que ce déficit a entièrement eu lieu pendant les dix premières années de la guerre, *et que le revenu, postérieurement à 1802, eût été plus que suffisant pour défrayer la totalité de la dépense, sans les charges provenant des emprunts contractés de* 1792 *à* 1803.

Ces résultats paraîtront probablement fort extraordinaires aux admirateurs des *dettes fondées ;* mais nous défions tous les commis de la Trésorerie de prouver qu'ils sont inexacts. Il est impossible de contester ce fait, que si on eût levé la somme, comparativement peu considérable, de cent quatorze millions sterlings, pendant les premières années de la guerre, la dépense annuelle de la dette publique ne monterait pas aujourd'hui à huit millions sterlings (*deux cents millions de francs*), au lieu de dépasser trente millions (*sept cent cinquante millions de francs*); et toutes les taxes du pays s'éleveraient, au plus, à vingt-quatre millions sterlings (*six cents millions de francs*), au lieu de s'élever à la somme énorme de soixante millions (*quatorze cents millions de francs.*)

Nous donnerions cependant une idée fausse à nos lecteurs, si nous leur disions, qu'à l'exception de cent quatorze millions, la totalité des sommes empruntées, pendant la guerre, a été entièrement perdue. Quelque

grands que soient les inconvéniens des *dettes fondées*, ils ne vont pas encore jusque-là. Les cent quatorze millions laissés aux contribuables ont pu être capitalisés, et par conséquent augmenter leur revenu ; et comme nous avons supposé qu'il leur eût été possible de vivre et de s'entretenir sans ce capital, si l'impôt ne le leur eût pas enlevé, nous devons supposer aussi qu'ils l'ont placé à intérêt composé, pendant la durée de la guerre, et comparer le produit de cette somme ainsi accumulée, avec le montant de la dette contractée dans le même tems. C'est assurément poser la question de la manière la plus favorable aux *dettes fondées*. Ces calculs sont établis dans le tableau précédent, n° II, pag. 260. Le solde de l'excédent de la dépense et celui de l'excédent de la recette, tels qu'ils sont portés dans le tableau n° I, pag. 259, sont accumulés dans celui-ci, à intérêt composé, au taux de cinq p. °/₀, et en les déduisant l'un de l'autre, on obtient la somme réelle qu'il faut comparer avec le montant des emprunts faits pendant la guerre, pour connaître au juste les avantages ou les inconvéniens du système financier que nous avons suivi.

La différence entre ces deux sommes, ou 283,473,958 liv. st. (7,086,848,950 fr.), est le montant exact des capitaux placés à intérêt composé qui sont restés aux contribuables, et qui leur auraient été enlevés, si on eût défrayé par l'impôt la dépense de chaque année. Si les emprunts contractés pendant la guerre s'élèvent à plus de 283,473,958 liv., l'excédant, quel qu'il soit, sera le capital détruit ou perdu par notre système financier, tandis qu'au contraire si ces mêmes emprunts ne s'élèvent pas à cette somme, la différence sera précisément ce que nous aurons gagné en le suivant. On verra ce qui en est dans le tableau n° III, ci-après, que nous avons dressé sur des documens officiels produits au Parlement dans la session de 1822.

N° III.

ntant : 1° des emprunts contractés chaque année, depuis 1793 usqu'en 1816 inclusivement ; 2° des intérêts annuels de chacun le ces emprunts ; 3° de la portion desdits emprunts remise aux ommissaires de l'amortissement ; 4° des intérêts des fonds rachetés par ces commissaires.

nées.	Montant des emprunts contractés chaque année.	Intérêts de ces emprunts.	Sommes remises, sur le produit des emprunts, aux commissaires du fonds d'amortissement.	Montant des intérêts des fonds achetés par ces commissaires.
	Liv. s. d.	Liv. s. d.	Liv. s. d.	Liv. s. d.
794	4,500,000 0 0	187,500 0 0	1,630,615 1 4	65,232 3 0
795	12,907,451 2 2	599,117 18 11 1/4	1,872,200 4 2	84,148 7 0
796	42,090,646 3 2	2,132,368 17 10	2,143,595 16 1	97,573 13 0
797	42,756,196 2 0	2,274,528 4 8 1/2	2,639,724 9 5	131,720 2 0
798	14,620,000 0 0	735,579 0 0	3,361,752 11 3	201,484 11 9 1/2
799	18,000,000 0 0	1,105,602 10 0	3,984,252 13 2	235,743 5 4 3/4
800	12,500,000 0 0	656,250 0 0	4,288,208 15 0	216,640 2 9 1/2
801	18,500,000 0 0	871,350 0 0	4,620,479 1 7	219,450 1 2 1/4
802	34,410,450 0 0	1,775,530 10 4 1/2	5,117,723 2 2	249,593 12 4 3/4
803	23,000,000 0 0	910,541 5 0	5,685,542 6 6	246,256 12 7
804	10,000,000 0 0	512,083 6 8	6,018,179 8 9	315,817 5 9 1/2
805	11,526,699 6 3	654,631 12 3 1/2	6,521,394 7 2	344,710 15 2 1/4
806	20,000,000 0 0	1,032,000 0 0	7,181,482 3 3	367,021 18 4 3/4
807	18,000,008 0 0	896,400 0 0	7,829,588 19 3	384,212 2 0
808	12,200,000 0 0	577,060 0 0	8,908,673 17 3	425,142 4 2 1/4
809	12,000,000 0 0	587,743 13 6	9,555,853 9 1	435,757 14 4 3/4
810	19,532,100 0 0	947,312 14 3	10,170,104 15 9	453,923 2 7
811	16,311,000 0 0	765,955 7 6	10,813,016 15 9	481,442 16 4 3/4
812	24,000,000 0 0	1,191,735 11 6 3/4	11,543,881 3 7	544,417 7 0
813	27,871,325 0 0	1,486,271 11 0	12,439,631 19 5	633,253 5 2 1/4
814	58,763,100 0 0	3,230,599 18 4 3/4	14,181,005 5 4	723,626 0 2 1/4
816	18,500,000 0 0	851,832 18 0	12,748,231 12 3	574,490 10 4 3/4
817	45,135,589 3 6	2,577,820 2 9 1/2	11,902,051 2 8	408,402 18 9 1/2
818	3,000,000 0 0	90,000 0 0	11,491,670 2 6	555,536 13 7
TAL...	520,124,556 17 1	26,849,814 12 9 3/4	176,648,860 2 8	8,595,597 5 2 3/4
prunts tractés ir le ipte de lande,	64,750,000 0 0	3,324,549 11 8	11,873,489 16 10	572,635 7 5 1/4
ndant années ntions s ci-essus.	584,874,556 17 1 188,522,349 19 6	30,174,364 ·4 5 3/4 9,168,232 12 8	188,522,349 19 6	9,168,232 12 8
	396,352,206 17 7	21,006,131 12 9 3/4	Montant total du capital et des intérêts des emprunts contractés pour défrayer la guerre de 1793 à 1816.	

En effet, il résulte de ce tableau que de 1793 à 1817, le gouvernement a emprunté 584,874,556 liv. 17 sh. 1 d. (environ 14,621,863,900 fr.), dont l'intérêt annuel, à la charge du public, s'élève à 30,174,364 liv. 4 sh. 5 3/4 (environ 754,359,100 fr.). Mais sur cette somme on a remis 188,522,349 liv. 19 sh. 6 d. (environ 4,713,058,725 fr.), aux commissaires de l'amortissement, avec lesquelles ils ont acheté des fonds produisant, par an, un dividende de 9,168,232 liv. 12 sh. 8 d. (environ 229,205,800 fr.). Si nous retranchons de la première somme celle qui a été remise à l'amortissement, il reste 396,352,206 liv. 17 sh. 7 d. (environ 9,908,805,150 fr.), auxquelles il faut ajouter les nouvelles émissions de billets de l'Échiquier, s'élevant à 33,289,300 liv. (environ 832,232,500 fr.), ce qui donne, en principal, une somme totale de 429,641,506 liv. 17 sh. 7 d. (environ 10,741,037,650 fr.), montant de l'argent réellement emprunté pour défrayer les dépenses de la dernière guerre.

Mais nous avons déjà vu que le montant total des sommes laissées aux contribuables par l'adoption de notre système financier, et par l'accumulation de ces sommes à intérêt composé, au taux de cinq p. °/₀, montait seulement à 283,473,958 liv. Qu'on les retranche des 429,641,507 liv. que le gouvernement s'est procuré, au moyen de ses divers emprunts, et l'on se convaincra que la somme perdue par la nation, par suite de ce système fatal, est, en réalité, comme nous l'avons avancé, de CENT QUARANTE-SIX MILLIONS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE-SIX LIVRES STERLING (3,654,188,725 fr.).

Cependant quelque considérable que soit cette somme de cent quarante-six millions sterlings, ce n'est point, comme nous le savons déjà, à elle seule que se borne la perte que nous avons éprouvée. Nous avons fait voir qu'il est impossible de couvrir, par des taxes, la totalité des

dépenses de l'année, sans augmenter l'industrie et l'esprit d'économie des contribuables ; et, par conséquent, quand on veut apprécier les effets des emprunts, il faut prendre en considération la manière dont ils affaiblissent le principe d'accumulation. Malheureusement nous n'avons plus ici que des conjectures pour nous guider ; mais nous ne croyons pas exagérer en supposant qu'indépendamment de la perte directe qui est résultée pour le pays de notre système de finances, il a eu aussi l'inconvénient fort grave d'empêcher l'accumulation d'une somme capitale de cent millions sterlings. Cette estimation peut être un peu au-dessus ou un peu au-dessous de la vérité ; mais nous croyons qu'elle en est fort rapprochée. Quoi qu'il en soit, il est certain que si les frais de la guerre eussent été payés par des taxes levées dans l'armée, la nation aurait évité la destruction d'un capital de cent quarante-six millions sterlings, qui pouvaient produire une rente de 7,300,000 liv. (182,500,000 fr.). Il l'est également que chacun aurait cherché à s'affranchir des charges que le paiement de sa part dans les dépenses publiques lui aurait imposées, en réduisant ses dépenses personnelles et en redoublant d'activité ; que de cette manière toutes nos pertes seraient maintenant réparées ou près de l'être, et qu'aujourd'hui nous n'aurions pas plus de vingt ou vingt-quatre millions d'impôts (500 ou 600,000,000 fr.)

En faisant l'examen des inconvéniens des *dettes fondées*, ce n'est pas un texte à d'inutiles plaintes sur les fautes commises que nous avons cherché. Nous n'avons d'autre but que d'achever de dessiller les yeux du public et de dissiper des illusions qui ne ne le sont pas encore entièrement, afin qu'on ne recourre plus à ce dangereux expédient, lorsqu'il faudra de nouveau satisfaire à des besoins extraordinaires. Pour compléter ce que nous avions à dire à ce sujet,

et mettre dans son véritable jour la situation financière du pays, nous allons faire maintenant quelques observations sur le fonds d'amortissement. Nous ne négligerons rien pour être aussi courts que possible.

Le plan pour l'extinction graduelle et progressive de la dette nationale, en établissant une caisse constamment employée à racheter des fonds publics, avec les excédans de revenu provenant de la réduction des intérêts et autres sources diverses, fut d'abord proposé par le comte Stanhope, et adopté, en 1716, par sir Robert Walpole. Les avantages attribués à ce plan furent exposés dans un écrit rédigé avec soin sur la dette du royaume, publié en 1726, et dont on suppose que sir Nathaniel Gould est l'auteur. Une des dispositions de l'acte qui créait le fonds d'amortissement, portait que sa dotation *serait entièrement et exclusivement consacrée à l'extinction du principal et des intérêts des dettes contractées par l'État, antérieurement au 25 décembre 1716; et à aucun autre usage quel qu'il pût être.* Mais, en dépit d'une disposition aussi précise, le fonds d'amortissement fut bientôt détourné de sa destination originelle. Plusieurs infractions avaient déjà eu lieu d'une manière déguisée, pendant le tems qui s'écoula entre 1727 et 1732; mais ce fut en 1733 que se fit la première infraction manifeste. En 1732, la taxe territoriale avait éprouvé une réduction considérable, et afin de combler le déficit que cette réduction aurait fait éprouver au revenu, l'on emprunta un demi-million, et pour en payer l'intérêt, on fit revivre la taxe sur le sel, supprimée deux ans auparavant. L'année suivante, il fut nécessaire de se procurer une nouvelle somme de 500,000 liv. st., et sir Robert Walpole proposa de recourir au fonds d'amortissement, ajoutant que si sa proposition n'était pas accueillie, il serait obligé d'élever la taxe territoriale d'un shilling à deux

shillings. En conséquence cette motion passa à une grande majorité, et de 1735 et 1736, le fonds d'amortissement était détourné en totalité du but pour lequel on l'avait établi.

Les auteurs de l'*Histoire de la chambre des lords*, observent, avec raison, que lorsqu'une nouvelle taxe est imposée, les contribuables sentent le poids de la dépense qu'elle est destinée à couvrir, ce qui les détermine à examiner si cette dépense est nécessaire, et lorsqu'ils se sont convaincus du contraire, ils murmurent, et leurs plaintes deviennent dangereuses pour les ministres. Mais lorsqu'on a recours au fonds d'amortissement, personne n'examine plus l'utilité de la dépense. Aussi les ministres ont-ils toujours pensé qu'ils pouvaient impunément mettre ce fonds au pillage.

Le docteur Price gémit, de la manière la plus lamentable, sur cet acte de l'administration de Robert Walpole. « Ainsi, dit-il, expira, après une existence de quelques années, le fonds d'amortissement, cet unique espoir de la nation, prématurément et cruellement détruit par son propre auteur. Si on n'eût pas spolié les valeurs qui s'y trouvaient, il nous aurait rendu l'envie et la terreur du monde; car, aujourd'hui nos taxes seraient abolies, et nous aurions un trésor plus grand, plus considérable qu'aucun peuple n'en a jamais possédé. »

Mais quoique le docteur Price ait tout-à-fait raison, quand il blâme Robert Walpole de n'avoir pas établi une nouvelle taxe pour couvrir le déficit, il se trompe complétement sur les effets qu'il attribue au fonds d'amortissement. La vérité est qu'aucun fonds de ce genre n'a jamais opéré à intérêt composé, même ceux dont la dotation est le produit de l'excédant du revenu. Supposons, par exemple, qu'il existe dans les coffres du trésor, un excédant d'un million sterling, et qu'on en fasse un fonds d'amortissement. En premier lieu, les commissaires chargés de l'administrer achèteront des rentes jusqu'à concurrence d'un

million, et, à la fin de l'année, ils en toucheront le dividende ou l'intérêt. Ils feront ensuite de nouveaux achats avec ce dividende, et s'il est de 80,000 liv. à la fin de l'année suivante, ils auront 52,500 liv. disponibles; à la fin de la troisième année, ils en auront 55,125, et ainsi de suite. Voilà ce que sir Nathaniel Gould, le docteur Price et M. Pitt, appellent racheter la dette publique avec un fonds d'amortissement opérant à intérêt composé. Il est clair cependant que les commissaires de l'amortissement ne disposent d'aucune somme qui produise réellement et par elle-même un intérêt, et que les diminutions qui s'opèrent dans le montant de la dette, résultent de ce qu'on emploie à son extinction une portion des taxes. Les dividendes que touchent ces commissaires, et qui, seuls, les mettent à même de faire leurs achats, sont versés dans leurs mains par les percepteurs de l'impôt, et par conséquent ils sont uniquement le produit de l'industrie du peuple. Pour qu'un fonds quelconque soit placé à intérêt composé, il faut d'abord lui trouver un emploi productif, et que les produits, au lieu d'être consommés comme revenu, soient régulièrement ajoutés au principal, pour former un nouveau capital. Or, nous n'avons pas encore eu de fonds d'amortissement conduits d'après ce principe. Ceux qui ont existé ici et dans les autres pays, n'ont jamais racheté un seul shilling qu'avec une portion des impôts ou des emprunts. Mais il faut bien se garder de considérer comme sans conséquence les illusions entretenues sur les merveilleux effets qu'autrefois on leur attribuait généralement, et qu'aujourd'hui certains économistes leur attribuent encore; car il n'est pas douteux que c'est en persuadant au public qu'on pouvait éteindre les dettes les plus considérables, sans qu'il en coûtât rien à personne, et au moyen de certaines opérations, pour ainsi dire magiques, qu'on est parvenu à faire prendre une si désastreuse extension au système des *dettes fondées*.

Quelque absurdes que fussent de pareilles suppositions, les écrits du docteur Price leur donnèrent le plus grand crédit, et ses calculs visionnaires sur les globes d'or qu'aurait produit un sou placé à intérêt composé, depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'en 1772, complétèrent le charme. On vit les hommes les plus éclairés du pays croire « que la dette publique pouvait être diminuée, quoique l'on contractât de nouveaux emprunts, au moyen d'un fonds d'amortissement; que la guerre augmenterait la puissance de ce fonds au lieu de l'affaiblir, et qu'en suspendre l'action pendant la durée des hostilités, ce serait précisément lui donner le coup mortel, dans le moment où il tendrait le plus à se rapprocher du but de son institution. » Le fameux fonds d'amortissement de M. Pitt, en 1786, fut établi d'après les principes et les calculs du docteur Price. Le Parlement dota cette caisse d'une somme annuelle d'un million sterling qui devait s'accroître à intérêt composé, par l'addition des dividendes des rentes qu'elle racheterait. En 1792, on augmenta un peu cette dotation; et on établit en même tems, qu'à l'avenir on leverait des taxes additionnelles, pour constituer un fonds d'amortissement d'un p. °/° du capital reconnu dans les nouveaux emprunts que l'on contracterait. Comme le revenu donna un excédant considérable, dans le tems qui s'écoula de 1786 à 1792, la dette fut réduite d'environ dix millions et demi (262,000,000 fr.), et cette réduction fut attribuée à la caisse d'amortissement, opérant à intérêt composé, quoiqu'il fût évident qu'elle était uniquement le résultat de la supériorité de la recette sur la dépense. Postérieurement à la guerre pour la restauration de la maison de Bourbon, le revenu public fut toujours au-dessous de la dépense, et la dette s'accrut rapidement. Mais quoique le trésor n'eût plus de millions à verser dans la caisse d'amortissement, cette jonglerie fut encore prolongée. Les emprunts pour le service de l'année s'ac-

crurent uniformément de tout le montant des sommes destinées à l'extinction de la dette, de manière que, par un jeu puéril, pour chaque shilling de rente transférée aux commissaires de l'amortissement, l'État contractait une nouvelle dette d'une somme égale, indépendamment de la somme qu'il fallait, en outre, pour payer les frais de cette administration, et qu'on était aussi obligé d'emprunter.

Et cependant cette absurde combinaison d'erreurs et de charlatanisme était vantée par tous les partis. C'était à qui, de l'opposition et du ministère, en ferait l'éloge. Le fonds d'amortissement était considéré comme le boulevard du pays, et la déception était si complète et si générale, qu'après une expérience de quatorze années, pendant lesquelles on aurait dû acquérir la conviction de sa nullité absolue, lorsque lord H. Petty, aujourd'hui marquis de Lansdowne, proposa, en 1807, son plan de finance, il proposa en même tems des mesures pour modérer l'amortissement, « afin que le pays ne fût pas inondé de capitaux surabondans par le remboursement trop prompt de la dette publique. » Nous ne croyons pas que l'histoire du monde offre un second exemple d'une illusion aussi extraordinaire. Si le système de l'amortissement eût renfermé quelque dogme obscur et mystérieux; qu'il eût parlé aux sentimens et aux passions populaires, ou que l'idée de sa puissance fût née dans la multitude, on pourrait s'expliquer cette espèce de vertige. Mais, dès le principe, il fut considéré comme une chose de calcul; c'étaient les hommes les plus éclairés du pays qui l'avaient conçu; et, pendant un quart de siècle, ils crurent de bonne foi qu'ils diminuaient la dette publique, tandis qu'ils ne maintenaient leur fonds d'amortissement qu'au moyen des emprunts qu'ils contractaient chaque année. C'est au docteur Hamilton (1) qu'appartient l'honneur

(1) Note du Tr. L'ouvrage du docteur Hamilton, sur la dette publique de la Grande-Bretagne, a été traduit en français par M. Henri Lasalle.

d'avoir dissipé ces prestiges. Il a prouvé que la caisse d'amortissement, au lieu de diminuer la dette publique, avait été au contraire une des causes les plus actives de son accroissement, et qu'on ne peut réellement l'éteindre qu'avec l'argent qu'on se procure par la supériorité du revenu sur la dépense. « Augmenter la recette, observe-t-il, ou diminuer la dépense, tels sont les seuls moyens de rendre efficaces les opérations de notre caisse d'amortissement, et tous les plans pour racheter notre dette nationale par des fonds de cette nature, opérant à intérêt composé ou autrement, s'ils ne sont pas fondés sur ces principes, sont tout-à-fait illusoires. »

Nous avons déjà vu que la portion des emprunts remise aux commissaires du fonds d'amortissement, depuis 1793 jusqu'en 1817, montait à 188,522,350 liv. Les frais d'administration de cette caisse, pendant le même espace de tems, s'élevèrent à 62,968 liv., ce qui fait une somme totale de 188,585,318 liv.; et comme cette somme a été entièrement empruntée, il en est résulté, tous les ans, une charge de 9,771,063 liv. Mais les fonds que les commissaires ont achetés avec les 188,585,318 liv., donnent seulement un dividende de 9,168,233 liv. Ainsi, d'un côté, l'État a contracté une charge annuelle de 9,771,063 liv. par les rachats que les agens de l'amortissement ont faits sur la place, et de l'autre côté, les rentes, qu'ils ont acquises ne produisent qu'un intérêt de 9,168,233 liv. Il résulte de ce calcul que les opérations qu'ils ont faites, pendant la guerre, font perdre chaque année au pays une somme de 602,830 liv. (15,070,750 fr.), qui, placée à 3 p. %, représenterait un capital de 20,894,333 liv. (environ 525,000,000 fr.). Depuis la paix, les opérations de l'amortissement n'ont pas été moins funestes, et un membre du Parlement, M. Hume, a fait voir qu'aujourd'hui la dépense annuelle

de la *dette fondée* serait moins considérable d'une somme de 356,153 liv., si ce fonds eût été aboli en 1817.

Il n'y avait dans tout le plan de M. Pitt qu'une seule disposition réellement calculée pour amener la diminution de la dette puplique, c'est celle qui fut adoptée sur la proposition de M. Fox, et qui portait que les taxes additionnelles seraient imposées, non-seulement pour servir les intérêts des emprunts qui seraient contractés à l'avenir, mais aussi pour établir un fonds d'amortissement d'un p. °/₀ destiné à éteindre les rentes créées à l'occasion de ces emprunts. Si cette clause eût été observée, et qu'on eût exclusivement appliqué le nouveau fonds d'amortissement à l'objet pour lequel il avait été établi, il n'est pas douteux qu'il aurait fini par éteindre les dettes contractées pendant la guerre; mais il faut bien se persuader que ce résultat n'aurait pas été produit par la force de l'intérêt composé; mais seulement parce que les taxes auraient été supérieures à l'intérêt des emprunts. Le capital reconnu de la nouvelle *dette fondée*, créée depuis 1793 jusqu'en 1817, s'élève à 879,290,042 liv. Un p. °/₀ de ce capital aurait donné une somme de 8,792,900 liv., indépendamment du produit des accumulations. Mais au lieu d'avoir, à la fin de la guerre, un pareil excédent de revenu, tandis que le fonds d'amortissement nominal était de plus de quinze millions sterlings (près de quatre cents millions de francs), l'excédant de la recette sur la dépense ne s'élevait pas, en réalité, à deux millions sterlings (cinquante millions de francs); les taxes imposées pour racheter le capital de la dette, ayant toutes été détournées de cet emploi et affectées au paiement de l'intérêt des emprunts contractés en 1807, 1809 et 1813.

Au reste, il était assurément bien absurde de supposer qu'un excédant de revenu existant sous la forme d'un fonds d'amortissement, serait toujours scrupuleusement employé

à l'extinction de la dette. Dans le principe, les choses se passent régulièrement; mais quand les gouvernemens commencent à éprouver des difficultés sérieuses dans la levée des impôts qui doivent couvrir les dépenses extraordinaires, les fonds d'amortissement, comme l'expérience le prouve, ne tardent pas à être détournés de leur destination primitive. Si M. Pitt a cru sincèrement que son fonds d'un p. °/₀ serait plus respecté que les autres, c'était une illusion non moins étrange que sa confiance dans les opérations de ce son magique du docteur Price, qui devait produire des globes d'or. Mais les ministres sont aujourd'hui plus éclairés ou plus sincères. M. Vansittart disait, en 1813, que « le fonds d'amortissement pourrait devenir un instrument d'une grande force dans les mains du Parlement, et qu'il était susceptible d'amener les résultats les plus importans. » Or, il est évident que le Parlement ne peut exercer de contrôle sur ce fonds, que lorsqu'on le détourne du but spécial pour lequel on l'a établi. A une époque moins éloignée, lord Londonderry alla encore plus loin; car il dit, en propres termes, à la chambre des communes, « qu'il n'avait jamais considéré le fonds d'amortissement comme une épargne sacrée, mais seulement comme une réserve disponible que le Parlement pouvait employer, selon qu'il le jugeait le plus convenable, soit aux exigeances du moment, soit à assurer la sécurité de l'avenir. »

Les effets réels d'un fonds, tel que celui que l'on veut lever aujourd'hui, ne sont pas de diminuer la dette, mais d'encourager la dépense. « Il n'y a pas, dit M. Ricardo, de plus forte garantie de la continuation de la paix, que de mettre les ministres dans la nécessité de s'adresser au peuple, afin d'obtenir de nouveaux impôts quand ils veulent faire la guerre. La plus légère provocation suffira pour les déterminer à s'engager dans une nouvelle lutte, si vous consentez à ce que la caisse d'amortissement accumule,

pendant la paix une somme un peu considérable. L'un d'eux disait dernièrement en demandant des taxes pour constituer le fonds d'amortissement destiné à remplacer celui qu'ils ont dissipé, que l'étranger nous ménagerait et nous redouterait, quand il nous saurait en possession d'une aussi formidable ressource. Or, cette manière d'argumenter prouve qu'à l'exemple de leurs devanciers, ils ne considèrent ce fonds que comme une réserve pour la guerre. Si, comme cela devrait toujours être, on levait des taxes pour couvrir les dépenses extraordinaires, une caisse d'amortissement n'en faciliterait pas la perception. Aussi n'est-ce point parce que les ministres pensent que cette institution aiderait la levée des impôts additionnels, qu'ils en font l'éloge, mais parce qu'ils savent qu'elle leur permettrait de s'en passer, et que, comme ils l'ont toujours fait, ils se serviraient du fonds d'amortissement, pour payer les intérêts des nouvelles dettes.

Si cette grossière jonglerie ne coûtait rien, on ferait bien de la prolonger pour l'amusement et pour la consolation des vieilles femmes, des habitués de la Bourse, et des gentilshommes de campagne. Malheureusement elle est tout aussi dispendieuse qu'elle est absurde. Il résulte des comptes officiels que, du 5 janvier 1716 au 5 janvier 1822, la recette a excédé la dépense d'une somme de 7,528,869 l. (environ 189,000,000 fr.), et, dans le même intervalle, l'intérêt de la dette flottante a été réduit dans la proportion de 3 1/2 à 2. Si l'excédant du revenu eût été purement et simplement appliqué à l'extinction de la dette, le principal et l'intérêt en seraient aujourd'hui sensiblement diminués. Mais cette marche simple et droite ne pouvait pas se concilier avec les vues et les habitudes de nos ministres. Ils préférèrent suivre leur propre goût et peut-être aussi celui du public, en faisant leurs tours de main et de passe-passe ordinaires. En conséquence le revenu de l'amortissement

qui était de 1,305,774 liv. (près de trente-huit millons de francs), fut porté à cinq millions sterlings (cent vingt-cinq millions de francs). L'argent nécessaire pour faire cette somme fut emprunté à la Banque et présenté comme revenu. On fit, en outre, beaucoup d'autres opérations accessoires : on changea, par exemple, un fonds contre un autre, et les comptes du trésor devinrent à peu près inintelligibles. Le résultat de toutes ces belles opérations fut que, malgré la réduction de près de moitié de l'intérêt de la *dette flottante*, la dépense annuelle relative à notre dette, au lieu de diminuer, s'est considérablement accrue. Nous ne croyons pas cependant que ces faits, tout prouvés, tout concluans qu'ils sont, suffisent pour déterminer les ministres à renoncer à leur système de jonglerie et de déception. Il est fort à craindre que nous ne soyons destinés à être encore, pendant quelque tems, les dupes des charlatans en finances, et probablement nous ne tarderons pas à acquérir de nouvelles preuves de la propriété qu'ont les fonds d'amortissement d'augmenter les dettes et les embarras de tous les gouvernemens qui ont eu le malheur d'en établir.

(*Revue d'Édinbourg.*)

DES DROITS IMPOSÉS SUR LE CAFÉ (1).

UNE opinion assez répandue aujourd'hui, c'est que les ministres ne sauraient opérer un dégrèvement plus utile,

(1) NOTE DU TR. Le numéro précédent de la *Revue Britannique* contient un article remarquable intitulé : *Des produits comparés des taxes élevées et des petites taxes.* Les théories qui y sont exposées sont confirmées dans celui qu'on va lire, par l'autorité de nouveaux faits et de nouveaux exemples.

dans nos charges publiques, qu'en supprimant, ou du moins en réduisant beaucoup les *taxes réparties* (*assessed taxes*). Tel serait aussi notre avis, si cette mesure ne nous paraissait pas devoir entraîner la conservation d'autres droits bien plus incommodes. Mais, dans la situation actuelle de nos finances, le ministère a besoin de fortes recettes, et ce qu'il importe de savoir, ce n'est pas si les *taxes réparties* condamnent le contribuable à quelques privations, mais si elles sont plus onéreuses que d'autres classes d'impôts. Il est facile de répondre à cette question. Les *taxes réparties*, depuis les dernières réductions qu'elles ont subies, n'ont plus rien d'oppressif, et la difficulté de se soustraire à leur perception, le seul défaut qu'on leur trouve, en justifie, au contraire, le maintien. Elles ne troublent pas la circulation naturelle des capitaux; elles ne détournent pas le commerce de ses canaux accoutumés; elles ne provoquent pas la contrebande, et elles se perçoivent sans peine et à peu de frais. Il y a beaucoup de taxes qu'on pourrait supprimer de préférence. De ce nombre, sont: l'impôt sur le cuir, qui est d'un produit très-faible et d'une perception très-difficile; celui qui pèse sur les polices d'assurance, et qui, au détriment d'une branche d'industrie fort utile, ne permet pas de mettre à l'abri des chances de destruction, une masse considérable de propriétés; l'impôt sur le fer et le bois de construction, lequel, en haussant le prix des maisons et des machines, nuit, non à une classe d'intérêts en particulier, mais à notre commerce et à nos fabriques en général. Ces impôts et quelques autres de même genre, sont ceux dont nous désirerions d'abord l'abolition, et lorsque en l'opérant on aurait donné une nouvelle impulsion aux branches capitales de notre industrie, et augmenté ainsi le produit des contributions indirectes, on pourrait, sans inconvénient pour le trésor, supprimer les *taxes réparties*.

Nous nous bornerons, dans ce moment, à demander, à l'égard des droits sur le café, une réduction qui, si elle était des deux tiers ou même des trois quarts, contribuerait au bien-être d'une portion notable de la population, empêcherait la falsification de cette denrée, pratiquée aujourd'hui avec un succès scandaleux, et tendrait, nòn à diminuer, mais, en dernière analyse, à augmenter le revenu public.

Une réclamation semblable vient d'être soumise au ministère, par les principaux planteurs des Antilles anglaises et par les maisons de commerce les plus recommandables de Londres et de Liverpool. Dictée par l'intérêt privé des signataires, et nullement par l'amour du bien public, elle n'en est pas moins d'une importance nationale, et son succès intéresse également les vendeurs et les consommateurs de café. Grâce à la concurrence, ressort puissant qui agit sans cesse, le producteur est obligé de vendre son café, son sucre, etc., etc., au plus bas prix possible, d'où il suit, qu'en diminuant le droit qui pesait sur une denrée, on en diminue proportionnellement le prix, et qu'on en augmente le débit en le mettant à la portée de classes nouvelles de consommateurs, classes moins aisées, mais par cela même plus nombreuses. Ainsi, l'avantage du producteur ne consistera pas à s'approprier, en tout ou en partie, le montant de cette réduction, mais à donner plus d'extension à la vente de ses produits. Il s'agit donc spécialement ici de l'intérêt des consommateurs ou de ceux aspirant à le devenir. Aussi espérons-nous que les amateurs de café feront cause commune avec les planteurs des Antilles, afin d'obtenir une réduction qui multipliera leurs jouissances, en favorisant la prospérité publique.

Le ministère n'a pas encore statué définitivement sur cette réclamation; mais les vues éclairées et philosophiques qui distinguent M. Robinson et M. Huskisson, ne

nous permettent pas de douter qu'ils ne l'accueillent favorablement.

Nous avons déjà démontré que toute diminution de taxes sur des denrées d'un usage général a pour effet d'en augmenter la consommation (1). L'histoire du commerce du café, depuis quarante ans, présente, à cet égard, des résultats trop remarquables, pour que nous hésitions à les soumettre à nos lecteurs.

Avant 1783, les droits de tout genre qui pesaient sur le café importé dans la Grande-Bretagne, étaient de 480 p. % *ad valorem*. Qu'en résultait-il? que presque tout le café qui s'y consommait alors y arrivait par contrebande, et que le produit annuel des droits n'était que de 2,869 liv. st. 10 sh. 10 d. (71,738 fr. 20 c.). En 1783, M. Pitt diminua les droits d'environ un tiers, et cette mesure eut pour effet d'en tripler le produit et de réduire presqu'à rien la contrebande. Preuve frappante et irrévocable, comme l'a dit M. Bryan Edwards, dans son *Histoire des Antilles*, que les droits exorbitans ont presque toujours un effet contraire au vœu du législateur.

A dater de cette époque, la consommation du café et le produit des droits firent des progrès lents, mais sensibles. Depuis 1790 jusqu'en 1794 inclusivement, les droits étaient de 11 d. (1 fr. 10 c.) par livre. La consommation annuelle, en Angleterre, fut, dans cet intervalle, de 871,000 livres, et le produit des droits de 39,875 liv. st. (996,875 fr.). En 1795, les droits furent portés à 1 sh. 5 d. (1 fr. 77 c.) *par livre;* mais, malgré cette augmentation, leur produit pour cette année et pour les quatre années suivantes, ne fut que de 38,740 liv. st. (968,500 fr.), et la consommation de 548,000 livres. Durant les années 1805, 1806 et 1807, les droits furent élevés à 2 sh. 2 d. (2 fr. 71 c.);

(1) Note du Tr. Voir le numéro 1er de la *Revue Britannique*, pag. 39

mais par l'effet de la vigilance qu'on mit à prévenir la contrebande, du goût toujours croissant pour cet article, et de l'acquisition que nous fîmes de quelques îles françaises, qui nous en fournirent de meilleure qualité, la consommation fut de 1,113,000 livres, et le produit annuel des droits de 121,698 liv. st. (3,042,450 fr.)

En 1808, M. Perceval, chancelier de l'Échiquier, touché de la position déplorable où se trouvait le commerce des Antilles, réduisit à 7 d. (73 c.) les droits sur le café, et permit de le rôtir dans les maisons particulières. Cette mesure eut tout le succès qu'on devait en attendre. La quantité de café, consommée à l'intérieur, de 1808 à 1812 inclusivement, s'éleva de 1,113,000 à 7,177,000 livres, et le produit des droits de 121,698 à 209,334 liv. st. (5,233,350 fr.). On ne trouverait pas, dans toute l'histoire de l'impôt, un exemple qui prouve mieux l'utilité qu'il y a à n'établir que des taxes modérées sur les objets de consommation générale. Cependant M. Vansittart, chancelier de l'Échiquier, porta, en 1813, les droits sur le café à 7 d. 3/4 (76 c.), et, bien que la consommation eût déjà diminué, par suite de cette légère augmentation, il ne craignit pas de les élever à 1 sh. (1 fr. 25 c.), en 1819. Cette mesure eut le résultat que tout homme sensé devait prévoir. De 1819 à 1823, la quantité de café consommée annuellement ne fut que de 6,692,000 liv., et le produit des droits de 334,000 liv. st. (8,350,000 fr.), tandis que si la consommation se fût accrue proportionnellement à la population, elle aurait été annuellement de 8,419,000 liv.

Pour donner au lecteur une idée plus nette des divers résultats produits par les changemens qu'ont subis, à diverses époques, les droits sur le café, nous lui soumettrons le tableau suivant, dont les élémens ont été puisés à des sources officielles, et sur l'exactitude duquel il peut compter.

	Tarif par livre.		Consommation, année moyenne.	Produits des droits, année moyenne.
De 1791 a 1795 excl.	0 sh.	11 d.	871,000 liv.	39,875 liv. st.
De 1795 à 1800	1	5	348,000	38,740
De 1800 à 1805	1	6	813,000	60,550
De 1805 à 1808	2	2	1,113,000	121,702
De 1808 à 1813	0	7	7,177,000	209,334
De 1813 à 1819	0	7 3/4	6,730,000	225,797
De 1819 à 1823	1	0	6,692,000	334,600

Le produit des droits s'élève annuellement, sur le café consommé en Écosse, à 15,000 liv, st. (375,000 fr.), et sur celui consommé en Irlande, à une somme à peu près égale.

La colonie de Saint-Domingue, qui, antérieurement aux troubles qui la désolèrent, exportait une immense quantité de café (de 1786 à 1789, elle en expédia 7,480,000 livres, année moyenne), cessa, dès 1795, toute exportation de cette denrée. La hausse des prix, que sa rareté dut causer à l'époque des troubles en question, en encouragea la culture à un point extraordinaire dans les autres îles de l'Archipel américain, et surtout à la Jamaïque, où quelques propriétaires de Saint-Domingue s'étaient retirés. La quantité de café exporté de cette île, en 1790, fut de 1,783,000 livres pesant; mais elle augmenta progressivement depuis cette époque, et, en 1806, elle fut portée à 27,298,000 livres; accroissement sans exemple dans l'histoire de l'agriculture coloniale. Cependant, cette vaste extension donnée à la culture du café, à la Jamaïque, ne suffit pas pour combler le vide occasioné par la perte de Saint-Domingue, et, en conséquence, les prix se soutinrent assez haut, jusque vers la fin de 1810. A cette époque, les décrets de Napoléon ayant opposé de fortes entraves à notre commerce avec le reste de l'Europe, nos

marchés furent surchargés de café, et le prix en baissa considérablement. La paix, en rouvrant nos relations commerciales avec le continent, ramena la hausse dans les ventes de cette denrée, et si une baisse de 40 à 50 p. °/₀ s'y est fait remarquer l'année dernière, elle n'est pas due à une importation plus considérable du café de nos colonies, puisque leurs exportations ont diminué depuis quelques années; il faut uniquement l'attribuer à l'immense quantité qui, du Brésil, de Cuba et de Java, en a été expédiée dans nos ports. Quant au café de nos colonies, il a été, en majeure partie, réexporté et dirigé vers les autres pays de l'Europe. Mais aujourd'hui que nous avons à soutenir la concurrence du continent américain et des deux Indes, nous ne devons plus espérer de faire, avec un grand succès, le commerce de cet article; nous devons même craindre que si on ne le dégrève pas sensiblement de ses droits actuels, afin d'en favoriser la consommation à l'intérieur, la moitié, peut-être même les deux tiers de nos plantations, seront abandonnées, comme étant de nulle valeur.

On pense généralement que pendant tout le tems où les droits exorbitans que nous venons de signaler ont été maintenus, à peu près la moitié du café consommé dans les îles Britanniques était altéré ou de contrebande. Ce dernier genre de fraude a été rendu, il est vrai, plus difficile depuis cette époque; mais, d'un autre coté, on a légitimé la vente du café de fabrique, poudre qui imite assez bien celui des colonies, et dont la composition est devenue maintenant une véritable branche d'industrie. D'après une loi faite dans le cours du dernier règne, toute matière destinée à suppléer au café, et désignée sous le nom de *café britannique*, est prohibée, et les débitans de matières de ce genre sont passibles d'une amende de 50 livres sterling

(1,250 fr.). C'est en vertu de cette loi que fut d'abord saisie la poudre inventée et débitée par le fameux Hunt, apôtre si connu du radicalisme. Cependant une loi nouvelle a autorisé la vente de cette poudre, sous le nom de *graine rôtie*, pourvu qu'au moyen de quelque étiquette ou signe visible, le chaland puisse la reconnaître. On ne saurait dire au juste jusqu'où s'en étend la consommation, mais il faut croire qu'on en débite beaucoup, puisque le seigle, à l'aide duquel on la fabrique généralement, s'est élevé, il y a quelques mois, à un prix très-haut, et que, vers la même époque, l'usage de la *graine rôtie* a pénétré jusque dans des villages où le goût du café était jusqu'alors inconnu. S'il faut en croire l'avocat de M. Hunt, dans une cause où ce dernier était demandeur, il paraîtrait qu'un boisseau de seigle peut fournir la matière de 35 à 36 livres de *graine rôtie*, et qu'au prix où elle se vendait alors, les fabricans en retiraient un bénéfice de 300 à 400 pour cent. Ce calcul est sans doute exagéré ; mais toujours est-il que l'entreprise est fort bonne, et fait honneur au génie industriel de M. Hunt.

On avait espéré que la baisse assez forte qui a eu lieu, l'année dernière, dans le prix du café en aurait augmenté la consommation. En effet, les qualités ordinaires se sont généralement vendues, abstraction faite des droits, au prix d'environ 6 deniers la livre (65 centimes), tandis que dans les années précédentes, à compter de 1814, elles coûtaient de 10 à 12 deniers (1 fr. à 1 fr. 25 cent.) Cependant il paraît, d'après une circulaire d'une des premières maisons de Liverpool (en date du 8 janvier dernier), que la consommation du café, loin de s'être augmentée en 1824, a été, de 448,000 liv., moindre qu'en 1822. Il faut en chercher la cause dans l'altération du café, provoquée par le taux élevé des droits actuels, et par la tolérance du gouvernement.

Or, nous le demandons, y a-t-il rien de plus absurde et de plus impolitique que de forcer le public, par des droits exorbitans, à faire usage d'une denrée falsifiée? N'est-ce pas nuire à la fois au producteur et au consommateur, au commerce, au revenu de l'État et aux mœurs publiques? Il est reconnu qu'un tiers de la *graine rôtie*, qui circule dans le commerce, est employé à l'altération du café des colonies. Un tel état de choses ne peut durer, et il est impossible que le gouvernement ne consente pas aux réductions demandées. S'il diminue les droits en question à 3 ou 4 deniers (30 à 40 centimes) la livre, il est très-probable que la consommation s'élèvera au triple ou au quadruple de ce qu'elle est aujourd'hui; c'est-à-dire qu'elle passera de 7 millions à 21 ou 28 millions de livres. Dans ce cas, le débit du café fabriqué ou altéré diminuera beaucoup, et le revenu de l'État augmentera dans la même proportion.

On a objecté que la réduction de l'impôt sur le café pourrait nuire à la consommation du thé et entraîner par là un déficit dans les recettes; mais n'est-il pas évident que le trésor a moins à redouter une diminution de droits qui permet d'étendre la vente du café des colonies, que le défaut de consommation de cette denrée, provenant de l'usage général de la poudre qui l'a remplacée, et qui n'est grevée d'aucune taxe? Au surplus, et ceci tranche la question, il est constant que la réduction qu'on opéra en 1808 dans l'impôt sur le café, et qui en *sextupla* la consommation, n'empêcha point que celle du thé n'augmentât aussi d'année en année. Il n'est pas probable, d'ailleurs, que l'usage du café remplace celui du thé dans les classes inférieures; quant aux hautes classes, elles consomment l'une et l'autre de ces denrées. On n'a donc pas à craindre que l'extension dans le débit du café nuise à celui du thé; mais, en fût-il ainsi, c'est un mal auquel le gouvernement pourra aisément remédier, si, comme il en a le droit, il oblige la Com-

pagnie des Indes à vendre ses thés à meilleur compte, afin d'en accroître la consommation (1).

C'est donc une mesure sage et même indispensable que celle réclamée par les planteurs de nos îles et par le commerce de Londres; et il est hors de doute qu'un acte du Parlement qui réduirait de beaucoup les droits actuels du café, contribuerait non-seulement au bien-être des familles, mais à l'accroissement du commerce et du revenu public.

(*Revue d'Edinbourg.*)

VOYAGES.—STATISTIQUE.

AMÉRIQUE MÉRIDIONALE (2).

Tous les documens authentiques qui concernent la partie méridionale du continent américain, doivent être néces-

(1) Note du Tr. Voyez à cet égard le 1er numéro de la *Revue Britannique*, pag. 159.

(2) Note du Tr. Il serait difficile de peindre l'intérêt qu'excite, dans la Grande-Bretagne, l'Amérique du sud. Pendant que le gouvernement y envoie des ministres et des consuls, le commerce la fait explorer par ses agens, dans toutes les directions. A leur retour, la plupart publient la relation des voyages qu'ils y ont faits, et ces publications ne sont pas lues moins avidement, dans les différentes classes de la société, qu'un roman de Walter Scott ou un poème de lord Byron. On dirait que l'Amérique méridionale a été découverte une seconde fois; et, dans le fait, l'Espagne et le Portugal en avaient rendu l'abord si difficile, qu'elle était en quelque sorte perdue pour le reste de l'Europe. L'instinct commercial de l'Angleterre l'a avertie que cette partie du Nouveau-Monde, exploitée à l'aide de ses capitaux, par des hommes industrieux, deviendrait pour elle une source de richesses incalculables. Déjà les spéculateurs ont commencé leurs tra-

sairement bien accueillis, dans un moment où l'énergie, si long-tems comprimée, de tant de millions d'hommes, se ranime, et où la société y prend une physionomie tout-à-fait nouvelle. Une crise semblable ne peut guère arriver sans des convulsions douloureuses; et rien, dans l'ancien état de l'Amérique du sud, ne nous autorisait à croire qu'elle ferait, sous ce rapport, une exception dans l'histoire de l'espèce humaine. Aussi, quelque triste qu'ait été jadis, sous le régime colonial, le sort de ces belles et malheureuses contrées, jamais probablement leur condition n'a été plus déplorable que dans cet état intermédiaire qui, depuis quinze ou vingt ans, a déchaîné toutes les mauvaises passions du cœur de l'homme, engagé une lutte sanglante entre les partisans de l'ancien gouvernement et ceux de l'indépendance, et mis les Indiens en situation de venger, sur les uns et sur les autres, leurs anciennes injures, en profitant des facilités que leur donnaient les chances alternatives de revers et de succès des deux partis (1). Heureusement nous

vaux : les flancs des Cordillères et des montagnes du Brésil se sillonnent de profondes tranchées qu'on y creuse, pour aller à la recherche des trésors qu'elles renferment. En même tems les villes de ces riches contrées s'étendent et s'embellissent. On dit qu'à ce dernier égard, Buenos-Ayres présente surtout un aspect remarquable : de tous côtés, des entrepreneurs, venus de la Grande-Bretagne, y font construire des habitations pour les populations à naître, et pour celles qu'on y attend de l'Europe. Nous serons probablement plus d'une fois dans le cas de diriger l'attention de nos lecteurs vers l'imposant spectacle que présente ce continent qui se réveille du long assoupissement dans lequel l'avaient plongé les Portugais et les Espagnols, et nous ne laisserons rien échapper de ce qui sera propre, dans les écrits périodiques anglais, à constater les rapides progrès que la civilisation doit nécessairement y faire. S. F.

(1) Note du Tr. La population cuivrée, improprement désignée sous le nom d'Indiens, est estimée par aperçu à dix millions d'ames. Sur ce nombre, près d'un million, qui vit dans les villes ou dans leur voisinage, s'est soumis aux habitudes de l'Europe, et a adopté l'u-

sommes aujourd'hui en droit d'espérer que cette lutte, dont l'issue n'est plus douteuse; aura en définitive, pour résultat,

sage de ses langues. Le reste se partage en deux grandes divisions : les Indiens du Mexique et du Pérou, qui étaient civilisés avant les conquêtes de Cortez et de Pizarre, et ceux du reste de l'Amérique, qui vivent encore dans l'état sauvage. Les flots de la population d'origine européenne font, tous les jours, en s'avançant, reculer davantage les Indiens de l'Amérique septentrionale. A mesure que les forêts dans lesquelles ils trouvent leur subsistance, tombent sous la cognée des pionniers, leurs chasses deviennent nécessairement moins abondantes; aussi leur nombre décroît-il rapidement d'année en année, et il serait facile de déterminer, d'une manière à peu près exacte, l'époque à laquelle cette malheureuse race sera entièrement éteinte dans cette partie du Nouveau-Monde. Les Indiens du Mexique et du Pérou ont opiniâtrement conservé leurs habitudes et leurs langages, tout en se soumettant aux pratiques extérieures du culte catholique. Ils conservent aussi le souvenir de leur indépendance et de leur ancienne religion, quoique, depuis trois siècles, on ait fait disparaître tous les signes propres à l'entretenir. La vivacité de ce souvenir se manisfeste quelquefois par des traits touchans, dont il est difficile d'entendre le récit sans en être ému, et souvent aussi par des actes cruels. En 1823, un voyageur anglais s'était rendu au Mexique, pour y faire des collections de curiosités et d'histoire naturelle. Il avait appris qu'une idole avait été enfouie, peu de tems après la conquête, dans un lieu qui forme aujourd'hui la grande cour du collége de Mexico. Il y fit faire des fouilles, et effectivement on découvrit une statue monstrueuse en basalte, celle de la déesse de la guerre, dont l'aspect terrible rappelait les sacrifices humains qu'on faisait jadis sur ses autels. Les créoles de Mexico virent cette idole avec horreur et dégoût; mais c'était avec un sentiment bien différent que la population indigène, accourue de tous les villages voisins, la considérait. Le lendemain du jour où on l'avait découverte, on la trouva couronnée de fleurs et environnée de guirlandes. C'étaient de pauvres Indiens qui les avaient apportées, en escaladant, pendant la nuit, les murs du collége. Quand le gouvernement républicain vit la fermentation qu'excitait cette statue, parmi les indigènes, il crut devoir la faire enfouir de nouveau. Le même voyageur, en s'enfonçant dans l'intérieur du pays, fut témoin d'une autre scène non moins remarquable. Comme il n'était pas d'origine espagnole, présence n'inspirait point de défiance. La veille de Noël, il arriva dan

l'amélioration durable de la situation des divers pays qui en ont été le théâtre.

M. Caldcleugh, qui a été secrétaire particulier de notre ambassadeur au Brésil, vient de publier la relation des voyages qu'il a faits dans l'Amérique du sud (1); et quoiqu'il ait augmenté la masse des renseignemens que nous avions déjà sur plusieurs de ses parties, il n'a cependant qu'imparfaitement rempli les espérances que nous étions en droit de fonder sur son ouvrage, surtout après les fonctions qu'il a exercées au Brésil. Rien sans doute n'est plus difficile que

un village indien. On l'engagea à assister à une pantomime qui devait avoir lieu dans l'église. Il vit deux individus, l'un habillé comme un Espagnol du tems de Charles-Quint, l'autre qui représentait l'empereur Montezuma. Un combat s'engagea entre ces deux personnages, et, contrairement à la vérité historique, ce fut à Montezuma que resta la victoire; ce qui excita une vive satisfaction et de bruyans transports parmi les spectateurs. Il s'est passé au commencement de cette année un fait plus sérieux qui prouve encore d'avantage l'inimitié des Mexicains pour les descendans de leurs vainqueurs. Le gouvernement avait envoyé, dans l'île des *Sacrifices*, un régiment indien, commandé par des officiers créoles. Ces officiers ont tous été massacrés par leurs soldats. Les mêmes dispositions existent chez les Indiens du Pérou. A une époque déjà ancienne, en 1780, plus de vingt mille d'entr'eux avaient pris les armes, et, commandés par un rejeton des Incas, ils avaient marché contre Lima. Comme cette entreprise ne fut pas secondée par les créoles, qui s'en étaient alarmés, elle échoua, et son chef fut condamné à mort et exécuté. Quelques personnes qui ont récemment visité l'Amérique du sud, pensent qu'il est difficile que d'ici à quelque tems il ne s'y engage pas une guerre de *couleur*. Mais les Indiens y succomberont infailliblement; car, dans le Nouveau-Monde comme dans l'ancien, toutes les chances sont maintenant en faveur de la civilisation; c'est elle qui donne la richesse, et aujourd'hui c'est la richesse qui fait la force.

(1) *Travels in South America, during the years* 1816-20-21*; containing an account of the present state of Brasil, Buenos-Ayres and Chile.* By Alexander Caldcleugh, esq. — 5 vol., 1824.

de peindre avec des paroles, le caractère à la fois imposant et paisible d'un pays de montagnes, paré de tout le luxe de la végétation des tropiques. Mais il est impossible d'avoir manqué plus complétement que M. Caldcleugh, la description qu'il a tenté de faire de la scène magnifique qui s'offre aux regards, quand on arrive dans le grand port de la capitale du Brésil. Heureusement cette belle scène est parfaitement décrite dans la relation publiée par deux voyageurs bavarois, MM. de Spix et de Martius. Cette grande ouverture que la nature a pratiquée entre d'énormes roches de granit, à travers lesquelles les vaisseaux pénètrent dans un bras de mer d'un bleu sombre, qui forme le port de Rio-Janeiro, et dont les flots, presque toujours paisibles, ressemblent à ceux d'un lac; ces rivages, dont la verdure forme un charmant contraste avec les murailles blanches des maisons, des forts, des chapelles, des églises, des couvens, construits sur leur inclinaison; ces monticules boisés, qui se succèdent dans une étendue de dix-huit à vingt milles, jusqu'à ce qu'ils aillent se confondre avec un amas de montagnes gigantesques qui s'élèvent à l'horizon : tout, dans l'ouvrage de MM. Spix et Martius, est peint des couleurs les plus vives, et en même tems les plus fidèles.

C'est avec le même succès, la même chaleur d'expression, le même art de former des groupes, et une exactitude non moins minutieuse dans les détails, qu'ils ont parlé des vallons délicieux qui se développent aux regards lorsqu'on sort de la ville, et que l'on aperçoit cette végétation si riche et si variée qui couvre la campagne. La même scène, vue au milieu de la nuit, du penchant d'une colline, n'est pas moins bien décrite; c'est aussi avec un talent égal qu'ils ont peint cette multitude d'être vivans, qui animent successivement, pendant le cours de la journée, la profondeur des forêts des tropiques. Cette dernière des-

cription rappelle même si parfaitement les meilleures pages de M. de Humboldt, que nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en la citant.

« Le naturaliste qui arrive ici pour la première fois, ne sait pas ce qu'il doit le plus admirer des formes, des couleurs ou des cris si divers des animaux. Excepté à midi, lorsque toutes les créatures de la zone torride cherchent l'ombre et le repos, et qu'un silence solennel se répand sur toute la nature qu'illumine les rayons d'un soleil éblouissant, chaque heure du jour met en mouvement une race dfférente d'animaux. Le matin est annoncé par les glapissemens des singes, les sons aigus que forment les crapauds et les grenouilles, et le ramage monotone des cigales. Lorsque le soleil a dissipé les vapeurs qui le précédaient, tous les animaux se félicitent à la fois de la renaissance du jour. Les guêpes quittent leurs longs nids suspendus aux branches des arbres. Les fourmis sortent des habitations singulières qu'elles se sont construites, et s'avancent sur les sentiers qu'elles ont elles-mêmes tracés pour leur usage. De charmans papillons, dont les couleurs sont aussi éclatantes que celles de l'arc-en-ciel, tantôt isolés et tantôt réunis, voltigent de fleurs en fleurs, ou vont chercher leur nourriture sur les routes et sur les bords sablonneux des ruisseaux. Le brillant Ménélas, Nestor, Adonis, Laertes, Ida et le grand Euryloque, recherchent les vallées humides, et planent comme des oiseaux au-dessus de leurs buissons. La Feronie, toujours agitée, vole rapidement d'arbre en arbre, tandis que la chouette, avec ses aîles étendues, reste immobile en attendant l'approche du soir. Des myriades d'escarbots bourdonnent dans l'air, ou étincellent comme des diamans parmi les fleurs et sur la verdure. Dans le même tems, d'agiles lézards, remarquables par leur forme, leur dimension et la vivacité de leurs couleurs, sortent de dessous le gazon et des trous creusés dans le sol. Des serpens

venimeux d'une couleur sombre, d'autres inoffensifs, plus brillans que l'émail des fleurs, se glissent sur la tige des arbres et guettent, en s'épanouissant au soleil, les insectes et les oiseaux. A partir de cet instant de la journée, tout est vie et mouvement. Des écureuils et des singes, réunis en troupes, sortent des forêts et se dirigent vers les plantations, en sifflant, en s'appelant et en bondissant d'arbre en arbre. Une multitude d'oiseaux, de formes singulières et du plus beau plumage, voltigent ensemble ou séparément, à travers les buissons. Des perroquets verts, bleus, rouges, se rassemblent sur le sommet des arbres ou volent vers les îles, en remplissant l'air de leurs cris perçans. Le toucam, posé sur l'extrémité des branches, appelle la pluie d'un ton plaintif avec son grand bec creux. Les loriots sortent de leurs nids, auxquels ils donnent la forme d'un sac, pour aller visiter les orangers, et leurs sentinelles annoncent l'approche de l'homme par des cris aigus. Les moucherolles, placés à l'écart en embuscade pour surprendre les insectes, s'élancent des arbres, et d'un vol rapide ils saisissent les mouches qui viennent bourdonner près d'eux. En même tems la grive, cachée dans l'épaisseur du feuillage, témoigne sa joie par des chants pleins de douceur et de mélodie. Le manakin, dont la voix ressemble à celle du rossignol, s'amuse, en chantant dans les buissons, tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, à égarer les chasseurs; tandis que le pivert fait au loin résonner la forêt, en arrachant l'écorce des arbres. Mais quelque chose de plus bizarre encore et qui remplit le voyageur de surprise, c'est la voix de l'uraponga, dont les sons, pour ainsi dire metalliques, ressemblent à ceux d'un marteau frappant sur une enclume. Tandis que chaque créature vivante salue de cette manière la splendeur du jour, le charmant oiseau-mouche, dont la beauté et le lustre rivalisent avec ceux des diamans, des émeraudes et des saphirs, se balance

sur ses ailes au-dessus des fleurs. Lorsque le soleil commence à baisser, la plupart des animaux se retirent et vont prendre du repos; mais le daim, le timide pécari, le tapir, le craintif agouti, continuent à brouter sur le gazon. Le nassua et l'opossum, et tous les animaux rusés de l'espèce du chat, se glissent à travers l'obscurité de la forêt pour surprendre leur proie; jusqu'à ce qu'enfin les glapissemens du singe, les cris du paresseux, qui ressemblent à des cris de détresse; le coassement des grenouilles, le bruit monotone des sauterelles, terminent la journée. La nuit tombe, et la voix du macuc et du capuera annonce son arrivée. Alors d'innombrables essaims de mouches et de vers luisans commencent à briller dans l'ombre, et d'énormes chauve-souris voltigent comme des fantômes dans l'épaisseur des ténèbres. »

Sous quelqu'aspect qu'on le considère, le nouvel empire du Brésil est, sans contredit, un sujet séduisant pour les pinceaux du voyageur, soit que l'on examine ses montagnes ombragées depuis leur base jusqu'à la cime, par d'imposantes forêts, et qui cachent dans leur sein l'or, les diamans, les topazes, en un mot presque toutes les pierres et les métaux précieux; ses plaines spacieuses, couvertes des plus riches pâturages; ses vallées si riantes, dont le sol produit avec une étonnante profusion tout ce qui est agréable ou nécessaire à la vie; ses rivières, qui communiquent avec une côte remplie de ports sûrs et commodes, et si heureusement situés pour le commerce de toutes les parties du monde; ou bien enfin la salubrité de son climat, dans tous les degrés de latitude, depuis l'équateur jusqu'au 35° sud. Sous ces différens rapports, comme sous tous les autres, le Brésil doit être regardé comme une des contrées les plus favorisées de la nature : bien peu l'égalent, et aucune ne la surpasse.

Mais ces inappréciables avantages étaient en grande

partie perdus pour les habitans, lorsque le Brésil était une colonie du Portugal, et qu'il se trouvait soumis à toutes les restrictions imposées par la métropole. L'arrivée de la cour dut être par conséquent considérée comme un événement fort heureux, et elle fut accueillie par de joyeuses acclamations. Les ports, qui jusqu'alors avaient été sévèrement fermés, furent ouverts aux étrangers et au commerce extérieur. Selon MM. Spix et Martius, 24,000 Portugais arrivèrent avec la cour, indépendamment des Anglais, des Français, des Allemands, des Hollandais et des Italiens. A cette époque, la population de Rio-Janeiro n'était estimée qu'à 50,000 ames. Ces deux voyageurs assurent qu'en 1817 elle s'était élevée à 110,000, et M. Caldcleugh estime qu'elle montait, en 1821, à 135,000, dont 105,000 nègres et 4,000 étrangers. La population totale du Brésil peut être de 3,500,000 à 4,000,000 d'ames; il n'est pas facile de détermier la proportion des esclaves; mais elle doit être énorme, s'il est vrai que 20,000 nègres soient importés annuellement à Rio-Janeiro, indépendamment de 10,000, qui sont dirigés sur Bahia et sur les autres ports, ce qui doit faire perdre tous les ans, à l'Afrique, plus de 40,000 de ses malheureux habitans. Non-seulement ces importations sont inutiles, mais elles sont nuisibles, et ne peuvent être tolérées que dans un pays où les hommes sont dépourvus de toute espèce d'énergie et livrés à des habitudes de paresse et d'oisiveté. Ici du moins les esclaves ne sont pas conduits au travail avec le fouet; au contraire, M. Caldcleugh nous assure que beaucoup d'entr'eux paraissent faire tout ce qui leur convient, et même entièrement gouverner des maîtres indolens. Sans doute, ajoute-t-il, il ne faut pas en conclure que leur sort soit digne d'envie; mais en les voyant chanter et danser dans les rues de Rio-Janeiro, on ne peut pas supposer qu'ils se trouvent malheureux. Les voyageurs bavarois tiennent le même

langage à plusieurs reprises, et ils donnent une preuve assez curieuse de la douceur des Brésiliens envers leurs esclaves. Un nègre qu'ils avaient loué pour conduire leurs mules, s'enfuit et se cacha : lorsqu'on l'eut découvert, et qu'on le leur ramena, on les engagea, au lieu de le punir, à lui parler avec douceur et à lui donner un bon verre d'eau-de-vie ; ce qu'il dut plutôt considérer comme une récompense de la faute qu'il avait commise que comme un encouragement pour se corriger. On peut conclure de cette petite anecdote que si les noirs ne mènent pas une vie trop pénible, on ne fait malheureusement aucun effort pour améliorer leur moralité et favoriser leur développement intellectuel.

Nulle part les esclaves ne sont plus facilement affranchis ; mais il est bien rare qu'ils aient lieu de se féliciter d'être devenus libres ; car on observe que lorsqu'ils ont obtenu leur liberté, ils sont en général paresseux et sans conduite, et leurs désordres manquent rarement de plonger leurs familles et eux-mêmes dans la misère. Comme ils n'ont pas l'habitude de la réflexion, ils sont imprévoyans, et nullement propres à conduire leurs affaires.

Il arrive cependant quelquefois qu'ils réussissent assez pour avoir à leur tour des esclaves ; mais ce sont presque toujours les plus durs et les plus exigeans des maîtres. « Jeter dans le monde un nègre dépourvu du sens nécessaire pour s'y conduire, loin d'être, dit M. Caldcleugh, une action méritoire, en est au contraire une fort mauvaise. » Nous partageons entièrement son avis ; mais nous sommes un peu surpris que ses réflexions s'arrêtent là, et qu'il ne cherche pas à remonter à la cause de ce manque de raison et d'intelligence. Nous ne supposons pas cependant qu'il admette la théorie des classes inférieures des blancs du Brésil sur l'origine primitive de cette race infortunée.

« A l'époque de la création d'Adam, disent-ils, Satan pétrit aussi un homme; mais comme, en le touchant, il l'avait rendu noir, il voulut le blanchir dans les eaux du Jourdain. A son approche, le fleuve se retira, et tout ce qu'il put faire fut de déposer son homme sur le sable que l'eau venait de quitter. La plante des pieds du nègre et l'intérieur de ses mains furent humectées de cette manière, ce qui explique la blancheur de ces parties. Le diable fort irrité donna un coup sur le nez de sa créature et le lui applatit. Alors le nègre réclama un peu d'indulgence et observa humblement qu'il n'avait aucun tort. Satan, adouci par ces observations, lui fit quelques caresses à la tête, et par la chaleur de ses mains il lui frisa les cheveux, et leur donna cet aspect laineux, un des signes caractéristiques de la race africaine. »

Si nous l'avons bien compris, M. Caldcleugh désirerait que les Brésiliens conservassent leurs esclaves, et que, par leurs rapports avec les négresses, ils produisissent une race de mulâtres qui unirait l'intelligence européenne avec la force musculaire africaine, et qui, étant propres à tous les genres de travaux, ne tarderait pas à rendre inutiles les importations de noirs. Nous ne dirons rien de la parfaite moralité de ce plan; nous ferons seulement remarquer à M. Caldcleugh qu'il a oublié que, dans tous les pays où existe l'esclavage, les enfans suivent la condition de leur mère, et lui-même cite, à cet égard, un fait assez plaisant. Un certain *Padre Canto* avait eu quatre fils mulâtres; il en vendit deux, et ceux qui lui restaient remplissaient près de lui le devoir agréable et tout-à-fait filial de le conduire dans la ville en chaise à porteurs.

Il est fort à regretter que le comte de Linhares, en introduisant, comme il l'a fait, différentes améliorations dans l'administration du Brésil, n'ait pas profité de sa position pour prendre des mesures contre la traite des nègres de

manière du moins à empêcher les nouvelles importations. Mais, grâce au ciel, ce détestable commerce cessera avant peu dans toute l'étendue de l'Amérique du sud. Environné par les républiques de Colombie, du Pérou, de Buenos-Ayres, dans lesquelles les esclaves ont été affranchis ou sont sur le point de l'être, le Brésil se trouvera dans la nécessité de suivre leur exemple. Il eût mieux valu sans doute donner de bonne grâce la liberté aux nègres, que d'attendre qu'ils réclament eux-mêmes les priviléges accordés à leurs frères dans les états voisins. Le ministre dont nous venons de parler, a encouragé la littérature et favorisé la liberté de la presse, de manière qu'on publie maintenant des pamphlets politiques; et une gazette s'imprime à Rio-Janeïro, deux fois par semaine. L'empereur Don Pèdre paraît également disposé à protéger les lettres; mais comme c'est un jeune homme d'un caractère vif et léger, et que son éducation a été fort imparfaite, il est capricieux, volontaire et despote, et dernièrement il a pris une mesure envers quelques Allemands, qui, si elle eût été étendue aux sujets de la Grande-Bretagne ou des États Unis, aurait bien pu compromettre la stabilité de son nouvel empire. Ces pauvres gens avaient émigré dans l'idée qu'ils trouveraient utilement à s'employer, soit dans l'exploitation des mines, soit dans la culture des terres; mais, à leur arrivée, on les enrôla de vive force dans l'armée brésilienne, et, pour les empêcher de fuir, on les signala comme des déserteurs aux capitaines des bâtimens étrangers qui se trouvaient dans le port. Cependant des écoles s'organisent sous les auspices de l'empereur. Il y a à Rio-Janeïro une bibliothèque publique à laquelle son père a donné 70,000 volumes, apportés du Portugal. On y a également établi un museum d'histoire naturelle et une école de chirurgie. Un savant carmélite, le frère Léandro de Sacramento, qui élève des plantes rares près de la ville,

fait des leçons sur l'histoire naturelle, et principalement sur la botanique. Il y a, en outre, une académie des beaux-arts avec une galerie de tableaux, un hôpital et plusieurs autres établissemens de charité. Les habitans paraissent fort disposés à mettre à profit ces diverses institutions, et à les encourager. La musique est très-cultivée par les dames; il y a un opéra; mais les acteurs sont presque tous, dit-on, des hommes de couleur. On prétend que l'empereur est si passionné pour la musique, qu'il lui arrive souvent de diriger lui-même l'orchestre.

L'abolition de plusieurs restrictions qui gênaient la liberté du commerce, a fait naître chez les habitans de Rio-Janeïro un goût d'entreprises et de spéculation qui n'y existait pas jadis; on remarque plus d'activité chez les marchands en boutique; les marchés se sont fort améliorés, et sont abondamment pourvus de viande de boucherie, de volailles, de poissons, de fruits et de légumes. A l'égard des fruits en particulier, aucun pays ne peut se vanter d'en offrir une plus grande variété. L'orange, le citron, l'ananas, la prolifique et nutritive banane et bien d'autres encore sont, par la modération de leur prix, à la portée des plus pauvres habitans. Indépendamment de tous les végétaux d'Europe, le Brésil en produit aussi qui lui sont particuliers. Le mandioca et le maïs sont les alimens ordinaires des esclaves. Le cacao, l'indigo et le tabac sont au nombre des articles de commerce; mais les productions les plus importantes du Brésil, celles dont il tire principalement sa richesse, sont le café, le coton, les cuirs, le suif, les drogueries, les bois de teinture, l'or et les pierres précieuses. L'exportation de ces articles a représenté, en 1820, une valeur de 1,860,000 liv. (46,500,000 fr.), et, en 1821, une valeur de 2,230,000 liv. (55,750,000 fr.). Le revenu public du nouvel empire est estimé à 2,500,000 livres (62,500,000 fr.), ce qui est à peu près le double de ce

qu'il était pendant la résidence du roi. Il résulte principalement des droits imposés sur les exportations et les importations, et du cinquième du produit des mines d'or. La quantité de métal extraite annuellement de ces mines représente, terme moyen, une valeur d'un million sterling (25,000,000 fr.).

Cependant le gouvernement, qui n'était pas encore satisfait de tant de productions précieuses, avait calculé que l'introduction de la culture du thé pourrait, dans un tems rapproché, dispenser de l'obligation de faire le voyage de la Chine, pour se procurer cet article; et en conséquence plusieurs centaines de Chinois furent recrutés dans les plantations de thé et conduits au Brésil avec un certain nombre de plantes. En 1820, cette entreprise avait si bien réussi, que le nombre des plantes montait à environ six mille. Mais quoique l'arbrisseau eût été cultivé comme en Chine, et que les feuilles en eussent été arrachées, séchées et préparées suivant la méthode ordinaire, l'infusion n'avait pas cette saveur si délicate des thés de la Chine, et avait, au contraire, un goût désagréable de terroir. Bientôt le regret d'avoir quitté leur pays fit tomber les Chinois malades; beaucoup d'entr'eux moururent; les autres quittèrent le jardin, et se rendirent à la ville, où on en voit encore vendant dans les rues leur *tou fou*, et quelques bagatelles qu'ils confectionnent. Ce fut ainsi que se termina cette folle tentative d'introduire au Brésil une culture dont il n'avait pas besoin, et qui ne peut réussir que dans des pays où la main-d'œuvre ne dépasse pas deux à trois pences (4 à 6 sols).

Le climat du Brésil est très-sain, au-delà comme en-deçà du tropique, et la population est en général bien portante. Les maladies les plus ordinaires, disent les voyageurs bavarois, sont les diarrhées chroniques, les fièvres intermittentes, la syphilis et l'hydrocèle. La dernière de ces

diverses affections peut seule être considérée comme endémique. Les fièvres ne sont pas aussi communes à Rio qu'on est tenté de le supposer, en voyant un marais infect qui s'étend jusque dans les faubourgs, et qui reçoit les immondices de la ville. Des milliers de vautours, attirés par les exhalaisons qui en sortent, se nourrissent des abattis et des ordures qu'on jette hors des maisons, sans être jamais troublés par les habitans, qui, de même que les anciens Égyptiens, les considèrent comme fort utiles à la salubrité. Sans doute ce marais sera un jour desséché, et la mer contenue par des digues; mais les Brésiliens ne paraissent pas encore avoir senti les avantages et l'agrément de la propreté. Dans le bas des maisons, le bois de chauffage et des débris de tous les genres, entassés ensemble, deviennent des pépinières de puces, de mosquites, de scorpions et d'autres insectes dangereux ou dégoûtans. Les rats sont innombrables et ne témoignent pas de crainte pour les chiens, car il n'est pas rare de voir différens animaux manger très-amicalement sur le même monceau d'ordures. Les rues sont infestées de chiens qui y cherchent leur nourriture, et qui sont en guerre continuelle avec les nègres. M. Caldcleugh assure que l'hydrophobie n'est pas connue à Rio Janeïro, et il paraît croire que l'usage d'éverrer ces animaux, en les privant d'un des conduits salivaires, doit contribuer à les préserver de cette dangereuse maladie.

Le Brésil a aussi d'autres inconvéniens très-graves. Les fourmis et les termites foisonnent dans tout le pays, et ils commettent de grands ravages dans l'intérieur des maisons et dans les campagnes. Les teignes et les mosquites font également beaucoup de mal; les scolopendres, les scorpions, les grenouilles et d'énormes crapauds abondent dans les bois. Les toiles d'araignées sont si fortes que plusieurs espèces d'oiseaux s'y laissent prendre. On rencontre aussi des serpens

très-variés, et dont la morsure a souvent des suites funestes. Le boa y atteint de seize à dix-huit pieds, et sa peau, lorsqu'elle est bien tannée, fait, dit-on, d'excellentes bottes. Les serpens à sonnettes y sont nombreux et d'une grande dimension : on assura à M. Caldcleugh que dans plusieurs fermes le venin de ces reptiles faisait mourir toùs les ans deux ou trois esclaves. A cette occasion, il rapporte le fait suivant, qu'on dit s'être passé dans la province des Mines : « A San-Ioan del Rey, un jeune homme qui était allé au bois, fut mordu au pied par un serpent à sonnettes. En rentrant chez lui, il tomba malade et mourut bientôt après. Comme le tems est très-précieux pour le beau sexe du Brésil, sa veuve ne tarda pas à se remarier; celui qui l'épousa prit les habits du défunt, et entr'autres ses bottes, mais il ne tarda pas à tomber malade, et il mourut presque immédiatement. Un troisième mari eut le même sort. Un quatrième, sans se laisser alarmer par ce qui était arrivé aux autres, et probablement séduit par l'augmentation d'aisance de cette femme, ne craignit pas de l'épouser. Il découvrit par hasard qu'une dent de serpent à sonnettes se trouvait fixée dans le cuir d'une des bottes, ce qui avait sans aucun doute causé la mort de ses prédécesseurs. »

Une chaîne de montagnes, dont l'élévation moyenne est d'environ 4,000 pieds, et qui divise à peu près le Brésil par le centre, se dirige vers le nord et le sud, parallèlement à la côte dont elle est peu éloignée. Un grand nombre de courans d'eau descendent de ces montagnes : ceux du versant de l'est se jettent dans l'Atlantique; mais les plus considérables et les plus nombreux sont de l'autre côté, et vont enfler le cours du Parana, avant sa jonction avec la Plata. Les rivières de l'est ne sont pas navigables, à l'exception peut-être de celle de Francisco, dont les branches tributaires sortent du centre même du district des mines.

Le manque des routes est encore plus nuisible à la ri-

chesse et à la prospérité du Brésil que celui de rivières navigables. Le district de Santo-Paulo communique avec la baie de Santos, par une route sur les montagnes qui n'est praticable que pour les mules. Le district très-peuplé de Minas-Geraẽs n'a de communication avec la capitale que par Estrella, où commence une route qui conduit à Rio, mais sur laquelle les voitures ne peuvent pas passer : c'est cependant par cette route qu'est transporté tout l'or des mines. Quoique la distance de Rio à Villa-Rica n'excède pas 240 milles, il ne fallut pas moins de quinze jours à M. Caldcleugh pour la parcourir. Il résulte du compte qu'il rend du district des mines, et de celui de MM. Spix et Martius, que l'or est répandu en abondance dans les rocs des montagnes, la superficie du sol et le lit des rivières, dans une étendue de plusieurs milliers de milles carrés; mais généralement en si petites parcelles, qu'il faut beaucoup de tems et de travail pour le recueillir. Quelquefois on le trouve en cristal, souvent aussi sous une forme dentelée, et plus rarement par bloc; une fois cependant on trouva un de ces blocs à Villa-Rica qui pesait seize livres. Il paraît qu'il n'est pas rare non plus d'en découvrir des monceaux sous la racine des plantes déracinées par la pluie. En voyant à quel point l'or est répandu dans la partie centrale du Brésil, on est tenté de croire qu'il en est tombé une pluie plus abondante que celle qui tomba jadis dans le sein de Danaé. Même dans les rues de Rio, après les fortes averses, on voit les enfans occupés à ramasser des parcelles d'or.

Le lit et les bords de tous ces nombreux ruisseaux qui descendent des montagnes contiennent de l'or : on le trouve en plus grande quantité dans ceux qui, lorsqu'ils sont arrivés dans la plaine, ont un cours lent et fangeux. Mais ce n'est point la seule richesse que possède le district de Minas-Geraës : MM. Spix et Martius assurent que l'on y

trouve toutes les espèces de métaux, à l'exception de l'argent. Le fer forme un des principaux élémens de ces montagnes, et le minerai est si abondant qu'il contient 90 p. % de métal. Il y a du plomb au-delà de la rivière de Francisco; du cuivre à Santo-Domingos; du manganèse à Paraopeba; du platine dans le lit de plusieurs cours d'eau; du vif-argent, de l'arsenic, du bismuth, de l'antimoine, près de Villa-Rica; des diamans, à Abaité et à Téjuco; des topazes blanches, jaunes et bleues, des aigues-marines, des grenats, des améthystes, etc., à Minas-Nova. Il faut aussi comprendre dans cette énumération un trésor plus précieux que tous les autres: c'est un sol d'une fécondité prodigieuse, susceptible de recevoir tous les genres de culture, et sur lequel, à cause de son élévation, on jouit constamment d'une température douce et agréable. Mais ici, comme ailleurs, l'*auri sacra fames* a exercé sa fatale influence. Les habitans ont négligé les travaux agricoles pour s'occuper exclusivement de l'exploitation des mines, espèce de loterie, dans laquelle le gros lot reste presque toujours au fond de la roue. C'est un fait curieux, rapporté par les voyageurs bavarois, qu'à leur entrée dans le district des mines, ils ne trouvèrent dans la circulation qu'un papier-monnaie déprécié, dont beaucoup de billets étaient faux. Voici en quels termes M. Caldcleugh décrit la capitale de ce district.

« Villa-Rica peut être considérée comme l'entrepôt de la province; et comme il faut la traverser pour se rendre au district des mines de diamans et dans d'autres parties de l'intérieur du Brésil, elle offre un aspect assez animé. Mais ses maisons abandonnées, et d'autres signes encore, annoncent qu'elle a perdu cette nombreuse population dont jadis elle se faisait gloire. Aucun lieu du monde n'est plus propre à provoquer d'utiles réflexions. Une montagne sillonnée d'un grand nombre de veines d'or attira une

population de plus de 30,000 ames, qui, dans soixante ou soixante-dix ans, en épuisa entièrement la richesse. Comme le sol de ce canton était d'ailleurs peu productif, et que les habitans, qui n'avaient pas de goût pour les travaux agricoles, ne s'occupèrent pas de l'améliorer, dans moins d'un siècle la population fut réduite au tiers de ce qu'elle était autrefois, et les rues, les palais et les établissemens publics sont les seuls vestiges de son ancienne prospérité. La pauvreté règne maintenant à Villa-Rica; les rues y foisonnent de mendians qui, lorsqu'ils sont malades, vivent exclusivement de ce qu'on leur donne, et qui, lorsqu'ils sont bien portans, vont alternativement réclamer les secours de ceux qui sont plus riches et tenter la fortune dans les ruisseaux aurifères. »

Il y a trois modes différens de recueillir les parcelles d'or; savoir : 1° en ramassant, avec une écuelle en bois, le sédiment des rivières; 2° en faisant éclater le roc avec le feu ou la poudre, ou en broyant les fragmens dans un moulin destiné à cet usage; 3° en dirigeant des cours d'eau le long des montagnes aurifères, dans des tranchées, faites sur des terrains argileux. Le petit nombre de nègres qui sont employés aux *lavras*, ou endroits de lavage, vivent misérablement en gagnant, d'une manière incertaine, quelques *vintems* par jour. La montagne isolée sur laquelle s'élève Villa-Rica, depuis la base jusqu'au sommet, offre absolument l'apparence d'un rayon de miel à cause des trous qu'on y a pratiqués de tous les côtés pour atteindre les veines du métal. Tout l'or que l'on découvre est porté au *bureau d'enregistrement* où on le fond et on l'épure, afin que l'empereur puisse prélever son *cinquième*, et on prend toutes les précautions possibles pour empêcher la fraude. Aux mines de diamans de Téjuco, les nègres qui sont suspectés d'en cacher, sont conduits à une vieille femme qui leur fait prendre de fortes décoctions de cer-

taines plantes. M. Caldcleugh parle d'une de ces femmes qui administra une décoction de ce genre à une dame qui avait été arrêtée au *registro*, sur la route de Villa-Rica à Rio, et qui était fortement soupçonnée de cacher un diamant d'une grande valeur. La vieille femme le lui fit rendre et obtint une récompense.

Le procédé de l'amalgamation, sans lequel l'or ne peut pas être convenablement séparé des corps étrangers auxquels il se trouve associé, est ici imparfaitement connu et peu en usage. En somme, la manière dont on traite le métal et le mode d'exploitation des mines sont également défectueux.

On a établi sur les bords de l'Ypanema une fonderie de fer qui est exploitée par des Allemands, après avoir été abandonnée par des mineurs suédois que le comte de Linhares avait fait venir. Ces pauvres gens avaient été promptement dégoûtés par la paresse et les autres vices des mulâtres et des nègres, et, comme les Chinois, ils n'avaient pas tardé a regretter leur pays natal; plusieurs moururent et les autres profitèrent de la première occasion favorable pour s'en aller. Le minerai est riche puisqu'il donne 90 p. °/₀; mais le fer est cassant, ce qui vient, à ce qu'on suppose, de la qualité du charbon. S'il y avait de bonnes routes de communication, cette fonderie pourrait, dit-on, fournir à toute l'Amérique du sud la totalité de fer dont elle a besoin.

Les voyageurs bavarois assurent que le peu de profit résultant de la recherche de l'or a cependant déterminé un assez grand nombre d'habitans du district des mines à s'occuper de l'exploitation de leurs excellentes terres, comme un moyen plus sûr de richesses; et qu'au dehors l'apparence de leurs maisons, ainsi que la propreté qui règne dans l'intérieur, forment un contraste frappant avec les demeures de ceux qui continuent à chercher de l'or. Cette

sage détermination a sans doute contribué à l'accroissement rapide de population qui se fait remarquer depuis quelque tems. Ainsi, en 1808, Minas-Geraës contenait 437,049 individus, dont 180,972 nègres; et, en 1820, 621,885, dont seulement 165,210 esclaves.

Ceux qui exploitent les mines auraient pu s'éclairer par l'exemple de leurs voisins méridionaux du district de Santo-Paulo, qui, avec la moitié de la population et moins d'un tiers des esclaves de *Minas-Geraës*, obtiennent plus de véritables richesses, de leurs bestiaux et de leurs travaux agricoles, que l'or et les pierres précieuses n'en procurent aux spéculateurs qui les recherchent. Les cultivateurs de ce district jouissent aussi d'un degré de civilisation très-supérieur à celui des habitans du canton des mines et d'un plus grand nombre de commodités et d'aisances. Dans les plaines qui s'étendent derrière la montagne, les fermes sont remplies d'une quantité incroyable de chevaux et de bêtes à cornes, dont le nombre s'élève communément dans chacune, de vingt à quarante mille. Ces fermiers retirent de leurs bestiaux du lait, des fromages, de la viande sèche, du suif et des cuirs qu'ils expédient au port de Santos, sur des chevaux ou sur des mules. Ils ont à peu près tous les fruits qui viennent sous les tropiques. L'ananas y croît naturellement, et souvent des terrains considérables en sont couverts : lorsqu'il est cultivé, il acquiert une dimension extraordinaire et une saveur délicieuse; on en extrait un vin très-agréable et très-sain. On fait aussi un vin léger et d'un excellent goût avec le fruit du jabuticaba (*myrtus cauliflora*), l'un des meilleurs du pays : d'abord on ne recueillait ce fruit que dans les bois; aujourd'hui l'arbre qui le produit est généralement cultivé. Le mûrier prospère également dans cette province, et le ver à soie y donne un très-beau fil; on y trouve aussi en abondance, sur un arbrisseau qui a l'apparence d'un palmier, un ver d'une

espèce particulière qui donne un fil plus délicat et plus brillant que le ver à soie ordinaire. La cochenille et l'insecte y sont très-communs, mais ils sont entièrement négligés; l'indigo, qui y vient naturellement, n'a pas encore été mis en culture.

L'esquisse rapide que nous venons de tracer de cette contrée magnifique, si favorisée par son climat, sa fertilité et la position qu'elle occupe sur le globe, est suffisante pour faire voir à quel degré de prospérité elle pourrait s'élever si elle était exploitée par une population active et industrieuse, qui aurait un capital modéré, dont elle ferait un usage judicieux. Maintenant qu'il existe une espèce de rage pour placer les capitaux anglais dans des spéculations étrangères, nous croyons qu'ils ne peuvent l'être nulle part, dans l'Amérique du sud, d'une manière plus avantageuse qu'au Brésil, soit en les employant à exploiter les mines et à améliorer les cultures, ou bien à établir des communications entre l'intérieur et ses ports, et entre les différens districts qui le divisent.

Avant de visiter les mines, M. Caldcleugh s'était rendu par mer dans la rivière de la Plata; l'aspect désolé de Monte-Video contrastait avec ce qu'on lui avait dit de sa prospérité prétendue; et, dans le fait, sa population, qui était autrefois de quinze mille ames, n'est plus que de dix mille, ce qu'il faut attribuer à la situation incertaine et agitée du pays. Cependant la tristesse de cette ville est un peu tempérée par un grand nombre de jolies femmes bien vêtues que l'on rencontre dans les rues, spectacle nouveau et fort agréable, après un séjour à Rio, où le sexe ne peut pas se vanter de sa beauté, et où d'ailleurs on ne le voit guère que dans l'intérieur des maisons. M. Caldcleugh se procura, à Monte-Video, des renseignemens curieux sur le Paraguay, jadis florissant et très-peuplé sous le gouvernement des jésuites. Cette contrée, située sur la frontière

occidentale du Brésil, entre le Paraguay, qui lui donne son nom, et le Parana, a été insurgée de bonne heure par un chef du pays nommé *Francia*, et qui, comme il a pris un grade à l'université de Cordoue, est communément désigné sous le titre du *docteur Francia*. Le gouverneur nommé par le roi, Vélasco, s'était joint au parti révolutionnaire; mais Francia parvint bientôt à s'en défaire, et il se proclama lui-même dictateur.

En 1810, une expédition fut envoyée par Buenos-Ayres contre le docteur; et, comme elle était entrée dans le pays, et qu'elle avait fait un chemin considérable à travers les forêts, sans être attaquée, le commandant en conclut qu'aucun obstacle ne s'opposerait à ce qu'elle prît possession de *l'Assomption*. Mais, une nuit que les troupes de Buenos-Ayres bivouaquaient, elles furent tout-à-coup entourées par de grands feux, et un trompette, envoyé par Francia, déclara en son nom qu'il ne voulait pas répandre de sang, et qu'il consentait à ce qu'elles se retirassent paisiblement; mais que si elles faisaient un pas en avant, elles en subiraient la peine. Le commandant, après quelques hésitations, jugea à propos de profiter de l'avis, et il rétrograda. Tant qu'il se trouva sur le territoire de Francia, il fut entouré, toutes les nuits, de la même manière; et il se félicita beaucoup d'être échappé au danger qui l'avait menacé. Depuis cette époque, aucune relation n'a existé entre les deux états. Artigas, après sa défaite, s'était retiré dans le Paraguay, mais il y fut arrêté et mis en prison. En 1820, Francia invita M. Bonpland, le compagnon de voyage de M. Humboldt, à venir le voir et à se livrer à son étude favorite, dans le pays qu'il gouverne. Mais on l'engagea à ne pas se fier aux promesses du docteur, et, en conséquence, il alla se fixer dans l'Entre-Rios, entre l'Uraguay et le Parana, au sud du Paraguay. Là, il s'associa avec un Ecossais, et ils entreprirent de cultiver la

plante connue sous le nom d'herbe du Paraguay ou *matté.* A peine avaient-ils commencé, qu'une petite troupe, envoyée à l'improviste par le docteur, se présenta pour les enlever. L'Ecossais eut le bonheur d'échapper; mais le malheureux Bonpland fut pris et n'a jamais pu revenir : il paraît qu'il n'est pas emprisonné, et qu'il peut même, dans les limites du pays, faire toutes les recherches qu'il juge utiles à la science qu'il cultive.

Une lettre de Rio-Janeïro, du 19 décembre dernier, nous apprend à cet égard les particularités suivantes :

« Bonpland, mande-t-on, est employé comme chirurgien par le tyran du Paraguay, qui l'a aussi chargé de diriger la construction d'une grande route qui doit conduire à un passage des Andes, par lequel on entre dans le Chili. Le nouveau gouvernement du Paraguay ne paraît pas devoir être moins bizarre que l'ancien (celui des jésuites). Francia se montre rarement; c'est une espèce de prophète couvert de voiles. Lorsqu'il sort, toutes les portes et toutes les croisées se ferment, et personne ne doit le regarder sous peine de mort. Il est à la tête de l'église et de l'état, et il se fait appeler simplement *M. Francia;* il ne permet aucune communication avec les autres peuples. Il ne paraît pas qu'il maltraite ses prisonniers : il les empêche seulement d'entretenir des rapports au-dehors. Mme Bonpland est ici, où elle éprouve, ainsi que sa fille, qui est avec elle, de grands embarras pécuniaires : c'est une femme agréable et une excellente musicienne. Il est certainement fort affligeant qu'un homme tel que M. Bonpland soit retenu prisonnier au milieu d'une population à demi-sauvage, et qu'il ne puisse pas pourvoir aux besoins de sa famille. Heureusement la science pourra le consoler, et il connaîtra, mieux qu'aucun Européen ne l'a fait encore, l'intérieur de cet immense continent. »

Il n'est pas facile de deviner les vues du dictateur. Le

thé du Paraguay était un excellent article d'exportation : la consommation en était si générale dans l'Amérique espagnole, qu'on en expédiait par an 20,000 balles; valant un million st., rien qu'à Buenos-Ayres. Mais le docteur Francia en a entièrement défendu la sortie, ce qui a déterminé les Brésiliens à cultiver cette plante, qui vient naturellement sur le versant occidental de leurs montagnes. Les Espagnols prétendent que c'est un ancien jésuite, et qu'il conserve le Paraguay pour le rendre au roi d'Espagne. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'il fera bien de tâcher de s'entendre avec les gouvernemens insurgés, car il ne peut pas espérer qu'on le laissera encore long-tems fermer son territoire à tous les étrangers sans exception, comme un autre empereur de la Chine. On prétend qu'il suit le système d'administration des jésuites; on dit aussi que les Indiens et environ 200,000 blancs qui lui obéissent, se montrent également satisfaits de son gouvernement. Le fait suivant, s'il est exact, peut donner une idée de la manière dont il conduit les affaires du peuple qu'il régit.

« Il y a quelques années, le dictateur employa un expédient singulier pour apaiser un peu d'agitation qui s'était manifestée dans son territoire Il décréta que le pays serait à l'avenir régi d'après les principes les plus démocratiques; qu'il y aurait un congrès de mille députés, choisis dans toutes les classes de citoyens, pour conduire les affaires du pays et lui donner une nouvelle forme de gouvernement. Les élections eurent lieu, et les membres nommés furent obligés de se rendre à l'Assomption, où, après une adresse de Francia, ils se mirent à l'ouvrage. Après trois jours, qui s'écoulèrent sans qu'ils reçussent aucun traitement ou indemnité quelconque, ils réfléchirent au préjudice que leur absence ferait nécessairement à leurs fermes et à leurs familles, et ils se rendirent tous chez le docteur pour replacer le pouvoir souverain dans ses mains; ils lui décla-

rèrent qu'ils étaient parfaitement satisfaits de son système de gouvernement, et ils conclurent en lui demandant la permission de retourner chez eux. Francia, déguisant la joie qu'il éprouvait du succès de son plan, répliqua qu'il y consentait, mais qu'il se réservait le droit de les réunir de nouveau, et qu'il en userait si, à l'avenir, il entendait d'autres plaintes, et que, le cas échéant, ils devaient s'attendre à une session de six mois au moins.

» Des instrumens de mathématiques et d'astronomie ont concouru à fortifier son ascendant sur le peuple. Toutes les nuits il sort du palais dictatorial, et il va observer les étoiles. Lorsqu'il a fait ses calculs, il se retire, et ce manége excite l'admiration de la multitude. »

Si Buenos-Ayres se trouvait dans une baie dont la navigation fût moins dangereuse que celle du golfe de la Plata, cette ville serait éminemment propre à devenir un grand centre de communication pour le commerce du monde. La situation en serait même, à quelques égards, préférable à celle de Rio-Janeïro, qui n'a point de fleuve, tandis que les deux grandes branches de la Plata, la Parana et le Paraguay s'étendent au nord le long de la frontière occidentale du Brésil, et qu'au moyen des rivières qu'ils reçoivent dans leurs cours, ils permettent de communiquer par eau avec Cordova, San-Iago, Tucumau, Mendoza et Saint-Juan situés à la base orientale des Cordillères. Une grande partie du territoire de Buenos-Ayres est occupée par les plaines connues sous le nom de *Pampas*, qui s'étendent à l'ouest jusqu'au pied des Cordillères, et au sud jusqu'aux montagnes des Patagons : elles ne sont pas cultivées, mais en beaucoup d'endroits elles sont couvertes de riches pâturages, et elles nourrissent des troupeaux innombrables de chevaux et de bestiaux. On ne trouve aucun arbre ni même aucun arbrisseau dans ces plaines immenses, à l'exception de quelques saules, ou de quelques

mimosas, qui croissent sur le bord d'un petit nombre d'étangs d'eau bourbeuse ou saumâtre. Aussi le combustible était-il si rare à Buenos-Ayres, que les Espagnols furent obligés de planter une grande quantité de pêchers d'Europe, pour se procurer cet article indispensable. On y cultive aussi d'autres fruits venus d'Europe, mais avec peu de succès. Le seul bon fruit est le raisin; les melons ont peu de saveur; les pommes sont tout-à-fait mauvaises; le cerisier n'y donne pas de fruits. Mais rien n'est plus beau que le climat : la température de l'été excède rarement 80 deg. de *Farenheit*, et celle de l'hiver ne tombe guère au-dessous de 40. Le froment est le grain le plus généralement cultivé; on recueille aussi l'orge et le maïs. La citrouille et la courge sont les végétaux dont les habitans font le plus d'usage. Nous saurons bientôt si la colonie écossaise qui s'y est récemment rendue, pourra s'y maintenir : en général, nous comptons peu sur le succès des entreprises de ce genre; des individus industrieux peuvent réussir, mais l'association a peu de chances en sa faveur. C'est une grande erreur de supposer que des hommes quitteront la terre natale, qu'ils feront un voyage de six à sept cents milles, qu'ils consentiront à travailler paisiblement depuis le matin jusqu'au soir, dans un pays auquel leur constitution n'est point faite, et tout cela dans le seul but de gagner un salaire. Les planteurs qui ont conduit des prolétaires au cap de Bonne-Espérance, n'ont pas tardé à reconnaître leur faute, et nous croyons qu'il en sera de même de la colonie écossaise, à moins qu'on ne concède des terres aux individus à des conditions très-modérées, et qu'ils puissent en faire ce qu'ils jugeront convenable; mais alors il n'y aura plus d'association.

On ne s'occupe guère dans les grandes fermes, et particulièrement dans celle des Pampas, que d'élever des bestiaux. Il y a, dit-on, des fermiers qui possèdent six cents

chevaux, outre un nombre immense de bêtes à cornes. C'était un usage sous le gouvernement espagnol, et cet usage a été récemment renouvelé, de saisir a des époques particulières tous les bestiaux qui n'étaient pas marqués, et, après leur avoir coupé les oreilles, d'en prendre possession au nom de l'état. La plupart des chevaux et toutes les jumens ne sont guère estimés au-dessus de la valeur de leur peau. C'est à Buenos-Ayres une chose presqu'ignominieuse de monter une jument. « Un Anglais, dit M. Caldcleugh, qui voulut braver ce préjugé, et qui se présenta dans les rues sur une jument, fut si mal accueilli par la populace, qui lui jeta de la boue, qu'il se trouva promptement dans la nécessité de rentrer. »

Le nombre des bêtes à cornes est vraiment inconcevable. Un bœuf tout entier avec sa peau, sa graisse et ses cornes, ne se vend que cinq ou six dollars (de 27 fr. 50 c. à 33 fr. environ); la peau seule en vaut trois ou quatre. Aussi la viande de bœuf n'a; pour ainsi dire, aucune valeur, et on en donne même à la volaille. La quantité des bêtes à cornes a cependant diminué, à cause des achats considérables que les Anglais ont faits en peaux et en suifs, dans le cours de ces dernières années. Les relations commerciales entre la Grande-Bretagne et Buenos-Ayres deviennent tous les jours plus importantes et plus étendues. En 1817, la valeur des marchandises anglaises expédiées dans cette ville s'élevait seulement à 388,487 liv. st.; mais en 1823, elle a été de 1,164,745 (29,118,625). En 1821, le nombre des vaisseaux anglais qui y vinrent n'était que de 114. En 1822, il monta à 167, et ils y chargèrent 957,600 cuirs de chevaux ou de bœufs. Les provinces enfoncées dans l'intérieur, produisent du coton ou du tabac; les vallées abritées qui sont au pied des Andes, sont très favorables à la culture de la vigne. Il paraît que Saint-Juan et Mendoza expédient, tous les ans, 12,000 barils de vins et d'eau-de-vie, pour

Buenos-Ayres, où ils sont échangés contre des articles fabriqués en Angleterre. M. Caldcleugh trouva des articles de cette espèce, dans les parties les plus reculées des Cordillères.

Buenos-Ayres et ses dépendances ne se sont jamais beaucoup occupées des mines. En 1814, quelques négocians anglais conçurent le projet d'affermer et d'exploiter la mine de Fatamina, près de Sain-Juan; mais ils en furent ensuite détournés par l'état d'agitation du pays. M. Caldcleugh présente un tableau intéressant des améliorations progressives qui se sont opérées, depuis quelques années, dans cette république, et qui sont dues en grande partie à l'influence du secrétaire d'état Rivadavia.

« Ce fut, dit-il, en juillet 1821, que M. Rivadavia fut appelé aux fonctions de secrétaire d'état. A cette époque, des discordes intérieures et l'inhabileté de ses chefs avaient plongé la république dans une situation déplorable; mais sous son administration tout prit bientôt un nouvel aspect. L'ordre fut rétabli dans la police intérieure et dans les finances. D'anciens et dangereux préjugés furent combattus et déracinés. M. Rivadavia a été pendant quelque tems chargé des affaires de Buenos-Ayres à Londres. Pendant la durée de sa mission, il fit une étude approfondie de nos admirables institutions, et il jugea avec discernement celles qui pouvaient être transportées avec avantage dans sa patrie, et celles qu'elle n'était pas encore mûre pour recevoir. Il imite autant que possible l'Angleterre, et il est parfaitement secondé dans l'exécution de ses projets par tout ce qu'il y a d'éclairé dans le pays. »

Cet homme d'état a sagement commencé par diminuer l'influence des moines et par réduire le nombre des couvens. En même tems, il a transformé en églises de paroisse les chapelles de ceux qu'il a supprimés, et a convenablement pourvu au sort du clergé chargé de les desservir. Il a aussi reconstitué les cours de justice, augmenté le traitement

des juges, et statué qu'on dresserait tous les mois l'état des procès civils et criminels qui auraient été jugés et de ceux qui ne le seraient pas encore. Enfin il a soumis les militaires à l'autorité de la loi civile (1).

Dès les premiers tems de la révolution, le gouvernement avait acheté plusieurs milliers de nègres à leurs propriétaires, pour les enrégimenter, et cet usage fut suivi jusqu'en 1822, où l'on fut obligé d'y renoncer à cause de l'épuisement de cette partie de la population. Une autre cause qui a aussi diminué le nombre des esclaves, c'est qu'en 1813, le congrès a décidé que tous les enfans qu'ils auraient à l'avenir seraient libres. Aussi, suivant les renseignemens que M. Caldcleugh s'est procurés, n'y a-t-il

(1) Note du Tr. Don Bernardino Rivadavia, qui a rempli les fonctions de secrétaire-d'état des affaires étrangères et de l'intérieur de la république de Buenos-Ayres, et qui depuis a été son ministre à la cour d'Angleterre, rappelle, par ses qualités éminentes, le souvenir de ces grands citoyens qui ont honoré le berceau de quelques-unes des républiques de l'antiquité. Il a autrefois vécu en Europe, pendant plusieurs années, alternativement à Paris et à Londres. Lorsqu'il partit, ceux qui l'avaient connu et chéri durent se consoler de son éloignement, en pensant à l'influence salutaire que sa présence ne pouvait pas manquer d'exercer en Amérique. La liberté naissante de Buenos-Ayres avait été signalée par de fréquens orages : il y avait eu quatre-vingt-treize changemens de gouvernement dans la seule année qui précéda immédiatement le retour de M. Rivadavia. Mais sa voix puissante, aussisôt qu'il la fit entendre à ses concitoyens, calma ces agitations, d'une manière pour ainsi dire magique. Un esprit d'ordre et de paix y succéda, et, depuis, la tranquillité de la république n'a guère été troublée que par quelques mouvemens d'Indiens. M. Rivadavia est revenu en Europe pour négocier le traité par lequel le roi de la Grande-Bretagne a reconnu l'indépendance de sa patrie, et certes la personne du négociateur aura eu beaucoup d'influence sur les déterminations du ministère anglais. Lorsqu'après la signature de ce traité, il est retourné en Amérique, ses concitoyens l'ont élevé à la dignité suprême de président de la confédération de la Plata. S. F.

plus qu'un esclave sur neuf hommes libres. Il estime la population totale de toutes les provinces de la Plata à 450,000; mais il ne comprend pas les Indiens dans son estimation. La seule province de Buenos-Ayres contient 80,000 habitans, dont 65,000 vivent dans la ville.

La dilatation du corps humain, causée par l'excès de la chaleur explique et excuse jusqu'à un certain point l'absence d'énergie qui se fait généralement remarquer chez les peuples des tropiques; mais les habitudes molles de toutes les classes de la société à Buenos-Ayres sont inexcusables dans un climat si tempéré. C'est à qui tâchera d'éviter de travailler. Les chevaux sont si nombreux, et on peut s'en procurer à si bon marché, que chaque habitant en possède au moins un et ordinairement plusieurs. Vous voyez un de ces animaux attaché près de la porte de la plupart des maisons, toujours prêt à être monté, et son maître s'en sert lors même qu'il n'a que la rue à traverser. Ce qui est encore plus bizarre, c'est que les mendians qui vivent de la charité publique, la demandent presque toujours à cheval. M. Caldcleugh parle avec éloge du bon caractère et de l'honnêteté de la population; mais malheureusement les classes inférieures ont un goût passionné pour le jeu. Jouer dans un *pulperia* (espèce de cabaret), à quelque jeu qui exige un peu de mouvement; boire quand la fortune est contraire, et, dans un moment de colère, poignarder celui qu'elle favorise, telle est, dans ce pays, la manière dont beaucoup de gens du peuple emploient leur journée. A la plus légère contestation, le créole tourne son *poncho* ou manteau autour de son bras gauche, et saisit son couteau de la main droite; mais le meurtre prémédité est très-rare.

La classe élevée a, en général, de très-bonne manières, et M. Caldcleugh assure qu'il n'est pas possible de parler trop favorablement des femmes qui appartiennent à cette

classe ; elles commencent à suivre les modes anglaises. Chaque famille aisée a ses *tertulias* ou soirées, et les étrangers y sont accueillis avec beaucoup de cordialité et de grâce : on y fait de la musique ; on danse des menuets, des walses et des danses espagnoles. M. Caldcleugh parle d'une manière fort animée de l'élégance et de la politesse exquise des dames ; politesse qu'il assure être plutôt le résultat de la bonté de leur cœur que de leur éducation. Il paraît cependant qu'on n'a pas négligé les moyens de répandre l'instruction : on a même établi, pour les classes inférieures, plusieurs grandes écoles dont l'état paie la dépense. Il y a une académie de musique et de peinture, et une bibliothèque publique qui avait déjà 12,000 volumes, il y a quelques années, et qui en a bien davantage depuis que les livres peuvent être introduits sans payer de droits. Il y a deux ans, M. Rivadavia a institué une société littéraire, et il a fait imprimer, aux frais du public, une collection de poésies nationales. On publie plusieurs gazettes, qui sont convenablement rédigées ; et les représentations d'un nouveau théâtre, qu'on vient de construire, sont fort suivies.

L'aspect uniforme des grandes plaines nommées *Pampas*, ne permet pas sans doute d'en faire une description étendue et variée ; mais M. Caldcleugh aurait pu nous donner quelques renseignemens intéressans sur les productions végétales qu'on y rencontre. Il mit seize jours pour les traverser, depuis Buenos-Ayres jusqu'à Mendoza : cette distance est de plus de mille milles (1). Les articles d'un grand poids qui sont expédiés aux provinces de l'ouest, situées aux pieds des Andes, ou ceux qui en viennent, sont quelquefois transportés dans des chars traînés par des

(1) Note du Tr. Nous avons déjà dit que trois milles anglais faisaient un peu plus d'une lieue ordinaire de France.

bœufs ; mais le mauvais état des routes, les ruisseaux bourbeux et lès étangs rendent ce mode de transport excessivement long, et on se sert de préférence des mules et des chevaux de bât. Les maisons de poste que l'on trouve de distance en distance, sont de misérables chaumières dont les toits et les murs sont remplis de trous et de crevasses ; la malpropreté en est excessive, et elles sont infestées de punaises, de puces et de tous les insectes insupportables qui volent, sautent ou rampent. Les habitans que l'on rencontre sont en général doux et obligeans, mais d'une extrême pauvreté. L'eau dont ils se servent, soit qu'ils la puisent dans des étangs ou dans des ruisseaux, est saumâtre et bourbeuse. Jamais il ne mangent de pain, et ils ne vivent que de lait et de bœuf. Un peu de *yerba*, ou thé de Paraguay, est pour eux un grand luxe qu'ils se permettent rarement. A l'extrémité des *Pampas*, précisément à l'endroit où le sol s'élève en se rapprochant des montagnes, on commence à voir d'épais buissons de cactus et de mimosa épineux. Les villages deviennent moins rares, et les maisons sont un peu mieux bâties ; des sources d'eau vives ruissellent des hauteurs ; et, à cinq ou six lieues de Mendoza, des enclos et des champs cultivés, annoncent l'approche d'une ville considérable.

Mendoza est située au pied des Andes; vis-à-vis le grand passage d'Upsalata. Il est bien bâti ; ses maisons sont en briques; ses rues, très-larges, sont parcourues par des ruisseaux d'eau vive. Une *alameda* ou promenade publique, dans laquelle on se réunit, pour manger des glaces et des confitures, jusqu'à une heure trés-avancée, et six ou sept églises sont les principaux objets qui attirent l'attention de l'étranger. La ville contient, à ce qu'on assure, 20,000 habitans, qui sont presque tous blancs, attendu que les nègres sont en grande partie entrés dans les armées de la république. Cette ville, qui se trouve sur la route directe

de Buenos-Ayres au Chili, fait, par cette raison, un commerce considérable. Le principal produit de son sol est un vin qui a beaucoup d'analogie avec le vin de Malaga, quoiqu'il soit d'une qualité inférieure. Plusieurs vignes n'ont pas moins de 60,000 plants. On y récolte en outres des melons d'une saveur délicieuse, des figues, des poires et des coings : ces derniers fruits sont très-supérieurs à ceux d'Europe. Les exportations de Mendoza consistent principalement en vins, en eaux-de-vie, en fruits secs; il reçoit en échange l'*yerba* et des articles manufacturés, qui viennent presque tous d'Angleterre. Ces articles s'y vendent à un bon marché qui confond : par exemple, M. Caldcleugh y acheta un canif de Birmingham qui lui coûta moins d'un shilling (24 sols), et cependant ce canif avait été transporté à une énorme distance, à travers les mers et un continent immense, et il avait procuré quelque profit à tous ceux par les mains desquels il était passé. Les habitans se procurent aussi un revenu considérable en élevant des mules, qui, à cause de la sûreté de leur marche, sont les animaux qui conviennent le mieux pour traverser les Cordillères.

Le climat de Mendoza est excellent; quoique cette ville soit située à 4,400 pieds au-dessus de la mer, et que derrière elle s'élèvent des montagnes couvertes de neiges éternelles, l'hiver n'y est guère que de trois mois, et pendant sa durée il y neige et il y gèle rarement. La température du reste de l'année est douce et agréable; la société y est plus avancée que dans les autres parties de l'Amérique du sud visitées par M. Caldcleugh; suivant lui, les dames y sont parfaitement bien élevées, et elles cultivent avec succès la musique et la danse. Le seul inconvénient de ce beau pays, dit notre voyageur, c'est que les goîtres y sont fort communs. Les habitans emploient, avec beaucoup de confiance, un remède qu'ils appellent le *palo di gota :* c'est la tige d'une

plante qui vient de la côte du Pérou, et qui est vraisemblablement une espèce d'algue; mais on est tenté de mettre en doute l'efficacité de ce remède, quand on voit le grand nombre de personnes affectées de la maladie qu'il est destiné à guérir. M. Caldcleugh vit une mère de cinq enfans qui, comme elle, avaient tous des goîtres, et qui de plus étaient sourds. Cette maladie règne, dit-on, dans toute la longueur de la chaîne des Andes, sur le côté oriental; tandis qu'au Chili, sur le versant occidental, elle est très-rare.

Il y a quatre passages différens dans cette partie de la Cordillère méridionale; celui qui est le plus au nord se nomme Patos; il est vis-à-vis de la ville de St.-Juan; le second est le grand passage d'Upsalata, en face de Mendoza; le troisième, le Portilla, est à trente lieues au sud de Mendoza, dans un endroit où la Cordillère se divise en deux branches; le quatrième, l'El Planchon, est situé vis-à-vis le port chilien de la Conception : il est assez large pour que les chars puissent y passer avec facilité. M. Caldcleugh choisit le passage de la Portilla : l'entrée offre, à distance, l'aspect d'une sombre caverne creusée dans la montagne : une rivière, qui s'appelle également *la Portilla*, s'y précipite comme un torrent, et elle y roule ses ondes avec un bruit horrible. Lorsqu'on s'approche du point le plus élévé du passage, toute trace de végétation disparaît, à l'exception d'une seule plante qui est une espèce de *fragosa*.

Lorsque M. Caldcleugh fut arrivé à cette hauteur, il commença à voir de la neige qui, dans plusieurs endroits, avait une épaisseur de trois pouces, et lorsqu'il fut encore plus haut, il aperçut de nombreuses carcasses de mules, dont plusieurs s'y trouvaient au moins depuis un siècle, et qui semblaient n'y être que de la veille, tant elles étaient entières et bien conservées. Notre voyageur n'avait pas de

baromètre, mais il estime, d'après plusieurs données, que la partie la plus élevée de la route était à 12,800 pieds au-dessus du niveau de la mer. En descendant vers une vallée, lui et ses compagnons de voyage furent assaillis par une tourmente de neige pendant la nuit, et ils se mirent à couvert sous quelques rochers. Le lendemain matin, la neige continuant à tomber; ils ne firent que fort peu de chemin pour arriver à des grottes mieux abritées; le tonnerre gronda pendant la nuit qu'ils y passèrent. Lorsqu'ils se mirent de nouveau en marche, la neige était si épaisse, que les mules étaient presque dans l'impossibilité de s'avancer; ce qui obligea M. Caldleugh de passer une troisième nuit à couvert sous un rocher, dans un endroit où la fragosa était la seule plante qui commencât à reparaître. Le jour suivant, il arriva à un corps-de-garde appelé St.-José, situé sur la frontière du Chili. Il y a dans ce même endroit un établissement pour extraire l'argent du minerai, que l'on tire d'une mine qui se trouve dans la montagne à six lieues de distance.

A la sortie des montagnes, la chaleur était intolérable; il n'y avait guère d'autre végétation que quelques mimosas épineux d'une apparence chétive; mais le nombre des cabanes isolées commençait à s'accroître et l'on apercevait des clochers dans l'éloignement. M. Caldcleugh entra dans la capitale du Chili huit jours après son départ de Mendoza. San-Iago a un aspect très-pittoresque. L'olivier, le figuier, les mimosas, les algarobas, confondus avec ses églises et ses maisons, forment une masse de verdure qui contraste avec la nudité de la plaine dont cette ville est environnée. Le Maypocho la divise en deux parties qui sont réunies par un pont. Les rues sont larges, et la plupart des maisons n'y ont qu'un étage à cause des tremblemens de terre. Le palais du directeur suprême et la cathédrale occupent les deux côtés de la grande place. On a planté une promenade sur le

bord de la rivière. Il y a plusieurs églises, un collége et une bibliothèque publique où se trouvent des livres et des manuscrits qui appartenaient aux jésuites, et qui sont, dit-on, fort curieux. Il y a aussi une imprimerie; mais on n'y a encore imprimé que des gazettes et des pamphlets politiques.

Le Chili s'étend depuis le 26° jusqu'au 37° degré de latitude, et sa largeur moyenne entre les Cordillères et la mer Pacifique est seulement de deux degrés. La tribu indienne des Araucaniens vit au sud du Chili. Elle continue à défendre son indépendance avec cette même intrépidité que don Alonzo de Ercilla a jadis célébrée dans son poème de l'*Araucana*. Le capitaine Basil Hall a recueilli quelques renseignemens intéressans sur cette nation. Le récit qu'il fait de la coalition de Bonavitès avec les Araucaniens contre les patriotes, diffère beaucoup de celui de M. Caldcleugh; mais le premier de ces voyageurs a un peu trop d'imagination et le second n'en a pas assez. On assure qu'il existe parmi les Araucaniens une tribu de blancs : quelques personnes supposent qu'ils sont les descendans de passagers et de marins naufragés; d'autres disent qu'ils descendent de femmes créoles enlevées par les Indiens dans leurs excursions.

La population du Chili est, dit-on, de plus de 600,000 ames, indépendamment des Indiens et des nègres qui y sont en petit nombre. Comme un décret du congrès a statué que tous les enfans naîtraient libres, avant qu'il soit peu, il n'y aura pas un seul esclave dans toute l'étendue du territoire de la république. On suppose qu'environ les deux cinquièmes des habitans sont occupés de l'exploitation des mines : ils forment une population mobile qui élève des villes et qui les abandonne, selon les résultats qu'ont leurs travaux.

Lorsqu'une veine est découverte, on demande au gouvernement l'autorisation de l'exploiter, et il est très-rare qu'il la refuse. Aussitôt qu'elle est accordée, un certain

nombre de mineurs se dirigent vers la mine, pour y commencer les travaux. Un alcade y arrive pour maintenir l'ordre; on y élève une petite église, et une nouvelle ville se trouve fondée. Si la veine est riche, la population s'augmente et acquiert quelque étendue; si la veine s'apauvrit, la population se retire, abandonne aux élémens ses fragiles habitations, et va chercher quelque district où le métal soit plus abondant. L'existence de ces villes est par conséquent très-éphémère.

Le sol n'est pas d'une très-bonne qualité, et une portion considérable en est inégale et raboteuse. Le froment, l'orge et le maïs sont les principaux produits qu'on en tire. Le raisin y est bon, et le vin ressemble à celui de Mendoza. Les figues, les olives, les pêches, les fraises, les pastèques et les melons y sont parfaits. On extrait d'une espèce de palmier une liqueur qui a le goût du miel. On fait du savon avec l'écorce du quellaï, et on obtient une belle couleur écarlate d'une plante qui ressemble au seneçon. Le Chili abonde en mines d'or et d'argent: les dernières sont toutes dans les Cordillères. Plusieurs d'entr'elles contiennent du pur sulfure d'argent qui donne 80 pour °/₀ de métal. Ce n'est pas le manque de combustible qui doit faire mettre en doute la possibilité d'extraire l'eau des mines au moyen de la machine à vapeur. Il paraît que l'on a trouvé du charbon de terre d'une excellente qualité près de Talcahuana; mais il y a certaines parties de la machine, les cylindres, par exemple, que nous ne croyons guère que des mules, quel qu'en fût le nombre, puissent jamais transporter à une élévation de douze ou treize mille pieds, par des routes telles que celles qui existent aujourd'hui.

Quoique les mineurs soient la classe la plus pauvre des habitans, leur déraison est telle, qu'ils aiment mieux rechercher les métaux précieux, que de s'occuper des travaux moins pénibles et plus productifs de l'agriculture. C'est

à tort que M. Caldcleugh prétend que le Chili est la seule contrée de l'Amérique du sud où ces métaux se trouvent dans un sol susceptible d'être cultivé, et que, partout ailleurs, on ne le rencontre que dans des territoires stériles. Il est inconcevable qu'il ait avancé une pareille proposition, après avoir visité le Brésil, où des fleuves, des rivières, des ruisseaux, qui roulent l'or avec leurs ondes, arrosent des champs couverts de toutes les richesses du règne végétal. Il y a au Chili de grandes fermes dans lesquelles on s'occupe exclusivement d'élever des chevaux et des bestiaux. On tue ces derniers en automne, et, après en avoir retiré la graisse, on en découpe la viande en morceaux, on la sale et on la fait sécher. C'est un des principaux articles de commerce du pays, qui en expédie des quantités considérables au Pérou, et qui reçoit en échange du sucre, du cacao, du café. Mais, depuis la révolution, des bâtimens venus directement des Indes-Orientales, ont apporté ces mêmes articles, et les ont livrés à bien meilleur marché; ils ont apporté également des nankins et d'autres étoffes de coton de l'Inde et de la Chine, ce qui a dû nuire à notre commerce direct avec le Chili. En 1818, les exportations de l'Angleterre à Valparaiso ne s'étaient élevées qu'à 32,000 livres sterl. (800,000 francs); mais en 1823, elles s'élevèrent à 163,000 livres st. (3,075,000 fr.).

M. Caldcleugh parle en général avec éloge du caractère des habitans de cette partie de l'Amérique du sud; mais, avec sa courtoisie ordinaire, il fait plus particulièrement l'éloge des dames,

Les classes supérieures vivent dans l'aisance, et elles aiment extrêmement les plaisirs de la société; de manière qu'il ne se passe guère un seul jour, sans qu'il y ait un bal ou un concert. La musique est universellement cultivée, et elle l'est avec beaucoup de succès. Les paysans habitent des maisons de roseaux et de bois, dont les portes sont en

peaux : un lit, deux chaises et une vieille table, en composent tout le mobilier. Le lit est occupé par le plus âgé de la maison, et à sa mort, celui qui vient après après lui en hérite; ainsi on peut, à proprement parler, l'appeler un lit de mort. Les autres personnes se couchent sur des peaux étendues par terre; et c'est de cette manière que des familles très-nombreuses vivent en communauté. Leurs alimens ordinaires sont la viande de leurs bestiaux, le maïs et les courges. Le prix du thé du Paraguay, depuis que l'exportation en a été défendue par le docteur Francia, est beaucoup trop élevé pour eux, car il se vend au Chili presqu'aussi cher que le thé de la Chine en Angleterre. Le goût du tabac est général, et celui du jeu ne l'est pas moins; on voit des jeunes gens du peuple passer des journées entières avec des dés et des cartes. Les fruitières, au coin des rues, sont ordinairement entourées de joueurs qui parient que l'intérieur d'une pastèque est blanc ou rouge.

Après avoir visité le Chili, M. Caldcleugh se rendit à Lima, capitale du Pérou. La multiplicité des tremblemens de terre a aussi déterminé les habitans à ne donner à la plupart de leurs maisons qu'un étage de haut Quoique cette ville ait extrêmement souffert par la révolution, cependant elle conserve encore plusieurs traces de son ancienne magnificence. La cathédrale, qui occupe un des côtés d'une grande place carrée, a un caractère noble et imposant : les richesses prodiguées pour la décoration de son intérieur paraîtraient inconcevables partout ailleurs que dans une ville qui, pour fêter l'arrivée d'un nouveau vice-roi, pava jadis une de ses rues avec des lingots d'argent. M. Caldcleugh raconte que trois semaines avant son arrivée, on avait recueilli dans les différentes églises un tonneau et demi d'argent (3,000 livres pesant d'Angleterre) pour les employer aux besoins de l'état. Il y a beaucoup de monastères et de couvens; on en compte quatorze, rien que pour les

femmes. Il y a en outre plusieurs *casas de exercicio*, dans lesquels les dames se mettent en retraite pendant quinze à vingt jours, et où elles observent des pratiques religieuses plus sévères que dans l'intérieur de leurs familles. Les dames ont cependant tant de bonnes qualités, au dire de notre voyageur, qu'on serait tenté de croire que ces austérités volontaires sont parfaitement inutiles, malgré les jupes de soie qui dessinent si bien leurs formes, et qui les serrent tellement à la cheville, que c'est avec peine qu'elles traversent les ruisseaux qui circulent dans les rues; et malgré l'usage des *tapadas* ou déguisemens abolis, dans l'ancienne Espagne, par plusieurs édits, à cause des scandales et des désordres dont cet usage était la source. Probablement nos lecteurs seront un peu choqués, en apprenant que ces dames, si belles, si aimables, et d'une propreté si recherchée qu'elles prennent tous les jours un bain froid, fument, même lorsqu'elles sont au théâtre, et paraissent avoir un goût décidé pour le tabac.

La population totale du Pérou est estimée à 1,400,000 ames, dont 800,000 Indiens. Celle de Lima est d'environ 70,000 ames; savoir : 25,000 créoles; 2,500 prêtres séculiers, moines ou religieuses; 15,000 mulâtres libres, et 12,000 métis ou Indiens. Les nègres sont principalement employés à la culture du sucre, du café et du cacao; et les Indiens travaillent en général dans les mines. On assure, et ce fait, s'il est exact, est bien extraordinaire, que depuis quatorze ans il n'est pas tombé de pluie à Lima, et cependant son territoire, déjà si rapproché de l'équateur, continue à produire quelques-uns des plus beaux fruits et des plus belles moissons de l'univers. Cette fécondité si remarquable s'explique par les brouillards humides dont le ciel est ordinairement chargé, pendant une partie considérable de l'année. Le meilleur fruit qu'on récolte dans le voisinage de la capitale du Pérou, est le chirimoya, espèce d'an-

nona, dont M. Caldcleug fait la plus brillante description et dont il compare la saveur à celle de quelques-unes des meilleures pâtisseries anglaises.

En retournant à Valparaiso, il vit plusieurs condors d'une énorme dimension, et il en a rapporté un en Angleterre. Ce dernier s'était précipité sur un grand albatros que ses compagnons de voyage avaient pris, et après lui avoir percé un œil avec son bec, il l'avait entièrement dévoré, car il en avait même avalé les plumes et les griffes. Ces oiseaux redoutables saisissent et enlèvent des agneaux, des chevreaux, et jusqu'à des enfans.

M. Caldcleugh repassa les Cordillères à la fin de mai, par le passage d'Upsalata, le seul qui soit praticable pendant l'hiver. O'Higgins y a fait construire quelques huttes en briques, pour la commodité des voyageurs. Neuf jours après son départ de San-Iago, il arriva à Mendoza, sans avoir éprouvé d'autre accident que la perte d'une mule qui avait roulé dans un précipice. Quand il fut dans cette dernière ville, il apprit que les Indiens ravageaient les *Pampas*. Il prit en conséquence la direction du nord, et il se rendit à Cordova, par la *punta de San-Luis*. Il fait un tableau intéressant de la simplicité des populations qui vivent le long de la base orientale des Andes. Le curé de Morrode San Jose lui donna un souper excellent, servi par deux jolis enfans. Son presbytère était une chétive cabane qui ne contenait qu'une seule chambre. Le gazon en formait le toit; la terre, le plancher; et elle était fermée avec une peau. Une autre peau pour se coucher, deux chaises, une table qui, ayant perdu deux de ses pieds, était appuyée contre le mur, une terrine en cuivre, un vase à boire, en corne, et un missel, composaient tout le mobilier du pauvre curé. Heureux et content de l'amour que lui portaient ses paroissiens, il n'avait aucun besoin qu'ils ne fussent disposés à satisfaire; une vieille femme faisait bouillir l'eau

de son matté ; une autre préparait son dîner ; une troisième, son souper. Les meilleures pièces de viande, les meilleurs grains et les meilleurs fruits lui étaient réservés ; et les muletiers des caravanes lui laissaient toujours un peu d'*yerba*, de vin et d'eau-de-vie.

Cordone est une ville bien bâtie ; sa population est d'environ 14,000 ames ; mais elle a beaucoup souffert depuis la révolution ; son commerce a été détruit et son territoire pillé par les Indiens. Son université, jadis si florissante, est aujourd'hui dans une situation déplorable ; son revenu actuel permet à peine d'en entretenir les bâtimens. Les églises, qui ont été bâties sous la direction des jésuites, sont toutes d'un excellent goût, et celle de l'université est magnifique. M. Caldcleugh trouva, dans les appartemens du collége, quelques instrumens de physique dans le plus mauvais état. Une presse, qu'on y avait antérieurement découverte, avait été transportée à Buenos-Ayres, où elle avait servi à imprimer les diatribes et les pamphlets politiques des différens partis qui s'y sont successivement emparés du pouvoir.

Mais, il faut l'espérer, ces malheurs ne se renouvelleront pas, et un jour plus pur luira bientôt sur le nouvel hémisphère. Déjà le tems et la mauvaise fortune ont adouci l'âpreté des haines de parti, et toutes les classes commencent à apprécier les bienfaits d'un commerce libre et d'une justice impartialement rendue. Sans doute on ne parviendra pas tout de suite à substituer un esprit actif et industrieux, aux habitudes molles et indolentes qu'une population esclave ne peut pas manquer de faire naître. Mais cet heureux changement sera nécessairement accéléré par des relations suivies avec la Grande-Bretagne, et surtout par l'établissement et les exemples d'un certain nombre de ses habitans dans les diverses contrées du continent américain.

(*Quarterly Review.*)

NOUVEL ÉTABLISSEMENT ANGLAIS DANS L'AUSTRALIE, OU NOUVELLE-HOLLANDE.

Le gouverneur de la présidence de Bombay a publié, le 21 janvier 1825, une note officielle portant, qu'en exécution des ordres du gouvernement de Sa Majesté Britannique, le capitaine Bremer, commandant de la frégate *le Tamar*, a pris possession de la portion de la côte septentrionale de la Nouvelle-Hollande, ou Australie, qui est comprise entre les 129 et 135 degrés de longitude orientale; et qu'au port de Cochburn, situé dans le détroit d'Apsley, entre les îles Bathurst et Melville, il a établi une colonie qu'il a laissée sous les ordres d'un capitaine-commandant (1).

Le Tamar, qui fut expédié de la métropole en février 1824, relâcha au port Jackson (Nouvelle-Galles méridionale), d'où il repartit le 24 août suivant, emmenant à sa suite un détachement du 3e régiment de ligne, un grand nombre de condamnés et des munitions de tout genre.

Après avoir pris possession, au nom du roi, de la portion du nouveau continent, où il établit sa colonie, le capitaine Bremer se rendit au port de Bombay, près du gouverneur de cette présidence.

(1) Note du Tr. Observons ici avec quel soin les Anglais cherchent, par le choix même de leurs colonies, à favoriser les prodigieux développemens de leur puissance commerciale. Au moyen des îles *Bathurst* et *Melville*, ainsi que la nouvelle colonie qu'ils viennent de fonder au port de Cochburn, ils dominent l'entrée du détroit de Torres, et se ménagent des relations faciles avec Java, Sumatra, les îles Moluques, et, en général, avec tout l'Archipel des Indes orientales.

Voici quelques détails sur l'expédition, fournis par un journal de Bombay.

« Après avoir quitté le port Jackson, elle traversa le détroit de Torrès, naviguant entre la grande barrière à bancs de corail et la côte; cette navigation était très-périlleuse, tant à cause des bancs de corail qui, en certains endroits, laissaient à peine aux bâtimens l'espace nécessaire pour passer, que par la force extrême des vagues qui, soulevées par le mouvement du grand Océan Austral, venaient se briser contre ses bancs et contre les bâtimens eux-mêmes. Ayant franchi ce détroit, dont l'étendue est de plus de 280 lieues, l'expédition arriva le 21 septembre au port d'Essington, dans une presqu'île appelée Cobourg. Ce port est un des plus vastes, des plus beaux et des plus sûrs qu'il y ait au monde; mais il perd beaucoup de son prix, par l'impossibilité où on a été jusqu'à présent d'y trouver de l'eau douce.

» Le 26, l'expédition gagna le détroit d'Apsley, où elle prit possession des îles Bathurst et Melville. Le 27, on envoya de tous côtés pour faire de l'eau, et, après quelques recherches, l'on découvrit une petite rivière, dans une anse, située à deux lieues du point où on avait jeté l'ancre. Le site environnant étant élevé, sans être trop couvert de bois, on le jugea favorable à un établissement, et l'on se décida à y placer le siége de la colonie. Les bâtimens vinrent donc mouiller dans cette anse, qu'on nomma *King's-Cove*. On donna le nom de Barlow à la place même où s'établit la colonie, et, au mouillage, celui de *Port Cochburn*.

» On s'occupa sur-le-champ de construire un fort. Chacun se mit à l'ouvrage, et, le 21 octobre, le côté faisant face à la mer et un bastion étant achevés, on y hissa le pavillon britannique, au bruit des pièces de canon qu'on y avait montées.

» Le fort, après avoir été achevé, reçut le nom de *Fort*

Dundas. Il est construit en bois fort dur, sa forme est carrée; il a soixante-quinze pieds de long sur soixante de large, et il est entouré d'un fossé de quinze pieds de profondeur et quinze de largeur. On y a construit un petit môle et des magasins pour les munitions. Près du fort, les troupes et les condamnés ont établi des cabanes.

» Ce ne fut que le 25 octobre qu'on eut occasion de voir quelques naturels du pays. On les aperçut en remontant une petite rivière dans l'île Bathurst. Ils étaient armés de javelines, qu'à notre vue ils posèrent à terre en signe de paix. On essaya d'entrer en communication avec eux, mais ils ne voulurent s'avancer qu'autant qu'il le fallait pour prendre un mouchoir et quelques bagatelles, qu'on leur tendit au bout d'une rame. Ils se retirèrent en paraissant satisfaits de cette première rencontre. Dans la soirée du même jour, quelques-uns descendirent vers la plage, comme pour reconnaître la petite colonie. Ils surprirent nos travailleurs qui abattaient du bois et leur enlevèrent quelques haches, dont ils semblaient connaître l'usage. Après leur retraite, plusieurs de nos gens firent une course dans l'intérieur, et parvinrent à les attirer près du fort; mais on ne put les faire entrer dans la ligne des cabanes. On ne leur témoigna aucun mécontentement du vol qu'ils avaient commis : on leur donna même trois autres haches, qu'ils emportèrent dans le bois. Mais, deux jours après, ils surprirent de nouveau nos travailleurs, et leur prirent encore une hache et une faucille. Alors on leur fit entendre que leurs vols ne seraient plus tolérés, ce qui parut les mécontenter beaucoup et leur inspirer le dessein de commettre quelque acte d'hostilité. Depuis ce jour, on ne les vit plus jusqu'au 30. Ils se présentèrent alors en plus grand nombre et tentèrent de s'emparer d'une de nos barques, qu'on avait détachée pour faire de l'eau. Un caporal tira au-dessus de leurs têtes; à l'instant ils lan-

cèrent contre nous plusieurs traits, dont l'un blessa un aspirant de marine. Ce dernier ayant distingué le chef de la troupe, tira sur lui et l'étendit mort. Ils prirent sur-le-champ la fuite, emmenant leur chef, et depuis ce moment aucun d'eux n'a reparu.

» Ces sauvages sont au-dessus de la taille moyenne, bien faits et d'une extrême agilité. Leur teint est presque noir, et ils ont, pour la plupart, le corps tatoué à la manière des sauvages qu'on rencontre partout ailleurs; leurs cheveux sont durs sans être laineux. Les hommes marchent tout-à-fait nus; les femmes portent une petite ceinture de natte, tressée avec de l'herbe ou du jonc. Les armes dont ils se servent sont, la javeline, sorte de perche durcie au feu qui a environ dix pieds de long, et un bâton court qu'ils lancent avec une adresse telle, qu'ils atteignent un oiseau perché à la cime de l'arbre le plus élevé.

» Les naturels de cette partie de la Nouvelle-Hollande ressemblent à ceux de la Nouvelle-Galles méridionale. Ils occupent, toutefois, un degré supérieur dans l'échelle de l'espèce humaine. L'idée d'un Être Suprême et d'une autre vie, paraît leur être moins étrangère qu'aux premiers. On rencontre, dans l'île de Bathurst, un tombeau qui, par la simplicité de sa forme et l'état soigné dans lequel il est tenu, ferait honneur même à un peuple civilisé. Ce respect pour les morts est fort rare chez les naturels de l'Australie.

» Le sol de cette nouvelle colonie, autant qu'on a pu en juger, est très-fertile : on pourra y cultiver tous les fruits et les arbustes qui viennent dans les îles orientales. Les plantes apportées de Sidney y réussissent très-bien, et, en remontant la petite rivière dont nous venons de parler, on a aperçu plusieurs marais, où il serait facile d'établir des rizières.

» Les bois de ce pays offrent des arbres d'espèces très-variées. On y remarque entr'autres le *lignum vitæ*, le pal-

mier à choux et le palmier à sagou. On en distingue un surtout qui produit un coton particulier, dont on a envoyé des échantillons en Angleterre.

» Les animaux qu'on trouve dans le pays sont, le kangarou, le chien sauvage, le boudicourt, l'apossum, le rat-kangarou et l'écureuil volant. Les oiseaux sont, le faisan, la caille, le perroquet, le pigeon et une sorte de bécassine; quelques reptiles du genre venimeux s'y font remarquer; on y voit des centipèdes et des scorpions.

» Le climat est, à tous égards, aussi bon qu'aucun de ceux situés entre les tropiques. Le thermomètre ne s'élève pas au-delà de 88° (Fahrenheit), même à l'heure du jour où la chaleur est la plus forte. » (*Asiatic Journal.*)

DE L'ESCLAVAGE DANS LES COLONIES BRITANNIQUES DES INDES OCCIDENTALES, COMPARÉ AVEC L'ESCLAVAGE CHEZ LES AUTRES NATIONS ANCIENNES ET MODERNES.

Par J. Stephen, Esq.—Vol. 1er (1).

De tous les ouvrages qui ont paru depuis peu sur cet important sujet, celui de M. Stephen est le plus précis et

(1) *The slavery of the British West India colonies delineated, as it exists both in law and practice, and compared with the slavery of others countries ancient and modern*, by James Stephen, Esq. vol. 1er, London, Butterworth, 1824 (*).

(*) Note des Éditeurs. Pour l'intelligence de l'article qu'on va lire, il est important de savoir que, le 15 mai 1823, sur la motion de M. Buxton, amendée par M. Canning, la chambre des communes adopta à l'unanimité la résolution suivante :

« Art. 1er. Il est urgent qu'il soit adopté des mesures *effectives* pour améliorer la condition de la population esclave dans les colonies Britanniques.

» 2. C'est par l'influence de pareilles mesures exécutées avec persévérance, mais d'une

le plus recommandable. L'auteur n'a trouvé aucun adversaire assez intrépide pour contester les bases de ses raisonnemens. Les défenseurs prudens et réservés de l'esclavage évitent, en effet, toute allusion à un écrit auquel ils ne peuvent opposer d'objection sérieuse, tandis que les champions les plus ardens de la servitude domestique, sans prétendre le réfuter, bornent leurs réponses à de violentes déclamations.

Quant à nous, pour faire ressortir le mérite du livre de M. Stephen, il nous suffira de l'analyser sommairement, avant de soumettre au lecteur les réflexions que sa lecture nous a inspirées.

On suppose communément en Angleterre, qu'une loi spéciale rendue hors des termes du droit commun, a introduit et défini l'esclavage des noirs. Il n'existe point de loi semblable : nul colon n'aurait osé la proposer à un souverain anglais. L'état actuel des nègres est une création des conquérans espagnols et des pirates des Antilles, et les Anglais qui y sont établis ne se regardent que comme les représentans des spoliateurs primitifs de l'Amérique. Tous

manière judicieuse et prudente, que cette chambre espère qu'un jour le caractère de la population esclave s'améliorera au point qu'elle sera préparée à jouir des mêmes droits et privilèges civils dont jouissent les autres sujets du roi.

« 3. La chambre désire que ces objets s'accomplissent à l'époque la plus rapprochée qui sera reconnue compatible avec le bien-être des esclaves, l'intérêt des colonies, et la considération impartiale des intérêts de toutes les parties. »

Cependant, aux Antilles anglaises, les planteurs se sont presqu'insurgés contre la résolution du 15 mai 1823 ; il paraît qu'ils ont réclamé, non sans amertume, la conservation de leurs privilèges actuels ; leurs plaintes ont été l'occasion de l'ouvrage de M. Stephen, et de l'article ou plutôt du discours très-remarquable auquel cet ouvrage sert de texte.

Il est inutile de faire observer ici que les auteurs de la *Revue Britannique*, n'acceptent la responsabilité d'aucun des articles qu'ils y insèrent ; celui-ci d'ailleurs est spécial aux Antilles anglaises, à l'égard desquelles le gouvernement britannique, avec ses possessions de l'Inde, de la côte d'Afrique, de la Méditerranée, et à l'aide des traités récens qui lui ouvrent les trésors inépuisables du continent américain, se trouve dans une position telle, qu'il serait de son avantage que ces îles n'existassent point. Il n'est donc pas étonnant qu'il désire modifier le système qui régit ses colonies. D'ailleurs, il faut le reconnaître, malgré quelques abus récens, le système colonial des autres nations européennes, et surtout de la France, est beaucoup moins rigoureux.

leurs droits sont définis par cette courte et terrible maxime, « l'esclave est *la propriété absolue* de son maître. » Il faut qu'on sache que cet odieux principe, malgré les restrictions qu'il a reçues dans un petit nombre de statuts récens, est encore la base de toute notre législation dans les Indes occidentales; et que tous ces statuts ne sont que l'exception de la règle générale dont ils supposent l'existence. Le nègre n'a aucune part aux bénéfices du droit commun des Anglais; son maître peut légalement le traiter comme il lui plaît, excepté dans les points expressément réglés par une disposition spéciale.

Après une lumineuse discussion sur cette matière, M. Stephen examine la nature légale des rapports existans entre le planteur et l'esclave.

L'esclavage du nègre est un service forcé et sans salaire. Dans certaines colonies, des réglemens illusoires déterminent le tems du travail et la quantité de subsistance qui sera fournie en retour. En d'autres îles, ces réformes *nominales* n'ont pas même été proposées, et le planteur peut donner à l'esclave autant et aussi peu de nourriture qu'il lui plaît.

Mais partout, dans nos Antilles, il a le droit de l'emprisonner et de le faire battre de verges, et, dans quelques-unes, il peut lui infliger ce châtiment à discrétion. Le meilleur des statuts restrictifs promet peu, et tient moins encore qu'il ne promet. Les uns disposent que l'esclave ne sera pas livré au fouet, jusqu'à ce que les blessures, dont une flagellation précédente a sillonné son corps, soient cicatrisées; les autres, qu'il ne recevra en un jour qu'un certain nombre de coups. Ces lois ne sont pas observées; mais elles pourraient l'être, tandis qu'il en est d'autres qui ajoutent la dérision à la cruauté; tel est ce statut qui porte textuellement que *l'esclave ne recevra qu'un* CERTAIN *nombre de coups à la fois pour une même*

faute. Où est la fixation du tems? quels sont les juges de la faute? S'il plaît au maître de faire un crime à l'esclave d'avoir le poil laineux, où sera son contradicteur légal?

Le meurtre d'un esclave est aujourd'hui, il est vrai, un crime capital; mais le mode d'instruction criminelle, suivi dans nos colonies, rend le châtiment presqu'impossible. D'ailleurs les plus horribles mutilations, même celles qu'on punit de mort en Angleterre, commises sur sa personne, n'entraînent qu'un court emprisonnement ou une amende. A la Dominique, le maximum de l'amende est de 100 liv. st.; celui de la détention est de trois mois. A la Jamaïque, l'amende est la même, et la détention ne peut excéder un an. Dans les cas les plus atroces, le juge peut affranchir l'esclave. Cette mesure est un bienfait pour ce dernier : quant au maître, elle ajoute tout au plus quelques livres sterling à son amende; souvent même elle lui est profitable, en le débarrassant d'un instrument coûteux qu'il a mis hors de service.

Si le pouvoir terrible du maître n'était exercé que par lui, la condition de l'esclave, toute déplorable qu'elle est, éprouverait quelque allégement. A défaut d'humanité, l'intérêt pécuniaire porterait le planteur à adoucir le sort de ses nègres, à leur épargner ces tortures que la loi laisse toujours impunies. En son absence, ils jouiraient au moins de quelques instans de sécurité. Mais les codes coloniaux permettent à tous ses agens l'exercice de son autorité!....

Meuble ou immeuble, au gré du colon, l'esclave lui appartient, corps et biens. Il peut être vendu ou légué; il peut être hypothéqué, exproprié, mis à l'encan, et arraché pour jamais à ses compagnons d'infortune et à ses enfans, au profit des créanciers de son maître. Toutefois l'usage de battre monnaie sur cette espèce de propriété, favorisé par les lois coloniales, est également fatal au propriétaire et à l'esclave : au propriétaire, en l'invitant à

risquer le capital d'autrui dans le commerce du sucre aux Indes occidentales, qui n'est qu'une véritable loterie ; à l'esclave, en le privant du droit d'être affranchi, et en l'enchaînant au travail, tandis que le propriétaire, sachant qu'il ne peut le garder longtems, cherche à utiliser ses sueurs le plus qu'il peut, mais au moindre marché possible.

Tels sont les rapports légaux du nègre à son maître ; voici quels sont ses rapports avec les personnes libres en général.

Il ne peut ni ester en jugement, ni se porter dénonciateur ou poursuivant contre une personne de condition libre. Il est protégé comme l'est chez nous une bête de somme. Son maître ne peut que poursuivre en dommages-intérêts celui qui l'a privé du produit de ses services, et seulement à raison de la perte qu'il en souffre. Les crimes, considérés comme les plus atroces s'ils sont commis sur un blanc, restent impunis si c'est un nègre qui en est la victime. Par exemple, lui voler un objet, n'est pas même une chose blâmable aux yeux de législateurs qui le considèrent comme la propriété du maître, pour qu'il en soit opprimé, et non pour qu'il en soit protégé ; cependant, quelques statuts restrictifs punissent ce vol d'une amende qui ne peut excéder 5 livres st., s'il est commis sur un grand chemin.

Ce n'est pas tout : le droit de la défense personnelle est dénié à l'esclave ; s'il l'exerce contre un blanc, qui n'aurait même aucune autorité sur lui, il sera puni de mort.

Autre abus non moins révoltant : le témoignage du nègre contre un blanc est inadmissible dans tous les tribunaux civils ou criminels, et cette règle n'a été légèrement modifiée que dans quelques petites îles. Aussi n'est-il point de crimes qu'on ne puisse commettre sans danger, en des contrées dont un seul habitant sur dix peut être entendu comme témoin. Le gouvernement a soumis la répression

de cet abus à l'examen des assemblées coloniales. Celle de la Jamaïque a voté son maintien à la majorité de *trente-quatre* contre *un*. Même décision a été prise à la Barbade. Partout on a motivé le rejet des mesures proposées, en disant que les nègres ne sentent pas la force d'un serment. Mais comment les législateurs de la Jamaïque ont-ils pu donner une pareille raison, eux qui punissent de la même peine que l'esclave condamné et exécuté, le nègre qui s'est rendu coupable de parjure en déposant contre lui? S'il ne sent pas la force d'un serment, comment se fait-il qu'il soit produit comme témoin contre une créature humaine, et puni de mort, en certain cas, pour un délit qui n'expose qu'à la déportation ses maîtres plus éclairés que lui? S'il possède la dose d'intelligence exigée de tout témoin, pourquoi ne peut-il déposer contre un Européen?

Poursuivons : l'esclave privé de la protection des lois est soumis à toutes leurs rigueurs. Assujéti aux dispositions pénales ordinaires, il gémit encore sous un code injuste et cruel rédigé contre lui. S'il veut fuir de la colonie, il est mis à mort; un châtiment sévère lui est réservé pour des actions innocentes en elles-mêmes; comme si, sans la permission écrite du planteur, il dépasse les bornes de l'habitation, s'il achète ou vend quelqu'objet en plein marché, s'il cueille certains fruits, s'il possède certains articles de consommation; la permission écrite du maître ne l'excuse même pas dans quelques îles. Il est puni de verges pour avoir battu du tambour, donné du cor, dansé, joué à la palette, tiré des fusées ou quelque autre pièce d'artifice.

Qu'on juge, par ces traits, de la pitié qu'il a droit d'attendre s'il se rend coupable de délits réels? Les lois prodiguent le dernier supplice pour des faits qu'un blanc peut commettre impunément, ou du moins sans encourir d'autre peine que l'emprisonnement : tels sont le vol, ou la tentative de vol, ne fût-ce que pour une valeur de 12 deniers, la

mort d'un animal de la valeur de 6 shillings, des expressions peu mesurées, des menaces, etc., etc. Non-seulement le complot, mais la simple idée de tuer un blanc, est considérée comme un crime capital.

Tel est le code pénal des esclaves. La procédure suivie contre eux est plus déplorable encore. Un seul juge instruit et décide les affaires où leur vie n'est point compromise; dans les autres, on en convoque plusieurs. Quelquefois on rassemble un simulacre de jury; mais point d'information préalable devant un grand jury (1), point d'acte d'accusation. Dans plusieurs îles il n'y a pas même de procès-verbal de débats; dans d'autres, l'exécution doit suivre immédiatement le jugement. Il suffit aujourd'hui que l'esclave soit mis à mort. Auparavant on lui infligeait quelquefois ce que les codes coloniaux appellent une punition exemplaire. Elle consistait à le brûler vif, à le suspendre à des barreaux de fer, pour l'y faire mourir de soif, à le faire mourir de faim dans une cage. Ces supplices étaient réservés communément pour ceux qui avaient cédé à la tentation diabolique de s'insurger contre le juste et paternel gouvernement dont nous venons de tracer le tableau.

Dans nos colonies, l'esclavage est héréditaire; les lois mêmes tendent à le perpétuer, malgré les désirs du maître: dans quelques îles, en imposant une taxe sur les affranchissemens; dans toutes, en encourageant l'hypothèque des noirs.

Un des maux les plus cruels attachés à l'esclavage dans nos Antilles, c'est qu'il ne frappe que sur les noirs et sur les hommes de couleur. Les particularités physiques qui distinguent la race africaine, sont considérées, par les colons, comme la livrée éternelle de la plus abjecte servi-

(1) NOTE DU TR. Le grand jury est ce qu'était en France, il y a quelques années, le jury d'accusation.

tude. Il suit de là que les noirs et les mulâtres, libres, traînant partout avec eux le poids d'une incapacité légale, et la fatale expérience des mépris dont on les a abreuvés, n'attachent de prix à leur sort actuel qu'en le comparant à l'horrible condition qu'il a remplacé. Ainsi, par exemple, un principe reçu dans les Indes occidentales, est que tout nègre ou mulâtre doit être considéré comme esclave jusqu'à preuve authentique du contraire. Vainement il prouverait par la notoriété publique qu'il est entré et qu'il a toujours vécu libre dans la colonie, et qu'il a résidé vingt ans en Angleterre, qu'il est citoyen d'Haïti ou de Colombie, s'il ne produisait un acte matériel d'affranchissement, il serait vendu à l'encan !

Nous n'avons pas suivi l'auteur dans ses digressions sur l'état déplorable de la législation, relativement à l'instruction religieuse. Le mal a été généralement reconnu, et on a cherché à y porter remède, en créant dans nos colonies des établissemens ecclésiastiques. Cette mesure est bonne ; mais elle sera inutile, nous en sommes convaincus, si on ne la combine avec d'autres réformes. L'immoralité et l'irréligion des esclaves, sont les conséquences nécessaires de leur dégradation civile et politique. Les lois ne les considèrent pas comme des créatures humaines ; en effet, sous certains rapports, ils sont hors de l'humanité : il faut qu'ils deviennent *hommes* avant de devenir chrétiens. On a vu parmi eux des conversions isolées ; mais vouloir les convertir en masse, ce serait tenter l'impossible. Un prédicateur peut-il exhorter ses auditeurs à remplir strictement leurs devoirs de famille, dans un pays où l'homme et la femme peuvent être séparés pour toujours, au gré du maître ou des tribunaux ? Peut-il leur persuader de consacrer le dimanche au repos et à la prière, tandis que ce jour-là est précisément un jour de marché ?

La masse des colons s'oppose, avec raison, à l'instruc-

tion religieuse du nègre. Elle sait, quoi qu'en disent ses imprudens amis d'Angleterre, que la religion du Christ et l'esclavage ne sauraient long tems subsister ensemble. La révolte des noirs serait sans doute un malheur effroyable. Mais il sera éternellement vrai, et l'histoire de tous les pays nous enseigne que partout, et dans tous les tèms, dès que l'esprit du christianisme a prévalu, il a inspiré la haine de l'oppression et l'amour de la liberté. Son effet serait le même dans les Antilles anglaises. Les colons l'ont bien senti, et nous sommes convaincus qu'ils ne souffriront jamais qu'une instruction religieuse, sans restriction, soit donnée aux esclaves (1).

Depuis quelques années, nos Antilles ont un clergé; qu'a-t-il fait pour les nègres? En quoi a-t-il contribué à leur bien-être spirituel ou temporel? Il y a pourtant dans son sein plusieurs hommes respectables. Mais n'est-il pas notoire que les *bénéfices*, dans les colonies, ont été souvent donnés à des gens qui étaient le rebut de la société anglaise?

Les nouveaux établissemens, nous dit-on, sont meilleurs

(1) Note du Tr. « Hier, dit *le Courrier anglais* du 24 juin, M. Fawel Buxton a fait à la chambre des communes une motion au sujet de M. Shrewsbury, missionnaire de la société africaine, dont la vie a été menacée et la chapelle détruite, en 1823, à la Barbade, par les planteurs auxquels il avait déplu en adressant en Angleterre une lettre dans laquelle il faisait le tableau de la position des esclaves. M. Shrewsbury, après s'être échappé de l'île, porta plainte et demanda justice; mais les principaux colons firent circuler un écrit dans lequel ils déclarèrent qu'ils se vengeraient de tous ceux qui déposeraient à charge dans cette affaire, et qu'il serait impossible de faire condamner les coupables.

» M. Buxton demandait que la chambre manifestât son étonnement d'une violation aussi scandaleuse des lois, et suppliât S. M. d'ordonner la reconstruction de la chappelle, etc. M. Canning a fait substituer dans le texte de la motion qui a été adoptée, le mot *indignation* au mot *étonnement*. »

que les anciens ; et en quoi? le danger du séjour aux îles n'est-il pas pour les uns ce qu'il a été pour les autres? Nos îles ont leurs évêques ; mais lorsque nous verrons que de ce côté de l'Atlantique, les évêques ont sur les ames une influence plus efficace que le reste du clergé, nous pourrons espérer qu'il en sera de même dans l'autre hémisphère.

Nos réformateurs ont commencé par où ils devaient finir. « Dieu, dit M. Hooker, qui certes n'est point un ennemi de l'épiscopat, Dieu donna à l'homme la vie et des forces pour la conserver, avant de lui imposer des lois. » Notre gouvernement aurait dû imiter l'exemple offert par l'éternelle sagesse, et assurer la sécurité de l'esclave, avant de lui envoyer des évêques, des archidiacres, des chanceliers et des chapîtres.

Le livre de M. Stephen a fait justice des principaux argumens employés par les défenseurs de notre système colonial. Il en est d'autres qui ne mériteraient pas même une réponse. Ainsi quand on leur cite quelques exemples de l'oppression exercée sur les noirs, ils s'écrient : « Ce sont là des cas » individuels ; on ne peut en tirer des conclusions géné- » rales. Que diriez-vous si nous basions notre estime pour » la société anglaise, sur des rapports de police ou sur le » calendrier de Newgate (1)? Ne confondez pas l'exception » avec la règle. » La règle, nous l'avons montrée dans la consécration légale d'actions qu'on punirait ailleurs comme des crimes, dans l'impunité universellement accordée à des atrocités dont les greffes de nos assises n'offrent pas d'exemple, et qu'on laisse exercer en plein marché sur des individus qui n'ont été ni jugés, ni condamnés. Qu'on nous montre l'exception!

On ajoute : « La métropole n'a-t-elle pas aussi ses crimes? »

(1) Note du Tr. Maison de détention qui existe à Londres pour les condamnés.

Oui, sans doute; sous les systèmes les plus sages, dans les tems les plus heureux, les passions de l'homme le portent au mal. La police la plus vigilante, les tribunaux les plus rigides, le code le plus sévère, répriment faiblement la cupidité et l'esprit de vengeance. Que sera-ce donc si ces barrières sont renversées? En Angleterre, la loi assigne sa peine à chaque délit. Si le premier prince du sang traitait le plus pauvre habitant de la rue Saint-Gilles, comme le meilleur de nos codes coloniaux permet au maître de traiter son esclave, il vaudrait mieux pour lui qu'il ne fût pas né. Ici cependant il existe des abus de pouvoir; ici les magistrats qui ne redoutent pas la censure de la cour du banc du roi (1), commettent quelquefois des actes injustes et arbitraires; ici des parens peuvent torturer, égorger l'être sans défense qui leur doit la vie! N'est-il pas évident que là où il y a moins de répression, il doit y avoir plus de cruauté?

« Des mœurs nationales et l'opinion publique, nous dit-on encore, produisent plus de bien que les lois écrites. Celles des Antilles anglaises sont, en théorie, cruelles et injustes sur plusieurs points; mais l'humanité des colons adoucit ce que leur système a d'acerbe. »

Nous répondrons que l'opinion publique, destinée à prêter aux lois son appui, a été et sera toujours pour elles un pitoyable et inutile remplaçant. La règle de ses jugemens est défectueuse. Trop souvent ses décisions, dictées par le caprice, absolvent le coupable et condamnent l'innocent; si les cœurs généreux et sensibles les redoutent, elles sont foulées aux pieds par ceux dont la perversité obstinée a besoin d'une répression plus sévère. Ainsi, lorsque l'opinion publique n'est point fortifiée par des lois positives, on commence par la braver et on finit par la corrompre.

(1) Note du Tr. Cette cour juge tous les cas d'abus.

Faible d'abord, sinon impuissante, contre le crime, elle en devient enfin le plus terrible auxiliaire.

L'opinion est surtout inefficace contre les maux qui résultent de l'esclavage, et voilà pourquoi celle des esclaves n'est comptée pour rien. Le désir que nous éprouvons d'obtenir l'approbation d'autrui, la crainte de sa censure, ne sont pas des sentimens innés et universels : ils prennent toujours leur source dans l'intérêt personnel. Ainsi la bienveillance des classes populaires n'est recherchée que dans les pays où elles possèdent des priviléges politiques. L'importance de leur opinion est proportionnée à l'étendue de leurs droits légaux. Mais un bouvier de Smithfield attache-t-il du prix à l'amour ou à la haine de ses bestiaux? Eh bien! depuis le bill de M. Martin (1), les bœufs sont protégés à peu près comme les noirs de nos îles.

L'opinion qui défend les esclaves de l'oppression de la caste privilégiée, est celle de cette caste même. Elle a sur eux un pouvoir immense, à peine modéré par les lois, et on nous persuaderait que les sentimens généreux de ceux qui participent à ce pouvoir, et qui sont livrés à son entraînement, suppléeront à toute mesure répressive! Cette raison peut être bonne à Kingston (Jamaïque); mais nous doutons qu'elle soit goûtée à Westminster.

Les blancs de nos Antilles ne sont ni plus cruels, ni plus sensuels que nous-mêmes; mais ils sont hommes, et ils voudraient être considérés comme des anges! « Ne vivons-» nous pas au milieu de vous? nous disent-ils complaisam-» ment. Ne participons-nous pas à vos travaux et à vos » plaisirs, le matin à la Bourse, le soir dans vos bals? » N'avons-nous pas des manières polies, et d'excellens » cuisiniers? Ne sommes-nous pas bons amis, négocians,

(1) Note du Tr. On sait que M. Martin a fait adopter, par le Parlement anglais, un bill contre les mauvais traitemens auxquels les animaux domestiques sont exposés.

» honnêtes, bienfaiteurs généreux? Nos noms ne figurent-» ils pas dans vos souscriptions de charité? Croyez-vous » que nous devenions des monstres en traversant l'Atlan-» tique? »

Nous répondrons : Vous êtes hommes comme nous ; vous avez vos passions, mais avec moins de moyens de les réprimer ; vos délits peuvent donc être plus graves. Les souverains despotiques ont-ils un cœur plus dur que leurs sujets? Sont-ils inaccessibles aux passions généreuses, aux charmes de l'amitié? le supposer serait un blasphème. Il en est un grand nombre qui se sont élevés au sublime de la magnanimité et de l'héroïsme ; plusieurs dont le gouvernement, consacré au bonheur public, a été un modèle de sagesse ; mais il en est peu qui n'aient point terni leur vie par quelque acte de cruauté, dont ils se seraient épargné le remords s'ils s'étaient imposé le joug salutaire des lois. Henri VIII, simple citoyen, aurait battu sa femme ; il était roi, il l'envoya à l'échafaud. Ses passions n'étaient pas plus brutales que celles de ses sujets ; mais nul frein ne les retenait. On vante la piété et la magnanimité de Théodose, et ce prince, dans un moment d'humeur, fit massacrer plus d'individus innocens que tous les brigands de l'Europe n'en ont assassiné en un demi-siècle. Tel est un maître dans les colonies. Il est bon, mais sa passion l'entraîne. Il donne un ordre qui n'est point ou qui est mal exécuté : en Angleterre, il s'emporterait d'abord et s'apaiserait ensuite ; dans nos Antilles la loi l'autorise à fustiger sévèrement le coupable ; est-ce une calomnie que de supposer qu'il profitera quelquefois de la permission? Être humain en Angleterre ne prouve donc pas qu'on le sera aux Indes.

Les colons veulent-ils nous convaincre que leur conduite est inspirée par l'humanité? qu'ils introduisent l'humanité dans leurs lois. En vérité, nous ne pouvons comprendre

qu'ils tiennent si opiniâtrément à un pouvoir qu'ils n'ont pas les moyens d'exercer. Si leurs priviléges oppressifs n'ont rien de réel dans la pratique, qu'ils y renoncent, et la calomnie se taira pour toujours. Qu'ils cèdent pour leur honneur aux vœux du peuple anglais. Leur demander l'abrogation de lois en désuétude, la répression de crimes imaginaires, est-ce trop exiger d'eux en retour de la prime annuelle de 1,200,000 l. que le gouvernement leur accorde au détriment des fabricans anglais et des planteurs de l'Indostan, en retour des charges qu'il s'impose pour entretenir, dans ses possessions des Antilles, une armée qui n'a d'autre objet que de sauver d'une ruine inévitable la vie et les possessions des colons.

Chaque pays, on le répète, a ses vices et ses crimes particuliers; mais lorsqu'un peuple ne fait rien pour les prévenir, il en devient le complice. La punition d'un forfait ne frappe que le coupable; son impunité est une tache pour la société entière; or, c'est uniquement sur l'impunité des crimes commis chez les colons que porte notre accusation. Faut-il justifier nos observations par des exemples? nous en citerons deux, l'un puisé dans le calendrier de Newgate, et l'autre dans les annales de nos Antilles.

M. Wall, étant gouverneur à Gorée, fit battre de verges, au point de le tuer sur place, un individu qui avait méconnu son autorité. A son retour en Angleterre il fut poursuivi comme meurtrier; il s'échappa, et il séjourna vingt ans sur le continent; mais pendant vingt ans l'horreur de son crime resta gravée dans le cœur des Anglais. Errant de ville en ville, sous des noms supposés et sous divers déguisemens, l'œil de la justice le suivait partout; il crut enfin qu'il pouvait sans danger rentrer dans son pays; mais il fut mis en jugement, condamné à mort et exécuté aux acclamations d'une multitude innombrable.

Édouard Huggins, de Nevis, fit fustiger, il y a quatre

ans, sur la place du marché, vingt esclaves avec tant de cruauté, qu'un d'eux en mourut et que les autres en furent estropiés pour la vie. Poursuivi par l'officier de la couronne (le ministère public) pour avoir enfreint la loi locale, qui assigne des bornes à ce châtiment, il s'était avoué coupable, et cependant on le renvoya absous. Ce n'est pas tout : quelques membres de l'assemblée coloniale en furent exclus lors de l'élection suivante, pour avoir déposé contre lui. On punit un imprimeur, comme libelliste, pour avoir publié le bulletin officiel des débats que l'autorité lui avait transmis. En un mot, Huggins fut considéré comme un martyr de la cause commune, et il acquit dans sa caste une influence et une popularité extrêmes, tandis qu'un citoyen, aussi sage qu'éclairé, M. *Tobin*, qui avait appelé l'attention du gouvernement sur un si affreux scandale, fut calomnié et persécuté.

Certainement Wall et Huggins se sont montrés également cruels; mais le crime de Wall n'a influé en rien sur le caractère du peuple anglais, tandis que celui de Huggins a fait le plus grand tort à celui des habitans de Nevis, qui en ont assumé sur leur tête toute la responsabilité morale. En vain les avocats de l'esclavage traitent ces récits de contes absurdes. Le peuple en garde au fond du cœur le souvenir impérissable.

Voici la vérité : les mauvaises lois et les mauvaises mœurs ont donné aux blancs, dans nos colonies, un caractère despotique en effaçant celui qu'ils avaient dans la mère patrie. Ce despotisme se distingue par l'emportement et le mépris avec lequel les colons reçoivent les ordres, et même les simples conseils qui leur viennent de la métropole. La Compagnie des Indes orientales s'est-elle conduite ainsi lorsque le parlement a restreint son pouvoir territorial et son monopole? Les puissances étrangères nous traitent-elles de cette manière? Les conseils que nous avons donnés

aux principaux souverains du continent ont été méconnus, éludés; mais quel est celui d'entr'eux qui a insulté notre gouvernement et notre nation? L'outrage n'est venu que de ces hommes qui doivent leur fortune à nos bienfaits, et leur vie à nos troupes. Aux avis les plus doux, les plus modérés, qui leur ont été donnés, même par des planteurs très-respectables qui résident en Angleterre, ils n'ont répondu que par des calomnies et des injures. Si la Société contre l'esclavage se bornait à publier un recueil sans commentaire des articles capitaux que renferment cinq ou six numéros de la gazette de la Jamaïque, elle aurait trouvé le meilleur moyen de faire connaître ses adversaires. Cette collection révélerait à la nation le véritable caractère de ces hommes qui ont banni Salisbury, conduit Smith au tombeau, et déchiré le cœur honnête de Ramsay.

Il est remarquable que les défenseurs les plus ardens de l'esclavage sont pour la plupart sans intérêt dans la question; si nos colonies étaient ruinées, la perte tomberait non sur les teneurs de livres et autres employés subalternes qui composent les cercles de la Jamaïque, mais sur les Ellis, les Hibbert, les Manning, les hommes les plus respectables et les plus éclairés du pays. On pardonnerait à ces derniers un langage violent, si en effet il était excusable; mais ils se sont conduits, sinon comme nous l'aurions désiré, du moins comme des hommes sensibles et raisonnables devaient le faire. Pourquoi cela? parce qu'ils vivent au milieu de nous, et qu'ils ont le cœur anglais. Qu'on ne s'y trompe pas; le cri qui retentit dans nos Antilles est poussé par des gens qui tremblent moins pour leur propriété que pour les priviléges de leur caste. C'est pour lui-même qu'ils aiment l'esclavage; aussi ne sont-ils point touchés des déclarations faites si souvent par le parlement, par les ministres, par les amis des noirs, lesquelles portent qu'à mesure que le sort des esclaves sera amélioré, on balancera les

intérêts respectifs de toutes les parties, et que toutes les fois qu'il y aura lieu à une juste compensation, elle sera accordée au maître. Ils n'ont point de plantations, mais ils ont la peau blanche : si on accordait une compensation, peu d'entr'eux recevraient six pences, mais ils perdraient le pouvoir d'opprimer impunément tout homme dont l'épiderme est noir. Et de pareils personnages, qui n'ont d'autre intérêt que celui de leur tyrannie, somment le Parlement britannique d'abandonner les droits incontestables de souveraineté qu'il possède sur chaque partie de l'empire? S'ils le demandaient à titre de grâce, ou de convenance, on devrait sans doute en être surpris; mais ils le réclament comme un droit constitutionnel!... Sur quoi donc repose ce droit? sur quel statut? sur quelle charte? sur quel précédent? sur quelle analogie? ils ne nient point que tous les anciens précédens repoussent leurs prétentions. Diront-ils qu'ils ne peuvent reconnaître pour leur législateur un parlement dans lequel ils ne sont pas représentés? Nous laissons au *Quarterly Review* et au journal *le John Bull* le soin de les éclairer sur l'étendue d'une *représentation virtuelle*. Si cette expression a quelque justesse, c'est évidemment dans le cas actuel, car il n'y a pas d'intérêts plus complétement représentés dans le Parlement que celui des propriétaires coloniaux. Mais nous leur dirons à notre tour : De quel droit vous emparez-vous de telles doctrines? Si vous adoptez les principes de la liberté, adoptez-les dans leur entier. Chacun des argumens dont vous cherchez à étayer vos prétentions, peut être victorieusement rétorqué contre vous et en faveur de l'émancipation de vos esclaves; lorsqu'elle sera consommée, vos demandes pourront être examinées ; ce que vous réclamez maintenant n'est, sous le nom de liberté, qu'un pouvoir d'oppression sans limites.

« Mais nous nous révolterons ! » A ces mots, qui ne croit voir le capitaine Gulliver, au moment où, élevé à soixante

pieds de terre sur la main du roi de Brobdignag, il tire son épée en s'écriant qu'il saura bien se défendre? Vous vous révolterez! voilà de la bravoure;... mais rappelez-vous la sage remarque de lord Blessington : *Le courage sans pouvoir*, dit cet illustre exilé, *ressemble à un coureur poitrinaire*. Quels sont vos moyens de résistance? Y a-t-il dans toutes nos Antilles dix mille blancs en état de porter les armes? Les forces que vous possédez ne sont-elles pas divisées au point de ne pouvoir jamais agir de concert? Êtes-vous en ce moment capables de vous défendre contre les esclaves sans notre secours? Si vous pouvez veiller et dormir tranquilles, assembler vos petits parlemens, y lire vos petits discours, y développer vos petites motions, si vous pouvez impunément outrager le Parlement et la nation britannique, à qui le devez-vous? à notre dédaigneuse pitié. Suspendons notre protection, rappelons nos troupes, et dans huit jours le couteau est sur votre gorge!....

Prenez garde que nous ne vous prenions au mot! Et en effet quel intérêt avons-nous à vous défendre? Si l'Océan engloutissait vos îles, et en effaçait la trace, que perdrions-nous? ne trouverions-nous pas d'autres cultivateurs qui accepteraient de nous une prime énorme sur le sucre (1)? d'autres régions pestilentielles où nous enverrions les soldats conquérir la fièvre jaune; d'autres pays sur lesquels nous verserions notre sang et nos millions, sans autre résultat que des calomnies et des outrages? Quel bien nous avez-vous fait? Si l'Angleterre ne doit plus être la souveraine de ses colonies, mais seulement l'esclave de ses

(1) Note du Tr. L'Angleterre a jusqu'ici soumis les sucres du Bengal et du continent américain à des droits d'entrée très-élevés, afin de ne pas écraser le commerce de ses colonies sous une concurrence d'autant plus fâcheuse que les sucres du Bengal sont d'une très-bonne qualité.

plaisirs, ou la complice de ses excès, elle peut du moins demander, comme esclave, quel sera son salaire; comme complice, quel sera sa part du butin? Si la justice, la pitié, la liberté, les lois divines, le bonheur des hommes sont des mots vides de sens, raisonnons par livres, sols et deniers.

Réduisons à leur juste valeur les pompeuses déclamations des colons. « Les Indes occidentales sont, nous dit-on, » une source féconde de richesse nationale; elles alimen- » tent notre marine; elles consomment une grande quan- » tité des produits de nos manufactures; elles ajoutent à » notre importance politique. Ce sont pour nous des postes » utiles en tems de guerre. » Ces absurdités ont été si souvent répétées que les imposteurs qui les ont imaginées ont fini par y croire. Examinons-les brièvement.

Voici quels sont nos rapports commerciaux avec les Antilles : nous y achetons le sucre à plus haut prix qu'en aucune autre partie du monde. Les colons exportent le sucre qui leur reste, sur le continent, où le prix en est moins élevé, et nous soldons la différence de nos deniers. Les dépenses de notre commerce avec eux se composent de tous les frais de leurs établissemens civils et militaires, et de plus, d'une prime de 1,200,000 liv. que nous leur payons. Si nous défalquons ces dépenses de la somme de ces profits dont on fait tant de bruit, la différence sera bien chétive; déduisons encore de ce qui restera les avantages commerciaux auxquels nous renonçons pour l'obtenir, c'est-à-dire les profits du commerce libre du sucre, que nous pourrions faire sur tous les marchés du monde, et nous serons alors en état d'apprécier l'utilité si vantée d'une connexité d'intérêts, à laquelle nous avons sacrifié les nègres dans un hémisphère, et les Hindous dans l'autre.

« Mais les colons consomment une grande quantité de nos produits industriels ! » Ces produits, ils ne peuvent les

prendre qu'en retour des denrées qu'ils nous envoient, et il nous est loisible de faire le même échange avec tout autre pays. Pourquoi donc aujourd'hui les demandes sont-elles si bornées dans nos possessions de l'Inde ? C'est uniquement parce qu'il n'y a point de balance établie entre les produits que nous en retirons et ceux que nous pourrions y envoyer. Grâce aux droits élevés qu'en faveur des Antilles, nous avons imposés sur les sucres de l'Inde, nos fabricans sont exclus en grande partie de ce marché immense, auquel cent millions de consommateurs viendraient s'approvisionner.

« Mais nous tirons un grand revenu du commerce de nos colonies d'Amérique. » C'est encore une erreur. Tant qu'on importera en Angleterre la quantité de sucre qu'on y expédie aujourd'hui, et qui ne provient pas de cette source, notre revenu ne souffrira point, et, au contraire, plus le prix du sucre diminuera, plus la consommation et par conséquent le revenu devront augmenter.

« Mais notre commerce avec ces îles occupe un grand nombre de vaisseaux et de marins ! » Ce commerce avec toute autre partie du monde ne produira-t-il pas le même effet ? Plus son activité s'accroîtra, plus on emploiera de vaisseaux et de marins ; mais aussi plus notre commerce sera libre, plus il aura d'activité ; c'est l'alphabet de la science économique.

Enfin, l'on soutient que sous le point de vue politique et militaire, les Antilles sont pour nous d'une haute importance. Cette erreur, pour être commune, n'en est pas moins monstrueuse. Nous osons affirmer que les possessions coloniales ont été un des grands fléaux de l'Europe moderne. Quelle nation ont-elles rendue plus puissante et plus riche ? Quels fruits ont-elles produits ? des guerres fréquentes et ruineuses ; un commerce sans liberté, d'excessives dépenses, d'éternels conflits de juridiction ; la corruption

dans le gouvernement, et l'indigence dans la masse du peuple. Qu'ont fait le Mexique et le Pérou pour l'Espagne, le Brésil pour le Portugal, Batavia pour la Hollande?... Si l'exemple des autres nations est perdu pour nous, ne saurions-nous du moins profiter de notre propre expérience? Que n'avons-nous pas sacrifié à notre engouement pour les possessions transatlantiques? C'est lui qui nous a si souvent fait risquer nos riantes campagnes et nos pénates chéris, pour quelques déserts glacés, ou quelques marais infects d'un autre hémisphère; qui nous a inspiré le projet de conquérir l'Amérique dans les plaines de la Germanie; qui nous a engagés à renoncer à tous les avantages de notre position insulaire, à nous plonger dans un cahos d'intrigues; à guerroyer sur la moitié du continent, à former des coalitions qui étaient à l'instant dissoutes, à donner sans cesse de nouveaux subsides à des nations qui ne s'en rendaient jamais dignes. C'est cette passion funeste qui a enfanté notre guerre fratricide contre la liberté américaine, avec toutes ses défaites honteuses, toutes ses victoires stériles, tous ses massacres exécutés par la hache du sauvage indien, ou par nos stipendiés de la Hesse. C'est elle qui, durant la guerre que nous avons déclarée à la république française, nous a fait envoyer l'élite de nos troupes chercher la mort par milliers dans les hôpitaux des Antilles, lorsque les armées de l'ennemi traversaient les Alpes et le Rhin. Toutes les fois que nous avons désiré l'acquisition d'une colonie, nous n'avons trouvé aucune dépense extravagante, aucune intervention périlleuse. Nous avons prisé notre or comme de la boue, et notre sang comme de l'eau. N'apprendrons-nous donc jamais à être sages, ne cesserons-nous point de poursuivre une chimère plus extravagante que toutes les rêveries des alchimistes, avec toute la crédulité et la prodigalité de sir Épicure Mammon?

Soutenir que des établissemens si éloignés sont favorables

à la puissance militaire ou maritime des nations, c'est donner un démenti à l'histoire. Les colonies espagnoles étaient beaucoup plus vastes et plus populeuses que les nôtres : l'Espagne, dans les deux derniers siècles, s'est-elle jamais montrée redoutable à l'Angleterre sur terre ou sur mer? Il y a cinquante ans que nous possédions des colonies plus étendues, plus florissantes que celles qui nous restent ; depuis cette époque, notre influence politique, notre opulence, notre sécurité se sont-elles affaiblies? ou bien dirons-nous que la Virginie et Massachusset sont des possessions moins précieuses que la Jamaïque et les Barbades?

Il est incontestable que tous les maux de notre système colonial sont immensément aggravés dans les Indes occidentales, par les caractères particuliers que présente l'esclavage des noirs. Nous n'avons à défendre nos autres établissemens que de l'invasion étrangère ; ceux-ci, nous avons à les protéger contre la haine acharnée de misérables esclaves, qui sans cesse épient le signal de la liberté, de la vengeance peut-être. Nous pouvons établir dans les autres possessions des rapports commerciaux avantageux aux deux parties ; mais nos Antilles languissent dans un état de pauvreté absolue ; et en effet les primes d'importation et les prix forcés ne sont-ils pas une taxe des pauvres déguisée?

Tels sont les bienfaits en retour desquels nous souffrons qu'une poignée d'agens et de faiseurs d'affaires insultent le roi, les lords, les communes d'Angleterre dans l'exercice de droits aussi anciens, aussi sacrés que tous ceux que notre constitution peut leur conférer. Si les plus fiers potentats de l'Europe, si le roi de France ou l'empereur de toutes les Russies avaient traité notre gouvernement comme l'ont fait ces hommes qui lui doivent tout, n'aurions-nous pas pris contre eux des mesures énergiques, lancé des manifestes, proposé aux deux Chambres une déclaration de guerre? Le Parlement

n'eût-il pas retenti des discours véhémens de tous les partis ? Des adresses unanimes, votées sur tous les points de l'empire, n'auraient-elles point offert à la patrie la fortune et le sang de tous ses enfans ? Si un rassemblement tumultueux des disciples de Payne ou de Carlisle eût, en Angleterre, détruit un édifice consacré à des exercices religieux, chassé le ministre de sa résidence, et menacé de mort quiconque chercherait à le remplacer, à l'instant la *yeomanry* n'eût-elle pas été mise en mouvement, le Parlement convoqué, des enquêtes produites, des comités secrets réunis, enfin l'*habeas corpus* suspendu ? Eh bien ! tous ces excès ont été commis à la Barbade ; ils l'ont été ouvertement, et ils sont restés impunis !....

Il existe une grande différence entre les propriétaires des Antilles qui y résident et ceux qui habitent en Angleterre; parmi ces derniers il en est un grand nombre que distinguent des sentimens généreux et une ame élevée ; ceux-ci ont beaucoup fait pour adoucir la condition de leurs esclaves, et ils verraient avec joie que les mesures, tendantes au même but, proposées par les ministres de S. M., fussent adoptées par les législateurs des Indes occidentales. Ils n'ont rien de commun avec les pamphlétaires qui sont aux gages des autres colons. S'ils ont pris part à la controverse, ils l'ont toujours fait avec loyauté et courtoisie. Toutefois leur influence s'exerce aujourd'hui en faveur de l'esclavage, non par amour pour lui, mais parce qu'ils croient leur caractère compromis jusqu'à un certain point par les attaques qui sont dirigées contre le système colonial, et parce qu'ils craignent que leurs intérêts, comme propriétaires, ne soient lésés par suite de mesures que réclame l'opinion générale de notre nation.

Sur ces deux points, ils sont dans l'erreur ; nous sommes convaincus que nulle part il n'existe contre eux de sentiment hostile, que partout on est disposé à donner une attention

sérieuse à leurs intérêts. Le zèle peu éclairé de quelques individus peut bien, à leur égard, s'échapper en expressions répréhensibles ; mais la nation les estime et ne les confond pas avec l'écume de nos colonies.

C'est eux que nous défendons en ce moment comme nos alliés naturels. En effet, ils sont insultés chaque jour par les orateurs de la Jamaïque, avec presqu'autant d'amertume que les ministres de la couronne et même que les partisans de l'abolition de l'esclavage.

Nous adjurons donc ces hommes respectables de réfléchir sur l'état précaire de leurs propriétés. Si la question de l'esclavage cessait de nous occuper, se croiraient-ils à l'abri de toute catastrophe? Ne voient-ils à l'horizon aucun nuage précurseur de la tempête? Comment peuvent-ils s'aveugler sur les tems où nous vivons? L'ancien édifice de notre empire colonial s'écroule; le vieil équilibre des pouvoirs a été détruit par l'introduction d'une foule de nouveaux états dans notre système politique. Les Antilles sont cernées aujourd'hui par des républiques guerrières, dans toute la vigueur de la jeunesse. Nous avons défendu nos colonies contre l'Espagne : s'ensuit-il que nous puissions les défendre contre le Mexique ou Haïti? En cas d'invasion de la Jamaïque, l'Angleterre engagerait-elle la guerre à une si grande distance, sous un climat aussi meurtrier? ne tiendrait-elle aucun compte du sort de la formidable expédition qui périt à Saint-Domingue? Supposons néanmoins que le champ de bataille reste à nos troupes, avons-nous oublié avec quelle longue ténacité quelques bandes d'esclaves marrons défendirent les montagnes centrales de cette île contre tous les efforts du courage et de la discipline? Une lutte semblable, sur une grande échelle, pourrait, pendant cinquante ans, absorber toutes nos forces; et, avant qu'elle fût terminée, la nation anglaise y aurait dépensé cinquante mille hommes et cinquante millions sterlings. Ce n'est pas

tout ; dans une guerre d'esclaves, c'est toujours le maître qui perd le plus, car ses ennemis étaient sa propriété ; vainqueurs ou vaincus, ils sont anéantis pour lui. Cependant le sol reste sans culture, les machines sont brisées, et lorsque le planteur rentre dans ses possessions il n'y trouve qu'un désert.

Ainsi, si nous voulons conserver nos colonies, nous devons prendre des mesures promptes et efficaces pour améliorer la condition des esclaves ; nous devons les soumettre à des règles qu'ils ne soient pas tentés de changer. Nous avons gouverné les Canadiens avec douceur ; aussi avons-nous pu leur remettre le soin de leur propre défense contre la puissance la plus redoutable qui ait jamais attaqué nos possessions coloniales ; agissons de même, et nous sauverons nos possessions des Antilles.

Quant à l'esclavage, le peuple anglais l'a toujours détesté ; jusqu'ici il s'était caché dans un coin de ses vastes domaines ; mais il vient d'être découvert, et forcé de paraître au grand jour. C'en est fait, son arrêt est porté, et il sera irrévocable. (*Revue d'Édinbourg.*)

LITTÉRATURE.

Discours prononcé par M. H. Brougham, membre du parlement, lors de son installation dans les fonctions de lord recteur de l'université de Glasgow.

Hobbes observe, dans un de ses ouvrages, que l'homme qui aspire sérieusement à anéantir la liberté civile, devrait commencer par détruire tout ce qui reste des monumens littéraires de l'antiquité. En effet, c'est là un préliminaire indispensable à l'accomplissement d'une telle entreprise. Le ton d'une dignité sentie, une haine implacable contre la tyrannie, et un attachement non moins vif pour la liberté, l'amour de la patrie et de la gloire, le mépris de la mort, la conviction profonde que le prix de la vie est moins dans ses jouissances matérielles que dans l'indépendance et la dignité de notre condition; de tels sentimens qui percent à chaque page de ces écrits immortels sont le mobile le plus puissant des belles actions. Les palmes dont une éloquence touchante a si souvent chargé le front des bienfaiteurs de l'humanité, ont la vertu d'exciter une émulation salutaire parmi les générations futures, et comme les lauriers de Miltiade troublaient le sommeil de Thémistocle, elles ne permettent pas aux ames élevées et aux cœurs généreux de céder à un lâche repos. Aussi, tant que les auteurs, les historiens, les poètes de Rome, et surtout de la Grèce, vivront au milieu de nous par leurs chefs-d'œuvre; tant qu'il restera assez de goût pour en apprécier le mérite, nous pouvons être assurés que l'exécution du projet auquel le philosophe de Malmesbury

(Hobbes) fait allusion, éprouvera d'immenses difficultés. L'ensemble de ces écrits forme une chaîne de forteresses, d'où l'esprit humain fera des sorties continuelles contre la tyrannie.

Telles sont les premières réflexions que nous a inspirées le nouveau discours de M. Brougham. Le lieu et la circonstance dans lesquels il a été prononcé nous fournissent l'occasion de le signaler à l'admiration publique. Pour ne pas faire violence à la modestie de M. Brougham, nous gardons le silence sur ses droits à des fonctions auxquelles sa haute réputation, l'éclat de ses talens, et l'extrême variété de ses connaissances lui donnaient tant de titres. Mais nous observerons que la publication du traité qui est sous nos yeux nous paraît un véritable phénomène physique et intellectuel. Quand et comment M. Brougham a-t-il pu se livrer aux recherches et aux études qu'il suppose? Quelle heure du jour ou de la nuit a-t-il dérobée, dans ce but, au cours inévitable des travaux qu'il s'est imposés ? Si l'on considère le travail quotidien qu'une activité ordinaire est capable d'accomplir, on se refusera à croire que la même personne puisse passer la journée à la cour du banc du roi, dans l'exercice de la profession la plus laborieuse qu'il y ait au monde, d'une profession sous laquelle les constitutions les plus robustes peuvent succomber ; et de là, passer la nuit dans la chambre des communes à discuter sur toutes les questions à l'ordre du jour ; plaider souvent à la cour de l'Échiquier ; aussi souvent devant la juridiction des lords ; paraître au conseil privé toutes les fois qu'il s'assemble ; se montrer constamment dans les clubs, et trouver encore du tems à consacrer aux sciences, aux lettres, aux lectures les plus variées et à de nombreuses compositions. Tel est cependant le tableau fidèle des occupations multipliées de cet homme extraordinaire; aussi remarquons-nous que son discours d'inauguration a été composé au milieu des exigeances

du voyage le plus occupé qu'on ait jamais fait dans les trois royaumes.

Les discours adressés au corps savant, à la tête duquel est aujourd'hui M. Brougham, avaient été jusqu'ici improvisés. Le sien était écrit; cette innovation a été couronnée du plus grand succès ; d'abord elle a été considérée comme un compliment délicat pour l'auditoire, ensuite comme un exemple offert à l'appui du précepte donné par l'orateur.

Le sujet du discours est très-heureux ; c'est l'utilité des modèles de l'antiquité dans l'art oratoire; aucune matière plus importante ne pouvait être traitée devant l'université de Glasgow ; dans aucune, M. Brougham ne pouvait produire plus d'effet.

L'orateur débute par l'appel le plus touchant à ses jeunes auditeurs ; il leur retrace la valeur inappréciable de cette portion de la vie qui s'écoule pour eux dans les travaux du collége, et l'influence qu'elle doit exercer sur leur destinée et sur leur caractère futur. Ce sujet n'était pas neuf ; mais on ne saurait trop répéter aux élèves, que chaque heure qu'ils dérobent aux plaisirs peut, sinon devenir pour eux une source de gloire, du moins contribuer à embellir leur âge mûr, et leur offrir les plus nobles jouissances dans cette période de l'existence où ils doivent dire adieu à l'ambition. Écoutons à ce sujet M. Brougham :

« On a dit souvent, parce que c'est une vérité éternelle, que la jeunesse est le tems le plus propre au perfectionnement des facultés intellectuelles, et que l'asile de nos colléges est le seul où l'on puisse se livrer à de fortes études. A l'âge heureux où vous êtes, tout a l'intérêt et la fraîcheur de la nouveauté, mieux que dans les autres saisons de la vie, l'attention est soutenue par la curiosité, et la mémoire retient fidèlement les diverses impressions qu'elle reçoit. Les fatigantes distractions et les vains plaisirs du monde respectent le seuil de ces paisibles retraites ; son

bruyant tumulte vient y mourir ; les murs qui vous en séparent ne laissent arriver à vos oreilles qu'un faible murmure qui ajoute au charme de votre solitude, et les combats que se livrent les mortels qui s'agitent sur cette mer orageuse, vous les contemplez du haut d'une éminence, où votre sécurité puise un charme nouveau dans le spectacle lointain que vous apercevez. Quelques jours encore, et vous serez en butte aux mêmes tempêtes, et vos yeux, comme les miens aujourd'hui, s'attacheront avec regret sur ces tranquilles rivages que vous aurez quittés pour toujours. Membres de la société tel est votre sort. Mais si sur ce nouveau théâtre, la honte ou le repentir vous suivent, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes : soyez bien convaincus que toutes les heures que vous aurez perdues dans l'oisiveté vous coûteront un siècle d'amers et d'inutiles regrets. Enrichissez donc votre esprit, je vous en conjure, des trésors de l'antiquité, et vous posséderez toujours en vous-mêmes une source intarissable de jouissances nobles et pures, qui vous apprendront à dédaigner ces plaisirs grossiers dont la chaîne honteuse abrutit les hommes. Pénétrez-vous aussi de la saine philosophie des tems modernes ; formez vos ames aux vertus dont elle est la noble source ; alors vous sortirez vainqueurs des épreuves qui vous sont réservées, et vous contemplerez à vos pieds l'ignorance et l'erreur, non avec ces regards hautains et dédaigneux des sages de l'antiquité, mais avec cette volonté vive et ardente d'éclairer les hommes qui s'égarent dans les ténèbres, et qui vous deviendront d'autant plus chers que vous leur deviendrez plus utiles. »

M. Brougham s'occupe ensuite de la nécessité des *compositions écrites :* « C'est, dit-il, une règle générale et » sans exception, que, plus un orateur se sera exercé à » écrire, mieux il parlera. A égalité de talent, celui-là » improvisera le mieux dans l'occasion, qui, dans les cir-

» constances ordinaires, aura mis le plus de soin à méditer » ses discours. » Ce précepte est d'une haute importance. En effet, l'on pense assez communément, et c'est là une opinion aussi dangereuse qu'erronée, que l'essentiel est d'acquérir une élocution facile, et que le comble du talent est de proférer dans un tems donné un certain nombre de mots, sans hésitation, à l'exemple de ce poète dont parle Horace, qui se croyait un grand mérite, parce qu'il pouvait écrire cent vers *au pied levé*. Nous regardons cette habitude, ou, si l'on veut, ce tour d'adresse, comme un véritable défaut. Celui qui est trop tôt satisfait de lui, n'arrivera jamais à la perfection; au contraire, se défier de soi-même, se montrer plus soucieux des progrès qui restent à faire, que content de ceux qu'on a faits, c'est annoncer, non qu'on occupe par ses talens un rang distingué, mais du moins qu'on y arrivera un jour. Sans doute le type de la perfection est imaginaire; lorsqu'il peut être fixé, on doit le placer à une hauteur désespérante pour la médiocrité; mais les auteurs qui travaillent sans réflexion, et qui ne châtient pas leurs ouvrages, sont si éloignés de le voir à une distance raisonnable, qu'ils ne savent pas même s'il existe. Une infirmité physique empêcha Addisson de devenir même un orateur médiocre; peut-on raisonnablement en conclure que, s'il eût vaincu sa timidité, l'on n'eût point trouvé dans ses discours au moins une portion de la grâce, de la facilité et de l'élégance qu'on admire dans chaque page de ses écrits? Nous pensons que, sur des sujets convenables au genre tempéré, et qui n'auraient point comporté un ton élevé ni véhément (tels, par exemple, que les motions que prépare M. Wilberforce), il eût ressemblé à ce sénateur que Cicéron, dans son *Traité sur la Vieillesse*, a si bien caractérisé en ces termes: *Facit sibi audientiam diserti senis compta et mitis oratio* (l'élocution aimable et châtiée de ce vieillard suffit pour

lui former un auditoire). Johnson s'était de bonne heure fortement appliqué à éviter ce qu'il considérait comme un style vulgaire et commun, et, de cette manière, il s'était fait une diction peu naturelle et guindée, dont il serait superflu de relever aujourd'hui les défauts. Toutefois, cette habitude d'une composition laborieuse, quel qu'en fût le vice, avait communiqué, s'il faut en croire M. Boswell, une énergie extraordinaire à ses discours improvisés et à sa conversation. On eût dit que, lorsqu'il parlait, il n'avait pas le tems de gâter ce qu'il voulait exprimer, et qu'il était forcé de mettre de côté quelques-uns de ses défauts habituels. Aussi, sans sa taille démesurée, et sans la gaucherie de son maintien, il aurait pu être un orateur très-remarquable.

Les discours des anciens qui sont parvenus jusqu'à nous ont été, pour la plupart, composés par écrit; souvent même les orateurs prenaient soin de retoucher ceux qu'ils avaient déjà prononcés; aussi, Cicéron fait-il dire à Caton que ce soin était l'occupation principale et le délassement le plus agréable de sa vieillesse: *Causarum illustrium quascumque defendi nunc quam maxime* CONFICIO *orationes!* L'extrême application d'Isocrate sur ce point est passée en proverbe. En lisant son fameux panégyrique, il n'est pas très-facile de concevoir comment la composition de ce discours a pu lui coûter dix ans de travail. Mais quand on pense qu'un homme si versé dans toutes les ressources de l'art de parler et d'écrire, élaborait ses harangues avec tant de peine, combien l'on doit se défier de ces discoureurs qui se reposent sur leur facilité? Périclès, qui exerça un si prodigieux ascendant que l'on a dit de lui qu'il éclairait, qu'il foudroyait et qu'il ébranlait toute la Grèce; Périclès, qui n'était pas seulement un orateur, mais qui était aussi un homme d'affaires fort habile, comme l'ob-

serve avec raison M. Hume, se préparait, lorsqu'il devait parler en public, par des compositions écrites. Qu'on nous permette de reproduire ici une autre remarque fort ingénieuse de M. Hume. Il ne faut pas croire, dit-il, qu'un orateur exercé qui introduit dans le plan de son discours des passages entiers, qu'il a médités et écrits d'avance, doive, après les avoir récités, être comparé à ce nageur qui tombe au fond de l'eau du moment où il perd le liége qui le soutenait..... *Nabit sine cortice!* L'esprit, excité par le ton vigoureux et le style élevé d'une composition, où chaque pensée, chaque impression a été mûrie d'avance, se soutient à la hauteur où il a été lancé, et conserve son essor, même après avoir perdu sa force motrice ; ainsi lord Erskine, sans nuire à son plaidoyer pour le libraire Stockdale, a écrit mot pour mot son épisode du Sauvage (1).

(1) Note du Tr. Le libraire Stockdale, à l'époque du fameux procès de M. Hastings, avait mis en vente, en qualité d'éditeur, une réponse aux charges dirigées contre ce gouverneur de l'Inde, contenant des observations sévères sur ses accusateurs. M. Fox, alors ministre, l'ayant dénoncée à la chambre des communes, M. Stockdale fut mis en jugement, et prit pour défenseur M. Erskine, l'un des amis les plus distingués de M. Fox, et l'aigle du barreau anglais. Dans cette cause, l'avocat se trouvait placé entre les devoirs de sa profession, et son attachement au parti de l'opposition qui avait suscité l'accusation de M. Hastings et la poursuite de M. Stockdale. Il se tira avec un rare bonheur de cette position difficile, et il sut avec habileté lier la défense de son client à celle du gouverneur de l'Inde.

Voici le passage que M. Erskine crut devoir écrire; nous le citons d'après la traduction des chefs-d'œuvre du barreau anglais, publiés par M. Panckoucke.

« Les malheureux peuples de l'Inde, amollis par les douceurs du climat, vaincus par les artifices et les forces de la civilisation, sentent renaître quelquefois dans leur ame un reste d'énergie que l'oppression réveille : il faut donc les gouverner avec une verge de fer. Dès longtems, l'empire et les possessions de l'Inde seraient perdus pour la Grande-Bretagne, si cette autorité que le ciel désavoue, l'habileté

« Après avoir épuré son goût par une étude assidue des modèles de l'antiquité, dit M. Brougham, il est nécessaire, pour s'habituer à écrire correctement dans notre langue, de traduire en anglais les morceaux les plus remarquables de la littérature grecque, et surtout d'étudier nos meilleurs écrivains. C'est à ces exercices si utiles que je me suis livré pour châtier ma diction et pour éviter le style lâche et monotone des compositions modernes. Les auteurs anglais qui nous ont ouvert ces sources inépuisables d'une élocution élégante et pure, sont ceux qui ont brillé depuis la fin du règne d'Élisabeth, jusqu'à celui de la reine Anne.

civile et les talens militaires, ne se fussent réunis pour la soutenir par des agens qu'il réprouve.

» Messieurs, je crois observer que cette manière de considérer la cause vous touche, et j'en puis dire la raison : je ne l'ai point envisagée à travers les froids principes des commentateurs, mais j'ai parlé de l'homme, de sa nature, et de la puissance humaine, d'après ce que j'en ai vu moi-même chez ces nations qui ne subissent qu'en frémissant le joug de notre autorité. Je sais quels sentimens elles nourrissent, et quels sont les seuls moyens de les réprimer. Jeune encore, je les ai entendues toutes s'exprimer par la bouche d'un sauvage nu ; c'était un prince au milieu de ses sujets, qui, tenant en sa main un faisceau de baguettes, pour fixer le souvenir de sa mâle et rude harangue, s'adressait, plein d'indignation, au gouverneur d'une colonie anglaise : « Quel est, lui disait ce fier dominateur des déserts envahis par nos » infatigables aventuriers, quel est celui qui fait sourdre ces rivières » sur les hautes montagnes et dirige leurs flots vers l'Océan ? quel est » celui qui anime le souffle impétueux des vents de l'hiver et l'apaise » pendant l'été ? quel est celui qui étend sur la terre l'ombre de ces » grandes forêts, ou la chasse à son gré devant la lumière ? C'est le » même être qui vous donna une patrie de l'autre côté des mers, et » qui nous a donné la nôtre. C'est à ce même titre que nous la défen- » dons, » dit le guerrier, jetant son calumet et entonnant le chant de guerre de sa nation. Tels sont les sentimens qui, sur tout le globe, vivent dans le cœur de l'homme soumis au joug. Et comptez sur ce que je vous dis : on ne peut régner que par la crainte là où l'on voudrait en vain régner par l'amour. »

Ils se servaient du dialecte saxon, mais avec aisance, correction et clarté. Ils puisaient dans les classiques anciens; mais c'était pour enrichir la langue nationale de l'atticisme qui pouvait lui manquer, et non pour l'étouffer sous une profusion pédantesque de mots étrangers. Ils suivaient dans leurs compositions la méthode synthétique, qui permet à l'auteur d'unir le nombre et la variété à l'harmonie, de développer ses idées naturellement et avec simplicité, même à travers tous les replis de l'inversion, ou de passer du style abondant au style elliptique, sans être jamais ni redondant ni obscur. Ces grands écrivains ne prévoyaient pas qu'au siècle illustré par leurs chefs-d'œuvre en succéderait un autre, où un nouveau style prévaudrait sur la pureté et le naturel des modèles antiques; tantôt prodiguant les ornemens, surchargé d'expressions et de tournures françaises, et sacrifiant le sens à un amas de figures fantastiques; tantôt lourd, monotone, compassé, disposant la phrase pour l'œil plutôt que pour l'oreille, et remplaçant par un luxe outré d'expressions et de tours anciens, notre idiome national, au lieu de se borner à remédier à ses défauts. Ces flambeaux de l'éloquence britannique n'auraient pu imaginer qu'il paraîtrait parmi nous de prétendus professeurs de l'art d'écrire, qui en ignoreraient toutes les règles et ne sauraient pas en sentir les beautés; que ces hommes, redoutant le véritable génie de notre langue, traiteraient tous les idiotismes comme autant de négligences, apprendraient à leurs élèves à corriger dans Addisson des fautes d'anglais, et chercheraient à réduire le nombre et l'harmonie inimitables qui distinguent Bolingbroke, au niveau du rhythme mécanique de Johnson. »

D'après la citation que nous venons de faire, on peut croire que M. Brougham n'a pas manqué de désigner à son auditoire les modèles qu'il considère comme les plus dignes d'être médités, et nos lecteurs, qui savent que son élo-

quence se distingue surtout par l'énergie, ne seront pas surpris de sa prédilection pour les orateurs grecs, et spécialement pour le plus énergique de tous, pour celui qui, d'après l'observation de Longin, est resté sans rival par la vigueur et l'ascendant de son génie : nous voulons parler de Démosthènes. M. Brougham observe, comme un trait caractéristique de la perfection de l'orateur athénien, que chez lui la passion et le raisonnement se confondent; qu'il ne semble pas dire comme Cicéron : « Ici, je vais parler à votre raison; plus loin, je m'adresserai à votre cœur; enfin, je chercherai à plaire à votre esprit; » mais que les ressources oratoires pénètrent, en quelque sorte, la substance du discours, forment avec lui un seul tout, et concourent sans cesse à un but unique, celui de persuader et de convaincre tout à la fois. Cette observation est d'une vérité si absolue qu'elle s'applique, sans exception, à toutes les harangues de Démosthènes; aussi est-il à remarquer que les anciens critiques qui ont commenté ses ouvrages, les ont toujours considérés sous le même point de vue que le nouveau recteur de Glasgow.

M. Brougham arrive ensuite à un point fort délicat, indiqué par ce précepte d'Horace :

................Sunt certi denique fines
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

Il considère l'ignorance des limites posées par le bon goût, comme le défaut capital de notre époque, et il exhorte avec chaleur la jeunesse à s'en garantir. Il cite quelques passages de Démosthènes, pour prouver qu'il savait produire de grands effets en peu de mots, et que, lorsqu'il avait frappé un grand coup sur l'ame de ses auditeurs, il passait de suite à la conclusion sans compromettre, par de fastueuses amplifications, le résultat qu'il venait d'obtenir et sans courir le risque de distribuer, en petite mon-

naic une pièce de la plus haute valeur. M. Brougham cite ensuite, comme contraste, un passage justement célèbre du discours de M. Burke, sur le paiement des dettes du nabab d'Arcate. Ce morceau est la description de l'invasion du Carnate, par Hyder-Ali. M. Brougham pense que le tableau est outré, sent trop le travail, et qu'ainsi il manque son effet; mais il croit aussi que si M. Burke avait donné suite à sa métaphore, en respectant les règles de l'unité, s'il avait peint la nuée aux flancs orageux, roulant au-dessus des montagnes, se déchirant avec fracas et vomissant la désolation et la mort, et s'il s'était borné à cette description, en choisissant les traits les plus vigoureux pour lui donner la couleur convenable, ce passage eût été meilleur et eût produit plus d'effet. Démosthènes a traité un sujet analogue, et l'a fait avec un goût exquis. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la description des désastres qui fondirent sur la Phocide, et de la dévastation complète de ce pays, malheurs que l'orateur attribue à Eschine, en l'accusant de s'être laissé corrompre, pour livrer les Phocéens à la cruauté et à la vengeance de leurs ennemis les plus acharnés.

M. Brougham s'est bien gardé de passer sous silence une des plus hautes recommandations que l'on puisse faire aux hommes qui étudient l'art oratoire. Cet art divin n'a prospéré et ne prospérera que dans un pays de liberté. Jamais l'esclave, docile aux moindres gestes d'un maître, jamais le favori du pouvoir n'éprouveront, ou du moins ne pourront exprimer ces nobles sentimens qui émanent autant du sens intime de l'indépendance que des leçons de l'éducation. « La liberté, dit Milton dans son *Aréopagitique*, est la » mère nourricière de tous les grands génies; c'est elle qui, » semblable à un rayon céleste, a porté la lumière dans nos » esprits; c'est elle qui les a affranchis, agrandis, et qui » a élevé notre intelligence au-dessus d'elle-même. » Mais

s'il est vrai que la liberté est la mère de l'éloquence, il est également certain qu'en fille respectueuse et reconnaissante, l'éloquence doit défendre et ranimer, s'il le faut, les jours de sa mère. C'est là, en effet, la meilleure et la plus haute destination de l'art oratoire; et, sous ce rapport, ses résultats sont aussi beaux eux-mêmes que son exercice est glorieux. On peut réduire la liberté au silence; on peut, suivant l'expression de Crassus, lui couper la langue, sans mettre sa vie en péril. Les dernières vibrations de l'organe expirant, rendront un son terrible à l'oreille, et funeste aux projets de la tyrannie.

Nous terminerons l'analyse du discours de M. Brougham en transcrivant sa péroraison :

« J'aime donc à espérer, dit l'orateur, que, parmi les jeunes illustrations qu'a produit cet ancien royaume (l'Écosse) si renommé par les lumières et par le caractère élevé de ses habitans, peut-être même parmi mes auditeurs, il se rencontrera un homme, un seul me suffit, qui voudra offrir un brillant exemple aux autres nations dans une route jusqu'ici inconnue, et qui cherchera à se placer à la tête de ses concitoyens, non par de frivoles occupations ni par les menées honteuses d'une ambition vulgaire, mais en remplissant la noble tâche d'éclairer la masse de ses compatriotes. Je le vois jaloux de laisser un nom couronné, non d'une splendeur barbare, ni des roses éphémères d'une futile galanterie, mais de palmes plus dignes de la raison humaine; un nom inséparable des progrès de la civilisation et de la diffusion des lumières; un nom qui traverse les âges, soutenu par la reconnaissance de plusieurs millions d'hommes que ses sages bienfaits auront arrachés au vice et à l'ignorance. C'est à lui que je dirai avec l'orateur romain : *Homines ad deos nulla re propius accedunt quam salutem hominibus dando; nihil habet nec fortuna tua majus quam ut possis, nec melius quam ut*

velis servare quam plurimos. Ces expressions sont la devise de tous ceux qui tiennent à jouir d'une félicité pure, et qui sentent le prix d'une haute renommée et d'un nom sans tache. Mais si les bienfaiteurs de l'humanité, après l'accomplissement de leurs pieux travaux, ont, en récompense de leurs vertus, l'heureux privilége de savourer les bénédictions que, dans un autre âge, ils ont payées de tant de fatigues et de souffrances, loin de vous la pensée que les fondateurs des plus puissantes dynasties, les conquérans qui ont créé de nouveaux empires, non plus que l'essaim vulgaire de ces êtres pervers qui ont sacrifié à leur agrandissement le bonheur de leurs semblables, éprouvent quelque satisfaction à contempler les monumens de leur injuste renommée! Ce triomphe sera réservé à ceux qui pourront suivre les effets de leurs efforts éclairés, pour l'amélioration de l'espèce humaine. Ils trouveront leurs délices dans la réflexion que le prodigieux changement qu'ils aiment à contempler, que la révolution sublime qui a fait de l'instruction un pouvoir, de l'autorité l'apanage de la vertu, qui a foulé aux pieds la superstition, et banni de l'univers la tyrannie, sont les fruits précieux, mais lents, mais chèrement achetés, des fatigues qu'ils ont souffertes et des périls qu'ils ont su braver. »

(*Revue d'Edinbourg.*)

MÉLANGES.

DU PROJET D'UNIR, PAR UN CANAL, L'ATLANTIQUE ET LA MER PACIFIQUE; PAR M. BIRKS PITMAN.

Il y a quelques mois qu'une compagnie a conçu le projet d'ouvrir un canal de communication entre les mers Atlantique et Pacifique, par le grand isthme qui les sépare; projet gigantesque qu'on devrait ranger peut-être parmi les spéculations chimériques si communes de nos jours. M. Pitman a réuni dans l'écrit que nous annonçons une foule de remarques précieuses sur la topographie de l'isthme et sur les particularités locales qui la distinguent, telles que les vents, les marées, les climats et autres circonstances physiques, nécessaires à connaître, avant de commencer des travaux qui, par leur nature même, offrent de prodigieuses difficultés. Toutefois, après avoir examiné ces difficultés avec attention dans l'écrit de M. Pitman, nous ne sommes pas disposés à regarder l'exécution de ce canal comme absolument impossible.

Nos lecteurs n'ignorent pas sans doute que ce projet n'est pas nouveau. Dès l'année 1528, on soumit à la cour de Madrid un plan tendant à unir, dans l'isthme de Darien, la rivière de Chagres avec le golfe de Panama. D'autres plans de ce genre ont été proposés à diverses époques, tant au gouvernement espagnol qu'à celui de la Grande-Bretagne; mais le premier de ces gouvernemens, si jaloux de ses possessions d'Amérique, n'y a donné que le degré d'attention nécessaire pour les rejeter; le second, ne pouvant disposer du territoire compris dans les plans qui lui étaient soumis, n'a pu s'en occuper sérieusement.

Les avantages qui résulteraient de communications plus directes entre l'Orient et l'Occident, au moyen d'un détroit artificiel pratiqué entre l'Atlantique et la mer Pacifique, sont trop évidens, pour que nous ayons à les développer. Ce qu'il s'agit avant tout de déterminer, c'est la *possibilité* d'ouvrir ce détroit. Tel est l'objet spécial des recherches de M. Pitman; pour en donner une idée, il suffira de citer les faits suivans que nous puisons dans son aperçu.

Parmi les divers points du grand isthme, qui ont jusqu'ici paru plus ou moins propres à l'établissement d'un canal de communication entre les deux mers, M. Pitman n'en distingue que deux qui méritent de fixer l'attention. L'un est situé sur l'isthme de Darien, et l'autre sur celui de Nicaragua. Le premier de ces isthmes possède de bons ports sur chacune de ses côtes, et il offre, sur une largeur de 60 milles, une étendue de 20 milles déjà navigable. Il n'en resterait donc que 40 à creuser : toutefois, cette entreprise, en la supposant exécutable, réclamerait des sacrifices immenses à cause de la nature du sol.

D'excellens ports bordent aussi l'isthme de Nicaragua; il est borné au midi par un grand lac qu'on dit navigable, et qui communique avec l'Atlantique au moyen de la rivière de *San-Juan*. On pourrait aisément rendre cette rivière propre à la navigation, et d'ailleurs la langue de terre située entre le lac et l'Océan Pacifique serait beaucoup plus susceptible d'être creusée, que l'isthme de Darien. C'est donc sur l'isthme de Nicaragua que l'entreprise pourrait, dans l'opinion de M. Pitman, s'exécuter avec le plus de chances de succès, si jamais on s'en occupait sérieusement.

Cependant, il ne suffit pas de s'être entendu sur le choix des lieux, pour commencer ces travaux, il reste à savoir à qui l'exécution en sera confiée; sera-ce à une seule compagnie ou à plusieurs? une ou plusieurs nations y concourront-elles? Autres questions non moins importantes : quel

sera l'effet du choc des deux mers qui se heurteront, lorsque la digue qui les contient maintenant sera enlevée? quels ravages incalculables ne causeront-elles pas avant d'avoir repris leur *niveau?* Il résulte, de l'aveu même de l'auteur, que ce projet, tout simplifié qu'il est par la manière dont il l'expose, est plus facile à concevoir qu'à exécuter. En admettant en effet, que la conformation physique de l'isthme de Darien ou de celui de Nicaragua se prête à son accomplissement, il ne faudra rien moins que les richesses entières d'une nation pour triompher des obstacles résultans des localités, et le développement de toutes ses forces morales et politiques, pour apaiser les jalousies des puissances que son exécution pourra intéresser; il sera aussi bien difficile d'obtenir des immunités pour la navigation du détroit, et des garanties pour en assurer le libre accès à toutes les nations.

M. de Humboldt, en traitant de ce projet, objecte que, « chaque nation serait dans la dépendance des maîtres de l'isthme et du canal. » Il remarque aussi que, « si le canal vient à s'établir, il en résultera de grands changemens dans l'état politique de l'Asie occidentale; et en effet, l'isthme qui sert de barrière aux flots de la mer Atlantique, est depuis bien des siècles le boulevart de l'indépendance de la Chine et du Japon. »

Pour écarter une partie des obstacles que nous avons rapidement indiqués, il faudrait que ce canal fût la propriété collective des nations qui auraient consenti à participer à son exécution. Sans doute ce serait avec peine que l'on obtiendrait le concours des divers gouvernemens de l'Europe, pour établir cette espèce de sanctuaire ouvert à tous les peuples, et dont la paix, déclarée inviolable, serait placée sous leur garantie commune. Probablement, il serait aussi très-difficile de déterminer les nouveaux états du Mexique à faire les concessions de territoire nécessaires pour

l'achèvement de ce grand ouvrage. Cependant, comme on l'a déjà observé, les projets gigantesques séduisent davantage l'imagination des peuples dont la civilisation est récente, que les plans d'une exécution plus simple. D'ailleurs, ces concessions s'obtiendraient moins difficilement si on convenait que le territoire cédé, et le canal lui-même, seraient régis par une commission mixte, composée des délégués des nations qui auraient concouru à cette superbe entreprise. L'institution de cette espèce de diète, investie d'un pouvoir si élevé et si utile, ferait une ère nouvelle dans l'histoire de l'espèce humaine.

Les Hindous, les Égyptiens, et d'autres nations de l'antiquité, ont élevé des constructions qui nous étonnent encore par une exécution hardie et par des proportions colossales. Il serait beau de voir les peuples modernes, plus riches, plus éclairés, et qui disposent de ressources bien autrement étendues, s'entendre pour laisser un monument impérissable de leurs efforts réunis et combinés, et sacrifier les misérables rivalités qui les divisent, à l'établissement d'une paix perpétuelle qui, quoique locale, n'en aurait pas moins des avantages immenses et communs à tous.

Ce qui augmenterait encore l'utilité du canal projeté, c'est qu'aucune découverte future dans le domaine de la géographie, ne pourrait diminuer l'importance de cette voie nouvelle ouverte au commerce du monde; car elle offrirait une réunion d'avantages qu'on n'obtiendra jamais de ces passages qu'on a si long-tems et si vainement essayé d'ouvrir par le nord vers l'Océan Pacifique. Ajoutons que l'exécution de cette entreprise par les Européens serait une sorte de réparation faite à l'Amérique, pour les désastres qui suivirent immédiatement la découverte de cet immense continent. En un mot, le projet de creuser l'isthme de Panama ne cède en grandeur et en utilité qu'à la découverte même du Nouveau-Monde. (*Monthly Review.*)

RECHERCHES SUR UN PRODUIT VÉGÉTAL PARTICULIER, POSSÉDANT LES PRINCIPALES PROPRIÉTÉS DU SUIF; PAR M. BENJAMIN BABINGTON.

DANS le cours de ma dernière excursion, dit ce voyageur, tandis que j'étais à Mangalore, dans la province du Carnate, j'appris d'un habitant de cette ville que le *Sateria-indica*, arbre très-commun de ces contrées, fournit une substance qui n'a encore été indiquée par aucun Européen, quoique ses propriétés puissent en faire un article très-important de commerce, et semble mériter, sous ce rapport, de fixer l'attention de mes compatriotes. Le produit dont je parle est un composé inflammable, qui tient de la nature de la cire et de l'huile, et qui a l'apparence du suif. On ne s'en sert que dans la ville de Mangalore; on l'y emploie comme topique dans les contusions et les douleurs rhumatismales; fondu avec une résine que fournit ce même arbre, il tient lieu de goudron pour enduire les bateaux. On obtient cette substance, en faisant simplement bouillir dans l'eau le fruit du sateria. On voit le suif fondu s'élever à la surface, et, par le refroidissement, il prend la forme d'un pain solide.

Ce suif végétal est ordinairement blanc, quelquefois jaune, onctueux au toucher, presque sans goût, d'une odeur assez agréable, et assez semblable au cérat ordinaire. Il fond à la température de 97 1/2 degrés, et conséquemment reste solide dans le climat des Indes. Sous ce rapport, ce suif diffère de l'huile de palmier et de cacao. S'il est enveloppé dans des feuilles de papier brouillard, et soumis à une forte pression, l'huile qu'il fournit suffit à peine pour tacher la première feuille. Il est si compact et si solide que, quand il est sous la forme de petits pains ronds, du poids de neuf livres, deux hommes très-forts ne peuvent pas le couper

avec un fil d'archal, et même ce n'est pas sans peine qu'on en vient à bout avec une scie. Sa cassure présente une structure cristalline, formée de la réunion de petites sphères composées elles-mêmes de rayons qui partent d'un centre. Le suif animal, lorsqu'il est fondu en grands pains et refroidi lentement, présente, dit-on, le même caractère.

L'état de concrétion de cette substance combustible est sans doute ce qui l'a empêchée d'être connue plus généralement, même des habitans des contrées où l'arbre est indigène : car cet état s'opposait à ce qu'on en fît usage pour s'éclairer, puisque les habitans de l'Inde, comme on le sait, ne se servent pas de chandelles, mais de lampes, et que la nature leur fournit, avec profusion, plusieurs espèces d'huiles végétales fluides.

Voici le résultat de quelques expériences faites sur le suif végétal, pour en déterminer l'utilité ainsi que la composition.

Sa pesanteur spécifique à 97 1/2 Fahrenheit, est de 89,65, et à 60°, de 92,60. Combiné avec les alkalis fixes, il forme un composé savonneux, mais qui ne paraît pas pouvoir faire un savon propre à entrer dans le commerce; et, sous ce rapport, il semble plutôt participer de la nature de la cire que de celle du suif.

Si on en fait des bougies, il se détache facilement du moule, et diffère ainsi de la cire que l'on a tant de peine à mouler. Il donne une lumière aussi brillante que celle du suif, et l'emporte sur ce dernier, en ce qu'il ne répand point d'odeur désagréable, et que, quand on l'éteint, il ne donne pas une vapeur infecte. Il se mélange, dans toutes ses proportions, à la cire, au blanc de baleine et au suif.

Voulant connaître la *combustibilité* comparative du suif végétal, je fis des bougies de suif de pin, de suif animal et de cire : elles furent faites dans le même moule, et les mèches furent composées d'un nombre égal de fils. Après les avoir pesées avec soin, je les fis brûler pendant une

heure, dans un appartement où l'air n'était point agité, et à la température de 55 degrés; j'obtins les résultats suivans :

	Poids en grains avant d'être allumées.	Poids au bout d'une heure.	Perte.
Cire	840	719	121
Suif animal	811	703	108
Suif végétal	812	702	100

Je ne dois pas oublier de dire que, dans cette expérience, la mèche de la bougie de cire était beaucoup plus petite, ce qui n'empêche pas qu'il n'ait été brûlé une plus grande quantité de cire que de suif, résultat contraire à l'opinion générale. Dans une seconde expérience, je comparai de nouveau le suif végétal à la cire, ayant eu soin de ne pas laisser subsister la différence que nous venons d'indiquer, et j'obtins le résultat suivant, les mèches étant composées de douze fils, comme dans les bougies de cire que l'on emploie habituellement :

	Poids en grains avant d'être allumées.	Poids au bout d'une heure.	Perte.
Cire	730	594	138
Suif végétal	774	684	90

Cette expérience, qui s'accorde bien avec la première, prouve que le suif végétal se rapproche plus, pour la combustion, du suif animal que de la cire. D'autres expériences ont encore produit les mêmes résultats.

Il paraît qu'en ce moment on ne pourrait pas trouver plus de deux tonnes de suif végétal dans la ville de Mangalore, que l'on aurait à 2 d. 1/2 (5 sous) la livre; car, comme nous l'avons dit, on ne l'y emploie que comme médicament, et ce n'est que dans la ville qu'on le prépare. Mais l'arbre qui le produit est si commun sur la côte occidentale de la péninsule de l'Inde, au moins jusqu'au nord

des confins de la province du Carnate, que, bien que le fruit soit complétement négligé, les habitans le recueilleraient avec soin, si on leur faisait des demandes de ce précieux produit.

COALITIONS D'OUVRIERS.

Les lois spéciales relatives aux coalitions d'ouvriers et à l'émigration des artisans, ont été rapportées par le Parlement, dans le cours de sa dernière session. Les ouvriers sont rentrés dans le droit commun : ils peuvent se réunir, débattre entr'eux leurs intérêts, et prendre, à cet égard, telle résolution que bon leur semble. La loi ne s'interpose que lorsqu'une portion, qui a volontairement interrompu ses travaux, veut aussi, par des moyens violens, empêcher les autres de travailler. C'est alors que, sur la déposition d'un seul témoin, un magistrat quelconque peut entamer des poursuites judiciaires.

Les coalitions des charpentiers de vaisseaux et des matelots se trouvent en quelque sorte paralysées par une résolution du Parlement qui modifie singulièrement le fameux acte de navigation. Par cette résolution, le conseil privé peut permettre aux armateurs de faire réparer leurs navires dans les ports étrangers, quand les ouvriers anglais refusent de travailler; et aux navires anglais, de prendre à leur bord autant de marins étrangers qu'ils en veulent, quand ceux de la Grande-Bretagne ne consentent pas à s'embarquer.

Malheureusement, il ne sera pas aussi facile d'empêcher les coalitions des autres classes d'ouvriers : ces coalitions se soutiennent, et en voici un exemple récent. Il résulte d'un rapport lu dans un des clubs des ouvriers charpentiers de

la marine, que, pour arriver au but de leur coalition, ils ont employé, pendant ce dernier trimestre, 2,600 liv. st. (65,000 francs), pris sur les fonds de leur société, et qu'il reste en caisse 340 liv. st. (8,500 francs) disponibles.

Les tisserands de la ville de Bradfort, ayant demandé à leurs maîtres une augmentation de salaire, et ne l'ayant pas obtenue, leurs confrères de Huddersfield, ville voisine, sont venus à leur secours, et leur ont envoyé 500 liv. st. (7,500 francs), en leur en promettant 3,000, s'il était nécessaire, pour appuyer leurs prétentions.

NOUVELLES DES SCIENCES,

DE LA LITTÉRATURE, DES BEAUX-ARTS, DU COMMERCE, DES ARTS INDUSTRIELS, DE L'AGRICULTURE, ETC.

ASTRONOMIE.

Taches solaires. — Le faisceau de taches solaires qu'on a observé depuis quelque tems, a présenté des phénomènes très-remarquables dans le cours de cette semaine. Lorsqu'on aperçut d'abord des taches, le 12 de ce mois (juillet), elles n'étaient qu'au nombre de sept; la supérieure était un peu plus grande que les autres, et elles projetaient une ombre très-forte autour d'elles. Le 13 et le 14, on en observa une ou deux de plus. Le 15, devenues très-nombreuses, elles occupaient un espace assez grand sur le disque solaire, espace égal à 37,128 lieues (environ quatorze fois le diamètre de la terre). Le même jour, à cinq heures de l'après-midi, et pendant les trois jours suivans, ces taches n'en formaient plus qu'une seule, située dans la

partie du disque solaire, de forme elliptique, et placée verticalement à droite.

Herschell attribue les taches qui se forment sur le disque du soleil à l'émission d'un fluide aériforme, non encore en combustion, qui déplace le grand atmosphère lumineux, et qui doit ensuite servir lui-même à entretenir la combustion; il considère les taches de ce genre, comme annonçant de fortes chaleurs à la surface de la terre, et il appuie cette opinion d'exemples historiques. Il est certain que les chaleurs que nous éprouvons cette année, se rencontrant avec le phénomène en question, tendent beaucoup à confirmer cette théorie.

— On lit dans les journaux allemands, que le docteur Fischer, de Konenberg, en Autriche, a prédit, il y a quelque tems, un été chaud et sec, par la raison que le soleil se trouvant sans taches, doit envoyer à notre planète une dose plus forte de calorique et de lumière.

Lequel de Herschell ou du docteur Fischer a le mieux observé le soleil?

HISTOIRE NATURELLE.

Neige lumineuse. — Vers la fin du mois de mars dernier, il tomba, à Lochawe, dans l'Argyle-Shire, une certaine quantité de neige qui étonna ou alarma les habitans, suivant qu'ils cédèrent aux impressions diverses de la curiosité ou de la superstition. Quelques personnes qui, le matin même, avaient traversé le lac, furent mieux à même d'observer le phénomène. Pendant le jour, toute la nature avait été dans un calme parfait, et ils s'en retournaient chez eux, après avoir quitté Ben-Cruachan, lorsque, voyant le ciel se couvrir subitement de sombres nuages, ils ramèrent avec plus de force afin d'atteindre le rivage avant de voir éclater la tempête qui les menaçait; mais, au bout de quelques minutes, ils furent surpris par la neige,

et aussitôt après, le lac qui, un instant plus tôt, était calme et uni, ne présenta plus, de même que leur bateau, leurs habits et tout ce qui les environnait, qu'une surface lumineuse, formant une immense nappe de feu. Les parties de leur corps, qui étaient exposées à l'air, ne furent point exceptées : elles paraissaient toutes en feu, quoiqu'elles ne fussent le siége d'aucune sensation de chaleur. S'ils prenaient dans leurs mains la neige, déjà fondue à moitié, toutes les parties qui en étaient humectées devenaient lumineuses, et la neige conserva cette propriété pendant au moins douze ou quinze minutes. Le soir, la température s'adoucit, le tems se calma; mais il resta très-sombre. Les habitans, qui voyaient pour la première fois ce phénomène, le regardèrent comme l'avant-coureur de quelque grande catastrophe.

LITTÉRATURE, ÉDUCATION, INSTRUCTION RELIGIEUSE, etc.

*Manuscrit sur papyrus de l'*Iliade *d'Homère, trouvé depuis peu en Egypte, et appartenant à M.* BANKES. —Nous avons pu examiner ce manuscrit et nous avons reconnu, en le collationnant avec les éditions imprimées d'Homère, que ces dernières sont conformes aux manuscrits les plus anciens de ses poëmes.

Le manuscrit en question est écrit sur un papyrus de la couleur jaunâtre accoutumée. Il est en lettres majuscules bien faites, et semblables, pour la forme, à celles usitées en Égypte, vers la fin de la dynastie des Ptolémées. Comme on l'observe dans les plus anciens manuscrits, les mots ne sont séparés l'un de l'autre par aucun intervalle; mais les vers sont rangés en colonne, sur des lignes assez espacées. Chaque colonne contient de quarante-deux à quarante-quatre vers qui occupent la largeur du rouleau, à l'exception d'une petite marge en haut et en bas. Ce ma-

nuscrit (sans doute le dernier de vingt-quatre rouleaux, ou volumes distincts) ne paraît avoir contenu que le vingt-quatrième chant de l'*Iliade*. Les plis extérieurs du papyrus ayant été détruits par le frottement et par le tems, les premiers cent vingt-six vers du chant manquent. Les traces du pouce appliqué au volume pour le dérouler, sont visibles sur les autres plis ou pages, où il y a quelques mots effacés. Le reste est complet jusqu'à la fin du chant. Ce papyrus donne lieu d'espérer que l'on pourra découvrir, en Égypte, d'autres manuscrits contenant des productions de la littérature grecque plus intacts et moins illisibles que ceux d'Herculanum. Il ne serait pas impossible, par exemple, qu'on y retrouvât un jour les annales rédigées par Manethon, qui jetteraient un si grand jour sur l'histoire primitive du monde en général, et en particulier sur celle de l'Égypte.

— Il nous est parvenu de l'Inde quelques exemplaires d'un ouvrage imprimé avec un grand luxe et intitulé : *Les Sept Mers*, ou *Dictionnaire et Grammaire de la langue persane*, par S. M. le roi d'Aoude. Cet ouvrage qui forme sept volumes in-folio, sort de l'Imprimerie Royale de la ville de Lucknow. Les six premiers volumes contiennent le dictionnaire, et le septième la grammaire de cette langue. Depuis le tems du savant Abulfeda, prince de Hamah, de la dynastie d'Ejub, qui mourut en 1332, et qui est célèbre, même en Europe, comme historien et géographe, aucun prince d'Asie n'a rendu aux lettres un aussi grand service que le rajah d'Aoude, par la publication de ce *Dictionnaire de la langue persane*. Il en sera rendu compte par un orientaliste qui s'occupe dans ce moment de l'examiner, et qui se propose de faire connaître les rapports qui existent entre cette langue et celles de l'Europe, et surtout la langue allemande.

Journaux à Calcutta, en langue bengali. — Nos feuilles du Bengal annoncent qu'on vient de créer à Calcutta un journal hebdomadaire, écrit en bengali, et rédigé par un savant hindou. Le premier numéro contient un article sur la liberté de la presse dans l'Inde, et le second en renferme un autre sur le jugement par jury. Ils ont été lus avec une telle avidité, que l'édition de ces deux numéros a été épuisée. Ce journal est intitulé : *Sungband Cowmuddy*, ou *la Lune des Nouvelles.*

Ecole des Arméniens à Calcutta. — On désire vivement ici le succès de cette école ; ce qui vient en grande partie de l'intérêt qu'on prend aux Arméniens, à cause de la religion chrétienne qu'ils professent. Rien ne peut se comparer à l'état de servitude et d'avilissement où les tiennent les musulmans, si ce n'est celui où les Grecs gémissent également sous les mêmes maîtres. C'est pour se dérober à une condition si déplorable, qu'à l'exemple des enfans d'Israël, ils se répandent sur la face de la terre, cherchant quelque protection chez les princes de la chrétienté. Les Arméniens sont actifs et intelligens, et leur aptitude au commerce est universellement reconnue. Napoléon avait formé le projet d'en établir une colonie en France et il avait protégé ceux qui s'étaient fixés en Italie. L'empereur Alexandre s'est montré aussi très-favorable aux Arméniens ; il a permis à ceux d'entr'eux qui sont dans ses états de bâtir une cathédrale à Pétersbourg, et un collége à Moscou : il a ensuite décoré le patriarche d'Arménie de la croix de Saint-André, le premier ordre de Russie. Dès les premiers tems de sa domination dans l'Inde, la Compagnie anglaise a protégé les Arméniens, et les a employés principalement comme facteurs ou agens commerciaux. Ce qui donne une idée très-avantageuse de leur caractère, c'est que, tout voués qu'ils sont ici au commerce, ils ne laissent

pas de cultiver leur esprit par l'étude de nos sciences, et de leur propre littérature, qui est très-riche et qui contient des ouvrages fort curieux.

Le 14 janvier dernier, l'examen des élèves a été terminé par une distribution de prix. Les élèves arméniens ont récité, avec une énergie et une justesse remarquables, le discours des ambassadeurs des Scythes à Alexandre-le-Grand, le plaidoyer de l'apôtre Paul devant le roi Agrippa, et le dialogue entre le roi Canut et ses courtisans; ils ont aussi prononcé quelques discours en langue arménienne, qui ont été très-applaudis.

Collége dans l'Inde pour l'étude du samskrit. — La distribution des prix remportés par les étudians de ce collége, a eu lieu ces jours derniers. Les examens préliminaires avaient occupé les sept jours précédens. Les élèves s'y sont fait généralement remarquer par leurs progrès, d'autant plus dignes d'éloges, que l'institution est toute nouvelle. Ce collége, le premier de ce genre qu'on ait encore établi dans le Bengal, ne peut manquer d'être fort utile au peuple hindou. On y enseigne la grammaire, la logique, les belles-lettres, la législation et la théologie. Tous les membres du comité d'instruction publique ont assisté à cette séance. Il a été adressé aux élèves et aux professeurs un discours en langue samskrite, tendant à développer le but de l'institution. Trente prix ont été distribués; leur valeur s'élève en tout à la somme de 350 roupies.

Education des femmes dans l'Inde. — Il résulte du dernier rapport fait à la *Société pour l'Encouragement de l'Instruction* à Calcutta, que les écoles actuellement sous sa direction, tant dans cette ville que dans les environs, sont au nombre de deux cents, et que les enfans des Hindous qui s'y instruisent dans les connaissances de l'Europe, sont au nombre de cinq cents.

Une circonstance qui indique un grand changement dans les préjugés des Hindous, c'est que plusieurs d'entr'eux font élever leurs filles dans nos institutions. A la dernière réunion annuelle de la *Société protectrice des écoles pour l'instruction des femmes* à Calcutta, on a lu un rapport qui nous apprend que ces écoles sont fréquentées maintenant par des jeunes filles hindoues de tous les rangs; qu'on y remarque, par exemple, deux *Brahmines*, quatre *Haynsthus* et sept *Vishnubiennes* (ce sont les noms des premières castes de l'Inde). Le rapport ajoute qu'un savant du pays a publié un écrit en bengali, tendant à prouver qu'il était anciennement d'usage parmi les Hindous d'instruire leurs femmes, et que l'éducation de ces dernières, loin d'être une chose nuisible ou déshonorante, comme on le suppose communément, pourra devenir fort utile, si elle est convenablement dirigée (1).

Sociétés Bibliques.—Une de ces sociétés, établie à Londres, a tenu une réunion, ces jours derniers, où l'on a recueilli les faits suivans :

Dans l'Amérique du sud, des prêtres catholiques concourent avec les missionnaires protestans à répandre la connaissance du *Livre sacré*. Un dépôt de Bibles a été établi dans un couvent de franciscains, situé au pied du grand volcan de *Cotopaxi*, et il s'est vendu cent exemplaires

(1) Note du Tr. Nos lecteurs auront sans doute remarqué l'ensemble des petits faits rapportés ci-dessus et qui sont empruntés aux journaux anglais qui paraissent dans l'Inde : des rois de l'Orient qui composent des grammaires et des dictionnaires; des Hindous qui publient des journaux, et qui dissertent sur l'institution du jury et sur la liberté de la presse; de jeunes brahmines que leurs parens font élever dans des écoles instituées par des Européens, etc.; tout annonce que de grands changemens se préparent ou s'opèrent dans les opinions et dans les habitudes de l'Asie.

dans l'espace de deux heures. Un descendant des Incas, habitant de Cusco, vient d'en achever une traduction en langue péruvienne. A Santa-Fé de Bogota, capitale de la république de Colombie, il s'est formé une Société biblique, qui a pour président un des secrétaires d'état. Dans un discours qu'il a adressé à la Société, le jour de son installation, on remarque le passage suivant : « Le concile de » Trente a interdit aux laïques la lecture de la Bible, et le » pape régnant réitère cette défense dans une bulle ré- » cente ; mais, à mes yeux, le jugement des anciens pères » a plus d'autorité que celui des pères modernes. » Deux prêtres seulement se sont prononcés contre cette Société, l'un parce que les Bibles qu'on distribue n'ont pas de commentaire, et l'autre parce qu'il croit plus utile que le peuple ne connaisse pas la Bible. Heureusement assez d'autres prêtres favorisent le système contraire.

Sur les côtes de la Méditerranée, la Bible a des succès extraordinaires ; 10,000 exemplaires, imprimés en diverses langues, ont été vendus dans l'espace de trois mois. Le dépôt de l'île de Malte, qui les a fournis, a été épuisé par ce rapide écoulement. Sur les 10,000 exemplaires, il y en avait 700 en langue hébraïque, pour les juifs qui sont répandus dans les divers états de la Méditerranée ; 1,000 en langue syriaque, pour les habitans de la Palestine, et 500 en arabe, pour les tribus diverses qui parlent cette langue.

Il s'en est vendu en outre 2,000 à Constantinople, l'année dernière ; celles-ci étaient presque toutes imprimées en langue turque. Une circonstance singulière, c'est que le sultan avait rendu un firman pour en défendre la lecture, presqu'en même tems que le pape rendit sa bulle ; mais la bulle et le firman ont été également sans effet.

En France, vingt-trois nouvelles Sociétés bibliques ont été créées dans le cours de l'année dernière.

— La Société biblique de Calcutta vient de tenir sa troisième séance annuelle ; on y a fait lecture du rapport de son comité. Il résulte de ce rapport que, dans le cours de l'année dernière, il a été distribué, au nom de la Société, 4,147 exemplaires de la Bible, en diverses langues, et que, depuis sa fondation, la Société en a distribué en tout 11,575 exemplaires.

Les Cypayes qu'on a fait marcher depuis peu contre l'empire des Birmans ont été pour la plupart pourvus de Bibles. Il en est arrivé fort à propos quelques caisses d'Europe, un peu avant leur départ. On en a répandu également dans les casernes et les prisons isolées des divers cantonnemens. Les exemplaires vendus se composent principalement d'Évangiles isolés et de portions détachées de l'Écriture, traduits en bengali : ils ont été achetés par les missionnaires pour le compte des écoles indigènes.

Bénéfices attachés à l'enseignement de la médecine à Londres. — Il est dit, dans un journal anglais de médecine, qu'un professeur d'anatomie qui a une classe de deux cent cinquante élèves, retire de son cours un revenu annuel de 2,500 liv. st. (62,500 fr.). Ce cours ne l'occupe que pendant six mois de l'année, et les frais qu'il entraîne pour les achats de cadavres et autres objets ne se montent pas au-delà de 50 liv. st. Ce même professeur fera deux cours de chirurgie dans la même année, qui (en lui supposant cent cinquante élèves, payant chacun 5 guinées) lui rapporteront 1,500 autres liv. st. Sa part des rétributions payées par les élèves qui suivent les hôpitaux, est aussi d'environ 1,500 liv. st. : ainsi il aura, pour l'enseignement seulement, un revenu de 5,450 liv. st. (146,250 fr.).

COMMERCE.

Commerce du port de Calcutta. — Le commerce, tant exté-

rieur qu'intérieur, qui se fait annuellement dans la présidence de Calcutta, s'élève à la somme de 14,000,000 liv. st. (350,000,000 fr.), année commune. Une portion de ce commerce appartient, sans doute, aux entreprises des particuliers; cependant, la compagnie conserve encore de grands avantages sur ces derniers. Elle fait des réglemens locaux qui tendent à neutraliser la liberté de commerce qu'elle a concédée. Il en résulte que, sur certains objets, les particuliers ne peuvent soutenir sa concurrence, et que bien des entreprises qui eussent été bonnes pour elle, ont été ruineuses pour eux. Tous les ans, il sort du port de Calcutta, ou il y entre plus de 600 navires et bâtimens de tout genre. Le fleuve parcourt une étendue de trente lieues, pour arriver du port à la mer. Qu'on se figure le coup-d'œil que présente un pareil mouvement dans ce court espace.

Calcutta, situé sur la rive orientale du fleuve, n'était, en 1717, qu'un misérable village, environné de forêts et de marais. Cette ville s'étend maintenant à plus de deux lieues le long du fleuve. On y compte 100,000 maisons habitées par 600,000 ames, dont 8,000 Anglais, Portugais et Arméniens. La population comprise dans un rayon de sept lieues de cette ville, réunie à celle de la ville même, est estimée à 2,225,000 ames (1).

Vaisseaux à vapeur. — Une nouvelle compagnie vient de se former à l'effet d'établir une ligne de navigation par des bâtimens à vapeur, entre la Grande-Bretagne et les ports principaux des îles et du continent d'Amérique. Aux termes du prospectus, que nous avons sous les yeux, les ducs d'York et de Wellington sont à la tête de cette entreprise, dont les résultats seront aussi avantageux au com-

(1) Voy. une description charmante de Calcutta dans les *Esquisses de l'Inde*, insérées dans le numéro précédent.

merce anglais, qu'au gouvernement. Les bâtimens partiront de Valencia, petit port de mer, au sud-ouest de l'Irlande, celui du royaume-uni qui paraît le plus convenable pour cette navigation.

INDUSTRIE.

Un journal anglais qui nous arrive à l'instant, annonce que le projet colossal d'unir l'Atlantique et la mer Pacifique, par un canal accessible aux vaisseaux de mer, projet dont nous avons parlé plus haut, va être sans délai mis à exécution.

Emploi du chromate de plomb dans les arts.— M. Badams décrit, dans un article des *Annales de philosophie*, le résultat de plusieurs expériences sur la composition de l'écarlate, ou sous-chromate de plomb, et du chromate jaune, et il recommande fortement l'usage du premier, soit dans la peinture, soit dans l'impression sur calicot.

M. Badams prépare le chromate rouge en faisant bouillir du chromate jaune avec de la potasse, d'après le procédé de Grouvelle. Après avoir écrasé et fait tremper, pendant une demi-heure, cent grains de ce chromate écarlate, dans de l'acide acétique étendu, et l'avoir remué constamment, on le voit se teindre d'un jaune pur, et quand on l'a lavé il ne pèse plus que soixante grains, l'acétate de plomb restant en dissolution. Au contraire, si l'on écrase soixante grains de chromate jaune avec quarante grains d'oxide de plomb, et que l'on verse de plus, de tems en tems, une petite quantité d'eau chaude, on obtiendra de nouveau le sous-chromate rouge.

Selon M. Badams,

		Le chromate jaune		Le chromate rouge	
Est composé	Acide chromique	1 atôme	19,02	1 atôme	19,03
	Oxide de plomb	1	40,98	2 atômes	81,96

M. Badams conseille à l'imprimeur sur calicot de faire

pénétrer dans les pores de l'étoffe qu'il veut teindre, un sel de plomb insoluble, afin que la couleur soit plus solide. Mais, dans tous les cas, il est bon de renforcer les couleurs en les faisant passer par l'eau bouillante.

Le sous-chromate de plomb est très-beau, quand il a été brossé à l'huile; il ne se décolore pas comme le vermillon, lorsqu'on le mélange avec du blanc de plomb, et sa couleur ne paraît pas susceptible de s'altérer, même après avoir été long-tems exposée à l'air. Le sous-chromate n'a point été suffisamment essayé avec l'eau pour qu'on puisse assurer qu'il ne noircira pas. Mais déjà plusieurs feuilles de carton et de papier qui ont été peintes de cette manière, et suspendues dans des lieux où les sels de plomb peuvent s'altérer, n'ont rien perdu de l'éclat de leurs couleurs.

Procédé de M. Dalton pour déterminer la bonté de l'indigo. — M. Dalton détache d'un échantillon d'indigo un grain qu'il pèse avec soin, après l'avoir pulvérisé; il verse dessus deux ou trois grains d'acide sulfurique, concentré; ce mélange bien trituré, il y ajoute de l'eau, et transvase le liquide coloré dans un cylindre de verre dont l'intérieur a environ un pouce de diamètre. Lorsque le mélange est assez étendu d'eau pour qu'on puisse apercevoir au travers la flamme d'une bougie, il y verse de la solution de chlorate de chaux, en ayant soin de n'en ajouter d'autre que lorsque l'odeur de celle qu'il y a versée d'abord s'est évanouie : il agite lentement le vase, et bientôt le liquide devient transparent, et prend une teinte d'un beau jaune verdâtre. Lorsque l'écume a disparu, on peut transvaser la partie limpide du liquide et verser de nouveau un peu d'eau sur le sédiment qui est resté au fond du vase, avec quelques gouttes de chlorate de chaux et une goutte d'acide sulfurique étendu; si le liquide se teint encore en jaune, c'est à l'aide de particules d'indigo, qui avaient échappé

d'abord à l'action du chlorate, et l'on doit ajouter ce liquide à celui qu'on a déjà retiré. La pureté de l'indigo, selon M. Dalton, doit être estimée en proportion de la quantité de chlorate de chaux qu'il faudra employer pour détruire sa couleur. Il croit aussi que l'on peut faire la même évaluation pour la quantité et l'intensité du liquide de couleur d'ambre, donnée par l'opération, sans s'occuper de la quantité de chlorate de chaux que l'on a employée.

Machine pneumatique de Brown. — Le principe qui fait agir cette machine paraît ne dépendre que de l'expansion subite et de la condensation, non des gaz employés dans l'opération, mais de la petite quantité d'eau qui se forme par la combustion de l'hydrogène avec l'oxigène de l'air atmosphérique qui est introduit dans le cylindre à chaque coup de piston. Lorsque la combinaison de ces deux gaz se fait à une température très-élevée, comme cela a lieu dans le modèle que M. Brown a exposé à Londres dans le *Printing-house Square*, l'eau qui en est le résultat se convertit aussitôt en une vapeur douée d'un haut degré d'élasticité, et qui remplit la capacité du cylindre d'un fluide élastique susceptible d'être instantanément condensé par le froid. Cette expansion subite de la vapeur chasse du cylindre une grande portion des fluides gazeux qui ne sont pas susceptibles de se condenser. Ce mode d'action est si semblable à celui de la vapeur dans les machines ordinaires, qu'on peut raisonnablement donner le nom de machine à vapeur à cette invention de M. Brown, avec cette différence cependant que, dans celle-ci, le fluide élastique et condensable est formé sous une haute température par les fluides introduits dans le cylindre lui-même. L'étendue de la force ou le vide qui se fait doit dépendre de la température à laquelle la combustion a lieu; une combustion lente produit une vapeur qui n'a qu'un faible degré d'élasti-

cité, tandis qu'une combinaison rapide des gaz raréfiera prodigieusement la vapeur, et reproduira, par la condensation de cette même vapeur, un vide dont l'étendue dépendra de l'expansion qu'elle avait auparavant.

Sur l'invention, les progrès et les avantages de la gravure en demi-teinte sur acier. Par Ch. Turner. — On peut, à juste titre, regarder comme l'une des plus heureuses époques de l'histoire des beaux-arts celle où l'on a découvert l'art de graver en demi-teinte (*mezzo tinto*) sur acier. L'auteur de ce proeédé, et ceux qui depuis ont cherché à l'améliorer, ont heureusement surmonté les difficultés qu'ils avaient eues d'abord à combattre; aussi l'art dont je vais tracer la marche en peu de mots, est-il arrivé à un point de perfection très-satisfaisant.

« En 1812, dit M. Turner, feu M. James Watt, cet homme qui a fait la gloire et le bonheur de sa patrie, m'inspira l'idée qu'il serait possible de graver en demi-teinte sur acier. Mes premiers essais furent infructueux; la dureté de l'acier me fit complètement abandonner ce métal. Je ne réussis pas mieux dans les expériences que je fis ensuite sur des planches de cuivre jaune; ces dernières étaient d'une trempe trop inégale pour se prêter à l'usage que j'en voulais faire.

» L'art de la gravure en demi-teinte, sur acier, ne date réellement que de l'époque toute récente où M. Perkins, dont tout le monde connaît les longs travaux et le génie inventeur, produisit des blocs d'acier assez mous pour être entamés par nos burins, et pour recevoir l'empreinte de quelque dessin que ce fût.

» M. Say fit, en janvier 1820, une gravure sur acier, qui est certainement son meilleur ouvrage. En février 1821, je gravai un portrait sur la première planche d'acier que j'eusse encore vue; elle m'avait été donnée par M. Lowry,

et cet essai fut si heureux, qu'il obtint l'approbation de sir Thomas Lawrence.

» Le 30 mai 1822, la Société des Arts décerna la médaille d'or à M. Lupton, pour son admirable gravure de l'Enfance de Samuel. D'après les heureux succès qu'ont obtenus les derniers essais, on voit que les planches d'acier méritent une préférence marquée sur les planches de cuivre; il suffit, pour s'en convaincre, de voir les belles gravures exécutées par MM. Ward, Reynolds, Lupton et autres artistes. Dans la gravure en demi-teinte sur acier, les tons sont beaucoup plus tranchés que ceux que l'on pourrait obtenir sur le cuivre. L'extrême densité du premier métal permet de porter à une perfection beaucoup plus grande la clarté des teintes les moins foncées; et la même cause permet de donner aux ombres une richesse étonnante, qui leur mérite une préférence décidée. Sous ces différens rapports, les avantages sont si nombreux, qu'aujourd'hui on peut éviter tous les défauts qui autrefois étaient inséparables de la gravure en demi-teinte; et les nombreuses difficultés contre lesquelles l'artiste était sans cesse obligé de lutter, ont entièrement disparu. Quoique le travail soit plus long et plus pénible sur l'acier que sur le cuivre, cependant lorsqu'il est achevé, la satisfaction qu'il procure compense le surcroît de peines qu'on a éprouvé. Les instrumens qu'on emploie sont les mêmes que ceux adoptés dans la gravure sur cuivre. On prépare si bien les planches d'acier, et elles sont devenues si communes, que tous ceux qui en désirent peuvent en obtenir. Les meilleures sont celles que fabriquent M. Rhodes et M. Hoob de Sheffield. On peut aussi en trouver chez M. Harris, Shoe-Lane, à Londres.

» Je ne crois pas me tromper en assurant que c'est à l'introduction de la gravure sur acier, dans ce pays, par M. Perkins, que nous devons les progrès que fait de jour en jour la gravure en demi-teinte. Je crois devoir terminer

par un avertissement que la nouveauté du procédé exige absolument : c'est de préserver l'acier de la rouille, en chauffant la planche, en la frottant avec du suif de mouton, et en la tenant dans un appartement sec. Si l'on ne prend pas cette précaution, la rouille peut lui faire le plus grand tort. »

Gravure sur zinc. — Leske, libraire, à Darmstadt, a publié depuis peu le premier grand ouvrage dont les planches soient de zinc. C'est une collection de monumens d'architecture qui sera composée de vingt livraisons. On exécute le travail sur le zinc comme sur la pierre, et l'on évite ainsi la dépense de la gravure; aussi l'éditeur a-t-il pu donner la livraison, composée de douze planches in-folio, sur papier ordinaire, pour cinq francs. Sous le rapport de l'économie, cette méthode mérite donc d'être recommandée. Les journaux allemands nous apprennent que M. Eberhard, auteur de cette collection, a publié depuis peu un petit ouvrage sur l'usage du zinc, afin de remplacer les planches de cuivre et les pierres lithographiques, pour la gravure et le dessin. (In-8° avec dix planches, Darmstad, 1824.)

Relief sur bois. — M. J. Straker a découvert une méthode ingénieuse de travailler en relief sur bois, qu'on peut employer isolément ou faire concourir avec le procédé ordinaire. Elle est fondée sur ce fait : c'est que si l'on creuse la surface du bois avec un outil sans tranchant, la partie ainsi déprimée reprendra son premier niveau, lorsqu'on la plongera dans l'eau.

On travaille d'abord le bois dont on doit se servir, on lui donne la forme convenable, et on le prépare à recevoir le dessin du modèle : quand le dessin est appliqué, on appuie successivement un instrument sans tranchant, ou bien un brunissoir sur toutes les parties que l'on veut

sculpter en relief. On retire l'instrument avec beaucoup de précaution, en ayant soin de ne pas briser les fibres du bois avant que la profondeur de la dépression soit égale à la hauteur que l'on veut donner au relief des figures. On réduit, à l'aide du rabot ou de la lime, le fond de la surface du bois, au niveau des parties déprimées; on plonge ensuite la pièce de bois dans de l'eau froide ou chaude, les parties qui avaient été déprimées reprennent leur premier niveau et forment ainsi un relevé en bosse que l'on pourra achever par les procédés ordinaires.

AGRICULTURE.

Récolte du froment en Angleterre.—La récolte du froment se fait depuis quinze jours dans nos provinces méridionales et commence maintenant dans toutes les parties du royaume.

Les nouvelles qui nous parviennent sur cette récolte importante sont partout favorables. La Providence a départi à la plus précieuse de nos céréales la faculté de supporter les plus grandes sécheresses. Cette graine tire sa nourriture de sources que le soleil ni le vent ne peuvent tarir; ses racines fibreuses pénètrent souvent dans la terre à une profondeur de six pieds. Pour ne laisser aucun doute sur ce phénomène, le feu président de la Société Royale, sir Joseph Banks, conservait dans son cabinet un échantillon complet de froment, avec les racines, le chaume et l'épi, dans un tube de verre hermétiquement fermé. On ne doit donc pas s'étonner que la chaleur et la sécheresse du mois de juillet n'aient fait qu'achever ce que la belle saison de juin avait commencé, et qu'elles nous aient donné une récolte abondante et substantielle, récolte exempte de bonissure et de nielle et qui n'est pas dépourvue de chaume. S'il y a des exceptions, elles ont été causées par quelques gelées survenues pendant les nuits de juin. La fleur, dans ces cas, ne s'est pas développée, et la capsule de l'épi se trouve vide.

Mais la conviction générale paraît être que la récolte de froment de cette année est très-supérieure à celle d'une année commune.

BOURSE DE LONDRES.

Cours des fonds publics anglais et étrangers, depuis le 24 août jusqu'au 30 septembre 1825.

Banck Stock, 8 p. %................	231	228 3/4.	231 .....
3 p % consol......................	91	89 3/4.	89 7/8
3 p. % réduits....................	91 3/4.	90 1/2.	90 5/8
3 1/2 p. % réduits................	99	98 1/8.	98 3/8
Nouveau 4 p. %..	104 ...	103	103 1/4
Longues annuités expirant en 1860 ..	22 7/16	22 3/16	22 5/16
Fonds de l'Inde 10 1/2 p. %........	273 3/4.	270 1/2.	271 ....
Obligations de l'Inde, 3 p. %.......	53 s....	44 s......	44 s...
Billets de l'Échiquier, 2 1/4 p. %....	30 s.....	16 s....	17 s....

FONDS ÉTRANGERS.

	Plus haut.	Plus bas.	dern. cours.
Obligations autrichiennes, 5 p. %...	99	98 1/8..	98 1/4
Id. du Brésil........ *Id.*.......	82 1/4.	79 1/2.	79 1/2
Id. de Buenos-Ayres, 6 p. %...	90 3/4.	90	90 ....
Id. du Chili *Id.*.......	81 1/2.	79 3/4..	80 1/4
Id. de Colombie, 1822. *Id.*.......	86 1/4.	84 3/4.	85 ....
Id. *Id.*, 1824. *Id.*.......	85 1/8.	83 5/8.	85 5/8
Id. de Danemarck, 5 p. %....	100 3/4.	100 1/4.	100 3/4
Rentes françaises, 5 p. %...........	103 1/4.	102	102 1/2
Obligations grecques, *Id*............	42	35	41 ....
Id. du Mexique, *Id*............	76 1/2.	73 5/8.	74 5/8
Id. de Naples, *Id*............	75 7/8.	73	73 ....
Id. du Pérou, 6 p. %........	88 3/4.	88	87 ....
Id. du Portugal, 5 p. %........	102 ...	101 1/2..	102 ....
Id. de Prusse, 1818, *Id*.........	100 ...	101 1/2.	100 3/4
Id. *Id.* 1822, *Id*.........	100 3/4.	96 1/4.	100 3/4
Id. de Russie, *Id*..........	97 1/2.	96 7/8.	97 1/8
Id. d'Espagne, *Id*...... ...	22 3/4.	21 3/4.	22 1/2

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

